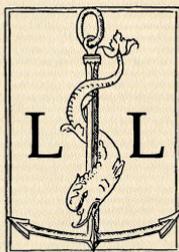


Aya Ono

**LA NOTION D'ÉNONCIATION
CHEZ ÉMILE BENVENISTE**

*Préface de Michel Arrivé
Postface de Claudine Normand*



Lambert-Lucas
L I M O G E S

« Implicite », « vague » ou « changeante » voire « instable » selon ses critiques, la théorie de l'énonciation d'Emile Benveniste est-elle aussi « inachevée » ? Elle a en tout cas été à la base de profonds bouleversements, ouvrant la linguistique française à la parole, mettant l'accent sur la place du sujet parlant et soulignant l'importance des interactions dans la communication verbale. D'où l'intérêt de lui consacrer une étude de fond depuis les premières occurrences jusqu'à la dernière publication, « L'appareil formel de l'énonciation » (1970).

Dans cet ouvrage issu d'une thèse soutenue à Paris X - Nanterre, l'auteur analyse, occurrence par occurrence, non seulement les deux tomes des *Problèmes de linguistique générale* (1965 et 1974), mais aussi *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen* (1948) et le *Vocabulaire des institutions indo-européennes* (1969). Cette analyse exhaustive, conduite comme une fouille archéologique, permet de retracer l'émergence et l'évolution de la notion. Certes, Benveniste n'en est pas l'inventeur, mais il la porte à un tel point de développement qu'elle accède avec lui au rang de nouveau paradigme des sciences humaines.

Docteure en sciences du langage de l'Université Paris X - Nanterre, Aya Ono poursuit des recherches au sein du Centre for the Study of Asian Cultures, Kansai University, Osaka, Japon.

Aya Ono

LA NOTION D'ÉNONCIATION
CHEZ ÉMILE BENVENISTE

Préface de Michel Arrivé

Postface de Claudine Normand

*Ouvrage publié avec le concours
du Centre de recherche sur les cultures asiatiques,
Kansai University, Osaka, Japon*



REMERCIEMENTS

Je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance à Michel Arrivé, mon directeur scientifique à l'université Paris X - Nanterre, qui a accepté de diriger mon doctorat et m'a encouragée tout au long de mes recherches, et à Claudine Normand, qui m'a transmis sa passion pour le langage et pour l'histoire de la linguistique. Je témoigne toute ma gratitude à Marc Arabyan qui a permis l'édition de cette thèse. Mes remerciements vont également à Augustin, Damien, Mathieu, Hélène et Grégoire pour leurs relectures. Le soutien de ma famille et de mes amis m'a été extrêmement précieux ; sans ces êtres chers, ce travail n'aurait jamais abouti.

Ce livre a été publié avec le soutien financier du CSAC (Center for the Study of Asian Cultures) de l'université Kansai, Osaka, Japon.

PRÉFACE

de Michel Arrivé

Un parodique « Enfin Saussure vint » ouvrait, en 1968, la contribution qu'Oswald Ducrot consacrait à la linguistique dans *Qu'est-ce que le structuralisme ?* On pourrait sans doute, aujourd'hui, déplacer sur Benveniste l'aphorisme provocateur : « Enfin Benveniste vint ». Le vénérable hémistiche de Boileau, qui résistait à la substitution de Saussure à Malherbe, a explosé. Mais c'est un fait que pour bon nombre de linguistes – surtout francophones, à vrai dire – le nom de Benveniste marque une mutation considérable dans les recherches sur le langage, aussi considérable que fut en son temps l'effet du *Cours de linguistique générale* : c'est avec Benveniste que se fait jour – enfin ? le point d'interrogation, bien sûr, s'impose – la prise en compte de l'énonciation. Comme le dit Aya Ono,

Se référer à Benveniste lorsqu'on définit l'énonciation est devenu une pratique courante en linguistique française.

Et elle rappelle judicieusement que le *Trésor de la langue française* fournit au lecteur une définition de l'énonciation extraite de l'illustre article de Benveniste, « L'appareil formel de l'énonciation », publié en 1970.

En 1968, à propos de Saussure, Ducrot prenait toutes les distances nécessaires à l'égard de l'aphorisme qu'il citait. Il est indispensable de prendre les mêmes précautions quand on le transfère sur Benveniste. Certes, les définitions données par Benveniste dans ses articles de 1969 et 1970 – les derniers qu'il ait publiés – sont, en gros (oui, en très gros) plus ou moins acceptées par de nombreux linguistes. Il n'est pas inutile de les rappeler :

L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation,

puis :

En tant que réalisation individuelle, l'énonciation peut se définir, par rapport à la langue, comme un procès d'*appropriation*. Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques, d'une part, et au moyen de procédés accessoires, de l'autre. (« L'appareil formel de l'énonciation »).

Je passe, car il faut passer, sur certaines des difficultés que posent ces définitions : ce n'est sans doute pas un hasard si la notion d'énonciation donne lieu à tant de dérapages, contrôlés ou non. De la part des linguistes, certes, mais aussi de la part des psychanalystes. Chacun a, Dieu merci, le droit, imprescriptible, d'utiliser les mots avec le sens qui lui convient. Mais certains emplois d'*énonciation*, par exemple chez Lacan et les lacaniens, notamment dans le syntagme *sujet d'énonciation*¹, sont tout de même très déconcertants. Je passe aussi sur le fait que l'énonciation a déjà un passé non négligeable quand elle apparaît dans les travaux de Benveniste : il faut ici penser notamment à Charles Bally et au monstre dicéphale de Jacques Damourette et Édouard Pichon, dont Benveniste ne parle guère que pour les critiquer. Et peut-être déjà à Saussure, en dépit de Benveniste, et en dépit de Saussure lui-même, qui n'utilise jamais le terme. Je remarque seulement que ces belles définitions ne constituent que la dernière étape d'un long processus, entamé par Benveniste depuis ses premiers travaux. C'est cet itinéraire complexe que l'auteur de cet ouvrage a entrepris de retracer.

Aya Ono, je l'espère, ne m'en voudra pas si je révèle un épisode de la préhistoire de son beau livre. Au moment où, voici déjà plusieurs années, elle est venue me voir à l'université de Nanterre en vue de préparer une thèse sur Émile Benveniste, elle envisageait de consacrer son travail aux recherches indo-

1 Aya Ono rappellera justement, à la suite de Claudine Normand et de Patrick Dahlet, que Benveniste n'a jamais utilisé ce syntagme. Mais il est monnaie courante chez Lacan. Il faut ici se reporter à l'illustre chapitre des *Écrits* « Subversion du sujet et dialectique du désir », qui date de 1960. L'expression prend dans ce texte – et dans de nombreux autres – un sens entièrement différent de celui qu'elle prendrait chez Benveniste – car, tout absente qu'elle est effectivement, elle est, à mon sens au moins, conceptuellement constituable : j'ai en tête les références nécessaires.

européanistes du linguiste. J'ai cru devoir la dissuader. Non qu'elle eût été incapable de mener à bien une telle thèse. Elle aurait dû, certes, affûter sa connaissance de quelques langues anciennes, au prix, sans doute, de deux ou trois ans de délai supplémentaire. Mais cet argument – important, certes, au moment où la rédaction des thèses est de jour en jour plus étroitement enserrée dans des délais contraignants – n'a pas été le plus déterminant. Il m'a semblé en effet qu'une question plus urgente se posait à l'égard de la réflexion de Benveniste : rien de moins que les problèmes historiques et théoriques posés par la notion d'énonciation. Ceux-là mêmes que je viens, fuitivement, d'évoquer.

Un moment décontenancée, et même, je le crains, un peu déçue, Aya Ono s'est assez vite laissée convaincre. Je ne regrette pas ma décision. Je suis à peu près persuadé qu'Aya Ono ne la regrette pas non plus. Elle a, à vrai dire, fortement utilisé dans sa thèse l'excellente connaissance qu'elle a des travaux indo-européanistes de Benveniste. C'est même l'un des éminents mérites de son travail d'avoir mis en évidence la permanence des préoccupations du linguiste, depuis *Origines de la formation des noms en indo-européen*, qui date de 1935, jusqu'au *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, publié en 1969, en passant par *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, de 1948, sans parler de nombreux articles. Au moment où Aya Ono étudie le problème de la performativité – central à l'égard de l'énonciation – elle remarque judicieusement l'« ambivalence » de la vision de Benveniste (p. 200) :

« La philosophie analytique » insiste sur la définition sui-référentielle de l'acte de parole performatif, qui ne permet ni répétition ni citation ; mais *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes* souligne qu'il est impossible de penser l'acte de parole sans répétition, citation : l'acte de parole se réalise du fait même qu'il est possible de le répéter, de le citer. Sa vision de la performativité est fondamentalement ambivalente.

On l'a remarqué : Aya Ono parle d'ambivalence, et non d'ambiguïté. Elle a raison. Les deux conceptions apparemment opposées sont coprésentes dans la réflexion de Benveniste – c'est là l'ambivalence – mais elles n'entraînent pas d'ambiguïté. C'est qu'il est possible – Aya Ono s'en acquitte avec profondeur et clarté aux pages 208 et 209 – de repérer ce qui fait, au-delà de l'ambivalence, l'unicité non seulement de la performativité, mais encore de l'énonciation dans la conception benvenistienne.

Avec l'étude de la performativité, Aya Ono a relu avec acuité un chapitre important de l'histoire de la linguistique du demi-siècle qui vient de s'achever : la concurrence entre Austin et Benveniste. J'ajouterai à cet aspect du livre une modeste contribution. Même si je souscris entièrement aux analyses de Roland Barthes sur « le style de pensée benvenistien », je professe, depuis longtemps, que Benveniste n'avait, hélas, aucun talent terminologique. Le prouve notamment le couple du *sémiotique* et du *sémantique* qui, en dépit de sa pertinence conceptuelle, n'a jamais été repris par personne avec le sens qui lui est conféré dans « Sémiologie de la langue ». Et je ne parle pas de cet autre couple célèbre, celui de l'*histoire* et du *discours* : les noms, trop chargés de sens, qui ont été donnés à ces deux « registres d'énonciation » ont été mal compris. Gérard Genette avait presque des excuses quand il a, imprudemment, substitué *récit* à *histoire*... On sait, hélas, qu'il a été suivi : et du coup l'opposition des deux termes – je pourrais le montrer en détail – en est devenue inopérante et est tombée sous des critiques qui n'auraient pas dû l'atteindre.

Avec la performativité, Benveniste n'a pas été imprudent. Il a fait pis : il est resté muet. C'est vrai, il n'a pas pensé, le premier, à nommer *performatifs* ces énoncés qu'il décrit si bien, mais sans leur donner de nom, dans « De la subjectivité dans le langage », qui date de 1958 :

Je jure est une forme de valeur singulière, en ce qu'elle place sur celui qui s'énonce *je* la réalité du serment. Cette énonciation est un *accomplissement* : « jurer » consiste précisément en l'énonciation *je jure*, par quoi Ego est lié. L'énonciation *je jure* est l'acte même qui m'engage, non la description de l'acte que j'accomplis. En disant *je promets*, *je garantis*, je promets et je garantis effectivement. (PLGI, p. 265)

On le voit : les données chronologiques du petit problème de l'antériorité disputée entre Austin et Benveniste s'en trouvent modifiées. Mais la performativité n'est pas le seul problème à avoir des implications historiques. Plus peut-être que la relation entre Austin et Benveniste, la relation entre Benveniste et Saussure retient la vigilante attention d'Aya Ono. Elle la décrit en détail, en plusieurs points de son livre, et d'une façon parfaitement informée. Si l'on tient absolument à chicaner, on peut regretter, peut-être, un silence : celui qui est observé à propos d'une citation, à mon sens bien litigieuse, de Benveniste :

Saussure n'a pas ignoré la phrase, mais visiblement elle lui créait

une grave difficulté et il l'a renvoyée à la « parole », ce qui ne résout rien. (« Sémiologie de la langue », 1969)

Ici Benveniste est sans doute un peu désinvolte, comme il lui arrive parfois. Il escamote les douloureuses hésitations de Saussure à l'égard du statut de la phrase – et du syntagme, au sens spécifique que Saussure donne à ce terme : il lui fait englober tous les enchaînements d'au moins deux unités signifiantes. C'est dire que le syntagme saussurien embrasse à la fois le mot dérivé ou composé, le groupe de mots, la phrase, simple ou complexe, voire – certains passages incitent à le penser – le discours. Sur tous ces objets Saussure oscille entre deux positions dont Benveniste ne signale qu'une seule : il est parfois, c'est vrai, tenté de les renvoyer à la parole. Mais il essaie, simultanément, de les intégrer à la langue. Ou de rendre poreuse la frontière qui sépare la parole de la langue. C'est dans la dialectique de cette recherche que peut se lire l'élaboration, implicite, de ce qu'aurait pu être une linguistique saussurienne du sujet parlant, programmée dans un segment du troisième Cours.

Sur d'autres points Aya Ono saisit avec acuité la continuité qui s'institue entre l'enseignement de Saussure et les réflexions de Benveniste. Ainsi quand elle cite (p. 166) la belle formule de Benveniste :

Tout homme invente sa langue, et l'invente toute sa vie
elle a aussitôt l'excellente idée de préciser que

Saussure disait déjà que les conditions de l'apparition du langage sont les mêmes que celles de sa pratique et que celles de sa transmission.

Oui : Saussure illustre cette identité des deux processus par la métaphore de la source du fleuve : en aval et en amont, ce sont les mêmes phénomènes qui se reproduisent.

On l'a sans doute compris : l'ouvrage que j'ai le plaisir de préfacier est, à mon sens, indispensable à tout lecteur un peu exigeant de Benveniste. Il sera désormais bien difficile de parler de l'énonciation chez Benveniste sans se référer à Aya Ono.

INTRODUCTION

Les livres de savoir, de recherche, ont aussi leur « style ». Celui-ci est d'une très grande classe. Il y a une beauté, une expérience de l'intellect qui donne à l'œuvre de certains savants cette sorte de *clarté inépuisable*, dont sont aussi faites les grandes œuvres littéraires. Tout est clair dans le livre de Benveniste, tout peut y être reconnu immédiatement pour vrai ; et cependant aussi, tout en lui ne fait que commencer.

Roland Barthes, « Situation du linguiste »,
La Quinzaine littéraire, 1966.

« Problème », « problématique » : s'il y a des styles de pensées, et s'il y a un style de pensée benvenistien, c'est bien celui de la « problématisation ». Il s'agit avant tout d'ouvrir des perspectives, de mettre en relation, de définir des points de vue et, pour cela, de ne pas se satisfaire des découpages disciplinaires certes éprouvés, mais aussi institués. Ainsi, les *Problèmes de Linguistique Générale* ne manquent jamais une occasion de remettre en cause l'autosuffisance des savoirs linguistiques qui s'accordent d'emblée la consistance disciplinaire dont ils devraient au contraire apporter la preuve.

Jean-Louis Chiss et Christian Puech,
Le Langage et ses disciplines, 1999.

Plusieurs propos sur le « style » d'Émile Benveniste ont été tenus tantôt par des critiques littéraires, tantôt par des linguistes. L'un des plus connus est certainement celui de Roland Barthes cité en épigraphe. Énoncé il y a quarante ans à l'occasion de la publication du premier tome des *Problèmes de linguistique générale* (dorénavant *PLG*), il exprime l'impact de la linguistique de Benveniste sur ses contemporains. Barthes est l'un des premiers critiques à avoir remarqué l'originalité de cette linguistique. Pour lui, la pensée de Benveniste s'articule si harmonieusement

sement avec son style que son texte, dira-t-il même ensuite, « joue de la musique » – « Benveniste écrit *silencieusement* (la musique n'est-elle pas un art du silence intelligent ?), comme jouent les plus grands musiciens » (Barthes 1995a : 31).

De quoi parle-t-on exactement avec ce « style » ? À la suite de la remarque de Barthes, Henri Meschonnic pense que ce mot ne serait pas pris « au sens des caractères spécifiques ou formels d'une écriture, mais comme la précision et l'aventure d'une pensée, l'invention de problèmes nouveaux et le régime de la démonstration » (Meschonnic 1995 : 53-54).

C'est dans ce même état d'esprit que Jean-Louis Chiss et Christian Puech, trente ans après Barthes, mentionnent l'existence d'un « style » de pensée propre à Benveniste, et remarquent que ce style se caractérise par une capacité peu commune à remettre en question ce qui passe pour des évidences. En d'autres termes, ils reconnaissent à Benveniste une singulière aptitude à *problématiser* les phénomènes linguistiques. Une telle pensée, nous semble-t-il, ne peut guère passer pour univoque ni souffrir de réduction. Elle appelle plutôt une *relecture* critique et ouverte. Le commentaire de Barthes – « tout en Benveniste ne fait que commencer » – reste valable aujourd'hui.

N'est-ce pas le même Barthes qui parle de l'*implicite* du texte benvenistien sans contradiction apparente avec l'idée que « tout est clair dans [...] Benveniste » ? Il explique cette dualité en ces termes : « on avait l'impression que son œuvre, sa parole même, comportait toujours un supplément qu'il ne disait pas, précisément parce qu'il disait très bien les choses qu'il voulait dire. Bref, il y avait en lui, chose exorbitante pour un savant, de l'*implicite* » (Barthes 1995b : 393). Ces propos sur l'œuvre de Benveniste conduisent les lecteurs d'aujourd'hui à se demander si on a suffisamment lu, et relu, Benveniste pour que cet implicite se mette à émerger, donnant à voir un nouvel horizon.

Cette question constitue le fil conducteur du présent ouvrage. Nous entendons nous inspirer de ce sens de la problématisation si caractéristique de la pensée benvenistienne pour revenir sur ses apports à la théorie de l'énonciation. Ceux-ci sont en effet à la fois problématiques et fondamentaux pour la linguistique actuelle. Ainsi inaugurerons-nous notre étude par une série de questions dont la première est : Pour quelle raison et dans quelles conditions peut-on s'interroger sur la notion d'énonciation chez Benveniste ?

De nombreux travaux se fondent encore aujourd'hui sur la théorie benvenistienne de l'énonciation. Le courant de recherche lui-même émerge à partir de 1970 (Normand 1985b et 1997) : des revues linguistiques publient des numéros sur l'énonciation, tandis que dans les sciences humaines, on commence à évoquer la fin du structuralisme. On parle de « l'impact de l'énonciation ». On assiste à l'essor de recherches sur les thèmes jusqu'alors exclus tels que le discours, le sujet, l'interaction... Benveniste lui-même est en mauvaise santé et cesse de publier. Dix ans après la publication de « L'Appareil formel de l'énonciation » [1970], la définition du terme par Anscombe et Ducrot révèle déjà deux glissements sémantiques¹.

Bien que Benveniste n'ait jamais « terminé » son travail, sa définition de l'énonciation semble avoir acquis une place solide et stable dans l'histoire de la linguistique. Toutefois, la plupart des théoriciens admettent qu'elle n'est pas explicite, qu'elle est théoriquement insuffisante. Brigitte Nerlich la critique en ces termes :

Chez Benveniste, le concept d'énonciation a un statut très vague. On ne sait pas exactement s'il s'agit d'une virtualité ou d'une actualité. Doit-on analyser seulement l'appareil formel de l'énonciation, ou bien peut-on l'analyser aussi en tant que réalisation vocale, ou bien même en tant qu'acte (d'énonciation) dans une situation de discours, c'est-à-dire l'analyser du point de vue pragmatique ? En 1970 Benveniste évoque les trois possibilités, mais il laisse cependant sur sa faim le théoricien de l'énonciation qui ne trouve qu'une ébauche de l'analyse formelle. La polémique qui divise de nos jours les linguistes français a ici sa source. Les uns considèrent l'énonciation comme un acte, les autres comme actualisation subconsciente. (Nerlich 1986 : 220)

Ce commentaire témoigne de la réception ambiguë de la théorisation de l'énonciation selon Benveniste : d'une part, on reconnaît qu'elle a joué un rôle décisif dans le développement des études énonciatives, d'autre part, en prenant l'article de

1 Dans *L'Énonciation : De la subjectivité dans le langage*, Catherine Kerbrat-Orecchioni 1999 relit Anscombe et Ducrot 1976. Le premier glissement s'explique, selon elle, par « l'impossibilité méthodologique de traiter l'énonciation au sens propre » due à « la motivation du signifiant (le suffixe *-tion* dénotant en français polysémiquement l'acte et le produit de l'acte) : alors qu'à l'origine l'énonciation s'oppose à l'énoncé comme un acte à son produit » (1999 : 33). Quant au deuxième glissement, il trouve sa source dans le fait qu'au lieu d'examiner l'ensemble du processus énonciatif, Anscombe et Ducrot privilégient l'émetteur du message (1999 : 34).

1970 pour ce qui marque la fin des travaux de Benveniste, on en critique l'insuffisance. Or dans cette critique à laquelle plusieurs se livreront nous pouvons insérer des points d'interrogation. Premièrement, cette critique présuppose que le « concept » d'énonciation aurait une définition claire et stable chez le linguiste. À titre d'exemple, on se réfère souvent à cette formule de 1970, « *L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* », comme si elle était exclusive. Mais la théorisation benvenistienne de l'énonciation comporte, nous le verrons, bien d'autres propositions, de sorte qu'il n'est pas possible d'en dégager une définition univoque.

Deuxièmement, la critique porte sur le fait que l'énonciation relèverait tantôt du plan virtuel, tantôt du plan actuel. Pourtant, Benveniste n'a jamais présenté l'énonciation – un événement chaque fois unique – comme de l'ordre du virtuel. S'il a assimilé la notion de phrase à celle d'énonciation, il conçoit la phrase comme une actualisation du système langagier et comme une réalisation de la langue dans la situation discursive, comme un discours réalisé, et non comme une entité abstraite et virtuelle telle que la linguistique d'aujourd'hui la définit.

Troisièmement, Benveniste évoque certes trois possibilités (voir la citation de Nerlich *supra*) dans cette publication qui, chronologiquement, constitue son ultime effort de théorisation. Mais on aurait tort de considérer cet article comme un texte de clôture pour la seule raison qu'il est le dernier. D'autres textes indiquent d'autres pistes à suivre. Le corpus benvenistien recèle de quoi répondre à Nerlich. Déceler les potentialités des écrits de Benveniste en matière d'énonciation constitue une des ambitions de notre travail.

Michel Arrivé remarque que l'énonciation recouvre des concepts « difficiles à articuler entre les linguistes, les sémioticiens, les psychanalystes » (Arrivé 1996 : 28). Jean-Claude Coquet ajoute qu'« un tel problème a peu de chances d'être un jour convenablement résolu » ; il propose de replacer la notion dans son cadre conceptuel et de lui donner une dimension historique (Coquet 1996 : 5). Il est certain que chez Benveniste, comme chez d'autres, la notion d'énonciation est née aux confins de réflexions à la fois linguistiques, sémiotiques et psychanalytiques. Si l'on considère que cette notion peut se stratifier, se complexifier, la perspective historique, ou même archéologique, est bien une condition nécessaire de la recherche. De telles fouilles restaient à faire.

Ainsi nous proposons-nous d'observer de près comment cette notion se forme au cours du temps et au sein des différentes problématiques de la linguistique benvenistienne, et comment elle s'articule avec d'autres notions, théoriques ou non.

Nous parlons de « linguistique benvenistienne », comme si celle-ci apparaissait sous une forme claire et explicite. Mais qu'est-ce que *la* linguistique de Benveniste ? A quel corpus² cette expression renvoie-t-elle ? Cette question ne concerne d'ailleurs pas seulement le corpus mais aussi la façon de le lire.

Il nous semble que la lecture des œuvres de chaque linguiste pose différemment le problème du corpus. On connaît bien le cas de Saussure. Le maître genevois, parce qu'il hésitait à publier une œuvre de la linguistique générale, n'a laissé que de nombreux manuscrits restés inédits, et c'est à partir des notes de ses étudiants que l'on a reconstitué le *Cours de linguistique générale*. Aujourd'hui des chercheurs tentent de discerner, dans des corpus de natures diverses, les contours de ses *propres* pensées, lesquelles n'ont pas encore livré tous leurs secrets.

Comme Benveniste n'avait pas de réticence à publier, le problème du corpus se pose autrement dans son cas. Chez cet « *article-man* » (Szemerényi 1984 : 171) qui a publié 18 livres, 291 articles et 300 comptes rendus, l'abondance même de la matière fait qu'il est difficile d'y dégager une cohérence. Les revues où ses articles sont parus ne relèvent pas uniquement de la linguistique mais d'autres disciplines telles que la psychologie, l'anthropologie, la psychanalyse, la sociologie, la philosophie... ce qui peut troubler quiconque recherche une linguistique édifiée pas à pas, de façon systématique. Devant cette pensée multiforme, on pourrait se demander s'il existe chez Benveniste une « unité » de textes, voire une « unité » de pensée. Cette interrogation traversant toute notre recherche, il est prématuré d'y répondre ici. Néanmoins elle fournit l'occasion de réfléchir à la démarcation de notre champ de recherche.

Il vaut la peine de remarquer que Benveniste n'a consacré aucun livre à la linguistique générale. Son œuvre faïtière, *PLG*, est un recueil d'articles dont les tomes 1 et 2 ont été publiés à huit années de distance. Ces articles relèvent tantôt de la théorisation générale, tantôt de la grammaire comparée, tantôt de l'anthropologie linguistique. Tout se passe comme si, pour Benveniste, l'étude du langage ne pouvait se présenter d'une

2 La bibliographie de Benveniste établie par Mohammad Djafar Moïnfar en 1975 couvre l'ensemble des publications de Benveniste de 1922 à 1972.

façon synthétique. Il est certain qu'à un moment donné, assez tôt d'ailleurs dans sa carrière, Benveniste a dû éprouver le même embarras que Saussure avant lui : selon le Genevois, « c'est le point de vue qui crée l'objet » linguistique. Publier en recueils aura été la seule initiative de Benveniste pour donner forme à une linguistique générale.

La notion d'énonciation se forme ainsi progressivement de façon non méthodique. Bien qu'elle apparaisse relativement tard en tant que question théorique dans la pensée de Benveniste, elle est à la jonction de plusieurs problématiques qui révèlent ses principales préoccupations. Si pour Patrick Dahlet ce thème est « omniprésent » dans l'œuvre de Benveniste (Dahlet 1997 : 196), c'est qu'il y joue le rôle de point nodal. Ainsi, tout en partant de « L'Appareil formel de l'énonciation », article qui constitue un repère pour notre recherche, nous ne nous bornerons pas aux *PLG*³. Cherchant ailleurs les traces de l'élaboration du concept, nous étudierons des textes plus techniques tels que *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen* (dorénavant *NOMS*) ou *Vocabulaire des institutions indo-européennes* (dorénavant *VOC*), afin d'en discerner les contributions⁴. On constatera que ses pensées les plus subtiles sur l'énonciation se révèlent avant tout lorsque Benveniste analyse des faits de langue. Pour les lecteurs accoutumés aux *PLG*, cela ne fait pas de doute : Benveniste lui-même souligne l'absurdité qu'il y aurait à séparer les deux champs, étude du langage et étude des langues (*PLG I*, « Avant-propos »). Pour reprendre l'expression de Calvert Watkins (1984 : 9), on peut dire que Benveniste « fait de la linguistique générale en guise d'indo-européen et de l'indo-européen en guise de linguistique générale ». En cela, il est bien l'élève de Meillet le comparatiste, élève de Saussure.

Comment conduire une enquête sur une notion taxée de « vague » par certains ? S'il s'agit d'une notion dont la signification varie selon des textes, est-il au moins possible de déceler une chronologie dans la variation ? Il convient maintenant de s'interroger sur la manière dont cette problématique apparaît chez Benveniste et sur la marche à suivre pour analyser une notion qui, en apparence du moins, se présente comme « hybride ». Ainsi la première partie de notre travail consistera-t-elle

3 Ne mettre en valeur que les *PLG* pourrait être une erreur : certains comme Yakov Markiel (1980 : 188) émettent des réserves sur le choix des articles du second volume.

4 Voir la bibliographie en fin de volume.

à étudier la formation théorique du mot *énonciation* dans les textes de Benveniste. Nous examinerons son utilisation de 1945 à 1970 et nous essayerons de retracer ses développements à travers ses occurrences (chapitre 1). Nous mettrons tout particulièrement l'accent sur les notions connexes qui la cernent concrètement : notions de « phrase », d'« instance de discours » et d'« énoncé performatif » : leurs champs conceptuels se chevauchent et se confondent par endroits avec le sien (chapitre 2).

En Annexe au chapitre 2, nous comparerons la notion d'énonciation chez Benveniste et chez Malinowski et Gardiner. En effet, l'énonciation chez Benveniste peut être observée non seulement dans l'utilisation qu'il fait de ce mot et d'autres concepts tels que « parole »⁵, « énoncé » et « subjectivité », mais aussi dans sa confrontation avec les travaux d'autres théoriciens du langage tels que Saussure, Austin et Malinowski. Bien que leur objectif de recherche soit ailleurs, ces problématiques viennent la nourrir elles aussi.

Notre deuxième partie tentera de dégager les particularités de la notion.

Le chapitre 3 abordera la question du rapport entre « énonciation » et « signification ». Nous examinerons d'abord le rapport de Benveniste à Ferdinand de Saussure, et l'interprétation des textes saussuriens chez Benveniste. Cet examen montrera que le projet benvenistien est d'*ouvrir un système fermé*. Avec l'énonciation, Benveniste espère introduire du mouvement. Nous examinerons ensuite la notion de phrase conçue comme *syntagmatique*, qui implique à la fois l'idée de linéarité et celle d'*intention*. Il s'agira de voir comment la notion d'énonciation est conçue théoriquement chez Benveniste.

Le chapitre 4 étudiera la question de la subjectivité dans le langage et sa relation avec l'énonciation. Nous chercherons d'abord à élargir la notion de subjectivité puisque le champ en est, chez Benveniste, plus vaste que dans « De la subjectivité dans le langage » [1958]. Cette perspective nous permettra d'observer particulièrement les trois instances de la subjectivité, chaque instance ayant une relation différente avec le langage.

Le chapitre 5 enfin sera consacré à l'*acte de langage* tel que l'énonciation est censée l'accomplir. Nous reprendrons à nouveaux frais la comparaison d'Austin avec Benveniste : l'analyse

5 À titre d'exemple, Michel Arrivé (1999) signale une analogie sémantique entre le mot *énonciation* et le mot *parole* chez Benveniste de même que chez Saussure.

des *PLG* et du *VOC* montre le lieu théorique où se rencontrent les deux penseurs : dans la notion de *convention*. Nous montrons que dans la conception de l'acte de parole chez Benveniste, il existe deux idées qui se renforcent l'une l'autre : l'énonciation sui-référentielle et autonome d'une part, et d'autre part l'énonciation non personnelle et hétéronome.

Dans la conclusion, nous essayerons de saisir la notion d'énonciation dans son ensemble, comme un événement regroupant plusieurs actions, selon une structure stratifiée. Nous présenterons les directions que Benveniste a suivies pour la développer, ce qui nous permettra de comprendre qu'elle est toujours en devenir.

ABRÉVIATIONS ET RÉFÉRENCES

Les livres de Benveniste sont référencés par les titres abrégés :

PLG1 *Problèmes de linguistique générale 1*, 1966.

PLG2 *Problèmes de linguistique générale 2*, 1974.

VOCI

VOCI *Vocabulaire des institutions européennes I et II*, 1969.

NOMS *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*,
1^{re} éd. 1948.

Les titres des articles les plus souvent cités sont abrégés :

« Actif et moyen » : « Actif et moyen dans le verbe », 1950b.

« Remarques » : « Remarques sur la fonction du langage dans la découverte freudienne », 1956b.

« De la subjectivité » : « De la subjectivité du langage », 1958a.

« Les niveaux » : « Les niveaux de l'analyse linguistique »,
1962a.

« La philosophie analytique » : « La philosophie analytique et le langage », 1963c.

« La forme et le sens » : « La forme et le sens dans le langage »,
1967.

« Sémiologie » : « Sémiologie de la langue », 1969.

« L'appareil » : « L'appareil formel de l'énonciation », 1970.

Références des citations

Les passages tirés des *Problèmes de linguistique générale* (1 et 2) et du *Vocabulaire des institutions indo-européennes* (I et II) sont référencés selon les exemples suivants :

PLGI : 250.

VOCH : 100.

Lorsqu'un article ne figure pas dans les *PLG*, sa référence est donnée de la même manière que les ouvrages des autres auteurs cités :

(Benveniste 1938 : 530)

PREMIÈRE PARTIE

LES EMPLOIS DU MOT *ÉNONCIATION*

ÉNONCIATION : LE MOT ET LA NOTION

Introduction

Quel a été le parcours du mot *énonciation* depuis le latin *enuntiatio* attesté à la fin du XIII^e siècle ? Partant de cette question, Simone Delesalle (1986, « Introduction » : « Histoire du mot *énonciation* ») retrace le trajet de ce mot dans le discours scientifique et plus spécifiquement dans la linguistique depuis les origines jusqu'à Benveniste. Tout en exprimant des réserves sur la période de cohabitation du mot en français et en latin¹, elle montre l'évolution de l'acception logico-grammaticale. Équivalant à l'origine à « proposition de base » ou à « segment non propositionnel », *énonciation* a vu son sens évoluer « vers la profération interlocutoire, vers la subjectivité du langage et la prise en compte du locuteur dans l'analyse de l'énoncé [...] dans une ligne qu'indiquait déjà Sicard » (*ibid.* : 20). Pour Simone Delesalle, Henri Weil et Charles Bally sont les précurseurs de la linguistique énonciative ; ils ont préparé le terrain à Benveniste dont l'emploi du vocable constitue la dernière étape du parcours.

Se référer à Benveniste lorsqu'on définit l'énonciation est devenu, on le sait, une pratique courante en linguistique française. En ce sens, l'article de Delesalle est représentatif à plus d'un titre. Il est d'ailleurs facile de constater cette tendance aussi bien dans les dictionnaires de langue que dans les études linguistiques. À titre d'exemple, le *Trésor de la langue fran-*

1 Delesalle remarque qu'*enuntiatio* a coexisté avec *énonciation* jusqu'au XVII^e et qu'une recherche plus détaillée serait nécessaire concernant cette période (1986 : 10).

çaise fournit au lecteur une citation de Benveniste tirée de l'article de 1970 déjà cité pour donner la signification linguistique du terme. La définition benvenistienne de l'énonciation constitue aussi une référence incontournable pour les dictionnaires de sciences du langage. Ainsi, le *Dictionnaire de linguistique* de Dubois définit *énonciation* comme « acte individuel de production, dans un contexte déterminé, ayant pour résultat un énoncé [...] », en évoquant Jakobson, Benveniste, Austin et Searle comme théoriciens du concept à ses origines. *La Grammaire d'aujourd'hui*, qui lui consacre un long article, le définit comme « l'acte individuel de création par lequel un locuteur met en fonctionnement la langue » (Arrivé, Gadet et Galmiche 1986), formulation analogue à celle de Benveniste. Quant à Ducrot et Schaeffer, ils le définissent comme « l'événement historique constitué par le fait qu'un énoncé a été produit, c'est-à-dire qu'une phrase a été réalisée » (Ducrot et Schaeffer 1995), définition elle aussi manifestement influencée par Benveniste.

De fait, bien qu'il existe plusieurs définitions de l'énonciation en linguistique actuelle, elles se réfèrent presque toutes à celle que Benveniste formule dans « L'appareil » dont voici les principales assertions définitives :

L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation. (PLG2 : 80)

En tant que réalisation individuelle, l'énonciation peut se définir, par rapport à la langue, comme un procès d'*appropriation*. Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques, d'une part, et au moyen de procédés accessoires, de l'autre. (PLG2 : 82)

Enfin, dans l'énonciation, la langue se trouve employée à l'expression d'un certain rapport au monde. La condition même de cette mobilisation et de cette appropriation de la langue est, chez le locuteur, le besoin de référer par le discours, et chez l'autre, la possibilité de co-référer identiquement, dans le consensus pragmatique qui fait de chaque locuteur un co-locuteur. La référence est partie intégrante de l'énonciation. (*ibid.*)

Dans son livre *L'Énonciation : De la subjectivité dans le langage*, Catherine Kerbrat-Orecchioni considère ces formulations comme la base commune à toutes les réflexions contemporaines sur l'énonciation. Et c'est à partir d'elles qu'elle décrit les deux glissements sémantiques que le mot a connus au sein de la linguistique énonciative (Kerbrat-Orecchioni 1999).

Certes, cette référence, prise tantôt pour étape finale du trajet historique du terme *énonciation*, tantôt pour point de départ de la recherche actuelle, est de première importance. Cependant, n'a-t-on pas privilégié certains textes plutôt que d'autres, dans l'ensemble du corpus benvenistien, afin d'obtenir une acception homogène du mot ? Se pose la question de sa stabilisation : Dans quels contextes Benveniste utilise-t-il ce vocable ? Dans quels sens (au pluriel) ? Dans les paragraphes suivants, nous nous proposons d'aborder ces questions, en relevant plusieurs temps dans la formation de la notion d'énonciation.

1.1 Deux genres d'utilisation

Dans les deux volumes des *PLG*, et sans tenir compte de « L'appareil formel de l'énonciation », Benveniste emploie le mot *énonciation* une trentaine de fois. Les occurrences sont peu fréquentes dans les années quarante et cinquante, y compris dans les articles qui ne sont pas réédités dans les *PLG*.

On observe d'emblée deux emplois distincts. D'une part, Benveniste associe souvent *énonciation* à la description d'un rite : nous appellerons cet emploi une « utilisation descriptive » du mot. Dans ce cas, le mot désigne des phrases à prononcer oralement sur la scène publique, tantôt une prière, tantôt une formule. C'est un acte concret, accompli et observable. D'autre part, il fait un emploi théorique du mot. L'*énonciation* ne sert pas alors à décrire tel ou tel acte de parole dont le résultat, l'énoncé, est objet d'analyse, elle est plutôt envisagée comme un acte d'utilisation de la langue.

Cette distinction peut être rapprochée de la distinction entre « terme théorique » et « terme non théorique » : suivant la terminologie du néopositivisme, un terme est théorique si sa référence est inobservable, non théorique si sa référence est observable. Ce critère est néanmoins ambigu, car un terme pourrait être tantôt observable tantôt non observable selon le contexte. Lorsque Benveniste lui-même parle d'*énonciation*, la distinction entre utilisation descriptive et utilisation théorique n'apparaît pas nettement. Toutefois, elle permet de voir comment le mot prend un aspect théorique et comment cette théorisation est basée sur des emplois descriptifs du mot dans la linguistique comparée de Benveniste.

On trouve une utilisation descriptive du mot dans toute la production benvenistienne, depuis la grammaire comparée jus-

qu'à la linguistique générale et depuis 1945 jusqu'à l'accident vasculaire cérébral de 1969 qui le laisse aphasique et met fin à son activité de chercheur. Malgré une légère variation de sens, le mot conserve une signification assez stable. Les exemples d'utilisation descriptive figurent, entre autres, dans les textes suivants : « Symbolisme social dans les cultes gréco-italiques » (1945), « La phrase nominale » (1950), « Tendances récentes en linguistique générale » (1954), « De la subjectivité dans le langage » (1958), « Structure de la langue et structure de la société » (1970) et *Vocabulaire des institutions indo-européennes* (1969), ouvrage qui donne une riche conception de l'acte de parole.

Or, dans ces mêmes textes où se trouvent les utilisations descriptives du mot *énonciation* apparaissent peu à peu des emplois théoriques, dont la signification se développe au fur et à mesure que d'autres termes théoriques comme « instance de discours » ou « performatif » viennent élargir le champ des problématiques énonciatives². On reconnaît cette utilisation du mot dans « La phrase nominale » (1950), « La nature des pronoms » (1956), « De la subjectivité dans le langage » (1958), « Les relations de temps dans le verbe français » (1959), « La philosophie analytique et le langage » (1963), « Sémiologie de la langue » (1969), et finalement « L'appareil formel de l'énonciation » (1970). Cependant, cette élaboration ne suit pas un seul axe. La notion change en fonction des problématiques dans lesquelles elle s'inscrit. En ce sens, il est impossible de retracer son développement sur une seule ligne chronologique. Il conviendrait plutôt, dans les passages où apparaissent les occurrences, de relever les points de départ de diverses problématiques énonciatives. C'est pourquoi nous commencerons par étudier les variations de sens du mot *énonciation* et le développement de son champ sémantique en tant que terme théorique dans les textes de Benveniste à partir de « L'appareil formel de l'énonciation » (1970). On y trouve des définitions qui seront autant de repères pour la suite de notre étude.

2 *Le Lexique d'E. Benveniste*, édité par Coquet et Derycke, n'a qu'« énonciation de discours » et « énonciation historique » pour entrées, « énonciation » seule n'ayant pas sa place. Étant donné que Benveniste lui-même coopéra à l'élaboration de ce lexique, on peut dire que le linguiste n'était pas encore conscient de la valeur théorique du mot en 1966. Voir Coquet et Derycke 1971, 1972 et « Avant-propos ».

1.2 Le mot *énonciation* dans les textes

1.2.1 « L'appareil formel de l'énonciation » (1970)

Cinq aspects de l'énonciation

Nous avons déjà souligné la dimension fondatrice de cet article pour la linguistique actuelle. La linguistique de l'énonciation le considère comme l'un des repères les plus importants pour la théorisation de la notion. Il est la dernière réflexion de Benveniste sur le sujet ; il pourrait être considéré comme l'ultime développement de sa pensée. Mais ce point de vue ne va pas sans poser problème. Car la notion d'énonciation se développe, étape par étape, en relation avec d'autres notions dans les autres travaux de linguistique générale ou indo-européenne. Si nous tentons de développer l'idée originale exposée dans cet article et d'en éclairer quelques aspects essentiels, ce n'est pas dans le but de définir dès maintenant le champ notionnel de l'*énonciation*, mais pour considérer les définitions qui y figurent. Dans nos analyses ultérieures, nous verrons que ces particularités ne recouvrent pas complètement la conception benvenistienne de cette notion.

Dans l'article de 1970, Benveniste donne une idée globale du phénomène énonciatif en le qualifiant de « grand procès [qui] peut être étudié sous divers aspects » (*PLG2* : 80). Il distingue à ce propos trois axes :

- réalisation vocale de la langue ;
- sémantisation de la langue en discours ;
- réalisation individuelle de la langue, envisagée dans le cadre formel et sur laquelle il met l'accent.

D'où cinq particularités selon nous essentielles³ :

1. Tout d'abord, l'énonciation est une « réalisation vocale de la langue » (*PLG2* : 80). Il ne s'agit pas uniquement de la réalisation orale de la langue, mais aussi de sa réalisation par l'écriture, comme le fait remarquer la fin de l'article : « l'écrivain s'énonce en écrivant et, à l'intérieur de son écriture, il fait des

3 Sungdo Kim articule ces particularités en moyen de quatre instances : « la subjectivité dans le langage », « le dialogisme ou l'intersubjectivité », « la référence », « la prédication ». Il semble omettre le premier aspect de l'énonciation mis en relief par Benveniste, la « réalisation vocale de la langue ». L'aspect « prédicatif » de l'énonciation que Kim souligne dans sa quatrième instance sera abordé dans notre chapitre 2 : nous pensons que cette particularité figure surtout dans la description de la notion de *phrase*, qui contribue à l'évolution de la notion d'énonciation. Voir *infra* et Kim 1997.

individus s'énoncer » (*PLG2* : 88). Toutefois, il convient de remarquer que l'énonciation orale est privilégiée en tant qu'objet de théorisation par rapport à l'énonciation écrite. *L'énonciation* est conçue comme phonation, c'est-à-dire phénomène vocal en acte de réalisation.

2. L'énonciation est en second lieu un acte opérationnel qui convertit la langue en discours : « L'énonciation suppose la conversion individuelle de la langue en discours. [...] C'est la sémantisation de la langue qui est au centre de cet aspect de l'énonciation » (*PLG2* : 81). Ce changement touche le problème à la fois du sens et de la forme, et plus précisément, celui de la transformation du signe en mot. Comme le montre bien une note (*ibid.*), l'intérêt de Benveniste pour la sémantisation de la langue est né dans le cadre d'une sémiologie qui tente de se distinguer de Saussure.

3. Le troisième point est l'aspect individuel de l'énonciation : « En tant que réalisation individuelle, l'énonciation peut se définir, par rapport à la langue, comme un procès d'appropriation » (*PLG2* : 82). En affirmant sa position de locuteur, le sujet parlant se sert d'indices spécifiques et de procédés accessoires. L'énonciation est ainsi un acte d'individualisation et d'appropriation de la langue par le locuteur.

4. Ce troisième aspect introduit immédiatement un autre élément indispensable dans le processus de l'énonciation : l'allocutaire. « Toute énonciation est, explicite ou implicite, une allocution, elle postule un allocutaire » (*PLG2* : 82). Cet aspect dialogique doit être examiné en même temps que la notion d'intersubjectivité. Benveniste évoque également l'aspect social de l'énonciation à la fin de son article à propos de la *communio phatique*, concept emprunté à Malinowski. Cette façon de comprendre l'énonciation comme « acte de parole dans la société » est une idée clé du dernier Benveniste.

5. Le cinquième aspect de *l'énonciation*, qui a un rapport étroit avec le deuxième et le troisième, relève de l'idée selon laquelle toute énonciation, même si son contenu est fantastique ou imaginaire, relie le locuteur et le co-locuteur au monde, ou plus précisément, à la réalité du discours : « Enfin, dans l'énonciation, la langue se trouve employée à l'expression d'un certain rapport au monde. [...] La référence est partie intégrante de l'énonciation » (*PLG2* : 82). Cet aspect référentiel invite à examiner attentivement le concept de réalité et le problème du temps linguistique chez Benveniste.

À ce stade de l'exposé, nous nous abstenons nous-même de définir catégoriquement la notion. Tout en gardant à l'esprit ces cinq aspects, nous ferons l'analyse chronologique des emplois du mot dans les textes de Benveniste. Ce faisant, nous mettrons en évidence les nuances qu'il a apportées à la notion et qu'il a parfois mises de côté, ou oubliées, dans le processus de théorisation.

1.2.2 « Symbolisme social dans les cultes gréco-italiques » (1945)

L'énonciation en tant qu'acte cérémonial

Portons-nous vingt-cinq ans auparavant. C'est dans un texte publié en 1945 que l'on peut trouver, sauf erreur, la première occurrence du mot *énonciations* (au pluriel) dans l'œuvre de Benveniste. L'article s'inspire d'une série de travaux de Georges Dumézil, notamment *Jupiter, Mars, Quirinus* (1941). Le texte benvenistien traite de la tripartition de la société ancienne dans les cultures gréco-italiques mais dans le passage où figure notre mot, c'est aux trois classes de la société indo-iranienne que Benveniste réfléchit :

La division de la société en trois classes, prêtres, guerriers, agriculteurs, est un principe dont les Indo-Iraniens anciens avaient pleinement conscience et qui présentait à leurs yeux l'autorité et la nécessité d'un fait naturel. Cette classification régit si profondément l'univers indo-iranien que son domaine réel déborde largement les *énonciations explicites* des hymnes et des rituels. On a pu montrer [...] que des représentations variées y ont été conformées, qui sont hors de la sphère propre du social, au point que toute définition d'une totalité conceptuelle tend inconsciemment à emprunter le cadre tripartite qui organise la société des hommes. (Benveniste 1945 : 5, s.p.n. ⁴)

Ces trois classes sociales se manifestent dans « les énonciations explicites des hymnes et des rituels ». L'auteur renvoie en note de bas de page à un précédent article, publié en 1938, « Traditions indo-iraniennes sur les classes sociales ». Pour bien comprendre le sens de ces « énonciations explicites », il faut aussi le prendre en considération. Benveniste y examine une légende des Scythes rapportée par Hérodote. Avant Benveniste, Dumézil avait déjà interprété cette légende mais d'une manière tout à fait différente, en la comparant à d'autres expressions mythiques et rituelles de l'Inde et de l'Iran. De son côté, Ben-

4 s.p.n. : souligné par nous.

veniste montre dans son analyse que la tripartition de la classe sociale se reflète dans les diverses représentations non seulement sociales, mais aussi religieuses, ethniques, etc.

La locution qu'emploie Benveniste, « énonciations explicites des hymnes et des rituels », semble donc désigner ces manifestations orales de prières, de prescriptions, ou de mythes qu'il a analysées et commentées en 1938. Étant donné la nature « des hymnes et des rituels », les « énonciations » désignent ici des expressions orales, accompagnées d'un ton solennel car, comme l'article du « Symbolisme social » le montre bien, l'*énonciation* est envisagée ici comme « acte cérémoniel » à destination du divin. Avec l'adjectif « explicites », Benveniste souligne l'actualisation de l'acte de dire. Cette interprétation est d'ailleurs confirmée par l'utilisation du mot *énonciation* dans le *VOC* : dans ce livre sur lequel on reviendra plus tard, Benveniste l'utilise souvent pour évoquer « l'acte de proférer des prières ou des formules dans le serment ou dans le rite ». Cet emploi relève de l'utilisation descriptive du mot que nous avons évoquée plus haut.

Le mot *énonciation* n'apparaît qu'une seule fois dans ce texte de 1945 ; ce n'est pas encore un concept clé, ni sur le plan théorique ni sur le plan descriptif. Pour Benveniste, ce n'est alors qu'un terme susceptible de décrire certains caractères des prières qu'il analyse dans l'article.

Avant de laisser ce texte de côté, nous voudrions dégager les caractéristiques des hymnes et des rituels qui y sont décrits. Dans la plupart des cas, ce sont des prières « dont les termes sont fixés » (Benveniste 1945 : 9) de telle manière que chaque classe sociale y est symbolisée. Dans la société qui est en relation symbolique avec l'acte cérémonial, « la prière n'est que le premier acte d'un "sacrifice" qui comprend, en outre, un rite solennel, l'offrande des *suovetaurilia* » (Benveniste 1945 : 12 ; *suovetaurilia*, « porc, mouton, taureau », est l'un des sujets de l'article). D'après le commentaire de Benveniste, la prière est donc elle-même un acte qu'on offre à un dieu, et elle est formulée, récitée au milieu du rite, étant partie intégrante des actes cérémoniels. C'est une unification de l'acte de dire et de l'acte rituel que Benveniste semble vouloir décrire par le mot *énonciation*.

1.2.3 « La phrase nominale » (1950) : Apparition de l'emploi théorique d'*énonciation*

Dans trois passages où le mot est utilisé, parfois en concomitance avec *énoncé* ou *phrase*, deux occurrences sont au singulier :

L'énonciation ainsi formulée, à cause même du caractère permanent de son contenu, est apte à servir de référence, de justification, quand on veut créer une conviction. (PLG1 : 164, s.p.n.)

C'est pourquoi la phrase nominale convient si bien à ces *énonciations* où elle tend d'ailleurs à se confiner, sentences ou proverbes, après avoir connu plus de souplesse. (PLG1 : 165, s.p.n.)

Il faut le mettre en parallèle et en contraste avec l'énoncé verbal pour voir qu'il y a ici deux modes d'*énonciation* distincts. (PLG1 : 166, s.p.n.)

Le mot n'a pas la même signification dans le troisième emploi que dans les deux premiers. Dans le premier passage l'auteur analyse les phrases nominales homériques ; il se sert du mot *énonciation* dans le but de souligner que celles-ci « apparaissent fréquemment en relation *causale* [...] avec le contexte » (PLG1 : 164), et prennent une valeur absolue et permanente ainsi qu'un caractère intemporel et impersonnel. Ici, le mot *énonciation* signifie *phrase* ou *énoncé* formulé. En effet, dans le premier emploi, l'*énonciation* ne semble pas beaucoup se différencier de la phrase ou de l'énoncé sur le plan sémantique. Elle n'a pas le sens concret d'acte d'énoncer, ni de réalisation du virtuel, mais plutôt le sens de « syntagme phrastique ».

Dans le deuxième passage, le mot *énonciations* (au pluriel) se réfère à des exemples. L'adjectif démonstratif « ces » désigne les phrases nominales dont Benveniste a précédemment signalé les particularités et qui se manifestent sous forme de proverbes, maximes, sentences, etc. On pourrait rapprocher ce deuxième emploi du premier, qui renvoie au même type de référence. Dans ces deux passages, le mot *énonciation* est employé pour désigner « les phrases nominales », et sa signification est presque similaire à celle de *phrase* et d'*énoncé*.

En revanche, le troisième emploi témoigne d'une acception différente. Dans l'expression « deux modes d'énonciation », les « deux modes » désignent à la fois l'énoncé nominal et l'énoncé verbal. Notons bien que dans ce texte, l'*énoncé* nominal et la *phrase* nominale ont le même sens, et il en est de même pour l'*énoncé* verbal et la *phrase* verbale. En d'autres termes, l'*énon-*

cé et la *phrase* sont remplaçables mutuellement, alors que l'*énoncé* et l'*énonciation*, dans ce troisième emploi, commencent à se différencier et le champ notionnel de l'*énonciation* englobe en même temps la *phrase nominale* (énoncé nominal) et la *phrase verbale* (énoncé verbal).

Discutant ces trois emplois, Patrick Dahlet les regroupe en un seul mouvement et les rapproche de l'idée de Mikhail Bakhtine :

[...] on perçoit qu'on a bien affaire à une acception de l'énonciation comme moule de structuration socio-cognitive des énoncés, très proche de l'assimilation bakhtinienne des « genres du discours » à des « formes [...] prescriptives [...] de l'énoncé » pour le locuteur (Bakhtine, *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, 1984 [première publication en 1979]). (Dahlet 1997 : 197)

Bien que la notion gagne de l'ampleur, il est prématuré de soutenir comme Dahlet qu'elle prenne un sens socio-cognitif. La signification du mot doit être cherchée au sein du texte, où les deux premiers emplois permettent de relier l'*énonciation* à la nature de la phrase sur le plan référentiel. L'objectif de cet article est en effet multiple. Benveniste distingue d'abord les fonctions du verbe afin de définir l'énoncé assertif fini (phrase avec verbe) ; ensuite, il procède à une analyse d'exemples concrets de la phrase nominale ; enfin, il expose les « deux modes d'énonciation » qui s'établissent sur le *plan du discours* et sur le *plan de la narration* historique ou descriptive. La phrase nominale se produit dans le discours, tandis que la phrase verbale se trouve à la fois dans le discours et dans la narration.

Pour distinguer le verbe du nom, Benveniste s'appuie sur la syntaxe : le verbe est « l'élément indispensable à la constitution d'un énoncé assertif fini ». Quant à l'énoncé assertif fini, il est défini de deux manières :

1°) il est produit entre deux pauses ; 2°) il a une intonation spécifique, « finale », qui s'oppose en chaque idiome à d'autres intonations également spécifiques (suspensive, interrogative, exclamative, etc.) (PLGI : 154)

Dans l'énoncé assertif, le verbe a une double fonction :

fonction cohésive, qui est d'organiser en une structure complète les éléments de l'énoncé ; fonction assertive, consistant à doter l'énoncé d'un prédicat de réalité. (*ibid.*)

Or l'énoncé verbal assertif (*i.e.* la phrase verbale assertive) s'accompagne toujours d'une « phrase implicite » :

Une assertion finie, du fait même qu'elle est assertion, implique une référence de l'énoncé à un ordre différent, qui est l'ordre de la réalité. À la relation grammaticale qui unit les membres de l'énoncé s'ajoute implicitement un « cela est ! » qui relie l'agencement linguistique au système de la réalité. (*ibid.*)

L'émergence de la question de la *référence* est intéressante à la fois pour l'examen historique de la pensée benvenistienne et – dans une perspective comparative – pour ce qui concerne la « réalité du discours »⁵. Selon Benveniste, la phrase verbale, du fait qu'elle est toujours accompagnée d'un implicite « cela est ! », est *ancrée* dans la réalité, tandis que la phrase nominale en est incapable, faute de rapport au temps :

[L']assertion nominale ne peut pas [...] participer à la propriété essentielle d'une assertion verbale, qui est de mettre le temps de l'événement en rapport avec le temps du discours sur l'événement. La phrase nominale en indo-européen asserte une certaine « qualité » (au sens le plus général) comme propre au sujet de l'énoncé, mais hors de toute détermination temporelle ou autre et hors de toute relation avec le locuteur. (*PLGI* : 159)

Davantage :

Une assertion nominale, complète en soi, pose l'énoncé hors de toute localisation temporelle ou modale et hors de la subjectivité du locuteur. (*PLGI* : 160)

La *subjectivité* apparaît ici sans référence aux déictiques : la phrase nominale est censée pouvoir échapper au temps et à la subjectivité, elle devient une assertion absolue. Elle n'a pas d'ancrage dans la réalité du discours.

Benveniste renforce son explication de la phrase nominale par des exemples tirés de Pindare, d'Hérodote et d'Homère. Les emplois de la phrase nominale dans ces textes viennent soutenir en effet son hypothèse :

5 Cette définition de la fonction assertive ne concorde pas parfaitement avec celles des dictionnaires linguistiques d'aujourd'hui. Par exemple *Le Dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage* explique l'« assertion » comme « le mode de communication institué par le sujet parlant entre lui et son (ou ses) interlocuteur(s) et consistant à faire dépendre ses propositions d'une phrase implicite *Je te dis que* ("Je porte à ta connaissance le fait que"), énonçant une vérité, déclarant un fait » (Dubois *et al.* 1999). On introduit le locuteur et l'allocutaire dans l'explication de l'assertion, tandis que Benveniste, peu explicatif, insiste sur le fait que la fonction assertive du verbe fonde la phrase sur la réalité temporelle et personnelle. À la place de « je te dis que », Benveniste entend « cela est ! » – phrase démonstrative et exclamative – sous tous les énoncés assertifs verbaux, de ce fait liés à la réalité du discours. Ce rapport au réel tient du verbe (y compris du verbe *être*).

1° [la phrase nominale] est toujours liée au discours direct ; 2° elle sert toujours à des assertions de caractère général, voire sentencieux. Cela signifie que, par contraste, seule la phrase verbale (avec *εστι*, « être ») convient à la narration d'un fait, à la description d'une manière d'être ou d'une situation. (*PLGI* : 162)

Les deux genres de phrases renvoient à deux registres textuels : 1° le registre narratif ou descriptif, constitué par des phrases verbales et dans lequel jamais n'apparaît la phrase nominale ; 2° le registre discursif où la phrase nominale peut apparaître à côté de la phrase verbale. Ces deux types de phrases aux propriétés différentes sont décrits par la fin de l'article comme « deux modes d'énonciation distincts » (*PLGI* : 166). Le mot *énonciation* recouvre ici à la fois l'énoncé verbal et l'énoncé nominal. Si dans ce contexte le terme d'*énoncé* est assimilé à *phrase*, le mot *énonciation* ne semble pas employé en tant que synonyme de *phrase* ni d'*énoncé* tout court, contrairement aux deux premiers emplois. Dans ces deux premiers emplois en effet, on a vu qu'*énonciation* désigne la phrase nominale et la phrase verbale lorsque celle-ci va de pair avec une nominale.

D'où la question : Quel sens nouveau prend *énonciation* du fait de cette référence à la phrase nominale et à la phrase verbale dans l'expression « deux modes d'énonciation distincts » ?

Résumons d'abord ce que Benveniste dit de la phrase nominale et de la phrase verbale avant de les réunir dans la seule notion d'énonciation. Premièrement, ces deux types de phrases se différencient par leur acte référentiel, c'est-à-dire par leur rapport à la réalité. Deuxièmement, ces deux types de phrases se différencient par leur distribution dans les deux registres textuels. Et il est clair que jusqu'ici, Benveniste prend en considération avant tout les différences entre la phrase nominale et la phrase verbale. À présent, en les regroupant dans un seul champ notionnel, Benveniste, semble-t-il, a voulu dégager son regard de la sphère des différences, et s'élever à un niveau plus général d'investigation. En effet, au lieu de dire « deux modes d'énoncé (ou de phrase) distincts », Benveniste choisit le mot *énonciation*, pour indiquer un ensemble de formation énonciative, c'est-à-dire l'acte de proférer un énoncé. Le mot est employé pour signifier une *structuration* de l'énoncé, dont les deux modes se concrétisent en phrase nominale et phrase verbale.

A ce stade de l'examen, il nous paraît un peu hâtif de considérer l'énonciation, comme l'a fait Dahlet, comme un « moule

de structuration socio-cognitive des énoncés ». Car, d'une part, les deux modes d'énonciation ne correspondent pas directement à deux registres du texte, discours et narration historique ou descriptive ; d'autre part, les trois emplois du mot ne désignent pas la même chose : ils signifient tantôt un syntagme déjà fait, tantôt une structuration de l'énoncé.

Reste à comparer cet emploi avec celui qu'on trouve dans le « Symbolisme social » afin de savoir s'il y a continuité du sens. Dans les deux cas, le mot *énonciation* sert à décrire un type de discours tel qu'une formule, un proverbe, dont le texte est plus ou moins fixé. Il faut souligner la nature orale de ces emplois. Dans les deux cas, l'énonciation se réfère à la prière et à la sentence, qui comprennent entre autres une intonation spéciale. *Énonciation* évoque donc aussi l'aspect *solennel* d'un acte rituel ou d'une cérémonie de nature officielle. Il s'agit de l'acte de proférer une formule d'une manière solennelle.

Il faut évidemment rapprocher les deux registres, discours et narration historique ou descriptive, de la distinction faite entre *discours* et *histoire* dans son article sur « Les relations de temps dans le verbe français » de 1959 où Benveniste parle à leur sujet de « plans d'énonciation » :

La distinction opérée ici entre *deux plans d'énonciation* au sein de la langue met dans une perspective différente le phénomène qui a été appelé, il y a cinquante ans, « la disparition des formes simples du prétérit » en français. (*PLG1* : 243, s.p.n.)

Comme nous l'avons montré plus haut, l'expression même des « deux modes d'énonciation » ne se superpose pas à l'expression des « deux plans d'énonciation » que sont le plan du discours et le plan de l'histoire. Mais la dichotomie « discours / narration historique » établie en 1950 ressemble à ces deux plans d'énonciation, théorisés en 1959. Nous reviendrons sur cette question dans une analyse ultérieure ; pour l'instant, continuons à retracer le trajet du mot *énonciation*.

1.2.4 « Tendances récentes en linguistique générale » (1954)

L'énonciation comme réalisation phonique

Benveniste emploie le mot *énonciations* (au pluriel) une fois seulement, à la fin de l'article, dans un contexte où, en clôture de son exposé, il évoque plusieurs recherches à venir. D'après lui, l'étude linguistique se multiplie selon la perspective des linguistes :

Si particulières sont les conditions propres au langage qu'on peut poser en fait qu'il y a non pas une mais plusieurs structures de la langue, dont chacune donnerait lieu à une linguistique complète. (PLG1 : 16)

En parlant ainsi de futures études linguistiques, il se sert du mot *énonciation* :

Le langage peut aussi être considéré comme tenant entièrement dans un corps d'émissions sonores articulées qui constitueront la matière d'une étude strictement objective. La langue sera donc l'objet d'une description exhaustive qui procédera par segmentation du donné observable. On peut au contraire tenir ce langage réalisé en *énonciations* enregistrables pour la manifestation contingente d'une infrastructure cachée. C'est alors la recherche et la mise au jour de ce mécanisme latent qui seront l'objet de la linguistique. (*ibid.*, s.p.n.)

Il est clair qu'*énonciations enregistrables* désigne une réalisation vocale. En revanche, les deux expressions qui suivent, à savoir « la manifestation contingente d'une infrastructure cachée » et « ce mécanisme latent », restent obscures. Si ce « mécanisme latent » est synonyme de l'« infrastructure cachée », porte-il un sens social ou historique ? Sémantique ou pragmatique ? Le texte ne l'explique pas. Néanmoins, Dahlet formule une remarque juste sur ce passage : il signale que la notion d'énonciation est maintenant « susceptible [...] d'être le versant visible d'une formation invisible » (Dahlet 1997 : 197). Étant une surface apparente d'une formation invisible, cette notion n'est donc plus considérée comme quelque chose de facial : elle prend plus de profondeur dans son champ notionnel, car elle a maintenant son propre mécanisme latent.

Ce passage appelle deux autres observations. Premièrement, Benveniste considère *ce mécanisme latent* comme un objet de recherche, tandis qu'il prend l'énonciation pour le moyen d'analyse par lequel on atteindrait cet objet. Pour reprendre les expressions de Dahlet, Benveniste envisage ici une linguistique qui étudie une « formation invisible » à partir du « versant visible ». Deuxièmement, ce passage de 1954 n'est pas sans rapport avec « L'appareil formel de l'énonciation » de 1970. Dans ce texte ultérieur, l'énonciation est caractérisée – entre autres choses – par son aspect vocal : elle est, dit Benveniste, « la réalisation vocale de la langue » (PLG2 : 80). Sur ce plan, l'article de 1954 annonce celui de 1970.

1.2.5 « La nature des pronoms » (1956a)

Une énonciation chaque fois unique

Le terme d'*énonciation* n'est employé que trois fois, mais il endosse ici une nouvelle signification. Avant de l'analyser, deux remarques générales s'imposent. En premier lieu, il faut noter que c'est à partir de ce texte que le mot est mis en rapport avec la problématique des indicateurs. La question des indicateurs, et surtout ceux de la personne, s'est déjà posée : dix ans auparavant, « Structure des relations de personne dans le verbe » (1946) oppose *je - tu* à *il* et caractérise ce premier couple par son « unicité »⁶. En 1956, c'est à l'*énonciation* que Benveniste attribue ce même caractère.

En second lieu, il faut remarquer qu'il utilise un nouveau syntagme, *instances de discours*, qui prendra une valeur théorique considérable dans les études ultérieures. Définies comme « actes discrets et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée en parole par un locuteur » (*PLGI* : 251), ces *instances de discours* posent un problème d'interprétation. En effet, cette définition se confond avec une de celles de l'énonciation – une similitude d'autant plus étrange que Benveniste utilise les deux expressions presque toujours ensemble. L'unicité étant progressivement attribuée à d'autres notions, le tout demande un examen plus approfondi⁷.

Passages de 1956a où figure le mot *énonciation* :

Entre *je* et un nom référant à une notion lexicale, il n'y a pas seulement les différences formelles, très variables, qu'impose la structure morphologique et syntaxique des langues particulières. Il y en a d'autres, qui tiennent au processus même de l'*énonciation* linguistique et qui sont d'une nature plus générale et plus profonde. (*PLGI* : 251-252, s.p.n.)

C'est pourtant un fait à la fois original et fondamental que ces formes « pronominales » ne renvoient pas à la « réalité » ni à des positions « objectives » dans l'espace ou dans le temps, mais à l'*énonciation*, chaque fois unique, qui les contient, et réfléchissent ainsi leur propre emploi. L'importance de leur fonction se mesurera à la nature du problème qu'elles servent à résoudre, et qui n'est

6 C'est-à-dire le fait d'être unique dans chaque emploi : « les instances d'emploi de *je* ne constituent pas une classe de référence, puisqu'il n'y a pas d'"objet" définissable comme *je* auquel puissent renvoyer identiquement ces instances. Chaque *je* a sa référence propre, et correspond chaque fois à être unique, posé comme tel » (*PLGI* : 252).

7 Voir notre deuxième chapitre, section 2.2.

autre que celui de la communication intersubjective. (PLG1 : 254, s.p.n.)

La « troisième personne » représente en fait le membre non marqué de la corrélation de personne. C'est pourquoi il n'y a pas truisme à affirmer que la non-personne est le seul mode d'*énonciation* possible pour les instances de discours qui ne doivent pas renvoyer à elles-mêmes, mais qui prédisent le procès de n'importe qui ou n'importe quoi hormis l'instance même, ce n'importe qui ou n'importe quoi pouvant toujours être muni d'une référence objective. (PLG1 : 255-256, s.p.n.)

Aucun de ces trois emplois n'a de rapport avec l'utilisation descriptive du mot *énonciation* : il ne s'agit plus ni d'un acte de préférer une formule ni d'une phrase concrète. En outre, à l'encontre des emplois observés dans « La phrase nominale », ces emplois semblent revêtir une certaine cohérence sémantique. Dans le premier passage, le syntagme « le processus même de l'énonciation linguistique » mérite l'attention en raison du mot *processus*. Si l'on comprend généralement celui-ci comme un « ensemble des phénomènes, conçu comme actif et organisé dans le temps » (*Petit Robert*), on doit également considérer l'*énonciation* référée ici comme comportant ce même ensemble de phénomènes. Cette *énonciation* n'est pas un acte simple mais une suite d'opérations. Cette acception est voisine de celle de « L'appareil ». Dans ce dernier article, décrivant l'*énonciation* comme la mise en fonctionnement de la langue en discours, Benveniste en parle comme d'un « grand procès » (PLG2 : 80). Il semble légitime de rapprocher *processus* et *procès* : tous deux désignent un ensemble d'opérations qui se déroulent dans le temps. On remarquera ainsi que l'activité d'énonciation s'étend dans le temps, et que la notion prend une ampleur théorique, de sorte que l'on peut voir dans ce texte de 1956 une émergence de la problématique de « L'appareil », 1970.

Si dans le premier emploi de 1956 le sens d'*énonciation* s'approche de « L'appareil », le troisième emploi (nous examinerons le deuxième un peu plus loin) renvoie plutôt à « La phrase nominale », 1950. Le texte de 1950 parle de « deux modes d'énonciation », celui de 1956 de « mode d'énonciation » – ceci pour distinguer les « première et deuxième personnes » de la « non-personne » (troisième personne), autrement dit par rapport au problème de la référence : tandis que les pronoms personnels *je* et *tu*, pour avoir un référent, renvoient à l'énonciation où ils apparaissent, la non-personne, quant à elle, ne renvoie pas à l'énonciation mais à la réalité objective :

Si le langage en exercice se produit par nécessité en instances discrètes, cette nécessité le voue-t-elle aussi à ne consister qu'en instances « personnelles » ? Nous savons empiriquement que non. Il y a des énoncés de discours, qui en dépit de leur nature individuelle, échappent à la condition de personne, c'est-à-dire renvoient non à eux-mêmes, mais à une situation « objective ». C'est le domaine de ce qu'on appelle la « troisième personne ». (PLGI : 255)

Dans « La phrase nominale » également, on rencontre le syntagme « deux modes d'énonciation » au sein du problème de la référence. Ces « modes d'énonciation » – ou catégories de phrases (phrase nominale et phrase verbale) – signifient non seulement ces catégories mais aussi leur organisation en discours. Il y a une analogie entre, d'une part, le problème des pronoms et, d'autre part, le problème des phrases nominale et verbale : ces deux problèmes sont reliés dans la question de la forme verbale et de la référence. L'article de 1956 est bien dans la continuité de celui de 1950.

Passons au deuxième emploi. Le mot *énonciation* vient dans la locution suivante : « l'énonciation, chaque fois unique, qui contient les pronoms ». Ce passage est problématique car dans le même article, Benveniste définit l'« instance de discours » de la même façon :

[...] les « instances de discours », c'est-à-dire les actes discrets et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée en parole par un locuteur.

En outre, comme on l'a remarqué plus haut, cette définition s'assimile non seulement à la description de l'*énonciation* exposée en 1956, mais aussi à la définition de l'*énonciation* développée en 1970. Dans « L'appareil » en effet, l'énonciation est considérée comme l'acte individuel d'un locuteur qui réalise la langue en discours.

Ce caractère commun que Benveniste nomme « unicité » mérite réflexion. Cette idée d'unicité apparaît déjà dans un article plus ancien que « La nature des pronoms ». Déjà « La structure des personnes dans le verbe » (1946) évoque cette idée pour caractériser le *je* et le *tu*. De même, « Remarques sur la fonction du langage dans la découverte freudienne » (1956), contemporain de « La nature des pronoms », évoque la même idée pour décrire des « configurations de la parole » qui font naître la subjectivité instantane et évasive. La référence du *je* ou du *tu* est chaque fois unique parce que ces pronoms sont liés à un acte de parole chaque fois unique ; or si un acte de parole est

chaque fois unique, c'est parce qu'il est *inséré dans le temps*. On comprend que l'idée d'unicité dont parle Benveniste n'est rien d'autre que le problème du temps – plus précisément, celui de l'acte effectué dans le temps – raison pour laquelle Benveniste exprime également cette idée par un autre mot, *événement*.

Cette unicité, Benveniste ne l'attribue pas uniquement à l'*instance de discours* et à l'*énonciation*, mais aussi à l'*énoncé performatif* et à la *phrase*. Elle prend ainsi des formes variées. Nous reviendrons sur cette question dans le chapitre suivant ; pour le moment, bornons-nous à remarquer cette symétrie entre l'instance de discours et l'énonciation.

1.2.6 « De la subjectivité dans le langage » (1958a) Énonciation et subjectivité

Dans cet article emblématique et qui sert toujours de référence en sciences du langage, Benveniste emploie *énonciation* à plusieurs reprises. À la fin du texte, il entreprend d'expliquer une opposition évidente à ses yeux entre la subjectivité et la non-subjectivité :

L'opération de pensée n'est nullement l'objet de l'énoncé ; *je crois (que...)* équivaut à une assertion mitigée. En disant *je crois (que...)*, je convertis en une *énonciation* subjective le fait asserté impersonnellement, à savoir *le temps va changer*, qui est la véritable proposition. (PLGI : 264, s.p.n.)

Or ici, la différence entre l'*énonciation* « subjective » et l'*énonciation* « non subjective » apparaît en pleine lumière, dès qu'on s'est avisé de la nature de l'opposition entre les « personnes » du verbe. (PLGI : 265, s.p.n.)

Cette opposition des deux types d'énonciation n'est pas aussi simple à comprendre que Benveniste le prétend, si l'on tient compte du développement que la question de la « personne » prend sous sa plume. Souvenons-nous de deux textes publiés avant « De la subjectivité dans le langage ». Dans « Structure des relations de personnes dans le verbe », article daté de 1946, Benveniste s'était d'abord servi d'une opposition d'adjectifs, « subjective / non subjective », pour qualifier l'opposition de personnes, « je / tu ». Ensuite, dans « La nature des pronoms », daté de 1956, il insistait sur l'opposition des pronoms personnels, « personne / non-personne », et concluait que cette opposition résultait de la différence de deux modes d'énonciation. C'est dans cette continuité que Benveniste propose sa vision de

la relation des personnes, et en particulier, de la « subjectivité » dans le langage.

Ainsi, lorsqu'on replace l'article de 1958 dans la problématique développée depuis les années quarante, la structure oppositionnelle des personnes peut s'observer dans un rapport à deux dimensions.

	personne	non-personne
subjectif	« je »	
non-subjectif	« tu »	« il »

Le pronom de la première personne, « je », a en effet deux relations différentes par rapport aux deux autres. Benveniste les appelle respectivement « corrélation de personnalité » et « corrélation de subjectivité ». La première oppose les personnes « je » et « tu » à la non-personne « il », tandis que la deuxième oppose « je » à « tu » (PLGI : 235).

Cette répartition est susceptible de remettre en cause la stabilité de la conception benvenistienne de l'énonciation. Car dans « L'appareil », Benveniste définit l'énonciation comme acte individuel d'utilisation et comme procès d'appropriation de la langue. Si toute énonciation est un acte d'individuation de la langue, cet acte d'individuation n'implique-t-il pas que toute énonciation est subjective ? Cette individuation n'est-elle pas identique à la subjectivation ?

Deux réponses à ces questions sont provisoirement possibles. En premier lieu, il faut noter que ces deux aspects de l'énonciation, aspect subjectif et aspect individuel, sont séparément développés par Benveniste. À ce stade de sa réflexion, c'est-à-dire en 1958, il n'a pas encore éclairci le procès d'individuation de l'énonciation, cette idée étant développée autour de la problématique sémiotique / sémantique, avec le concours de la notion de phrase. Cette problématique concerne plusieurs articles, « Les niveaux de l'analyse linguistique », « La forme et le sens dans le langage » et « Sémiologie de la langue », auxquels nous reviendrons dans le chapitre 3.

En second lieu, il faut soigneusement distinguer ici les deux opérations qui sont à l'œuvre dans la conception de l'énonciation. L'énonciation en tant qu'acte individuel se pose comme un acte par lequel le sujet parlant s'approprie la langue et par lequel il devient sujet. En ce sens, toute énonciation serait une

subjectivation du locuteur. En revanche, lorsque Benveniste distingue l'énonciation subjective de l'énonciation non subjective, il base cette distinction sur le plan formel : le critère linguistique est un indicateur sui-référentiel. Deux catégories de l'énonciation, énonciation subjective et énonciation non subjective, se rabattent sur deux individuations possibles de la langue, l'une en « je / tu » et l'autre en « il ». Nous analyserons cette subjectivation par l'énonciation dans le chapitre 4.

Revenons au second emploi cité plus haut : afin d'éclairer la différence entre énonciation subjective et énonciation non subjective, Benveniste introduit les performatifs, dont l'analyse aboutira à « La philosophie analytique et le langage » (1963). Désormais étendue à des énoncés tels que *je jure*, l'énonciation prendra non seulement individuelle et mais aussi sociale :

Or *je jure* est une forme de valeur singulière, en ce qu'elle place sur celui qui s'énonce *je* la réalité du serment. Cette énonciation est un *accomplissement* : « jurer » consiste précisément en l'énonciation *je jure*, par quoi Ego est lié. L'énonciation *je jure* est l'acte même qui m'engage, non la description de l'acte que j'accomplis. [...] L'énonciation s'identifie avec l'acte même. (PLGI : 265)

C'est dans ce passage que l'énonciation est clairement reliée, pour la première fois, avec la notion d'acte. Toutefois, il faut préciser immédiatement que cette notion d'acte dont parle Benveniste nécessite un examen approfondi. Parce que dans ce passage, il s'agit d'un acte sui-référentiel particulier que Benveniste nommera, suivant la terminologie d'Austin, l'acte performatif. Nous reviendrons sur cette question chapitre 2, en comparant la notion d'énonciation et celle d'énoncé performatif.

Dans « De la subjectivité dans le langage », la notion d'énonciation est donc d'abord conçue dans son rapport avec le « je ». Celui-ci est indispensable pour que l'énonciation soit subjective et considérée comme un acte. Cette liaison étroite des deux notions, « énonciation » et « je », est d'ailleurs souvent soulignée dans les lectures de Benveniste. Mais l'important pour nous est de la situer dans l'ensemble des publications de Benveniste pour mieux en cerner la signification.

Comme nous l'avons remarqué plus haut, cet article de 1958 prend place dans la continuité des études consacrées au problème de la « personne » sur lequel Benveniste travaillait alors depuis plus de dix ans. Lorsque nous situerons ce texte dans l'ensemble de la production benvenistienne, la relation exclusive qui relie l'énonciation et le « je » apparaîtra sous un jour

différent. Car cette problématique apparaît à l'occasion de l'intérêt particulier que Benveniste porte à « l'homme dans la langue ». Cet intérêt ne consiste pas à mettre l'accent sur le pronom « je » ou quelque autre déictique : il relève plutôt du mode subjectif de certaines catégories linguistiques. Nous y reviendrons chapitre 4 en nous interrogeant sur la constitution du « je » non seulement dans la linguistique benvenistienne, mais aussi dans son anthropologie.

1.2.7 « Les relations de temps dans le verbe français » (1959)

L'énonciation sur le plan narratif et dans la perspective dialogique

Dans cet article, Benveniste entreprend d'éclaircir la structure du temps verbal dans deux domaines différents. D'une part, dans la narration, il distingue le plan historique et le plan du discours, distinction qui suscitera de nombreux débats au sein de la linguistique contemporaine. C'est sur cette distinction que reposent les deux catégories du temps et de la personne. D'autre part, par rapport à la fonction du verbe, il relève deux fonctions dans le parfait, l'accompli et l'antériorité.

L'explication des deux plans narratifs fournit huit occurrences du mot *énonciation*. Les deux plans sont en effet définis par l'expression « plans d'énonciation », et désignés respectivement « énonciation historique » et « énonciation du discours » :

Les temps d'un verbe français ne s'emploient pas comme les membres d'un système unique, ils se distribuent en *deux systèmes* distincts et complémentaires. Chacun d'eux ne comprend qu'une partie des temps du verbe ; tous les deux sont en usage concurrent et demeurent disponibles pour chaque locuteur. Ces deux systèmes manifestent deux plans d'énonciation différents, que nous distinguerons comme celui de l'*histoire* et celui du *discours*. (PLGI : 238)

Les deux plans se distinguent par la distribution des temps du verbe, et notamment, par la présence ou l'absence de l'aoriste : le plan historique est constitué principalement par l'aoriste, alors que le plan du discours l'exclut.

Benveniste introduit également, de façon accessoire, un autre plan d'énonciation, celui du discours indirect :

Indiquons par parenthèse que l'énonciation historique et celle de discours peuvent à l'occasion se conjindre en un troisième type d'énonciation, où le discours est rapporté en termes d'événement et transposé sur le plan historique ; c'est ce qui est communément

appelé « discours indirect ». Les règles de cette transposition impliquent des problèmes qui ne seront pas examinés ici. (*PLG1* : 242)

Tantôt donc les deux premiers types d'énonciation se mélangent pour donner naissance à un troisième, à savoir le discours indirect, tantôt ils coexistent dans une même narration, avec des « transferts instantanés » (*ibid.*).

Ces premières acceptions d'*énonciation* sont assez générales : elles ne réfèrent ni à une phrase particulière ni à un acte d'énoncer, mais à un ensemble de phrases déjà faites, observables. Elles se situent au niveau d'énoncés des deux plans de la narration, *histoire* et *discours*. Elles concernent l'écrit et l'oral : comme le précise immédiatement Benveniste, les dichotomies *histoire / discours* et *écrit / oral* ne se recoupent pas :

La distinction que nous faisons entre récit historique et discours ne coïncide donc nullement avec celle entre langue écrite et langue parlée. L'énonciation historique est réservée aujourd'hui à la langue écrite. Mais le discours est écrit autant que parlé. Dans la pratique on passe de l'un à l'autre instantanément. (*ibid.*)

Dans sa seconde occurrence en revanche, *énonciation* désigne l'acte d'énoncer dans le cadre de la conversation :

[T]oute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière [...] (*ibid.*)

Cette acception n'est pas seulement à mettre en rapport avec ce qu'on a déjà observé dans « De la subjectivité » (1958) ; elle témoigne aussi d'un approfondissement : elle s'enrichit de deux autres notions, figures du dialogue, le locuteur et l'auditeur. Cette idée proprement dialogique peut d'ailleurs être reliée à la conception de l'énonciation que Benveniste exposera dans « L'appareil », en 1970 :

Comme forme de discours, l'énonciation pose deux « figures » également nécessaires, l'une source, l'autre but de l'énonciation. C'est la structure du *dialogue*. Deux figures en position de partenaires sont alternativement protagonistes de l'énonciation. Ce cadre [figuratif] est donné nécessairement avec la définition de l'énonciation. (*PLG2* : 85)

L'analogie de « Les relations du temps » avec « L'appareil » ne s'arrête pas là puisqu'ici Benveniste déclare que le locuteur (désormais « l'énonciateur » !) n'énonce qu'afin d'« influencer » l'allocataire :

Dès lors que l'énonciateur se sert de la langue pour influencer en quelque manière le comportement de l'allocutaire, il dispose à cette fin d'un appareil de fonction. (PLG2 : 84)

Cette idée mène directement à celle d'« acte de langage » et c'est aussi sur ce point qu'un lien s'établit avec « Philosophie analytique » (1963).

La ressemblance entre ce passage et cet autre déjà cité :

[T]oute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière [...] (PLG1 : 242)

est évidente : tous deux mentionnent l'intention du locuteur d'influencer l'énonciataire. Il est d'autant plus significatif que cette réflexion sur l'acte de langage se soit formée non pas par rapport à la performativité mais par rapport au dialogue et à l'intersubjectivité. Benveniste semble considérer cette visée non pas comme l'apanage des seuls mots du discours mais comme relevant de la nature même du langage. Cette perspective sera examinée plus en détail chapitre 5.

1.2.8 « La philosophie analytique et le langage » (1963c) L'énonciation est un acte

Cet article reprend l'idée de la « parole comme acte » que Benveniste a déjà exposée dans « De la subjectivité » en 1958. Dans ce contexte, on ne trouve que quatre occurrences du mot *énonciation*, dont trois dans une acception semblable à celle de 1958.

Voici les deux premières :

En décrivant, il y a quelques années, les formes subjectives de l'énonciation linguistique, nous indiquions sommairement la différence entre *je jure*, qui est un acte, et *il jure*, qui n'est qu'une information. (PLG1 : 270)

Ainsi : *j'ordonne* (ou *je commande*, *je décrète*, etc) que la population soit mobilisée, où le dictum est représenté par : *la population est mobilisée*. C'est bien un dictum, puisque l'énonciation expresse en est indispensable pour que le texte ait qualité de performatif. (PLG1 : 271)

Le premier passage rappelle qu'une description du performatif a déjà été donnée dans « De la subjectivité ». Benveniste évoque ici, dans « les formes subjectives de l'énonciation linguistique », l'*énonciation subjective* opposée à l'*énonciation non subjective*. Cette énonciation-là est telle que nous l'avons

vue dans « De la subjectivité » : elle signifie la réalisation de la langue en instance de discours. Le deuxième emploi conserve aussi ce sens : l'« énonciation expresse » désigne une phrase explicitement prononcée⁸.

Troisième et quatrième emplois :

Or, les actes d'autorité sont d'abord et toujours des *énonciations* proférées par ceux à qui appartient le droit de les prononcer. Cette condition de validité, relative à la personne énonçante et à la circonstance de l'*énonciation*, doit toujours être supposée remplie quand on traite du performatif. (PLG1 : 273, s.p.n.)

Énonciations (au pluriel) est relié à « actes d'autorité ». On voit bien qu'au lieu d'utiliser le mot *énoncé*, Benveniste choisit *énonciation* pour sa proximité avec la notion d'acte. Davantage : dans le quatrième emploi, l'*énonciation* renvoie à une *personne* et à une *circonstance* ; elle se manifeste comme un acte projeté dans un espace-temps spécifique. Mais à quel type d'acte Benveniste pense-t-il ? L'*énonciation* et l'*énoncé performatif* sont-ils de même nature ? Il est difficile de répondre sans analyser le sens qu'il donne à *performatif* : nous y reviendrons dans le chapitre 2 et nous nous contenterons pour le moment de dire que Benveniste n'effectue pas de séparation tranchée entre les deux notions. Les champs conceptuels de l'acte d'énonciation et de l'acte performatif se chevauchent et, dans cet article, le second camoufle le premier.

1.2.9 « Structure de la langue et structure de la société » (1968c)

L'énonciation mise en rapport avec la société

En 1968, Benveniste donne une communication à Milan à la demande de la société italienne Olivetti. Il traite un sujet qu'il a déjà abordé en 1963, dans « Coup d'œil sur le développement de la linguistique », texte dans lequel il soulignait la symbolique du langage qui lie l'homme et la culture. Or, dans l'exposé de 1968, il signale la faculté du langage d'être « interprétant » de la société. Évoquant la terminologie de Peirce, Benveniste semble vouloir définir la relation entre le langage et la société comme une relation sémiologique. En ce sens, cette conférence de Milan peut être rapprochée de la problématique de la signification où Benveniste tente de dépasser Saussure.

Nous y trouvons trois emplois du mot *énonciation*, tous situés dans la dernière partie du texte. Le premier est en relation avec le problème chomskien de l'aspect productif du langage :

⁸ On peut toutefois remarquer une redondance sémantique.

La langue permet la production indéfinie de messages en variétés illimitées. Cette propriété unique tient à la structure de la langue qui est composée de signes, d'unités de sens, nombreuses mais toujours en nombre fini, qui entrent dans des combinaisons régies par un code et qui permettent un nombre d'*énonciations* qui dépasse tout calcul, et qui le dépasse nécessairement de plus en plus, puisque l'effectif des signes va toujours s'accroissant et que les possibilités d'utilisation des signes et de combinaisons de ces signes s'accroissent en conséquence. (PLG2 : 97, s.p.n.)

Ce passage peut être interprété dans la continuité du dialogue entre Ricœur et Benveniste amorcé deux ans auparavant. Dans la discussion tenue après la conférence de Benveniste sur « La forme et le sens dans le langage » (1966), Ricœur s'interroge sur l'existence d'un niveau sémiotique de la phrase dans les termes suivants :

N'y a-t-il pas d'une part les syntagmes qui sont chaque instance de discours, chaque fois circonstanciels et référés à une situation et à un locuteur singulier, et d'autre part une « grammaire » qui permet de traiter comme une production auto-normée la création d'un nombre infini de phrases ? Cette fois c'est du côté de Chomsky qu'il faudrait faire porter la comparaison et la discussion. (PLG2 : 237)

Benveniste à son tour dément l'existence d'un niveau sémiologique de la phrase en mettant l'accent sur la relation entre créativité de phrase et sémantique. Il s'agit donc, dans le propos de Benveniste comme dans celui de Ricœur, d'une dualité du langage, capable de produire un nombre infini de phrases à partir d'un nombre fini de signes. Le mot *énonciation* est ici assimilé à la *phrase* au sens chomskien, énoncé réalisé suivant des règles grammaticales.

La troisième occurrence peut elle aussi se lire dans un contexte de grammaire générative :

La langue peut être envisagée à l'intérieur de la société comme un système productif : elle produit du sens, grâce à sa composition qui est entièrement une composition de signification et grâce au code qui conditionne cet agencement. Elle produit aussi indéfiniment des énonciations grâce à certaines règles de transformation et d'expansion formelles ; elle crée donc des formes, des schèmes de formation ; elle crée des objets linguistiques qui sont introduits dans le circuit de la communication. (PLG2 : 100-101)

Ces passages montrent l'émergence de deux domaines linguistiques séparés dans les textes précédents. La langue apparaît ici comme une machine qui produit deux significances (v. la

langue « fonctionne comme une machine à produire du sens, en vertu de sa structure même », *PLG2* : 97) : d'une part le signe portant la signification ; d'autre part, *l'énonciation* formée d'agencements de signes. *L'énonciation* relève de l'ordre du discours, du *sémantique* (v. « La forme et le sens dans le langage »). Elle s'oppose à l'ordre du signe, que Benveniste place du côté du *sémiotique*.

La deuxième occurrence présente un sens nouveau par rapport à la première et à la troisième :

Ici apparaît une nouvelle configuration de la langue qui s'ajoute aux deux autres que j'ai sommairement analysées ; c'est l'inclusion du sujet parlant dans son discours, la considération pragmatique qui pose la personne dans la société en tant que participant et qui déploie un réseau complexe de relations spatio-temporelles qui déterminent les *modes d'énonciation*. (*PLG2* : 99, s.p.n.)

Benveniste reprend ici la question de la relation des sujets au discours, autrement dit, la problématique de la subjectivité dans le langage. Ses développements les plus connus datent des années cinquante. Souvenons-nous que dans les deux textes précédemment cités (1950 et 1956a), la locution *modes d'énonciation* était reliée au problème de la référence – soit référence à un sujet parlant, soit référence à la situation de discours. On peut lire le passage ci-dessus dans la même perspective : il concerne la place que tient le sujet parlant dans son propre discours. Mais ce qui le distingue d'autres semblables, c'est qu'il précise que « la personne [est posée] dans la société », ce qui confère une valeur particulière à ce texte.

De par sa nature synthétique, ce texte est de comparable à « L'appareil ». Dans « L'appareil », Benveniste tente d'unifier les problématiques développées dans les années cinquante et soixante à partir de la notion d'énonciation. Dans ce texte qui le précède de deux ans, le terme clé est « société ». Le problème de la relation entre personnes comme le problème des niveaux linguistiques sont réévalués par rapport au social. Dans cette configuration, le mot *énonciation* est utilisé comme réalisation, et surtout comme acte référentiel à la réalité du discours.

1.2.10 « Sémiologie de la langue » (1969)

Le sémantique comme monde de l'énonciation

Cet article relève d'une problématique particulière développée dans les deux communications précédemment données par Ben-

veniste, « Niveaux de l'analyse linguistique » (1962) et « La forme et le sens dans le langage » (1966). L'ensemble vise à dépasser la linguistique de la langue. La notion d'*énonciation* y prend un essor considérable à partir de celle de *phrase* sur laquelle Benveniste tente d'édifier une linguistique du discours.

Six occurrences du mot *énonciation* figurent dans l'article de 1969, toutes dans la deuxième partie du texte. Dans les six cas, le mot *énonciation* a une valeur théorique : comme la notion de *phrase* (voir *infra*⁹), *l'énonciation est l'acte de conversion de la langue en discours*. Cette définition n'est cependant pas explicite. Benveniste, ayant argumenté sur les deux niveaux linguistiques – celui du signe et celui de la phrase –, remplace le terme *phrase* par le mot *énonciation* sans en donner la raison.

Héritant des caractéristiques de la phrase, l'énonciation est perçue comme manifestation de la langue par excellence :

[la langue] se manifeste par l'énonciation, qui porte référence à une situation donnée ; parler, c'est toujours parler-de [...] (PLG2 : 62)

La langue est actualisée en discours par un locuteur ; le mot *énonciation* désigne cette actualisation et la référence à la réalité du discours. Cette signification se rapproche de certains des aspects de l'énonciation que nous avons dégagés dans « L'appareil ». Toutefois, la problématique de « Sémiologie de la langue » ne recouvre pas toute la conception de l'énonciation élaborée en 1970. Rappelons les cinq aspects de l'énonciation mis en relief à son propos. Tout en annonçant déjà l'avènement d'une théorisation plus détaillée, « Sémiologie de la langue » souligne uniquement les deuxième et cinquième aspects, c'est-à-dire l'aspect convertisseur de la langue en discours et l'aspect référentiel. Benveniste n'y approfondit pas la question du locuteur et de l'allocutaire, ni celle de l'appropriation de la langue par l'énonciation. Certes, lorsqu'il tente d'explicitier le monde du discours, opposé du monde de signes, il devrait impliquer nécessairement le concept de *locuteur*, car c'est le locuteur qui actualise la langue en discours au moyen de sa propre énonciation. Cependant, il ne va pas jusqu'à éclairer cette relation : il parle de « message » et d'« intenté » mais les mots de *locuteur* ou d'*énonciateur* sont absents. La figure du locuteur est encore incertaine.

En dehors de l'utilisation du mot *énonciation* en tant qu'actualisation de la langue, il faut signaler qu'*énonciation* est em-

9 Nous détaillerons la question de la phrase dans le chapitre suivant.

ployé comme une notion clef de la théorisation du sémantique. Benveniste oppose le monde des signes – objet de la linguistique saussurienne – au monde de l'énonciation :

En deuxième lieu, le sémantique prend nécessairement en charge l'ensemble des référents, tandis que le sémiotique est par principe retranché et indépendant de toute référence. L'ordre sémantique s'identifie au monde de l'énonciation et à l'univers du discours. (PLG2 : 64)

Le mot *énonciation* est ici assimilable au mot *discours*, tous deux étant saisis comme des notions clefs de la linguistique post-saussurienne. Benveniste souligne encore une fois l'aspect référentiel de l'énonciation, lequel sera aussi mis en relief en 1970.

Cependant, même dans ce texte publié juste avant « L'appareil », l'*énonciation* n'est pas exposée dans sa pleine dimension : *c'est que le développement de cette notion ne relève pas d'une seule ligne de pensée*. Notre examen montre que Benveniste est partagé à ce sujet et que « L'appareil » sera, de ce point de vue, sinon un point d'aboutissement, du moins un point nodal, un point de convergence. Nous avons également remarqué combien les notions connexes jouent un rôle important dans la genèse de cette conception. Il est donc temps de récapituler nos analyses, afin de faire ressortir celles qui ont concouru à son développement.

1.3 Synthèse

Les sections précédentes ont décrit les emplois faits par Benveniste du mot *énonciation* dans les articles publiés de 1945 à 1970. Reprendre ici nos principales observations permettra non seulement de donner une vue cavalière de nos analyses mais aussi de faire ressortir les problématiques où se développe la notion qui nous intéresse.

Nous avons commencé notre analyse par une remarque générale concernant deux types d'emplois du mot par Benveniste : d'une part, une utilisation descriptive dans laquelle l'*énonciation* est l'acte de proférer des prières ou des formules d'une manière solennelle dans un rite ou dans une cérémonie ; d'autre part, une utilisation théorique où le mot désigne un acte linguistique discursif, voire sémantique. Le premier sens se rencontre dès 1945 et apparaît régulièrement jusqu'à la fin des travaux de Benveniste. Il faut ici préciser la nature des textes en question :

ce sont des textes de grammaire comparée qui traitent souvent de religions anciennes. Le « Symbolisme social dans les cultes gréco-italiques » (1945) et le *VOC* (1969) abordent en effet la question du rituel. Comme nous l'avons remarqué, l'énonciation ainsi conçue signifie non seulement l'acte de proférer une formule, mais aussi l'acte qui constitue le rite et sans lequel celui-ci n'existerait pas.

À l'opposé de l'utilisation descriptive qui a un sens plutôt stable, l'utilisation théorique a fait l'objet de tâtonnements. Bien que l'article de 1970 soit la dernière étape de la pensée de Benveniste, il est difficile de placer rétrospectivement toutes ses idées sur un seul fil chronologique. En effet, elles n'ont pas évolué « en ligne droite », mais selon les problématiques.

En premier lieu, l'énonciation est considérée comme « réalisation vocale de la langue », comme « phonation ». Cet aspect est présent en plusieurs endroits. Bien que Benveniste fasse également mention d'une énonciation *écrite*, la notion contient toujours une dimension vocale. En 1954, lorsqu'il parle d'« énonciations enregistrables », il conçoit clairement l'énonciation comme la réalisation phonique du langage articulé. Et l'on retrouve cet aspect dans pratiquement tous les emplois au fur et à mesure que Benveniste, concevant l'énonciation en tant que manifestation, favorise son statut oral, vocal.

En deuxième lieu, nous avons relevé son aspect opérationnel : l'énonciation, c'est la conversion de la langue en discours. Cette acception est d'apparition tardive : c'est dans la « Sémiologie » (1969) qu'on la trouve dotée de cette valeur. En effet, l'idée de conversion va de pair avec le projet d'établir deux linguistiques, une linguistique de la langue et une linguistique du discours, de la parole, actualisation de la première. Cette idée d'actualisation se développe en s'appuyant sur la notion de *phrase*. Dès le début des années soixante, Benveniste élabore la notion de *phrase* comme un élément théorique de sa linguistique du discours. La *phrase* est conçue comme un procès complexe qui agit à la fois sur le plan formel et sur le plan sémantique. Cette évolution de la notion de *phrase* mérite un approfondissement, parce qu'elle est reliée directement à la formation de la notion d'énonciation.

En troisième lieu, l'énonciation constitue un acte unique, individuel. Benveniste souligne l'importance des indicateurs comme « je, ici, maintenant », grâce auxquels le locuteur se positionne comme sujet parlant. Cette acception est elle aussi

tardive. On peut relever, à titre d'exemple, les emplois apparus dans « Les pronoms » (1956), « De la subjectivité » (1958), et « Les relations de temps » (1959). Dans ces trois textes, l'énonciation est considérée, parallèlement à l'*instance de discours*, comme l'acte discret auquel renvoient les déictiques. Se pose alors la question de savoir comment Benveniste définit l'*instance de discours* par rapport à l'*énonciation*. Nous tenterons d'y répondre dans le chapitre 2. On voit également surgir, à travers les analyses de « je », le problème de la subjectivité. Un de nos enjeux est d'établir de quelle manière il apparaît. Ce problème est d'autant plus intéressant que la question du sujet parlant fut longtemps ignorée par Benveniste, dissimulée sous celle de l'*agent* et de la *personne* grammaticale. Nous nous pencherons sur la problématique de la subjectivité et sa relation avec la notion d'énonciation dans le chapitre 4.

En quatrième lieu, on trouve l'aspect dialogique du procès d'énonciation. Peu apparent dans les textes antérieurs, ce thème ne devient explicite qu'à la fin. Certes, dans « Les relations de temps » (1959), Benveniste dit nettement que « toute énonciation suppos[e] un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière » (*PLGI* : 242, déjà cité), mais on notera que les figures du locuteur et de l'auditeur ne sont pas clairement identifiées comme les « collocuteurs » ou les « co-énonciateurs » qui constituent le dialogue. En 1970, l'idée d'énonciation en tant que prise de contact avec un allocutaire s'appuie sur les observations ethnographiques de Malinowski, mais l'idée existe chez Benveniste de façon éparse (Kerbrat-Orecchioni 1984). Ainsi, lorsqu'il développe sa réflexion sur l'énoncé performatif en réaction à Austin, le concept recouvre une part restreinte de l'idée d'énonciation en tant qu'acte influençant l'allocutaire. Comme le passage que nous venons de citer le montre bien (« l'intention d'influencer l'autre [...] »), la dimension dialogique de l'énonciation se confond avec la dimension pragmatique, voire sociale. La pensée de Benveniste sur l'acte de parole (ou l'acte de langage) est à la croisée de ces deux dimensions. Partant de là, il est possible de joindre la problématique de l'acte de langage à celle de la relation entre langage et société, et d'examiner la notion d'énonciation dans un cadre à la fois dialogique et social. Nous aborderons ce sujet dans l'*Incise 1* et dans le chapitre 5 en nous référant également à Malinowski et à Austin.

En cinquième et dernier lieu, nous avons dégagé de l'article de 1970 l'idée que l'énonciation est l'inscription de la phrase dans la réalité du discours, aspect assez similaire mais néanmoins différent à l'actualisation de la langue en discours. Ici, l'énonciation est saisie comme une projection de la parole dans le temps et dans le monde vécu. Il s'agit de la référence, relation entre l'énonciation et la réalité. Cet acte référentiel, fondamental dans la conception de l'énonciation, se trouve déjà dans un des premiers textes de Benveniste, « La phrase nominale » (1950), lorsqu'il met en question le rapport entre l'énoncé et la réalité. De surcroît, lorsqu'il discute des indicateurs ou de l'énoncé performatif, le problème de la correspondance entre l'énoncé et la réalité se conjugue avec le problème de la temporalité. L'idée de l'instance de discours éclairera les rapports étroits et complexes entre réalité et réalisation de la langue. Elle reviendra dans les chapitres 2 et 4.

Nous venons de reprendre l'analyse des emplois d'*énonciation* chez Benveniste de manière rétrospective à partir des idées présentes dans « L'appareil », mais comme le lecteur l'aura remarqué, les spécificités de la notion développées en 1970 ne recouvrent pas toutes les acceptions benvenistiennes du mot. Nous avons dégagé d'autres significations. D'une part, beaucoup d'emplois du mot renvoient à des éléments linguistiques plus simples et plus immédiatement intelligibles. Il s'agit parfois tout simplement de la phrase au sens le plus trivial (c'est le cas dans « La phrase nominale »), parfois d'un « acte d'énoncer » par opposition à l'énoncé résultant de cet acte. En deux mots : la notion d'énonciation, présentée comme base théorique d'une nouvelle linguistique dans « L'appareil » ne comprend pas toutes les significations que nous avons mises en relief.

D'autre part et surtout, *le mot* énonciation n'est pas seul à comprendre les traits définitoires de *la notion* d'énonciation : on trouve des analogies significatives entre l'emploi du mot *énonciation* et l'emploi de mots tels que *phrase*, *performatif* ou *instance de discours*. La notion s'est formée sous des perspectives différentes et au sein de multiples problématiques : même si *le mot* n'est défini précisément dans aucune de ces problématiques, *l'idée* est là, sous une autre forme, intégrée à un autre appareil conceptuel, ainsi que nous le verrons dans le chapitre qui suit.

TROIS NOTIONS ASSOCIÉES :
PHRASE, INSTANCE DE DISCOURS,
ÉNONCÉ PERFORMATIF

2.1 La phrase

La proximité entre *phrase* et *énonciation* est patente lorsqu'on confronte « Les niveaux de l'analyse linguistique » (1962) ou « La forme et le sens dans le langage » (1966), avec « Sémiologie de la langue » (1969) ou « L'appareil » (1970). Dans les trois premiers articles, la phrase est définie comme la réalisation de la langue en discours. Ces trois articles forment un ensemble¹ dont Claudine Normand (1997) a éclairci la portée : Benveniste y expose son dessein de fonder une *linguistique du discours* sur la distinction entre *sémiotique* et *sémantique*. Relevant tous trois de la linguistique générale, ils visent à « dépasser » Saussure, qui aurait esquivé la notion de phrase :

Saussure n'a pas ignoré la phrase, mais visiblement elle lui créait une grave difficulté et il l'a renvoyée à la « parole », ce qui ne résout rien. (PLG2 : 65)

Les deux premiers articles élaborent la notion de phrase tandis que le troisième, tout en conservant les arguments développés dans les précédents, tend à remplacer *phrase* par *énonciation*. Benveniste y insiste moins sur la syntagmatique.

Nous nous proposons de détailler les caractéristiques de la notion de phrase, toujours en suivant les textes et toujours selon Benveniste, pour voir quelles particularités a pu lui emprunter sa conception de l'énonciation.

¹ Benveniste lui-même signale que ces trois articles renvoient à une seule problématique (PLG2 : 63).

2.1.1 « Les niveaux de l'analyse linguistique » [1962a]
 Première description de la notion de phrase
 comme unité linguistique

Contre l'école de Bloomfield, pour la question du sens

Le texte est originellement communiqué en 1962 au Congrès international des linguistes qui cette année-là a lieu aux États-Unis. Ce fait mérite d'être noté : conscient des évolutions récentes de la linguistique américaine, Benveniste évoque l'école de Bloomfield². Il explique en détail l'analyse distributionnelle et la critique. Dans cette critique, il met particulièrement l'accent sur la question du sens, insuffisamment approfondie, selon lui, dans la linguistique bloomfieldienne :

Voici que surgit le problème qui hante toute la linguistique moderne, le rapport forme : sens que maints linguistes voudraient réduire à la seule notion de la forme, mais sans parvenir à se délivrer de son corrélat, le sens. [...] Forme et sens doivent se définir l'un par l'autre et ils doivent ensemble s'articuler dans toute l'étendue de la langue. (PLGI : 126)

Il souligne non seulement l'importance de la question du sens mais aussi du rapport entre forme et sens : sens et forme sont des corrélats, doivent être traités ensemble. C'est dans ce souci qu'il distingue une unité linguistique supérieure, la *phrase*, qui constitue un niveau tout à fait différent des autres, à savoir les niveaux phonématique, morphologique et lexical :

Avec la phrase une limite est franchie, nous entrons dans un nouveau domaine. (PLGI : 128)

Il envisage d'établir une distinction du sens lexical qui dégage deux linguistiques différentes : au niveau du signe, il s'agit de *reconnaître* une unité signifiante ; au niveau de la *phrase*, il s'agit de *comprendre* un mot (signe se trouvant dans la phrase) comme porteur de la signification et de la référence. C'est au niveau de la phrase que l'on entre dans un monde différent du langage, désigné par Benveniste comme « l'univers du discours » :

2 Les historiens de la linguistique semblent s'accorder pour situer l'« ère bloomfieldienne » de 1933 (date de la publication de *Language* de Bloomfield) à 1957 (publication de *Syntactic Structure* de Chomsky). De ce point de vue, l'exposé de Benveniste sur l'analyse distributionnelle est un peu démodé. Mais sa visée n'est pas de décrire une tendance ; elle est d'unir le problème de la forme avec le problème du sens (problématique à laquelle s'attache directement l'article de 1966) pour sortir de l'impasse structuraliste.

Ce sont là vraiment deux univers différents, bien qu'ils embrassent la même réalité, et ils donnent lieu à deux linguistiques différentes, bien que leurs chemins se croisent à tout moment. Il y a d'un côté la langue, ensemble de signes formels, dégagés par des procédures rigoureuses, étagés en classes, combinés en structures et en systèmes, de l'autre, la manifestation de la langue dans la communication vivante. (PLGI : 130)

On connaît la suite : quatre ans après, dans « La forme et le sens », le domaine de la langue sera appelé « le sémiotique », et le domaine du discours, « le sémantique ». Toutefois en 1962, Benveniste se contente de les désigner comme « deux mondes », « deux linguistiques », ou « langue et discours ».

La phrase est une actualisation

Dans ce premier texte, la *phrase* est considérée avant tout comme *unité linguistique*. Cette caractéristique mérite notre attention car elle devient implicite dans les textes postérieurs. En outre, la phrase comme unité adopte un statut particulier, voire exclusif dans ce texte. Elle est présentée comme un « segment de discours » ainsi que comme un ensemble de mots. Benveniste précise sa nature comme suit :

La phrase est une unité, en ce qu'elle est un segment de discours. (PLGI : 123)

Nous pouvons segmenter la phrase. (PLGI : 128)

Sa spécificité comme unité est mise en relief par comparaison avec les autres unités :

Les phonèmes, les morphèmes, les mots (lexèmes) peuvent être comptés ; ils sont en nombre fini. Les phrases, non.

Les phonèmes, les morphèmes, les mots (lexèmes) ont une distribution à leur niveau respectif, un emploi au niveau supérieur. Les phrases n'ont ni distribution ni emploi.

Un inventaire des emplois d'un mot pourrait ne pas finir ; un inventaire des emplois d'une phrase ne pourrait même pas commencer. (PLGI : 129)

Au premier abord, ce constat est contradictoire, car Benveniste affirme d'autre part que la phrase est un segment de discours. Si l'on peut segmenter le discours pour ensuite obtenir des unités « phrases », cela ne signifie-t-il pas qu'elles sont aussi identifiables et qu'elles peuvent être intégrées dans le discours ?

En réalité, deux dimensions se recouvrent dans la conception benvenistienne de phrase. D'une part, une dimension formelle,

où la phrase est considérée comme une unité discrète, segment de discours ; d'autre part, une dimension d'actualisation, dans laquelle elle est conçue comme la langue en action, en conséquence chaque fois particulière et inclassable. Certes, la phrase est déjà traditionnellement définie comme une séquence de mots et comme un segment de discours, mais Benveniste introduit dans sa définition une nouvelle dimension, celle de *langue en action*. Cette dimension d'actualisation est mise en relief lorsque l'expression des « deux univers différents » de la linguistique :

La phrase, création indéfinie, variété sans limite, est la vie même du langage en action. Nous en concluons qu'avec la phrase on quitte le domaine de la langue comme système de signes, et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme instrument de communication, dont l'expression est le discours. (PLGI : 129)³

Benveniste souligne à plusieurs endroits la différence de niveau entre le mot et la phrase :

Il y a d'un côté la langue, ensemble de signes formels, dégagés par des procédures rigoureuses, étagés en classes, combinés en structures et en systèmes, de l'autre, la manifestation de la langue dans la communication vivante. (PLGI : 130)

L'univers du signe et celui de la phrase sont complètement différents l'un de l'autre, et l'on comprend que cette différence ne se manifeste pas uniquement sur le plan formel. En d'autres termes, la différence de la phrase et du signe *ne* vient *pas* seulement du fait que le signe est un segment de la phrase, puisque, comme Benveniste le dit clairement,

on sait qu'un seul signe suffit à constituer un prédicat (PLGI : 128)

c'est-à-dire la phrase. C'est uniquement lorsqu'on réalise une phrase comme « Attention ! » qu'un *signe* virtuel, « attention », devient un *mot*, voire une phrase. Il s'avère alors que ce qui distingue la phrase du signe est notamment le fait que la phrase est un segment ou un groupe de segments linguistiques *actualisé* par un locuteur, tandis que le signe reste virtuel.

3 Cette définition ne surprend plus personne aujourd'hui ; elle semble même une banalité creuse au lecteur pressé ; elle est admise comme une évidence. Mais si l'on se replace au moment où elle fut conçue, en 1962, on comprend qu'il s'agit d'une ouverture considérable qui a permis à tous les chercheurs qui ont suivi de « sortir » du *Cours de linguistique générale* de Saussure.

La mention de la « référence » rappelle également que la phrase est la réalisation d'un système de signes dans l'espace-temps, et qu'elle renvoie au contenu du discours :

Mais en même temps la langue porte référence au monde des objets, à la fois globalement, dans ses énoncés complets, sous forme de phrases, qui se rapportent à des situations concrètes et spécifiques, et sous forme d'unités inférieures qui se rapportent à des « objets » généraux ou particuliers, pris dans l'expérience ou forgés par la convention linguistique. Chaque énoncé, et chaque terme de l'énoncé, a ainsi un référent, dont la connaissance est impliquée par l'usage natif de la langue. (PLG1 : 128)

La phrase est une unité, en ce qu'elle est un segment de discours, et non en tant qu'elle pourrait être distinctive par rapport à d'autres unités de même niveau, ce qu'elle n'est pas, comme on l'a vu. Mais c'est une unité complète, qui porte à la fois sens et référence : sens parce qu'elle est informée de signification, et référence parce qu'elle se réfère à une situation donnée. Ceux qui communiquent ont justement ceci en commun, une certaine référence de situation, à défaut de quoi la communication comme telle ne s'opère pas, le « sens » étant intelligible, mais la « référence » demeurant inconnue. (PLG1 : 130)

Ces passages montrent bien que pour Benveniste la phrase englobe à la fois le sens et la référence, celle-ci étant la coréférence des interlocuteurs. La dimension d'actualisation de la phrase fait surgir le concept de *communication en tant qu'interaction des locuteurs*. Or, il faut noter que dans cet article, Benveniste ne détaille pas les deux dimensions qui séparent les deux niveaux linguistiques, celui du signe et celui de la phrase : pour lui ce passage du signe à la phrase est empiriquement évident et il ne voit pas la nécessité de l'examiner de près. Il s'opère sur le plan formel et sur le plan de l'actualisation, qui constituent un seul mouvement. Surtout, le rôle de la *phrase* dans l'actualisation de la langue en discours est encore ambigu dans la pensée de Benveniste, du fait qu'il met en avant sa nature d'« unité *formelle* supérieure ».

La phrase comme prédication

L'acception classique du concept de phrase comme unité formelle supérieure au mot introduit la syntaxe dans notre explication. En effet, dans « Niveaux », Benveniste présente la prédication comme un caractère majeur de la phrase :

Cela tient avant tout au caractère distinctif entre tous, inhérent à la phrase, d'être un *prédicat*. Tous les autres caractères qu'on peut lui reconnaître viennent en second par rapport à celui-ci. (*PLGI* : 128)

Le prédicat est une propriété fondamentale de la phrase, ce n'est pas une unité de la phrase. (*PLGI* : 129)

Il n'y a pas de phrase hors de la prédication. (*ibid.*)

Cette prédication demande une interprétation plus approfondie. Car si d'un côté, Benveniste, expliquant l'« unité » de la phrase, évoque cette notion, qui est applicable selon lui à tous les types de phrase :

La phrase n'est pas une classe formelle qui aurait pour unités des « phrasèmes » délimités et *opposables entre eux*. Les types de phrases qu'on pourrait distinguer se ramènent tous à un seul, la proposition prédicative, et il n'y a pas de phrase hors de la prédication. (*ibid.*)

d'un autre côté, le prédicat se forme selon trois types de modalité (assertive, interrogative et impérative) correspondant aux trois types d'attitudes dont le locuteur se sert pour communiquer avec son interlocuteur :

Ce sont les trois fonctions interhumaines du discours qui s'impriment dans les trois modalités de l'unité de phrase, chacune correspondant à une attitude du locuteur. (*PLGI* : 130)

La contradiction apparente est le fruit de cette conception complexe de la prédication chez Benveniste. Pour gloser correctement ses caractéristiques, deux remarques s'imposent. En premier lieu, on doit se référer à l'article sur la phrase nominale (Benveniste [1950]), pour bien comprendre la notion de prédicat. Dans cet article que nous avons examiné dans le chapitre I, Benveniste dégage une double fonction du verbe : l'une est cohésive, qui organise les éléments de l'énoncé en une structure complète ; l'autre est assertive, qui consiste à « doter l'énoncé d'un prédicat de réalité », c'est-à-dire, en suivant notre auteur, à relier l'agencement linguistique à la réalité extralinguistique. Il distingue alors, dans la structure syntaxique de l'assertion finie, « le plan de la cohésion grammaticale, où le verbe sert d'élément cohéreur, et le plan de l'assertion de réalité, d'où le verbe reçoit sa fonction d'élément assertif » (*PLGI* : 154). « Prédiquer », pour Benveniste, est un acte sémantique.

Notre deuxième remarque porte sur le fait que Benveniste s'intéresse davantage au prédicat qu'au thème : le premier apparaît comme élément non dépendant des autres et par nature indispensable à la phrase. On trouve un point de vue analogue

dans les *Éléments de syntaxe structurale* de Lucien Tesnière (1959), que Benveniste connaît bien (Benveniste 1960)⁴ : Tesnière observe dans le prédicat une double forme, forme extérieure (versant formel de la phrase) et forme intérieure (versant structuré par ce que veut dire un sujet parlant), que l'on retrouve chez Benveniste. Ainsi, lorsque ce dernier souligne l'aspect subjectif et actif de la prédication, il voit dans la phrase une « création indéfinie, variété sans limite », liée à la référence du discours et du locuteur. En revanche, lorsqu'il met en relief l'aspect logico-syntaxique de la prédication, il lui accorde trois modalités (cf. *PLGI* : 130 supra).

Comme nous l'avons dit plus haut, ces types de phrases correspondent chez Benveniste à trois types d'attitudes dont le locuteur se sert pour communiquer avec son interlocuteur :

Ce sont les trois fonctions interhumaines du discours qui s'impriment dans les trois modalités de l'unité de phrase, chacune correspondant à une attitude du locuteur. (*ibid.*)

Voilà le mot *locuteur* évoqué dans la réflexion benvenistienne sur la phrase. Le rapport entre la notion de phrase et celle de locuteur devient de plus en plus manifeste dans les articles postérieurs. Dans la problématique sémiologique de Benveniste, ce rapport est saisi non pas à travers l'analyse des déictiques ou de la subjectivité dans le langage, mais par des termes relatifs à la « communication », et du point de vue de l'utilisation de la langue par le locuteur. En 1962, Benveniste écrit que « ces trois modalités ne font que refléter les trois comportements fondamentaux de l'homme parlant et agissant par le discours sur son

4 L'auteur remarque que Tesnière cherche son inspiration chez Humboldt : « On ne sera pas surpris, quand on l'a connu, de trouver au début de l'ouvrage une profession de foi humboldtienne. En fait l'*innere Sprachform* de Humboldt constitue à peu près ce que Tesnière entendait par "schème structural" de la phrase (cf. 34) » (p. 20). Dans ce commentaire, Benveniste comprend que Tesnière, se positionnant dans la lignée de Humboldt et de Bally, considère la phrase comme une structure organique et dynamique par excellence (p. 12), qui montre le sentiment du sujet parlant. Il est vrai que dans ses *Éléments de syntaxe structurale*, Tesnière ne cache pas son admiration pour Humboldt, et reconnaît sa dette en ce qui concerne la théorisation du « schème structural ». Si la forme extérieure de la phrase est une chaîne sonore que Tesnière appelle « vêtement phonétique », la forme intérieure de la phrase est un schème structural et un schème sémantique qui sont l'objet de la syntaxe. Tesnière donne beaucoup de place à la syntaxe, à l'encontre de la morphologie, en se plaçant du côté de Bally qui définit la linguistique comme « basée sur l'observation de ce qui se passe dans l'esprit d'un sujet parlant au moment où il exprime ce qu'il pense » (citation de Bally par Tesnière 1959 : 35).

interlocuteur » (*PLG1* : 130). En 1970, les trois catégories correspondront aux trois catégories de la fonction syntaxique de l'énonciation, respectivement l'interrogation, l'intimation et l'assertion (*PLG2* : 84).

Sungdo Kim, dans son article déjà cité, mentionne la prédication parmi les quatre instances qui ont contribué à la formation de la théorie de l'énonciation (Kim 1997 : 213). Tout en admettant comme lui que l'aspect prédicatif de la phrase influence le développement de la notion d'*énonciation*, nous ferons noter qu'en 1970, Benveniste ne l'évoque plus dans « L'appareil ». La prédication est, en ce sens, une *forme disparue* de l'énonciation.

2.1.2 « La forme et le sens dans le langage » (1967) : Des réticences théoriques

Prise de position vis-à-vis de Saussure

En 1966 encore, Benveniste donne une communication au Congrès de la Société de Philosophie de langue française, communication suivie d'une discussion avec des philosophes francophones, tels que P. Gochet, M. Gueroult, J.-Cl. Piguet, P. Ricœur... À cette occasion, il expose la suite de sa réflexion sur les deux domaines linguistiques qu'il qualifiait, en 1964, de « langue » et de « discours ». Dans cette communication ainsi que dans la précédente, il évoque les noms de Bloomfield, Russell et Saussure⁵. Mais cette fois-ci, il situe clairement son projet de sémiologie à la suite de Saussure :

Il nous incombe donc d'essayer d'aller au-delà du point où Saussure s'est arrêté dans l'analyse de la langue comme système signifiant. (*PLG2* : 219)

Il nomme « sémiotique » la linguistique qui a pour objet le système formel de signes, et « sémantique » celle qui étudie la langue en emploi et en action. Et il déclare que cette démarcation est différente de celle que Saussure établit entre la langue et la parole :

Nous instaurons dans la langue une division fondamentale, toute différente de celle que Saussure a tentée entre langue et parole. Il nous semble qu'on doit tracer à travers la langue entière une ligne

5 Dans la discussion, P. Ricœur rappelle à Benveniste les noms de G. Guillaume et de N. Chomsky en vue de la comparaison des théories du discours. Benveniste y répond uniquement en ce qui concerne la grammaire générative (*PLG2* : 236-237).

qui départage deux espèces et deux domaines du sens et de la forme, bien que, voilà encore un des paradoxes du langage, ce soient les mêmes éléments qu'on trouve de part et d'autre, dotés cependant d'un statut différent. Il y a pour la langue deux manières d'être langue dans le sens et la forme. (PLG2 : 224)

Ce refus de l'analogie avec la distinction saussurienne se présentera sous une forme complexe, en 1969, lorsque Benveniste expliquera sémiotique et sémantique en faisant allusion à la dichotomie langue / parole (PLG2 : 65)⁶. On peut observer dans cette communication de 1966 les contours encore indécis de la nouvelle linguistique du discours. Elle marque souvent des hésitations devant la théorisation précoce de l'idée sémiologique. Quoiqu'elle montre des évolutions de concepts, Benveniste lui-même admet l'insuffisance de son explication sur certains points essentiels. Sa terminologie n'est pas stable. Par exemple, « *le sémiotique et le sémantique* » sont parfois remplacés par « *la sémiotique et la sémantique* ». Dans la théorisation du sémantique, la notion de phrase prend déjà de l'ampleur et cette évolution se confirme par la suite.

La phrase comme réalisation :

1. La syntagmation

À la différence du texte de 1962 où Benveniste définissait la phrase comme « unité du discours », elle est en 1966 considérée comme *expression* sémantique par excellence, le *mot* apparaissant comme l'« unité minimale du message », « unité nécessaire du codage de la pensée » (PLG2 : 225). En réalité, le *mot* est matériellement la même chose que le *signe*, unité sémiotique :

Tout fait ainsi ressortir le statut différent de la même entité lexicale, selon qu'on la prend comme signe ou comme mot. (PLG2 : 227)

Ce signe, quand il entre dans la phrase, change de statut, devient *mot* :

Mais ces « signes », en eux-mêmes conceptuels, génériques, non circonstanciels, doivent être utilisés comme « mots » pour des notions toujours particularisées, spécifiques, circonstancielles, dans les acceptions contingentes du discours. (PLG2 : 228)⁷

⁶ On reviendra sur cette question au chapitre 3.

⁷ D'où aussi l'opposition entre *valeur* du signe en système et *signification* du mot dans le discours qui le met en relation avec un référent (cf. PLG2 : 229 et *infra*).

Dans cet article, la notion de phrase est clairement liée à l'actualisation, à la réalisation du système de signes. Une *phrase* est « la production du discours », « l'actualisation linguistique » de la pensée du locuteur (PLG2 : 225). Or, il nous faut ici discerner soigneusement *deux opérations* dans cette réalisation, que Benveniste appréhende d'emblée dans un seul mouvement : l'une est *l'agencement syntagmatique de la phrase*, ou *syntagmation de la phrase*, et l'autre, *l'actualisation de la langue en discours*.

La nature de la première opération est appelée par Benveniste « l'idée de la phrase » :

Le sens de la phrase est en effet l'idée qu'elle exprime ; ce sens est réalisé formellement dans la langue, par le choix, l'agencement des mots, par leur organisation syntaxique, par l'action qu'ils exercent les uns sur les autres. Tout est dominé par la condition du syntagme, par la liaison entre les éléments de l'énoncé destiné à transmettre un sens donné, dans une circonstance donnée. [...] Que l'idée ne trouve forme que dans un agencement syntagmatique, c'est là une condition première, inhérente au langage. (PLG2 : 225-226)

L'idée de la phrase se réalise ainsi par l'« agencement des mots » – « agencement syntagmatique » ou « organisation syntaxique ». Benveniste utilise un néologisme, « syntagmation », afin de clarifier le mouvement de mise en mots.

La syntagmation est un mode de liaison des mots (Coquet 1995 : 29)⁸. En effet, elle ne sert pas tout simplement à créer la « forme » de la phrase par une combinaison des mots : elle crée aussi le « sens » de la phrase.

Pour reprendre la célèbre métaphore saussurienne, la formation de la forme et celle du sens, toutes deux effectuées par syntagmation, sont comme les deux faces d'une feuille de papier. L'explication de Benveniste dévoile donc ici un double mouvement qui crée à la fois la forme et le sens de la phrase. Cette idée sera mise en exergue en 1967 dans « La forme et le sens », dont l'objectif est de montrer que la *forme* et le *sens* sont deux questions indissociables dans le langage.

⁸ Coquet souligne l'importance du concept de *syntagmation* pour la linguistique benvenistienne et pour la linguistique du discours en montrant que ce néologisme lie la linguistique énonciative à la pensée d'Aristote. D'Aristote à Benveniste en passant par Port-Royal, Saussure, Tesnière, etc, la syntagmation est à la fois formelle et sémantique. Ne discutant pas la pensée aristotélicienne, nous relierons cette opération à la notion d'énonciation à travers celle de phrase.

La syntagmation, ce mouvement qui crée la phrase, n'est donc pas une simple combinaison des mots. Cette action implique toute opération sémantique, voire logique qui se passe à l'intérieur de la phrase. Dans un autre passage sur la différence entre signe et mot, Benveniste explique la liberté et la contrainte de la formation de l'« idée de phrase » par la syntagmation :

D'autre part, en passant dans les mots, l'idée doit subir la contrainte des lois de leur assemblage ; il y a, ici, nécessairement, un mélange subtil de liberté dans l'énoncé de l'idée, de contrainte dans la forme de cet énoncé, qui est la condition de toute actualisation du langage. C'est par suite de leur coaptation que les mots contractent des valeurs qu'en eux-mêmes ils ne possédaient pas et qui sont même contradictoires avec celles qu'ils possèdent par ailleurs. On voit s'allier des concepts logiquement opposés et qui même se renforcent en se conjoignant. Ceci est tellement commun que nous n'en avons plus conscience ; telle l'alliance entre « avoir » et « perdre » dans « j'ai perdu », entre « aller » et « venir » dans « il va venir », entre « devoir » et « recevoir » dans « il doit recevoir ». Le procès de l'auxiliation dans le verbe illustre bien cette transformation que les conditions d'emploi peuvent produire dans le sens même des mots appelés à une syntagmation étroite. Ainsi le « sens » de la phrase est dans la totalité de l'idée perçue par une compréhension globale ; la « forme » est obtenue pas la dissociation analytique de l'énoncé poursuivie jusqu'aux unités sémantiques, les mots. (PLG2 : 227-228)

La syntagmation apparaît comme un mouvement négociateur entre les mots, qui produit ensuite une idée que la phrase exprime. Benveniste exprime ce mouvement comme une « coaptation »⁹, ce qui signifie que dans la syntagmation, il y a des luttes et des accords entre les mots, afin de créer un agencement harmonieux et un sens global – nous y reviendrons chapitre 3.

L'« idée » de la phrase peut également être rapprochée de l'« intenté », du fait que tous les deux sont produits par une syntagmation :

La signification de l'intenté [est] produite par syntagmation de mots où chaque mot ne retient qu'une petite partie de la valeur qu'il a en tant que signe. (PLG2 : 229)

9 Benveniste emprunte ce mot au vocabulaire de la physiologie, où *coaptation* signifie l'ajustement harmonieux de deux organes qui se sont construits séparément au cours du développement d'un individu ou d'une espèce. Le *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse* en donne deux exemples, l'emboîtement des articulations osseuses du squelette et celui des organes génitaux des deux sexes au cours du coït.

Benveniste explique le néologisme *intenté* comme suit :

Il ne s'agit plus, cette fois, du signifié du signe, mais de ce qu'on peut appeler l'intenté, de ce que le locuteur veut dire, de l'actualisation linguistique de sa pensée. (PLG2 : 225)

L'intenté signifie « ce que le locuteur veut dire », « l'actualisation linguistique » de la pensée du locuteur. On peut ainsi établir une analogie entre l'« idée de la phrase », expliquée par Benveniste comme le sens de la phrase, et l'« intenté », tous deux produits par une syntagmation, formation de forme et de sens, sauf que le second met en relief l'intention du locuteur. Le locuteur est saisi ici comme celui qui *pense* et celui qui *parle*, l'intenté étant une « actualisation de la pensée » du locuteur.

La phrase comme réalisation :

2. Actualisation de la langue en discours

Abordons maintenant un autre aspect de la phrase comme réalisation. La pensée benvenistienne se montre ici assez complexe. En effet, lorsque l'intenté est défini par l'« actualisation de la pensée du locuteur », le mot *actualisation* implique non seulement une syntagmation des mots mais aussi la réalisation de la langue en discours. On notera que dans cet article de 1966, Benveniste ne distingue pas entre syntagmation, prédication et actualisation : toutes ces opérations sont ici exécutées en même temps par le locuteur. Avant l'actualisation de la langue en discours, il n'y a pas de niveau virtuel de la phrase.

Sur ce point, le débat entre Gochet, Ricœur et Benveniste est éclairant, en ce qu'il montre que pour Benveniste il n'existe pas de *syntagmation* qui ne soit *actualisée* dans le temps. À la question de Gochet concernant les syntagmes déjà faits, Benveniste répond :

Pour mettre tout à fait les choses au point : j'ai laissé volontairement de côté (j'aurais dû le dire expressément) toute notion de phrase disponible, existant déjà hors de l'emploi instantané, spontané, personnel, que je puis en faire en tant que locuteur. C'est-à-dire, pratiquement, un matériel d'énoncés fixés sous forme écrite, permanente, non personnelle. (PLG2 : 232)

De son côté, Ricœur demande s'il sera possible d'admettre la *phrase* au niveau du sémiotique :

Ricœur : [...] [D]ans la perspective qu'il [Benveniste] a ouverte, ne faudrait-il pas prolonger la dualité de la sémiotique et de la sémantique jusque dans l'ordre syntagmatique ? [...] Accepteriez-vous de parler d'une sémiotique et d'une sémantique de la phrase ?

Benveniste : Je ne pense pas que la phrase puisse trouver place dans le sémiotique. Le problème de la phrase ne se pose qu'à l'intérieur du sémantique, et c'est bien la région de la langue sur laquelle porte la question de M. Ricœur. (*PLG2* : 236-237)

Il n'existe pas d'unité syntagmatique dans le sémiotique.

De ces passages, l'on peut tirer au moins deux observations sur la notion benvenistienne de phrase. Premièrement, la *phrase* se réalise dans le temps et dans l'espace par une combinaison syntagmatique des mots, et elle est actualisée par un locuteur en vue de la communication. En d'autres termes, c'est le locuteur qui réalise cette double opération – la syntagmation et l'actualisation – dans le discours. Le concept de *locuteur* est donc indispensable pour articuler sémiotique et sémantique.

Deuxièmement, la *citation*, ou la syntagmation déjà faite, est une notion marginale, négligée, dans la théorisation benvenistienne du langage. Elle suscite visiblement des problèmes théoriques en ce qu'elle est là, prête à être utilisée, avant même d'être actualisée, et qu'elle n'a pas d'énonciateur concret¹⁰.

Maintenant regardons de près comment pour Benveniste les deux opérations – syntagmation et actualisation – s'unissent pour créer la phrase. Juste après avoir expliqué la syntagmation, le linguiste continue comme suit :

Une phrase participe toujours de « l'ici-maintenant » ; certaines unités du discours y sont conjointes pour traduire une certaine idée intéressant un certain présent d'un certain locuteur. Toute forme verbale, sans exception, en quelque idiome que ce soit, est toujours reliée à un certain présent, donc à un ensemble chaque fois unique de circonstances, que la langue énonce dans une morphologie spécifique. (*PLG2* : 226)

La phrase s'actualise dans la syntagmation : pour Benveniste, c'est une double formation de la forme et du sens dans l'espace-temps, l'« ici-maintenant ». En ce sens, l'actualisation de la langue par l'intermédiaire de la phrase est aussi une mise en relation de la langue et du temps, un déploiement de la langue *dans* le temps. L'idée de syntagmation implique déjà une certaine temporalité, si l'on considère l'acte de syntagmation comme un enchaînement linéaire. Cette linéarité temporelle de la phrase mérite toute notre attention, et nous en approfondirons l'examen chapitre 3.

10 Nous reviendrons sur la question de la citation dans l'*Incise 1*.

Sens et référence de la phrase

Nous avons vu que l'actualisation de la phrase fait appel à la notion de locuteur. Cette actualisation introduit d'autres termes de l'analyse benvenistienne, « circonstance », « situation », « interlocuteur » et « communication », qui renvoient à l'aspect référentiel de la phrase. En effet, le mouvement de la phrase du sémiotique au sémantique introduit non seulement la question du sens mais aussi celle de la référence. Ces deux notions se posent d'emblée au niveau du sémantique.

Si le « sens » de la phrase est l'idée qu'elle exprime, la « référence » de la phrase est l'état de choses qui la provoque, la situation de discours ou de fait à laquelle elle se rapporte et que nous ne pouvons jamais ni prévoir, ni deviner. Dans la plupart des cas, la situation est une condition unique, à la connaissance de laquelle rien ne peut suppléer. La phrase est donc chaque fois un événement différent ; elle n'existe que dans l'instant où elle est proférée et s'efface aussitôt ; c'est un événement évanouissant. (PLG2 : 226-227)

Ce caractère d'être « chaque fois un événement différent » relie, nous le verrons, la notion de phrase à d'autres notions indispensables à l'élaboration de celle d'énonciation. La phrase est un *événement*, en ceci qu'elle est un acte instantané, lancé dans le temps historique, une fois seulement, par un locuteur unique. Elle crée le « présent » du sujet parlant, ce présent insaisissable par nature. Certaines unités du discours – que Benveniste a appelées ailleurs des « indicateurs » – sont à même de relier la phrase à « la situation ». Pourtant, évoquant brièvement le problème des indicateurs, il ne l'approfondit pas ici : ce n'est que quatre ans après, dans « L'appareil », qu'il articulera les deux problématiques élaborées séparément. Enfin, l'aspect communicationnel de la phrase est mis en relief. Selon Benveniste, qui dit « sémantique » dit « langue en emploi et en action ». C'est la « fonction de médiatrice » du sémantique.

[...] nous voyons cette fois dans la langue sa fonction de médiatrice entre l'homme et l'homme, entre l'homme et le monde, entre l'esprit et les choses, transmettant l'information, communiquant l'expérience, imposant l'adhésion, suscitant la réponse, implorant, contraignant ; bref, organisant toute la vie des hommes. C'est la langue comme instrument de la description et du raisonnement. Seul le fonctionnement sémantique de la langue permet l'intégration de la société et l'adéquation au monde, par conséquent la régulation de la pensée et le développement de la conscience. (PLG2 : 224)

Cette langue en action et en usage, c'est la langue qui agit sur l'allocutaire. Et c'est la phrase, expression sémantique par excellence, qui la concrétise. Cette vision de « La forme et le sens », a des traits communs avec celle de « L'appareil », en ce que les deux expliquent soit la notion de phrase, soit celle d'énonciation, comme ce qui influence l'allocutaire. Dans « L'appareil », l'énonciation sera décrite en ces termes :

Dès lors que l'énonciation se sert de la langue pour influencer en quelque manière le comportement de l'allocutaire, elle dispose à cette fin d'un appareil de fonctions. (PLG2 : 84)

On a vu que Benveniste en distinguera trois types : l'interrogation, l'intimation et l'assertion. Bien que dans « La forme et le sens », il n'énumère pas ces modalités, on voit quelle ligne conductrice relie les textes depuis les « Niveaux » jusqu'à « L'appareil » : toute phrase (toute énonciation, en 1970), sert à influencer l'allocutaire au moyen de certaines modalités.

2.1.3 « Sémiologie de la langue » (1969) : Remplacement de la *phrase* par l'*énonciation*

Nous avons déjà abordé dans le premier chapitre la question des emplois du mot *énonciation* au sein de cet article. Publié dans le premier numéro de *Semiotica*, il est significatif en ceci qu'il s'agit de la dernière contribution officielle de Benveniste en matière de sémiotique¹¹. Premier président du colloque international de sémiotique tenu en 1969, Benveniste présente sa vision théorique de la sémiologie. Les réticences affichées en 1966 n'existant plus, il fonde la nouvelle linguistique sous l'égide de Saussure.

Cet article affiche également le remplacement du mot *phrase* par le mot *énonciation*. La *phrase*, mot-clef du sémantisme dans les articles précédents, n'a presque plus d'occurrences en 1969 ; à sa place, l'*énonciation* se présente comme manifestation propre au « monde de discours » :

[la langue] se manifeste par l'énonciation, qui porte référence à une situation donnée ; parler, c'est toujours parler-de. (PLG2 : 62, déjà cité)

¹¹ On sait que c'est dans le Premier congrès international de sémiotique que les sémioticiens et les sémiologues se sont mis d'accord sur le nom de leur discipline : ils ont tranché en faveur de « sémiotique ». Contrairement à cette décision, Benveniste continue d'utiliser « sémiologie » en suivant la tradition saussurienne.

L'*énonciation* accomplit la fonction majeure de la phrase, qui est d'actualiser le système de signes. Outre que Benveniste accorde à l'*énonciation* la même fonction qu'à la phrase, il la charge de « porter la référence » du discours. De même qu'il a distingué deux mondes du langage, « signe » et « phrase », dans « La forme et le sens » (1966), il centre la « Sémiologie » sur le « signe » et sur l'« énonciation ». Bien qu'*énonciation* n'apparaisse ni en 1966, ni en 1967, il prend en 1969 la place de *phrase*, comme si ce remplacement allait de soi.

Entre signe et phrase,
la conversion de la langue en discours

Cependant, avec cette substitution d'*énonciation* à *phrase*, Benveniste modifie son projet initial de la linguistique du discours : il dément la possibilité de la transition du signe à la phrase par syntagmation, alors que dans les articles précédents, il expliquait la formation de la phrase par une syntagmation de mots :

En réalité [dit-il en 1969], le monde du signe est clos. Du signe à la phrase il n'y a pas transition, ni par syntagmation ni autrement. Un hiatus les sépare. (PLG2 : 65)

Cette négation est d'autant plus mystérieuse qu'en 1970, il réaffirme la transition du signe à la phrase comme suit :

L'*énonciation* suppose la conversion individuelle de la langue en discours. (PLG2 : 81)

Pour suivre ces méandres, il faut comprendre une modification de perspective : en 1962 et 1966, la langue et le discours, en d'autres termes le monde du signe et celui de la phrase, s'enchaînaient l'un à l'autre par un acte de liaison. Benveniste expliquait cette conversion de la langue en discours par des expressions telles qu'« agencement syntagmatique » ou « prédication ». La phrase était conçue à la fois comme une unité et comme la formation de cette unité, comme un processus. En 1969, lorsqu'il remplace *phrase* par *énonciation*, il nie cette conversion et souligne la clôture du monde du signe. En 1970, l'*énonciation* est considérée comme la « sémantisation de la langue ». Benveniste n'emploie plus le mot *phrase* mais le mot *énoncé*, et l'*énonciation* retrouve son sens d'« acte de produire un énoncé » dans ce mouvement même qui convertit la langue en discours. La formation de la phrase, la *syntagmation*, idée développée au cours des réflexions sur l'opposition entre sémiologie et sémantique, ne sera plus évoquée. Benveniste est

cohérent avec lui-même lorsqu'il n'emploie pas le mot *phrase*, dont la notion implique traditionnellement l'agencement formel de mots, alors qu'il met l'accent sur l'aspect sémantique de l'actualisation de la langue par l'énonciation.

*

Il est maintenant temps de dire de quelles propriétés de la notion de phrase, telle que développée au cours des années soixante, hérite la notion d'énonciation dans sa dernière rédaction. Reprenons les points essentiels de cette substitution.

Il faut d'abord prêter attention à l'évolution de la notion. Dans le premier texte analysé (1962), Benveniste désignait, par *phrase*, à la fois une « unité » supérieure aux autres unités (signe ou mot, morphème, phonème) et la « formation » de cette unité. La phrase en tant qu'unité disparaît ensuite – du moins Benveniste ne la mentionne-t-il plus dans les articles suivants. Désormais la phrase ne désigne que la formation de l'unité supérieure.

En donnant cette acception au mot *phrase*, Benveniste lui accorde deux plans de réalisation sans les distinguer clairement l'un de l'autre. Le premier s'attache à la réalisation de la forme et du sens. Sur ce plan, la phrase est envisagée comme ce qui se réalise dans un double mouvement : la *prédication* d'abord, la *syntagmation* ensuite. Ces deux termes, qui gardent un sens logico-linguistique, désignent une réalisation formelle et sémantique de « segments de discours ». À l'arrivée – si l'on peut dire –, en 1970, l'*énonciation* n'est pas considérée comme une « unité supérieure », elle ne présente pas clairement cet aspect de réalisation formelle et sémantique, bien qu'elle soit considérée comme l'actualisation concrète du système de signes. Il faut donc souligner que la syntagmation et la prédication, conçues comme le double mouvement qu'accomplit la phrase, se dissimulent derrière un aspect plus manifeste, la réalisation et l'actualisation du système sémiologique (v. *infra*, chapitre 3).

La seconde réalisation va de pair avec la première. Il s'agit cette fois-ci d'actualiser le système linguistique en discours. Conçue comme acte de convertir la langue en discours, la phrase est considérée comme l'actualisation d'un système virtuel. Elle est « un événement », en ce sens qu'elle s'effectue dans le temps. C'est surtout cet aspect des choses qui sera souligné dans l'élaboration de la notion d'énonciation. Le fait de

langue, ou l'effet de sens, se confond avec le processus qui lui donne naissance, comme s'il n'y avait plus de différence entre l'énoncé et son énonciation, entre le produit et le procès énoncifs.

Ces opérations sont effectuées d'un seul coup, par le locuteur qui est au centre de la réalisation de la phrase. C'est le locuteur qui prononce une phrase en combinant des mots en syntagmes. En conséquence, dans la théorie benvenistienne du sémantique, il n'y a pas de phrase potentielle, non actualisée dans le temps, ni de phrase déjà prête, comme le dicton, le proverbe, la formule, etc. (ce qui concerne le discours rapporté). Ainsi, tout comme la phrase, l'*énonciation* ne se conçoit pas sur le plan virtuel. Benveniste considère que la citation, le proverbe, la formule, bref, le discours séparé de son énonciateur originel entre difficilement dans la catégorie de l'énonciation. Nous étudierons ce point lorsque nous confronterons Benveniste avec Malinowski dans l'*Incise 1*.

La phrase est aussi une médiatrice entre le locuteur et l'allocutaire, en ce que c'est par elle que le premier influence le second : elle sert à agir sur l'autre. Benveniste exprime souvent cette idée à propos des trois modalités de l'assertion, l'interrogation et l'intimation. Or, cet aspect dialogique, pragmatique, voire performatif de la phrase s'assimile à l'énonciation selon l'article de 1970, comme l'explique ce passage déjà cité :

Dès lors que l'énonciateur se sert de la langue pour influencer en quelque manière le comportement de l'allocutaire, il dispose à cette fin d'un appareil de fonction. (PLG2 : 84)

Cet appareil renvoie aux mêmes modalités que celles de la phrase, interrogation, assertion et intimation. L'énonciation sert à agir sur l'autre de la même manière que la phrase. C'est un même acte de langage. L'idée d'acte de langage, que Benveniste développe dans les autres articles des années cinquante et soixante, est donc également présente dans la problématique de la sémiologie, ce qui renvoie à Austin, à qui s'opposera le Benveniste de « La philosophie analytique et le langage » (1963). Nous reviendrons sur cette opposition dans le chapitre 5.

2.2 L'instance de discours

L'idée de phrase et celle d'énonciation qui lui a succédé se sont développées dans les années soixante. Datant des années cinquante, la notion d'*instance de discours* peut aussi compter parmi les précurseurs de la notion qui nous intéresse.

Dans la linguistique benvenistienne, la notion d'*instance de discours* (désormais ID) occupe une place cruciale en ceci qu'elle sert à expliquer la « deixis », terme apparu pour la première fois en 1956¹². Tous les déictiques se réfèrent à l'ID où ils sont produits. Ceux qui considèrent que l'originalité de Benveniste réside dans le fait qu'il considère l'énonciation à partir des indicateurs sui-référentiels, se fondent sur la notion d'ID. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, cette expression *instance de discours* accompagne presque toujours le mot *énonciation*, et les deux notions sont définies de façon très voisine. Afin de mieux cerner le champ notionnel de l'énonciation et surtout de retracer son développement, il est donc indispensable d'analyser la relation entre les deux notions.

12 Comme le remarque Michèle Perret (Perret 2002) avec justesse, la pensée de Benveniste sur la sui-référentialité – la token-réflexivité en termes philosophiques – prend un essor considérable entre 1946, « Structure des relations de personne dans le verbe », et 1956, « La nature des pronoms ». Benveniste aurait lu l'article de Burks, « Icon, Index, and Symbol » (1949) et celui de Bar-Hillel, « Indexical Expressions » (1954). Selon Claudine Normand (Normand 1985a), Benveniste aurait pris connaissance de l'exposé de Jakobson fait en 1950 à Genève (rapporté dans *CFS*, n° 9, 1950), qui allait aboutir au remarquable « Shifters, verbal categories and the Russian verb » (1957) qui se réfère lui-même à l'article de Benveniste, « La nature des pronoms » (1956). Le numéro de *CFS* qui rapporte cette communication de Jakobson ne donne pas les noms des participants de la réunion. Il n'en détaille pas non plus le contenu ; il dit tout simplement ceci :

« L'analyse des différences entre un terme ordinaire comme « chien » et certains termes comme « moi » – que les enfants apprennent très tard à employer et dont les aphasiques perdent très tôt l'usage – révèle dans ces derniers mots un trait particulier, un renvoi à l'énoncé dont ils font partie. Appliquée aux trois éléments constitutifs d'une forme verbale : les participants au procès, le procès, les rapports entre participants et procès, cette distinction permet d'établir une division en six classes, chacune utilisant des moyens formels différents, qui englobent toute la conjugaison. Illustration de la théorie par des exemples tirés de la conjugaison russe. »

Il est difficile de penser que Benveniste a compris l'importance de cet exposé par la seule lecture de son résumé. Peut-être quelqu'un le lui a-t-il rapporté de vive voix ? Quant au terme d'*indicateur*, il peut moins signaler l'influence de Jakobson que celle de Peirce car Benveniste désigne par ce mot non seulement *je, ici, maintenant*, mais aussi *ce, hier, dans trois jours*, etc. Ces derniers n'entrent pas dans la catégorie des *shifters* de Jakobson mais relèvent de la catégorie des *index* de Peirce (cf. Burks et Bar-Hillel), même si ces derniers couvrent un champ plus vaste que les indicateurs de Benveniste dans la mesure où la sémiotique de Peirce ne s'applique pas uniquement aux signes linguistiques (Peirce 1978).

Commençons par l'examen des occurrences. L'occurrence d'ID s'accompagne du mot *énonciation* dans la plupart des cas. Dans « La nature des pronoms » (1956) où ID fait son apparition, on ne trouve que trois emplois du terme *énonciation*, mais *instance* est abondant. Dans « De la subjectivité » (1958), on trouve de nombreuses occurrences des deux et à la fin de l'article, une nouvelle expression les amalgame en *instance d'énonciation*. Dans « Le langage et l'expérience humaine » (1965), exceptionnellement, on a uniquement ID, sans aucun emploi d'*énonciation*. Enfin dans « L'appareil » (1970), on compte de nombreux emplois du mot *énonciation* et trois d'*instance*, dont deux sous la forme d'ID.

Les articles où figure ID ont un caractère commun : à part le dernier en date, texte théorique à une visée globale, tous portent sur la relation du langage avec le sujet parlant, à travers l'analyse des déictiques. « La nature des pronoms » traite des pronoms personnels, en particulier de *je* et de *tu* ; « De la subjectivité » aborde la question du locuteur qui s'approprie le langage ; « Le langage et l'expérience humaine » éclaircit la nature du temps linguistique en relation avec l'être humain. Ces textes élaborent une problématique spécifique où Benveniste réfléchit à la subjectivité dans le langage à l'aide des déictiques et du concept sui-référentiel ; c'est aussi là qu'il fait de l'ID une notion-clef.

Dans cette problématique, la définition de l'ID et celle d'énonciation croisent leurs champs sémantiques. Dans « La nature des pronoms », l'ID est définie comme « acte discret et chaque fois unique par lequel la langue est actualisée en parole par locuteur » (*PLG1* : 251), alors que l'énonciation ne reçoit pas de définition explicite mais est expliquée comme « l'acte de dire chaque fois unique », qui contient les formes pronominales (*PLG1* : 254). C'est cette spécificité qui dès le départ constitue pour Benveniste la caractéristique commune de l'ID et de l'énonciation. Dans le même article de 1956 sur les pronoms, Benveniste explique que le *je* signifie « la personne qui énonce la présente ID contenant *je* » (*PLG1* : 252). L'ID est conçue comme un acte qui contient les formes pronominales, tout comme l'énonciation.

Quelles sont les propriétés de l'ID ? Toutes les explications de Benveniste à son sujet sont-elles compatibles les unes avec les autres ? Comment cette notion a-t-elle influé sur l'élaboration de la notion d'énonciation ? Les paragraphes qui suivent reviennent sur ces questions.

2.2.1 Temporalité de l'ID

La question de la temporalité est fondamentale dans l'idée d'ID¹³. Dans « Le langage et l'expérience humaine », Benveniste tente d'éclaircir son rapport avec le temps linguistique.

Ce que le temps linguistique a de singulier est qu'il est organiquement lié à l'exercice de la parole, qu'il se définit et s'ordonne comme fonction du discours.

Ce temps a son centre – un centre générateur et axial ensemble – dans le présent de l'instance de parole. Chaque fois qu'un locuteur emploie la forme grammaticale de « présent » (ou son équivalent), il situe l'événement comme contemporain de l'instance de discours qui le mentionne. [...] Ce présent est réinventé chaque fois qu'un homme parle parce que c'est, à la lettre, un moment neuf, non encore vécu. [...]

On remarquera qu'en réalité le langage ne dispose que d'une seule expression temporelle, le présent, et que celui-ci, signalé par la coïncidence de l'événement et du discours, est par nature implicite. [...] La langue doit par nécessité ordonner le temps à partir d'un axe, et celui-ci est toujours et seulement l'instance de discours. (*PLG2* : 73-74)

Dans ce passage, l'ID (ou « instance de parole ») est synonyme du « présent » discursif présenté comme implicite par nature. Le temps de l'ID, c'est le moment où « je » parle, et même si « je » parle d'un événement passé ou futur, ce moment de production discursive est toujours le présent¹⁴. Ce qui est décrit ici, c'est le moment de l'acte d'énonciation. Toute production de parole a son moment de création. Ce présent implicite qui se trouve dans toute parole est donc autre chose que le présent grammatical du verbe. L'ID est un axe référentiel pour le temps du verbe, et elle est saisie, dans la conception benvenistienne, comme un temps chaque fois unique, qui apparaît et

13 Coquet rapproche la signification de l'ID, non de la valeur à la fois juridique et topique que Freud a donné à ce terme, mais de l'emploi de Quintilien, qui définit le présent comme « tempus instans », le temps ancré dans le maintenant (Coquet 1997 : 82). Tout en affirmant le rapport profond entre la notion d'ID et la temporalité, nous pensons ne pas exclure complètement l'influence de l'acception freudienne dans l'utilisation benvenistienne, car, comme nous le verrons, le terme est souvent compris comme une notion topologique et dynamique. Aussi, du fait que Benveniste emploie des expressions comme « double instance » et « deux instances », il faut noter qu'il y a plusieurs organisations temporelles dans la conception du discours chez Benveniste.

14 Le « présent » lui-même est défini par « le temps où l'on parle », par rapport au langage (*PLG1* : 262).

s'évanouit, le présent éternel et éphémère. Autrement dit, l'ID s'identifie au temps présent implicite où parle le locuteur, et non au « présent » formel linguistique.

Davantage : cette temporalité, qui s'identifie au présent du locuteur, semble avoir une *durée* spécifique. Cette durée, dont Benveniste ne parle pas explicitement dans ses articles, semble quand même évidente : lorsque Benveniste explique la formation du sens et de la référence de la phrase, c'est-à-dire l'actualisation de la phrase dans le temps, il écrit :

La phrase est donc chaque fois un événement différent ; elle n'existe que dans l'instant où elle est proférée et s'efface aussitôt ; c'est un événement évanouissant. (PLG2 : 227, déjà cité)

La temporalité spécifique de l'ID, c'est le temps dans lequel la phrase s'actualise dans le temps historique. Lorsque la *phrase*, conçue ici comme une syntagmation, est énoncée par un locuteur, elle a inévitablement un début et une fin. C'est là que se délimite l'ID. C'est aussi à cet aspect que l'on comprend la temporalité spécifique de l'ID, espace temporel du langage, historique, et en conséquence chaque fois unique. Bien que la phrase soit glosée dans ce passage comme un « événement évanouissant », éphémère, elle est là, munie d'une certaine durée et d'une certaine épaisseur. Nous y reviendrons chapitre 4.

2.2.2 Production initiale de l'énoncé

En deuxième lieu, l'ID a un rapport étroit avec l'idée de *production initiale de l'énoncé*. La temporalité de l'ID montre ses aspects les plus complexes lorsqu'on examine les expressions variées formées avec le mot *instance*. Benveniste utilise en effet ce mot non seulement pour l'ID mais pour « instance énonciative », « instance linguistique » ou « de forme », « instance de *je* », « instance » tout court. On trouve aussi « deux instances » et « double instance », qui nous montreront par ailleurs la nature de l'ID. Voici un passage révélateur :

Si je perçois deux instances successives de discours contenant *je*, proférées de la même voix, rien encore ne m'assure que l'une d'elles ne soit pas un discours rapporté, une citation où *je* serait imputable à un autre. Il faut donc souligner ce point : *je* ne peut être identifié que par l'instance de discours qui le contient et par là seulement. (PLG1 : 252)

Retenons le fait souligné par Benveniste : « *je* ne peut être identifié que par l'instance de discours qui le contient et par là

seulement ». Ce passage est intéressant du fait qu'il dévoile un caractère fondamental de l'ID qui ne s'assimile pas à la *phrase*. Pour le rendre plus clair, prenons un exemple concret de discours rapporté. Imaginons qu'un locuteur L1 prononce une phrase (1) dans une situation S1 :

(1) *Je l'ai entendu dire : « J'irai à Paris demain ».*

La seconde partie, « *j'irai à Paris* », a été auparavant prononcée par un locuteur L2 dans une situation S2. Il est apparent pour Benveniste – et pour nous aussi – que la première forme de *je* et la deuxième ne se réfèrent pas à la même personne, quoique les deux se trouvent dans la même phrase et que les deux soient proférés de la même voix. Si l'on suit l'argument de Benveniste, il existe alors, dans cette phrase (1) qui contient un discours rapporté, deux instances de *je* et, en conséquence, deux ID distinctes. Car, pour que les deux *je* soient distincts l'un de l'autre, il faut qu'ils correspondent à deux ID, comme le précise Benveniste. Chaque *je* doit être identifié à son locuteur par le moyen de son ID. Dans un discours rapporté, *je* peut être « imputable à un autre ». D'où il résulte qu'une ID se distingue d'une autre par les éléments tels que le temps discursif, la situation discursive et le locuteur. Le repère de cette distinction est le déictique que contient l'ID. L'ID chez Benveniste est en effet inévitablement attachée à une situation *originale* et à un locuteur chaque fois différent, voire à un espace-temps *initial*, où le discours en question est produit pour la première fois, dont la temporalité ne coïncide pas avec le moment de la reproduction : elle est plutôt inséparable de la situation discursive initiale, de son lieu de naissance. Le discours est par nature hétérogène : on y trouve de nombreuses citations, discours rapportés, répétitions, etc. L'ID est, dans ce monde de discours, un repère qui introduit un autre temps du discours, différent du moment où l'on parle, un autre locuteur, un autre niveau de registre discursif.

Benveniste parle aussi d'une *double instance conjuguée*, qui n'est pas la même chose que *deux instances*.

Mais, parallèlement, c'est aussi en tant qu'instance de forme *je* qu'il [*je*] doit être pris ; la forme *je* n'a d'existence linguistique que dans l'acte de parole qui la profère. Il y a donc, dans ce procès, une double instance conjuguée : instance de *je* comme référent, et instance de discours contenant *je*, comme référé. La définition peut alors être précisée ainsi : *je* est l'« individu qui énonce la présente instance de discours contenant l'instance linguistique *je* ». (PLGI : 252)

Selon cet argument, l'« instance de *je* » (expression parfois remplacée par « l'instance linguistique *je* ») est une manifestation discursive de la forme *je* : ce dernier n'a d'existence linguistique que dans l'acte de parole qui n'est autre que l'ID. Effectuée par l'ID, l'instance de *je* est une actualisation de la forme *je* à laquelle l'ID accorde l'« existence linguistique ». Ici, l'instance de *je* signifie l'actualisation de la forme dans le temps, la mise en action d'un signe *je*.

On peut déjà en tirer quelques observations à l'égard de la relation entre l'ID et l'instance de *je*. D'abord, l'ID contenant l'instance de *je*, la relation de ces « deux » instances est celle du contenant et du contenu. Cette relation peut être à la fois formelle et temporelle. Formelle, parce que la forme de *je* est contenue par la forme de discours auquel elle appartient. Temporelle, parce que la réalisation de ce *je* est contenue par la réalisation temporelle de ce discours. Comme nous l'avons signalé plus haut, l'ID suppose une certaine durée et cette durée, actualisée dans le temps, n'est que la durée de la formation de la phrase. Deuxièmement, l'instance de *je* doit, d'une manière inévitable, se référer à l'ID, afin de désigner une personne, c'est-à-dire le locuteur. C'est l'ID qui se relie avec le locuteur et la situation discursive particulière. L'instance de *je* est une actualisation de la forme *je*, et cette actualisation a lieu dans l'ID qui contient cette instance de *je*. Comme nous l'avons vu, projeté dans le temps, cet acte est unique et original, ainsi, le locuteur et la situation de discours auxquels correspond l'ID sont également uniques et originaux. Il en va de même pour les autres déictiques :

ici et *maintenant* délimitent l'instance spatiale et temporelle coextensive et contemporaine de la présente instance de discours contenant *je*. (PLG1 : 253)

Les indicateurs de deixis doivent se définir par rapport à l'ID. Celle-ci devient pour les déictiques un « centre de référence interne » (PLG2 : 82), lié à la référence externe.

2.2.3 Subjectivation

En troisième lieu, l'ID joue un rôle dans la formation du sujet. Si, comme le dit Benveniste, le fondement de la subjectivité est l'exercice de la langue, c'est l'ensemble de l'ID qui constitue cette subjectivité. En cela, il est significatif que dans les « Remarques sur la fonction du langage dans la découverte

freudienne », écrit à la même époque que « La nature des pronoms », il souligne le caractère fuyant de la subjectivité.

Le langage est donc ici utilisé comme parole, converti en cette expression de la subjectivité instante et évasive qui forme la condition du dialogue. [...] La langue est un système commun à tous ; le discours est à la fois porteur d'un message et instrument d'action. En ce sens, les configurations de la parole sont chaque fois uniques, bien qu'elles se réalisent à l'intérieur et par l'intermédiaire du langage. (PLGI : 77-78)

Même si le syntagme ID ne figure pas dans ce texte qui évoque le rapport du langage à la psychanalyse, l'idée est claire. Sans approfondir d'idée de « configurations de la parole chaque fois uniques », liée à la subjectivation, soulignons les adjectifs « instante et évasive » qui qualifient la subjectivité. Cette instance et cette évasivité ne sont-elles pas dues à ce présent particulier de l'ID ? Si la subjectivité est instante et évasive, c'est qu'elle est née dans cette ID, momentanée et éphémère, qui ne trouve de valeur sémantique qu'en se référant au moment de sa production.

En outre, le locuteur s'approprie la langue entière en utilisant le pronom *je* dans l'ID. Dans « De la subjectivité », Benveniste s'exprime ainsi :

C'est dans l'instance de discours où *je* désigne le locuteur que celui-ci s'énonce comme « sujet ». Il est donc vrai à la lettre que le fondement de la subjectivité est dans l'exercice de la langue. [...]

Le langage est ainsi organisé qu'il permet à chaque locuteur de s'approprier la langue entière en se désignant comme *je*. (PLGI : 262)

Le langage est donc la possibilité de la subjectivité, du fait qu'il contient toujours les formes linguistiques appropriées à son expression, et le discours provoque l'émergence de la subjectivité, du fait qu'il consiste en instances discrètes. [...] L'instance de discours est ainsi constitutive de toutes les coordonnées qui définissent le sujet et dont nous n'avons désigné sommairement que les plus apparentes. (PLGI : 263)

Entre le pronom *je* et le locuteur se produisent deux opérations : d'un côté, le *je* désigne le locuteur comme sujet ; de l'autre, le locuteur s'approprie la langue en disant *je*. Le tout est constitué dans et par l'instance de discours. En d'autres termes, ces opérations ont lieu à la fois à l'intérieur de l'ID et à travers elle. Dans cette perspective, l'ID est un lieu dynamique où apparaissent et se rencontrent le sujet et le langage.

*

Les textes permettent de dégager trois caractéristiques de l'ID :

1. Elle s'identifie à une temporalité qui, ayant une durée où se forme le discours, contient les instances des déictiques ;
2. Elle s'attache au moment initial de la production de la parole ;
3. C'est par l'ID que le locuteur devient sujet.

Pendant, la question majeure reste intacte : si l'ID se présente comme « acte de dire chaque fois discret », comme le définit Benveniste en 1956, comment se différencie-t-elle de la notion d'énonciation, définie semblablement ? Les particularités de l'ID que nous avons dégagées sont également celles de l'énonciation ?

Comme nous l'avons dit plus haut à propos des indicateurs, il y a souvent collocation entre ID et *énonciation*. Toutefois, plus la réflexion benvenistienne sur l'énonciation évolue, plus elle montre des aspects théoriques et abstraits, du fait qu'elle en vient à signifier l'ensemble du verbal. En 1970, Benveniste écrit clairement que c'est l'énonciation qui est « l'acte même de produire un énoncé » (*PLG2* : 80). L'énonciation est également « un procès d'appropriation » (*PLG2* : 82). Il en va de même pour la temporalité dont Benveniste précise que « le présent coïncide avec le moment de l'énonciation » (*PLG2* : 83). Or dans certains passages, l'ID et l'énonciation, toutes deux étant « acte concret de parole », semblent partager les mêmes fonctions : l'ID devient la manifestation concrète de l'acte de parole, et l'énonciation, plus abstraite, l'ensemble des processus énonciatifs :

Avant l'énonciation, la langue n'est que la possibilité de la langue. Après l'énonciation, la langue est effectuée en une instance de discours, qui émane d'un locuteur, forme sonore qui atteint un auditeur et qui suscite une autre énonciation en retour. (*PLG2* : 81-82)

L'acte individuel d'appropriation de la langue introduit celui qui parle dans sa parole. C'est là une donnée constitutive de l'énonciation. La présence du locuteur à son énonciation fait que chaque instance de discours constitue un centre de référence interne. (*PLG2* : 82)

Alors que l'énonciation se présente comme une opération globale qui effectue la conversion de la langue en discours, l'ID

est saisie comme l'introduction des espaces temporels dans ce même discours. En ce sens, plusieurs ID peuvent coexister dans un même énoncé comme plusieurs couches dans une structure feuilletée, l'énonciation étant cette structure même. Chaque ID introduit le temps spécifique et unique d'une subjectivation, et cette action est une partie de l'énonciation, celle-ci étant le grand procès de l'actualisation de la langue.

En guise de conclusion, nous ferons quelques constatations. Nous avons remarqué que l'énonciation et l'ID étaient définies de façon semblable. Mais, nous l'avons vu aussi, lorsque l'énonciation devient une entité théorique de la linguistique du discours, l'ID change aussi de statut : dans l'ensemble des opérations énonciatives, elle devient ce qu'il y a de plus proche de la « réalité du discours », chaque fois unique et fugitive. En tant qu'acte linguistique réalisé dans le temps, l'ID est indissociable du temps originel où elle se produit et, en conséquence, c'est elle qui porte la temporalité du moment de l'énonciation qui est, pour sa part, une actualisation opératrice des instances linguistiques.

Deux dernières remarques seraient nécessaires pour préparer nos prochaines analyses. D'un côté, cette identification de l'ID à la situation de discours ne doit pas être considérée comme une identification de l'ID avec la réalité. La réalité dont parle Benveniste est toujours la réalité du discours, ce n'est jamais la « réalité du monde » en tant que telle. En cela, l'article de Benveniste sur la découverte freudienne montre bien que la réalité du discours peut être fictive ou fausse. D'un autre côté, par leur ressemblance définitionnelle, la notion d'énonciation chez Benveniste est dotée des particularités de l'ID, notamment de la fonction qui se réfère au moment originel de la production verbale. L'énonciation tend à s'attacher à la situation originelle de l'acte d'énoncer. Nous détaillerons cette observation dans le chapitre 4.

2.3 L'énoncé performatif

Dans les deux sections précédentes, nous avons examiné les notions de *phrase* et d'*instance de discours* chez Benveniste en les reliant à l'évolution de la notion d'énonciation. Au fur et à mesure que la réflexion benvenistienne progressait, celle-ci a pris le relais de la notion de phrase en tant qu'unité linguistique dans laquelle la langue se convertit en discours ; elle subit éga-

lement l'influence de la notion d'ID au sein de laquelle la langue s'actualise dans le temps historique et dans la réalité de discours.

La troisième notion dont l'énonciation a pu subir l'influence est celle d'énoncé *performatif*. Ce syntagme apparaît pour la première fois sous la plume de Benveniste en 1963, d'après l'expression de J.-L. Austin, « *performative* », terme opposé à « *constative* ». Toutefois, l'idée de performativité est manifeste chez Benveniste dès 1958, d'abord dans « De la subjectivité dans le langage », où l'auteur souligne l'importance des indicateurs sui-référentiels puis dans « Les verbes délocutifs » où il aborde également le problème de l'acte de langage (« Nous appellerons *délocutif* des verbes dont nous nous proposons d'établir qu'ils sont dérivés de locutions », *PLG1* : 277). En d'autres termes, il s'agit des verbes « dénotant des activités de discours » (*PLG1* : 285) dans la relation de « dire ». Pourtant c'est dans « La philosophie analytique et le langage » (1963) que Benveniste élargit sa pensée sur l'acte de parole et s'oppose aux philosophes de l'école d'Oxford, notamment Austin.

Au premier abord, l'idée d'énoncé performatif paraît posséder chez Benveniste des caractéristiques semblables à la notion d'énonciation telle que développée en 1970.

L'énoncé performatif est présenté avant tout comme un *acte* :

L'énoncé est l'acte ; celui qui le prononce accomplit l'acte en le dénommant. (*PLG1* : 274)

Il faut aussitôt ajouter que c'est un acte unique et singulier :

L'énoncé performatif, étant un acte, a cette propriété d'être unique. (*PLG1* : 273)

Ces propriétés nous sont devenues familières sous le nom d'énonciation au sens où Benveniste entend cette notion en 1970. On est tenté de dire que c'est à partir de sa réflexion sur le performatif que Benveniste a élargi l'idée d'acte de langage¹⁵. De fait, il est couramment admis que sa réflexion sur le performatif est une des sources de sa conception de l'énonciation. Pour n'en citer qu'un exemple, Sungdo Kim, dans son « Benveniste et le paradigme de l'énonciation » (1997), affirme que le fondement pragmatique est une de ses sources historico-épistémologiques. Il le cite à ce propos :

15 C'est le point de vue de Kerbrat-Orecchioni (1984) qui compare Benveniste et Austin et rapproche le premier du second.

De toute manière, un énoncé performatif n'a de réalité que s'il est authentifié comme acte. (PLG1 : 274)

On pourrait assimiler cette affirmation à la définition de l'énonciation de 1970, « acte unique et individuel par lequel on utilise la langue ». Cependant, l'idée d'une continuité entre énoncé performatif et énonciation mérite un examen plus approfondi : il nous semble que l'idée de 1963 selon laquelle l'énoncé performatif est *un acte unique et individuel* ne peut se confondre avec l'idée de 1970 selon laquelle l'énonciation est *un acte unique et individuel*. Nous analyserons principalement « La philosophie analytique ».

2.3.1 Première nécessité des critères grammaticaux

Dans « La philosophie analytique », Benveniste insiste sur l'importance de la distinction d'abord faite par Austin entre performatif et constatif. À l'opposé d'Austin qui abandonne cette distinction basée sur des critères formels, il la maintient ; il propose en outre de renforcer ces critères. La première démarcation de l'énoncé performatif commence comme suit :

En décrivant, il y a quelques années, les formes subjectives de l'énonciation linguistique, nous indiquions sommairement la différence entre *je jure*, qui est un acte, et *il jure*, qui n'est qu'une information. (PLG1 : 270)

Pour Benveniste comme pour le premier Austin¹⁶, la distinction entre performatif et constatif réside dans le fait qu'en disant *je jure*, le locuteur est censé s'engager dans quelque chose, alors qu'en disant *il jure*, il transmet une information et n'est pas censé s'engager. Dire *il jure* n'est pas un acte mais une constatation, tandis que dire *je jure* est un acte, appelé « performatif » : ainsi, *je jure* est un énoncé performatif.

Voici la première démarcation. Benveniste essaie ensuite d'établir des règles plus strictes afin de préciser, à sa manière, la nature de l'énoncé performatif. Il propose ainsi un premier critère grammatical :

16 Nous appelons « le premier Austin » la période où apparaissent les premiers arguments d'Austin distinguant le performatif et le constatif, tandis que « le deuxième Austin » désigne la période où Austin avance les arguments qui démentent les premiers, en établissant une nouvelle catégorie des forces discursives, à savoir *force locutoire*, *force illocutoire* et *force perlocutoire*.

Les énoncés performatifs sont des énoncés où un verbe déclaratif-jussif à la première personne du présent est construit avec un *dictum*. (PLGI : 271)¹⁷

Il ajoutera d'autres critères grammaticaux et extralinguistiques au cours de son argumentation.

Il explicite ensuite la caractéristique de l'acte qu'accomplit le performatif :

De là vient qu'il est à la fois manifestation linguistique, puisqu'il doit être prononcé, et fait de réalité, en tant qu'accomplissement d'acte. L'acte s'identifie donc avec l'énoncé de l'acte. Le signifié est identique au référent. [...] L'énoncé qui se prend lui-même pour référence est bien sui-référentiel. (PLGI : 274)

Un énoncé performatif n'est pas tel en ce qu'il peut modifier la situation d'un individu, mais en tant qu'il est *par lui-même* un acte ; celui qui le prononce accomplit l'acte en le dénommant. Dans cet énoncé, la forme linguistique est soumise à un modèle précis, celui du verbe au présent et à la première personne. (PLGI : 274)

L'énoncé performatif est censément un acte parce qu'il dénomme cet acte. En disant « Je promets de le faire », le locuteur prononce effectivement ce dont il s'agit, c'est-à-dire l'acte de promesse et son auteur, et par là, il promet. Une précision supplémentaire s'impose : l'énoncé performatif doit dénoter l'acte que le locuteur accomplit *en disant* cet énoncé. En conséquence, un énoncé à l'impératif comme « Venez ! » n'est nullement performatif bien qu'il puisse faire venir l'allocutaire et puisse être traduit en performatif par « Je vous ordonne de venir ». Il

17 Ce *dictum* ne correspond pas exactement à celui de Bally, ce dernier l'opposant au *modus* (modalité). Benveniste se sert de *dictum* – comme de *factum* – sans explication précise : tous deux désignent la proposition, éventuellement subordonnée. Le *dictum* peut être le contenu de l'acte performatif (promesse, serment, déclaration, etc.) réalisé dans la proposition principale utilisant un verbe déclaratif-jussif ; en revanche, le *factum* est censé désigner un fait. Cette distinction est peu convaincante du fait que le *dictum* ne peut être défini que par d'autres facteurs performatifs. Une proposition peut être soit un *dictum* soit un *factum*, selon que la proposition principale est performative ou constative ou selon que le locuteur est qualifié ou non qualifié. Prenons un exemple de *dictum*, « La séance est ouverte ». Si cet énoncé est subordonné à une proposition principale « Je déclare que », et qu'il est prononcé par le président de la séance, il est un *dictum*. Mais s'il est prononcé tout seul, il pourrait être soit un *dictum* soit un *factum*, faute de vérification de l'autorité du locuteur. La distinction entre *dictum* et *factum* n'est pas déterminante pour le statut performatif ou non-performatif de l'énoncé, c'en est une conséquence.

faut que le verbe dénote l'activité (*ordonner*) du locuteur qui prononce cet énoncé performatif : c'est ce que Benveniste appelle le verbe « sui-référentiel ».

2.3.2 « Je mange du poisson »

Considérons plus en détail cet acte sui-référentiel qui s'identifie avec l'acte dit par l'énoncé. Cette identification est différente de l'identification du sens de l'énoncé avec l'acte que le locuteur accomplit de manière extralinguistique. Supposons qu'un locuteur, en mangeant un poisson, dise « Je mange du poisson ». S'agit-il d'un énoncé performatif, c'est-à-dire d'un énoncé sui-référentiel ? La réponse est évidemment non, bien que l'acte du locuteur corresponde au sens de la phrase et que cet acte de « manger du poisson » ait lieu au moment où le locuteur parle. Il ne faut pas confondre les deux identifications. L'identification des deux actes dont parle Benveniste, c'est-à-dire, l'identification entre l'acte de dire et l'activité décrite par le verbe (c'est le cas de « Je jure ») est autre chose que l'identification que nous avons illustrée, à savoir l'identification entre l'activité décrite par le verbe et l'acte du locuteur en général (c'est le cas de « Je mange du poisson »). Dans un énoncé comme « Je mange du poisson », l'acte du locuteur (il est en train de manger un poisson) correspond à l'acte décrit par le verbe *manger*, mais l'acte de *dire* ne correspond pas à l'acte décrit par le verbe *manger*. En autres termes, l'énoncé « Je mange du poisson » *ne décrit pas l'activité discursive* : il n'est pas sui-référentiel pour Benveniste. En revanche, dans le cas de l'énoncé performatif benvenistien, l'acte de promesse nécessite la profération (orale ou écrite) de l'énoncé « Je promets de... ». Il n'y a pas ici deux actes indépendants, acte de dire (manifestation linguistique) et acte que cet énoncé décrit (promesse). Il y a un acte double, dit sui-référentiel. Double, cet acte performatif est autre chose que le fait de dire, de prononcer la phrase, ou production d'une phrase : c'est un acte réalisé dans et par l'acte d'énonciation.

2.3.3 Verbe performatif délocutif

Cette observation conduit à rapprocher la problématique de « La philosophie analytique » de celle de « Les verbes délocutifs » (1958). Rappelons-nous que dans ce dernier, Benveniste tente de créer une nouvelle catégorie de verbes dérivés de locu-

tions. Bien que son argument soit aujourd'hui critiqué d'un point de vue théorique et étymologique¹⁸, sa définition du verbe délocutif mérite l'attention parce qu'elle permet de préciser son idée du performatif : le verbe délocutif n'est pas seulement dérivé de locutions, il est aussi défini dans la relation de « dire » :

Le trait essentiel et signalétique d'un délocutif est qu'il est avec sa base nominale dans la relation « dire... », et non dans la relation « faire... » qui est propre au dénominatif. Ce n'est pas le caractère le moins instructif de cette classe de nous montrer un signe de la langue dérivant d'une locution de discours et non d'un autre signe de la langue ; de ce fait même, les délocutifs seront surtout, au moment où ils sont créés, des verbes dénotant des activités de discours. (PLG1 : 285)

Ces verbes sont, dans quelques exemples français, *saluer*, *remercier*, *bisser*, *tutoyer*, etc. Ils ont tous, selon Benveniste, leur origine dans des locutions comme « salut ! », « merci ! », « bis ! », ou « toi ! ». Ils sont définis également par le fait qu'ils peuvent entrer en composition dans une formule de type « dire... » : « dire salut », « dire merci », « dire bis » ou « dire tu ». Or les verbes performatifs benvenistiens peuvent tous être, eux aussi, définis par cette relation au verbe « dire », même s'ils ne peuvent tous entrer en composition dans la formule « dire + ... ». Observons de près les verbes que Benveniste choisit comme verbes performatifs qualifiés dans « La philosophie analytique ». Ce sont, entre autres, *ordonner*, *jurer*, *décréter*, *proclamer*, *nommer*, *élire*, *promettre*, etc. Ces verbes sont tous définissables en relation à l'acte de « dire » ou de « déclarer » : le locuteur donne un ordre, un décret, une proclamation, une promesse, etc, au moyen de l'acte de dire¹⁹. En autres termes, ils décrivent diverses activités du discours contenant la signifi-

18 V. entre autres, Rey-Debove 1975, Rey-Debove 1997, Anscombe 1979.

19 Parmi les verbes choisis comme exemples de performatifs, on peut trouver des cas douteux qui se conforment difficilement à l'explication donnée plus haut. Ce sont des verbes tels que *répudier*, *abandonner*, *convenir*, etc. Dire « je répudie », « j'abandonne », « je conviens » implique-il que le locuteur répudie, abandonne ou convient ? En effet, ces énoncés, afin d'être effectivement performatifs au sens benvenistien, nécessitent un contexte extralinguistique particulier. Dire « J'abandonne mes biens à Monsieur X » au tribunal civil signifie que le locuteur abandonne ses biens à M.X. Cette dépendance au contexte se trouve cependant dans les cas plus clairement performatifs : pour que l'énoncé « Je promets » ou « J'ordonne » soit efficace, il doit remplir des conditions aussi bien extralinguistiques que linguistiques.

cation de « dire » dans leurs définitions. Benveniste lui-même précise, dans son critère, que l'énoncé performatif utilise le verbe *déclaratif* (PLG1 : 271)²⁰. En disant « J'ordonne », le locuteur exerce une activité langagière qui est, en même temps, l'acte d'ordonner.

Cette réflexion de « La philosophie analytique » s'approche du « Schéma S », que François Récanati formule à propos du performatif du premier Austin (Récanati 1981 : 89) :

Le locuteur dit « Je V » —> Le locuteur V.

Ce schéma peut également servir à distinguer les verbes performatifs des verbes non performatifs au sens benvenistien. Par exemple, dire « Je sais » ne s'identifie pas au fait que le locuteur sait. En revanche, dire « J'affirme » veut dire que le locuteur affirme. *Savoir* est un verbe non-performatif, tandis qu'*affirmer* est un performatif. Dans la conception du verbe performatif, il existe ainsi un rapport avec l'activité de *dire*. C'est pourquoi Benveniste admet que le verbe *dire* peut créer un énoncé performatif :

Un verbe quelconque de parole, même le plus commun de tous, le verbe *dire*, est apte à former un énoncé performatif. (PLG1 : 273)

En réalité, c'est *surtout* le verbe *dire* qui est apte à former des énoncés performatifs, car c'est particulièrement dans la relation des verbes avec des activités discursives que notre auteur estime la valeur des verbes performatifs.

2.3.4 Verbe performatif conventionnel

Nous devons ajouter deux remarques sur cette interprétation de l'acte performatif selon Benveniste. Première remarque, il faut souligner le fait que pour lui les verbes performatifs ne sont pas identiques aux verbes délocutifs. Une simple comparaison dévoilera la différence entre verbes délocutif et performatif. Le

²⁰ En ce qui concerne le verbe performatif, il précise simplement sa nature « déclaratif-jussif ». La nature *déclarative*, nous l'avons vue précédemment en comparaison avec le verbe délocutif. Mais qu'est-ce que le verbe *jussif*? Le néologisme *jussif* viendrait du mot latin *jussio* (ordre), le verbe *jussif* doit être le verbe qui désigne une activité concernant l'ordre. Or, plusieurs exemples du verbe performatif, présenté par Benveniste lui-même, ne remplissent pas cette condition : *ordonner*, *s'engager*, *nommer*, etc., sont certes des verbes performatifs, mais *promettre*, *jurer*, *renoncer*, *dire*, étant performatifs, sont-ils pour autant jussifs? La définition du verbe performatif comme « verbe déclaratif-jussif » n'est pas complète.

verbe délocutif « remercier » se traduit comme « dire *merci* » selon Benveniste, mais le verbe performatif « ordonner » ne peut pas se « traduire » par « dire *ordre* » : c'est « dire (ou mieux, « prononcer ») un ordre » qui convient : dans le premier cas, on dit effectivement « merci ! » pour remercier, tandis que dans le second cas, on ne dit pas « ordre ! » pour ordonner. La particularité du verbe délocutif réside donc dans sa forme même, qui contient en partie une forme de locution.

Notre deuxième remarque repose sur le fait que les verbes qui décrivent l'activité du discours ne sont pas tous performatifs. Au contraire, dans la plupart des cas, ils sont non performatifs. Des verbes comme *insulter*, *crier*, *bavarder*, etc., ne sont pas performatifs : dire « Je t'insulte » ou « Je crie que je suis innocent » n'est pas censé constituer une insulte ou un acte de crier, effectué au moment de dire cet énoncé. Cela montre qu'il y a une *convention* qui relie implicitement l'acte de dire et un certain acte décrit par le verbe. Lorsque le locuteur dit « Je jure », il est censé avoir juré du seul fait qu'il prononce cette phrase. Austin en était conscient, qui parle de convention lorsqu'il définit la force illocutoire, alors que Benveniste n'en souffle mot. La notion de convention qui unit l'accomplissement de l'acte de jurer à l'acte de dire « je jure » est, nous le verrons, très importante dans la définition du verbe performatif, mais cette notion semble hors de la préoccupation principale de Benveniste.

*

En un mot, Benveniste n'admet pas, du moins à ce stade de sa réflexion, que *dire* c'est *faire*. Pour lui, la particularité de l'énoncé performatif réside dans le fait que l'acte performatif (promesse, baptême, déclaration, etc.) est accompli par l'acte d'énoncer la phrase contenant un verbe qui décrit cette activité (promesse, baptême, déclaration, etc.). Ces verbes performatifs doivent avoir un rapport avec l'activité du discours dans leur signification, pour que la réalisation de ces verbes dans la phrase au temps présent et à la première personne produise un acte double : double, parce qu'on y voit toujours *et* l'acte de dire *et* l'acte de promesse, baptême, déclaration, etc., et que ces deux actions sont simultanément effectuées, au moment de l'actualisation de ces verbes (*promettre*, *baptiser*, *déclarer*). Toutefois, la liaison qu'on établit entre l'accomplissement de

l'acte de promesse, baptême, déclaration, etc., et l'acte de dire « Je promets », « Je baptise », « Je déclare », etc., est conventionnelle – variable selon la société. Bien que Benveniste n'aborde pas cet aspect, il est clair que sa conception du performatif présuppose la convention sociale.

Ainsi, il est incontestable que l'acte tel que l'*énoncé performatif* l'accomplit n'est pas du même ordre que l'*énonciation* conçue comme un *acte*. L'*énonciation* est l'« acte de produire un énoncé » (PLG2 : 80), tandis que l'acte performatif s'accomplit uniquement par sa nomination par l'énoncé. Il y a ici une discontinuité plutôt qu'une continuité des idées. Cependant, même si la conception du performatif ne s'articule pas avec celle de l'énonciation, la réflexion sur l'acte de parole ouvre un chemin qui conduit Benveniste à concevoir la notion d'énonciation. Nous reviendrons dans le chapitre 5 sur la question du performatif chez Benveniste pour la comparer avec la « *speech act theory* » d'Austin.

INCISE I

FORMULE, CITATION ET ÉNONCIATION IMPERSONNELLE
DE MALINOWSKI À BENVENISTE

Tout au long de notre premier chapitre, nous avons suivi le développement des emplois du mot *énonciation* dans les textes de Benveniste. Nous avons vu que l'utilisation théorique du mot prenait progressivement de l'importance dans diverses problématiques où le linguiste interroge la subjectivité dans le langage, la signification, l'acte du langage. Cela ne signifie pas que l'utilisation descriptive du mot *énonciation* n'apparaisse plus : au contraire, l'idée d'énonciation comme « acte de proférer une formule » continue d'être employée par notre auteur. Dans cette incise, nous tenterons de voir comment ces deux conceptions alternent. Surtout, nous chercherons à mettre en lumière un aspect de la notion : l'énonciation impersonnelle, non individuelle. L'article de 1970 fournira un bon point de départ puisque c'est là que Benveniste évoque Malinowski.

*

« L'appareil formel de l'énonciation » (1970) est considéré de nos jours comme l'un des textes qui annoncent la naissance d'un nouveau paradigme dans l'histoire des sciences du langage : Benveniste tente d'y dessiner les contours de la notion d'« énonciation », terme central dans maintes recherches actuelles. Il en souligne l'aspect dialogique : le dialogue entre interlocuteurs devient le cadre nécessaire du procès énonciatif. C'est là que l'on voit émerger la théorie qui inspira ses successeurs.

Ayant le dessein d'élucider un aspect perdu de l'énonciation, notre analyse ne part pas de l'explication générale du dialogue. Le point de départ de notre réflexion se situe dans une citation faite par Benveniste à la fin de cette explication : très long, cet extrait est bien fait pour attirer l'attention²¹. L'auteur cité est Bronislaw Malinowski (1884-1942) dans « The problem of meaning in primitive languages » (Malinowski 1923), supplément du classique de la sémantique, *The Meaning of Meaning*

21 Une note (PLG2 : 87) indique que c'est Benveniste lui-même qui traduit le passage de Malinowski. Il rend l'anglais *utterance* par le français *énonciation*.

(1923) d'Ogden et Richards. C'est dans ce supplément que Malinowski présente un néologisme désormais célèbre, la « communion phatique »²². Contrairement à ce qu'exprime le titre de l'article, il n'y est pas uniquement question des langues dites « primitives ». La notion de communion phatique s'applique à certaines formes de conversation, comme le bavardage ou le racontard, telles qu'on peut les trouver dans toute société, « primitive » ou « civilisée ». En ce sens, la communion phatique constitue une nouvelle fonction *générale* du langage. Roman Jakobson remarque son importance, la renomme « fonction phatique », et en fait une de ses six fonctions fondamentales²³.

L'article de Benveniste est, pour sa part, paru cinquante ans après celui de Malinowski dans un numéro de *Langages* intitulé « L'Énonciation ». En ouverture, Tzvetan Todorov a placé une introduction où il mentionne l'anthropologue :

Par cette observation, Malinowski introduit dans le discours scientifique une idée qui avait été formulée dès l'Antiquité : les actions verbales sont des actions comme les autres, le langage est (peut être) action. Une phrase a un sens mais elle a aussi une fonction (d'action) [...]

Ce n'est pas un hasard si nous découvrons cette observation chez un spécialiste des sociétés « exotiques » plutôt que chez un linguiste qui étudie les langues européennes. Notre civilisation occidentale refuse l'idée que le langage soit une action : les mots sont l'ombre des choses, le langage est l'expression de la pensée. Toutes les phrases servent à informer, or informer n'est pas une action. Même Malinowski ne conteste que la première moitié de ce raisonnement (on trouve chez Freud un autre exemple de la même attitude). « Parler au lieu d'agir » se conçoit beaucoup plus facilement que « parler c'est agir ». (Todorov 1970 : 4)

Il est intéressant de voir que Todorov relie l'apophtegme « Parler c'est agir » au spécialiste des sociétés « exotiques », d'autant plus que les termes qu'il utilise, « exotique », « oriental » et « européen », sont vagues – pour ne pas dire probléma-

22 Le terme *communion* est d'origine chrétienne. Dans l'article de Malinowski, ce terme signifie, avant d'entrer en syntagme avec « phatique », le fait de partager le pain ou le repas (Malinowski 1923 : 477). Quant à l'adjectif *phatic*, il vient du grec *phatis* « parole ». L'invention de l'expression revient bien à Malinowski, d'après l'OED.

23 Pour l'analyse formelle de cette forme linguistique, Benveniste renvoie les lecteurs à deux livres : *Essais de linguistique générale* de Jakobson, et *Speech, its function and development* de Grece de Laguna, peu connu. Tous deux citent Malinowski et sa « communion phatique ».

tiques²⁴. Mais sans nous interroger pour le moment sur la validité de ce jugement, nous nous pencherons d'abord sur l'argument de Malinowski afin de rendre le contexte où se produit la notion de « communion phatique ».

*

Dans « The problem of meaning in primitive languages », Malinowski insiste en premier lieu sur la nécessité d'établir une « psychologie de la culture et la société ». Selon lui, la linguistique, née de l'étude des langues mortes, de la philologie indo-européenne, manque de la perspective pragmatique qui tienne compte de la situation du discours²⁵. Il faudrait donc appliquer le « contexte de situation » aux études de langues vivantes, ce qui apporterait de nouveaux résultats à la linguistique. Vu sous cet angle, le langage n'est pas un signal de la pensée, mais un *mode d'action*. Le langage étant toujours acquis par l'expérience vécue, le sens de l'énoncé dépend de la situation même dans laquelle il a lieu : « Chaque énonciation est fondamentalement liée avec le contexte de situation et avec le but de l'activité » (Malinowski 1923 : 473)²⁶.

Thèse de Malinowski : toute énonciation est un acte social portant une intention, et qui ne vise pas toujours à transmettre une pensée ou une information. Cette thèse prend une forme nette dans la discussion de la « communion phatique » qui, selon la définition de Malinowski, désigne un type de discours dans lequel le locuteur a pour but d'entrer en relation avec son allocutaire par l'échange de mots. Malinowski remplace son néologisme par l'expression « *speech in social intercourse* », en soulignant l'importance du contexte social. Les exemples qu'il donne sont des mots de salutation qui brisent le silence, comme « *How do you do ?* », « *Nice day today* », et autres bavardages

24 Todorov poursuit : « L'on sait que les écrivains ou les théoriciens de l'art se mettent aujourd'hui d'accord pour reprocher à nos langues occidentales leur espace abstrait, transparent, coupé de l'action et de la vie, par contraste avec les langues « orientales » qui gardent une partie commune avec l'action et le concret. » (Todorov 1970 : 5). Les sociétés « exotiques » veulent donc dire les sociétés « orientales » ? Et des expressions telles que « langues européennes » excluent-elles pour autant le concept indo-européen ?

25 Selon André Joly (1983), de même que « communion phatique », « *situation* » a été introduit par Malinowski dans la linguistique britannique.

26 « *Each utterance is essentially bound up with the context of situation and with the aim of the pursuit* ».

ordinaires qui n'expriment aucune pensée (*ibid.* : 476). Pour l'anthropologue, communiquer la pensée ou l'information est un usage très rare du langage et cette fonction est de niveau élevé. Tout en affirmant l'existence de la communion phatique dans la société européenne, il souligne que des caractéristiques de l'état originel du langage, dont la « communication phatique » est l'une des manifestations, se trouvent particulièrement dans les langues primitives.

Poursuivant cette idée sur l'état originel du langage, Malinowski fait remarquer un pareil caractère pragmatique chez les enfants. En poussant des sons non significatifs, un bébé prend contact avec le monde ; cet acte vocal peut être considéré comme un acte social. A un stade un peu plus élevé, prononçant un nom, l'enfant croit que ce nom se matérialise dans la réalité, parce que souvent lorsqu'il crie « Maman ! », par exemple, la mère apparaît. Ainsi, le langage prend-il une force magique exerçant son pouvoir sur les choses et les hommes – ce qui laisse une trace profonde²⁷.

Là dessus, Malinowski renvoie ses lecteurs à l'une de ses œuvres précédentes, devenue classique aujourd'hui, *Argonautes du Pacifique occidental* (1922)²⁸, et spécialement au chapitre XVIII : « Le pouvoir des mots en magie : quelques données linguistiques ». Il y examine des incantations par le moyen linguistique, et pour conclure, il donne une observation similaire à celle qu'il a faite sur la communion phatique :

En magie, nous n'avons pas un moyen pour transmettre des idées ; les formules ne sont pas un moyen pour transmettre des idées ; elles ne cherchent nullement à signaler quelque chose de logique et de suivi. Ce sont des instruments qui servent à un usage tout particulier [...], et on ne comprendra pleinement leur sens [...]. Il ne faudra donc pas y voir une concaténation d'idées développant un thème, mais des expressions s'adaptant entre elles et au tout conformément à ce qu'on pourrait appeler un ordre magique de la pensée, ou, mieux peut-être, un ordre magique de la parole, une façon d'émettre, de lancer les mots vers leur but. (Malinowski 1963 : 501)

Dans l'incantation, le magicien dit fréquemment ce qu'il est en train de faire : en disant « Je mange un poisson », il mange

27 Comme chez Freud ou d'autres savants de la même époque, le peuple « primitif » et l'enfance appartiennent à la même catégorie « non développée » ou « originelle ».

28 Nous citons la traduction française (Malinowski 1963).

un poisson. Ce comportement enseigne que le rituel consiste en un acte de faire qu'est à la fois un acte de dire. Pratiquer la magie, c'est « dire la magie », autrement, « dire la formule et l'incantation ». « Énoncer l'action magique », dit très justement Malinowski (*ibid.* : 521)²⁹.

*

Revenons à Benveniste. Il cite longuement Malinowski mais son commentaire reste simple. Situait la communion phatique « à la limite du "dialogue" », il la glose ainsi :

Une relation personnelle créée [et] entretenue par une forme conventionnelle d'énonciation revenant sur elle-même, se satisfaisant de son accomplissement, ne comportant ni objet, ni but, ni message, pure énonciation de paroles convenues, répétée par chaque énonciateur. (*PLG2* : 88)

et comme s'il s'étonnait de cette découverte de Malinowski, il conclut :

L'analyse formelle de cette forme d'échange reste à faire. (*ibid.*)

sans approfondir l'analyse par lui-même.

Pourquoi la communion phatique est-elle à « la limite du dialogue » ? Que signifie « limite du dialogue » ? Ce commentaire de Benveniste laisse supposer que l'énonciation peut être centrale ou périphérique (ce dernier cas constituant une curiosité). Pour répondre à ces questions, il est nécessaire d'examiner la conception du dialogue chez Benveniste.

Selon lui, l'énonciation possède nécessairement deux figures, l'une « source », l'autre « but de l'énonciation ». Toutes deux, protagoniste et deutéragoniste de l'énonciation, forment la structure du dialogue. Il n'y a pas d'énonciation possible sans elles. Malgré deux figures contradictoires : l'une est le « dialogue hors énonciation », l'autre, une « énonciation sans dialogue », dont les exemples sont respectivement le « hain-teny » et le « monologue », qui suggèrent à Benveniste un certain nombre d'objections. D'abord, le monologue est en réalité « un dialogue intériorisé » dans lequel figurent « un moi locuteur » et « un moi écouteur ». Voilà les deux figures du dialogue retrouvées (v. « L'antonyme et le pronom en français moderne »

29 Cette réflexion sur Malinowski suggère une étude comparée entre lui et Austin, notamment en ce qui concerne le *phatique*. Nous n'aborderons pas ce problème dans la présente étude. Nous nous bornerons à remarquer une influence de Malinowski sur Austin, par l'intermédiaire de Firth.

PLG2 : 197-214). On comprend que pour Benveniste, parler, c'est toujours parler à :

C'est un homme parlant que nous trouvons dans le monde, un homme parlant à un autre homme. (PLG1 : 259)

Quant au « dialogue hors énonciation », il renvoie aux « *hain-tenys* » des Merinas de Madagascar³⁰, une joute verbale traditionnelle dans laquelle les partenaires échangent des proverbes : il ne s'agit « en réalité ni de dialogue ni d'énonciation », dit Benveniste. *Hain-teny* signifie littéralement « science du langage » et désigne une communication distincte du parler ordinaire. Les proverbes sont parole d'autorité. Jean Paulhan en dit notamment ceci :

[...] il me fallut reconnaître, d'une part, que les Malgaches n'imaginaient guère les *hain-tenys* hors de ces sortes de duels. On ne dit pas : *improviser, prononcer, réciter des hain-tenys*, mais bien : *faire lutter des hain-tenys, faire combattre des hain-tenys, disputer en hain-tenys*. Il devait m'arriver souvent, dans la suite, d'aller interroger quelque vieillard malgache, renommé pour sa science : il me récitait quelques *hain-tenys*, puis s'arrêtait. Et l'on disait autour de nous : « Il ne peut pas continuer seul, il faudrait quelqu'un qui sût lui répondre ». (Paulhan 1966 : 80)

Ce passage souligne un aspect dialogique du *hain-teny* que Benveniste ne retient pas. Pourquoi le *hain-teny* n'est-il ni dialogue ni énonciation, bien que Benveniste le présente comme un cas de « dialogue hors de l'énonciation » ? Il en dit ceci :

Dans la joute verbale pratiquée chez différents peuples et dont une variété typique est le *hain-teny* des Merinas, il ne s'agit en réalité ni de dialogue ni d'énonciation. Aucun des deux partenaires ne s'énonce : tout consiste en proverbes cités et en contre-proverbes contre-cités. Il n'y a pas une seule référence explicite à l'objet du débat. Celui des jouteurs qui dispose du plus grand stock de proverbes, ou qui en fait l'usage le plus adroit, le plus malicieux, le moins prévu met l'autre *a quia* et il est proclamé vainqueur. Ce jeu n'a que les dehors d'un dialogue. (PLG2 : 85)

Les apparences dialogiques du *hain-teny* viennent de ce que les partenaires échangent des mots, mais dans ce qui n'est qu'un jeu *aucune personne ne s'énonce*. La « citation de proverbe »

30 La seule source disponible en 1970 – en dehors de L. Dahle, *Madagascar og dets Beboere*, t. II, Oslo, 1877 (en norvégien) – étant Jean Paulhan, *Les Hain-tenys mérinas, poésies populaires malgaches*, Paris, 1913, *L'Expérience du proverbe*, 1925, et *Hain-teny : poèmes obscurs*, 1930, ainsi qu'une conférence au Collège de Sociologie en 1939 sur le rapport entre « *hain-teny* » et langage sacré, il est probable que Benveniste s'inspire de lui ici.

n'est pas une *énonciation*. Ce n'est pas non plus un *dialogue*, parce que, bien qu'on ait affaire, à l'opposé du monologue, à deux locuteurs, ils sont des joueurs qui jouent un duel.

Benveniste combine ici deux arguments. D'une part, il évoque la question du jeu. Le *hain-teny* n'est pas un dialogue parce qu'il appartient à un monde ludique alors que le dialogue relèverait du monde sérieux. D'autre part, la question de la citation fait son retour : retenons bien que ce que Benveniste refuse de reconnaître comme une énonciation, c'est la « citation de proverbe ». Or, les proverbes, les dictons, les formules sont par nature des locutions à reproduire. On peut aussi réciter des œuvres littéraires ou rapporter les propos d'autrui. Tous ces énoncés sont-ils censés ne pas relever de l'énonciation ? On ne comprend pas ce qui permet à Benveniste d'exclure le *hain-teny* de l'énonciation.

Évoquons ici un propos de Benveniste qui montre qu'il tend à éviter la question de l'expression figée, proverbe, dicton, etc. Dans la discussion qui suit « La forme et le sens dans le langage », M. Gochet s'interroge sur les citations, et demande comment les situer dans l'opposition présentée par Benveniste, entre sémiotique et sémantique. La réponse de celui-ci (déjà citée) est une esquisse :

Pour mettre tout à fait les choses au point : j'ai laissé volontairement de côté (j'aurais dû le dire expressément) toute notion de phrase disponible, existant déjà hors de l'emploi instantané, spontané, personnel, que je puis en faire en tant que locuteur. C'est-à-dire, pratiquement, un matériel d'énoncés fixés sous forme écrite, permanente, non personnelle. (PLG2 : 232)

Il est clair que l'énoncé déjà là, la formule prête-à-dire, le *hain-teny* créent des problèmes à la conception de l'énonciation chez Benveniste, parce que considérés comme non personnels, non spontanés. Le *hain-teny* – la citation de proverbe – ne relève pas de l'énonciation du fait qu'il est dépourvu de subjectivité, dépourvu d'ancrage dans la réalité du discours.

Ceci nous conduit à une autre constatation. Acceptons provisoirement le jugement de Benveniste sur le *hain-teny* pour suivre son argument : le *hain-teny* n'est pas un dialogue parce qu'il s'agit d'un jeu ; il n'est pas une énonciation parce que les phrases prononcées sont des proverbes et des sentences qui n'ont pas de correspondance avec la réalité du discours des joueurs. A contrario, pour Benveniste, l'énonciation est d'ordre personnel, liée à la situation du discours et à l'énonciateur, de la ma-

nière que toute énonciation relève d'un unique propriétaire et d'un unique lieu de naissance. Cette conception exclut la distinction pragmatique introduite par Oswald Ducrot (v. 1984 : 127) entre *locuteur* et *énonciateur*. Cette distinction entre celui qui énonce un énoncé de celui qui le reprend est indispensable pour comprendre le discours rapporté. Benveniste utilise uniformément *locuteur* et *énonciateur* : pour lui il s'agit toujours de la même personne, du même rôle ; le discours rapporté n'entre pas dans ses préoccupations ; de fait, il ignore totalement l'œuvre de Volochinov qui ne sortira de Russie qu'après sa mort (*Marxism and the Philosophy of Language* ne sera édité à New York, chez Seminar Press, qu'en 1973, cf. Gardin 2005 : 69).

Une autre expression manifeste également sa réticence vis-à-vis de la communion phatique. Il taxe ce genre de discours de « pure énonciation de paroles convenues ». Le choix de « pure », portant le sens de « tout simple », montre qu'il ne lui accorde pas grande valeur. Pourquoi cet embarras chez celui qui tente par ailleurs de théoriser la notion d'énonciation en s'appuyant sur le dialogue ? Rappelons-nous que dans la communion phatique, ce qui entre en compte n'est pas d'ordre linguistique *stricto sensu* : Malinowski en donne pour exemple le cri du bébé qui noue la relation mère-enfant. Or pour Benveniste – du moins pour le Benveniste qui développe la problématique de la subjectivité à partir de la *deixis* – ce qui est primordial c'est le rôle subjectif de l'énonciation. C'est pourquoi il situe la communion phatique à la limite du dialogue : elle unit, certes, deux personnes, mais comme un jeu, un rituel, sans cette implication linguistique personnelle entre *je* parlant et *je* écoutant qu'esquisse Benveniste dans « L'appareil ». En illustrant sa démonstration de cas tels que le monologue, la communion phatique ou le *hain-teny*, il semble vouloir limiter le champ conceptuel de l'énonciation à l'actualisation-appropriation de la langue par le sujet. Dès lors, ces cas sont pour lui des *contre-exemples*.

*

Reprenons l'observation de Todorov pour qui un spécialiste des sociétés « exotiques » sera mieux placé qu'un spécialiste des langues indo-européennes pour considérer le langage comme une action. Sans discuter cette opinion teintée de catégorisation

problématique, nous devinons à qui pensait Todorov : c'est, dans l'entourage de Malinowski, l'égyptologue anglais Alan H. Gardiner, auteur de *The Theory of Speech and Language* (1932)³¹, dans lequel on trouve les fondements de la théorie du discours, et donc un point repère dans la comparaison de Benveniste avec Malinowski.

Gardiner consacre le premier chapitre de son livre aux discours et à leurs facteurs ; une section traite des éléments mécanisés du discours. Ceux-ci sont classés en trois éléments : les formules stéréotypées, les locutions figées et les idiomes. Le premier correspond à la communion phatique :

Ces phrases signifient certainement quelque chose mais, d'un autre côté, on a l'impression que les questions et les réponses se succèdent comme les énoncés mécaniques d'automates. Ce qui est dit n'est pas important. Les sujets abordés sont conventionnels et ne sont qu'un moyen d'établir un contact. (Gardiner 1989 : 47)

Les locutions figées sont des expressions dont aucun mot ne porte de signification propre, et les idiomes sont les emplois particuliers que développe chaque langue, par exemple le « ne... pas... » du français, l'usage des articles définis et indéfinis, etc. Cette « mécanisation du discours », appelée ailleurs « fossilisation des mots et groupes de mots », est un phénomène courant des activités humaines :

Les habitudes sont engendrées par des actions qui, au départ, étaient intentionnelles et donc d'une réelle utilité. À un stade ultérieur, de telles actions peuvent devenir superflues. (*ibid.*)

Mais de même qu'on accomplit des fouilles en vue de trouver des restes à la recherche de l'état original des êtres, on peut suivre le parcours historique de la formule ou expression figée afin d'en discerner l'intention rationnelle. Ces métaphores méritent que l'on s'y arrête. En effet, la « mécanisation du discours » désigne un genre tel que la communion phatique, qui manque d'originalité et de caractère personnel. La « fossilisation du discours » illustre pour sa part des expressions figées dont chaque mot a perdu la signification linguistique originelle, signification que l'on ne peut déceler que par une analyse historique et culturelle. Rappelons ces mots de Benveniste (« La philosophie analytique et le langage », 1963) :

On pourrait découvrir, dans des formules plus banales encore, des résidus d'énoncés performatifs : *bonjour*, sous sa forme complète :

31 Nous nous référons à la traduction française, Gardiner 1989.

Je vous souhaite le bon jour, est un performatif d'intention magique, qui a perdu sa solennité et sa vertu primitives. Mais ce serait une tâche distincte que de rechercher les performatifs tombés en désuétude pour les ranimer au sein de contextes d'emploi aujourd'hui abolis. Plutôt que d'entreprendre ces exhumations, nous avons intérêt à choisir des performatifs de plein exercice et qui se prêtent directement à l'analyse. (PLGI : 271)

Bien qu'il signale le résidu d'énoncé performatif (et d'intention magique) dans la formule, Benveniste ne porte pas attention à son rôle en tant qu'acte. Comme nous l'avons vu plus haut (section 2.3), l'énonciation sans trait performatif n'est pas considérée comme telle. Benveniste ne trace pas (du moins pas encore) la ligne de démarcation entre énonciation et performatif. D'où cette pierre d'achoppement. Tandis que Gardiner, en utilisant des métaphores telles que « mécanisation » ou « fossilisation » du discours, attire l'attention des lecteurs sur la transformation d'énonciations en formules, Benveniste en détourne le regard.

*

« La phrase nominale » (1950) donne, nous l'avons vu, une brève description de l'énonciation. Benveniste y repousse d'abord la définition habituelle de la phrase nominale, et essaie d'en chercher une nouvelle pour ce type de phrases sans verbe.

La phrase nominale n'apparaît que là où intervient le discours direct et pour énoncer une assertion de type « proverbial ». (PLGI : 164)

Étant apte à des assertions absolues, la phrase nominale a valeur d'argument, de preuve, de référence. On l'introduit dans le discours pour agir et convaincre, non pour informer. C'est hors du temps, de la personne et de la circonstance, une vérité proférée comme telle. C'est pourquoi la phrase nominale convient si bien à ces énonciations où elle tend d'ailleurs à se confiner, sentences ou proverbes, après avoir connu plus de souplesse. (PLGI : 165)

Ici, le proverbe et la sentence sont considérés comme relevant de l'énonciation. Benveniste poursuit :

Si la phrase nominale peut définir une « vérité générale », c'est parce qu'elle exclut toute forme verbale qui particulariserait l'expression. (PLGI : 167)

La phrase nominale, qui prend la forme de proverbes, de formules, ou de sentences, et qui n'a pas de référence à la situa-

tion particulière du discours actuel, devient paradoxalement une référence solide. La phrase nominale importe moins par la signification de l'énoncé que par son caractère non circonstanciel.

La logique est ici complètement différente de celle qui prévaut à propos de *hain-teny*. Le *hain-teny* était disqualifié en raison de son caractère ludique : le contenu d'un jeu verbal ne se réfère pas à la situation de discours. Toutes choses égales par ailleurs, le *hain-teny* et la phrase nominale ont le même caractère proverbial et non circonstanciel et sont tous deux paroles d'autorité mais la phrase nominale est une énonciation, et non le *hain-teny*. Pourquoi cette contradiction ? S'explique-t-elle par les vingt années qui séparent les deux articles ? Ou bien doit-on simplement y voir deux sens distincts du mot *énonciation*, comme suggéré au début du Premier chapitre ?

L'article sur la phrase nominale a été rédigé à une époque où l'auteur ne s'interrogeait pas encore sur la subjectivité dans le langage. L'*énonciation* est comprise comme l'« acte de proférer une formule » aussi bien que comme l'actualisation de la langue en phrases : l'utilisation descriptive et l'utilisation théorique du mot coexistent alors sans susciter le moindre conflit.

Benveniste n'a donc rien, au départ, contre l'idée que l'énonciation soit assimilée à une formule figée à énoncer. Il fait même le lien entre l'étude comparatiste et l'acception du mot *énonciation* comme « profération d'une formule » dans *VOC* où l'on trouve une riche analyse de la « parole en tant qu'acte ». Le chapitre intitulé « *Ius* et le serment à Rome » (*VOCII* : 111-122) analyse *ius* qui se traduit normalement par « droit ». Cependant, ce mot n'a pas tout de suite un sens abstrait, il veut d'abord dire « formule ». Un passage éclairant montre comment l'idée d'énonciation est liée à la formule, à l'acte de parole :

On est fondé à considérer que *ius*, en général, est bien une *formule* et non pas un concept abstrait ; *iura* est le recueil des sentences de droit. Cf. Plaute : *omnium legum atque iurum fictor* (*Epidicus* 522-523). Ces *iura*, comme les *dikai* ou comme les *thémistes*, sont des formules qui énoncent une décision d'autorité ; et partout où ces termes sont pris dans leurs sens stricts, nous retrouvons, aussi bien pour les *thémistes* et les *dikai* que pour *ius* et *iura*, la notion de textes fixés de formules établies et dont la possession est le privilège de certains individus, de certaines familles, de certaines corporations. Le type même de ces *iura* est représenté par le code le plus ancien de Rome, la loi des XII Tables, composée à l'origine de sentences formulant l'état de *ius* et prononçant : *ita ius esto*. Ici

est l'empire de la parole, manifesté par des termes dont le sens concorde ; en latin *iu-dex*, en osque *med-diss*, en grec *dikas-pólos* (et *dikas eipeîn*), et en germanique *eo-sago* « celui qui dit la règle », « le juge ».

Ce n'est pas le faire, mais toujours le prononcer qui est constitutif du « droit » : *ius* et *dicere*, *iu-dix* nous ramènent à cette liaison constante. En même temps que *ius*, le verbe *dicere* commande des formules judiciaires, telles que *multam (dicere)* « amende », *diem (dicere)* « jour d'audience ». Tout cela relève de la même autorité et s'exprime dans les mêmes locutions. C'est par l'intermédiaire de cet acte de parole : *ius dicere*, que se développe toute la terminologie de la vie judiciaire : *iudex*, *iudicare*, *iudicium*, *iuris-dictio*, etc. (*VOCII* : 114)

Dans les cérémonies et les rites religieux ou juridiques, les actes sont constitués par la parole. En d'autres termes, la parole est un acte même, dira Benveniste. Là apparaît clairement l'idée selon laquelle l'acte verbal est un acte comme les autres. Il faut remarquer que cet acte verbal qu'il dégage n'a pas de sens unique ni original : c'est une formule à répéter. C'est aussi cet acte de répéter une formule qu'il nomme *énonciation* :

Au terme de cette analyse, nous trouvons dans *iurare* confirmation de ce que l'examen propre de *ius* nous avait enseigné, que *ius* désigne bien une formule, ici la formule énonçant la conduite que le juge tiendra, la règle à laquelle il se confirmera. Mais le *ius iurandum* indique la nature de la procédure et le caractère solennel de l'énonciation, non le texte même du serment. (*VOCII* : 118-119)

En montrant par des analyses linguistiques que « faire la loi » consiste à « répéter la formule », Benveniste admet nettement que cet acte de répéter la formule est une « énonciation ». C'est par cet acte – cette énonciation – que les participants au rite font la loi. Idée semblable à celle de Malinowski pour qui « pratiquer la magie », c'est « énoncer l'action magique ».

Il faut aussi noter dans *VOC* l'émergence d'une autre idée, particulière, sur l'énonciation et l'acte de parole. Rappelons la pensée benvenistienne de 1970 que nous venons de confronter à Malinowski. Chez le Benveniste de 1970, la notion d'énonciation apparaît comme une manifestation individuelle, personnelle et chaque fois unique, portant le sens sémantique, référentiel, de ce qu'il appelle « la réalité du discours ». Mais *VOC* rencontre un autre acte, l'acte de dire impersonnel, dépersonnalisé, non individuel, et cette pensée est totalement étrangère pour les lecteurs des seuls *PLG* : c'est le chapitre sur « *fas* » (*VOCII* : 133-142), « loi divine », qui aborde cette question.

En signalant que l'origine de *fas*, « droit divin », remonte à un verbe **for*, « parler », Benveniste admet qu'il est apparemment difficile de relier les deux notions. Cependant, *infans* signifie un enfant en bas âge, « celui qui ne parle pas ». **for* se traduit dans ce cas par « parler le langage articulé » (*VOCII* : 137), « manifestation d'une faculté impersonnelle » (*VOCII* : 138). Un autre mot, *fabula*, est polysémique, à la fois « conversation », « action au théâtre », etc., tous sens qui renvoient à une « mise en paroles » ; *fabula* signifie « ce qui n'est que paroles, qui n'a pas de réalité » (*VOCII* : 137). *Fama*, « réputation, rumeur », montre un autre aspect de **for* : c'est un « acte de parole non individualisé, impersonnel [...], la parole en tant que manifestation humaine, impersonnelle, collective, le bruit, la renommée » (*VOCII* : 138). *Fatum*, enfin, est une « énonciation qui n'a pas de source personnelle, qui n'est pas rapportée à un homme et qui tire de cette origine supra-humaine quelque chose de mystérieux, de fatal, de décisif » (*VOCII* : 139). L'énonciation collective s'approche de l'énonciation divine, et Benveniste cite la formule connue : *Vox populi, vox dei (ibid.)*.

La signification de *fas* prend forme : c'est une manifestation verbale considérée indépendamment du contenu et du sujet :

Tout cela se lie : la *phèmè* est une émanation de paroles, comme est en effet une rumeur de voix, une réputation, une renommée, comme l'est encore une parole d'oracle. Nous voyons enfin pourquoi cette racine de *phemi*, ou de **for* en latin, indique la manifestation d'une parole divine ; toujours parce qu'elle est impersonnelle, parce qu'elle exprime quelque chose de confus, de mystérieux comme est mystérieuse dans la bouche d'un enfant la venue de ses premières paroles. (*VOCII* : 138-139)

La manifestation, collective ou divine, du Benveniste du *VOC* s'oppose donc à la manifestation verbale individuelle et personnelle du Benveniste des *PLG*. Dans *VOC*, l'énonciation est la phonation, compte non tenu du contenu : celui-ci est soit une formule à répéter, soit une réputation qui court, une rumeur qui n'a pas d'énonciateur défini. Toutefois, « L'appareil » ne refuse pas complètement l'approche du *VOC* :

Le plus immédiatement perceptible et le plus direct – bien qu'en général on ne le mette pas en rapport avec le phénomène général de l'énonciation – est la réalisation vocale de la langue. (*PLG2* : 80)

Ce passage de 1970 réduit l'énonciation à un objet phonétique. Mais le phénomène vocal n'est-il pas essentiel, même si on n'y perçoit ni sens ni sujet parlant ?

Au terme de cette lecture de *VOC*, nous formerons l'hypothèse que le socle de l'œuvre de Benveniste étant le domaine indo-européen, l'idée de considérer l'énonciation comme la profération d'une formule est à la base de ses intuitions linguistiques ultérieures. Il convient ici de rappeler l'avant-propos des *PLG* :

Au reste, il faudra se pénétrer de cette vérité que la réflexion sur le langage n'est fructueuse que si elle porte d'abord sur les langues réelles. L'étude de ces organismes empiriques, historiques, que sont les langues demeure le seul accès possible à la compréhension des mécanismes généraux et du fonctionnement du langage. (*PLGI* : 3)

Pour Benveniste comme pour Saussure, la linguistique générale est fondée sur la méthode comparative. Il en va de même pour sa recherche sur l'énonciation. Acquisée à partir de l'analyse des langues et des sociétés indo-européennes, la conception de l'énonciation en tant qu'*acte d'énoncer une formule* joue un rôle fondateur. Bien que les deux définitions – initiale et terminale – puissent paraître contradictoires, il y a un lien entre elles : c'est que l'énonciation en tant que « formulation », « profération », « émission » est le point de départ de l'élaboration d'une autre énonciation, individuelle, unique, originale, inscription du sujet parlant dans la langue et le langage. En 1970, l'aspect impersonnel de l'énonciation n'est pas visible, camouflé par l'aspect personnel de l'énonciation exclusivement mis en lumière, et la communion phatique, aspect impersonnel, collectif, répétitif de l'énonciation, en constitue la face cachée, bien qu'essentielle.

*

On peut pour conclure situer Benveniste à côté de Malinowski et de Gardiner. C'est à partir de l'analyse de formules, proverbes et dictons que le linguiste français a pris conscience des actes de langage et nommé ceux-ci *énonciation*. L'acte de « citer » ou « répéter » doit être lié à la situation du discours et avec le locuteur pour permettre l'interprétation. Comme l'exemple de la « communion phatique » le montre bien, l'aspect actif du « dire » est d'autant plus flagrant que son contenu n'est ni personnel ni référentiel : la parole est alors pur échange. Ses analyses de la formule et de la phrase nominale préparent Benveniste à réfléchir sur l'énonciation du point de vue de la « parole comme action ».

L'énonciation impersonnelle, collective, répétitive sera marginalisée (communion phatique) ou écartée (*hain-teny*) lorsque son intérêt s'orientera vers la subjectivité dans le langage :

L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation. [...] En tant que réalisation individuelle, l'énonciation peut se définir, par rapport à la langue, comme un procès d'*appropriation*. Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques, d'une part, et au moyen de procédés accessoires, de l'autre. (*PLG2* : 80 et 82)

La subjectivité dans le langage est elle-même le point de départ des aspects sémantiques de la linguistique post-sausurienne que Benveniste met en place. Dans ce nouveau paradigme, l'énonciation *devient* – parce qu'il ne peut en être autrement – une production individuelle.

DEUXIÈME PARTIE

LES PROBLÉMATIQUES ÉNONCIATIVES

ÉNONCIATION ET SIGNIFICATION

Introduction

Nous avons vu dans le chapitre précédent que Benveniste a développé la notion d'énonciation en s'appuyant sur celle de phrase et en l'y substituant au fur et à mesure qu'il approfondissait son dessein de renouveler la linguistique saussurienne. Au cours des années soixante, ce projet se concrétise avec l'introduction de la dichotomie *sémiotique / sémantique*.

On a souvent schématisé comme suit la relation entre linguistique saussurienne et linguistique benvenistienne : tandis que Saussure aurait ajourné la linguistique de la parole pour privilégier la linguistique de la langue, Benveniste se serait surtout consacré à la parole dans l'intention de « dépasser » la dichotomie *langue / parole*.

Ne serait-ce que parce que Benveniste *prolonge* Saussure et s'appuie sur lui plus qu'il ne rompt avec le *Cours de linguistique générale*, cette synthèse est trop simpliste. Certes, la problématique des deux significances se fonde chez notre auteur sur une remise en question de la signification, mais cela n'équivaut pas, nous semble-t-il, à un « remplacement » ; la sémantique du discours que Benveniste met en place est plus complexe et la synthèse reproduite ci-dessus est doublement inexacte. Premièrement parce que la « langue » est chez Saussure une construction épistémologique et qu'on ne peut renverser la relation *langue / parole* comme si la parole pouvait être un objet d'étude dont le point de départ serait la langue. Pour Saussure, on le sait, la langue est une abstraction. Lorsqu'il oppose la langue à la parole, il considère celle-ci comme la première donnée observable à partir de laquelle construire l'« objet » de la linguistique.

tique qu'est la langue. La substitution d'un objet par un autre est impossible. C'est pourquoi – deuxièmement – Benveniste n'a jamais parlé de « linguistique de la parole ». Opposant sémiotique et sémantique, il tente d'élaborer une linguistique où la division *virtuel / actuel* (nous employons ces termes pour ne pas retomber dans *langue / parole*) ne se superpose pas à la division saussurienne.

Reste que la dichotomie benvenistienne *sémiotique / sémantique* pose des problèmes d'interprétation dus aux ambiguïtés du texte. En effet, comme nous l'avons noté dans le deuxième chapitre, elle est présentée tantôt comme *deux* domaines distincts, tantôt comme *double* système de signifiante.

Divers auteurs condamnent ces ambiguïtés, les attribuant à l'insuffisance voire à la confusion théorique de Benveniste¹. D'autres toutefois, tels que Jacqueline Authier-Revuz ou Sarah de Vogüé soulignent la « coexistence de deux plans distincts » dans un doublage de la langue même (Authier-Revuz 1995 : 517-518) ou proposent de considérer ce paradoxe, non pas comme « contradictoire » ni comme « brouillé », mais comme la « possibilité d'un espace qui soit à la fois intérieur et extérieur » (de Vogüé 1997 : 146). S'appuyant sur les « lois de la topologie », de Vogüé aborde la question en recourant à l'image de la bouteille de Klein, objet à la fois A et non-A.

À notre tour, nous nous proposons de comprendre cette dichotomie en essayant d'interpréter le projet benvenistien comme étant dans la continuité de la linguistique de Saussure. À partir de cette lecture, nous tenterons de situer la notion d'énonciation comme ce qui ouvre le monde de signes.

Ce chapitre comprend quatre sections. Dans les deux premières, nous essayerons de situer Benveniste par rapport au structuralisme et à Saussure, pour savoir comment il les comprend. Dans les deux dernières, nous observerons les notions de phrase et d'énonciation présentées comme ce qui fournit le moyen de quitter la linguistique des signes. Pour finir, nous tenterons d'interpréter l'énigmatique passage de la fin de « Sémiologie » (1969) qui explique l'ouverture de la linguistique saussurienne par *deux voies*.

1 Cf. Rey-Debove (1980 : 658-659) : « Cette dichotomie offre des difficultés : il n'existe aucun moyen d'analyser le signifié puisque le sémiotique ignore de quoi il est fait et que le sémantique le manifeste mêlé à la désignation. Aussi bien Benveniste n'a-t-il jamais abordé l'analyse sémantique ».

3.1 *Structure* ou *système* ?

La prise de position vis-à-vis du structuralisme

La relation de Benveniste avec le structuralisme est complexe. D'un côté, tout témoigne de sa vocation structuraliste : il est entouré de structuralistes (Lévi-Strauss, Jakobson, Hjelmslev, etc.) et participe à leurs activités par ses écrits. Il laisse dans une lettre à Hjelmslev de 1949 un propos significatif :

La méthode structurale est la méthode linguistique. (cité par Tatsukawa 1997)

D'un autre côté, il garde ses distances en critiquant la manière confuse avec laquelle le mot *structure* est usité. Il s'ensuit que les jugements de la postérité classent notre auteur tantôt parmi les structuralistes tantôt parmi les anti-structuralistes. François Dosse, dans son *Histoire du structuralisme*, estime qu'il est structuraliste à ces débuts mais qu'il s'en écarte à mesure qu'il s'intéresse à la linguistique du sujet parlant :

Dans ce domaine, Benveniste aura joué un rôle à la fois majeur et souterrain, jusqu'en 1968. Il aura été un initiateur au sein même du champ structuraliste, mais il va dans un premier temps, et malgré sa notoriété reconnue de tous, prêcher dans le désert car c'est un moment où l'on pense le langage en faisant abstraction du sujet. (Dosse 1992 : 57)

Mais Henri Meschonnic critique sévèrement le point de vue qui fait de lui un structuraliste :

Vers 1963, dit J.-Cl. Coquet, c'est Ricœur qui fait écho à Benveniste, plus que le distributionnalisme qui n'en gardait que « les analyses structurales de la langue » [Coquet 1992 : 43], *comme si* les analyses de Benveniste étaient structuralistes. Au lieu que c'est la vision structuraliste qui fait de Benveniste un structuraliste, en identifiant *système* et *structure*, alors que précisément, quand règne cette confusion, il est le seul, contre le structuralisme, à tenir la pensée de Saussure comme pensée du système. En quoi le mot *structure* n'a pas chez lui le sens structuraliste. (Meschonnic 1995 : 32)

Pour Meschonnic, Benveniste, inquiet de la confusion entre *structure*, *système*, mais aussi *structural*, *structuraliste*, aurait refusé d'être assimilé au structuralisme.

Cette remarque est au cœur de la question. Elle constitue un bon point de départ pour notre réflexion. Commençons par confirmer que pour Benveniste, la distinction entre *système* et *structure* semble de première importance. Elle recoupe la dis-

inction entre le Saussure considéré comme fondateur du structuralisme et le Saussure « qui a enseigné pendant dix ans à Paris », dont il se réclame. « Structuralisme et linguistique » (1968) le présente d'emblée comme « disciple d'Antoine Meillet », en filiation directe avec le Saussure comparatiste :

Il faut ici remonter un peu plus haut, parce que, à travers [Meillet], c'est l'enseignement de Ferdinand de Saussure à Paris qui a été en partie transmis aux disciples de Meillet. Ceci a une très grande importance pour quiconque fait en quelque sorte la biographie intellectuelle de la linguistique française, quoique le Saussure qui a enseigné pendant dix ans à l'École des Hautes Études n'ait pas été le Saussure dont le nom retentit aujourd'hui partout. (*PLG2* : 11-12)

On peut lire ici en filigrane le désir d'être plus proche de Saussure que des structuralistes prétendus « successeurs de Saussure ». Il se déclare descendant de Saussure *via* Meillet. Bien que compté parmi les structuralistes, Benveniste professe sa foi pour Saussure et non pour le structuralisme.

Dans « La "structure" en linguistique » (1962), tout en précisant que ce n'est pas pour en « dénoncer l'abus » mais pour en « expliquer l'usage », il retrace le trajet du mot au cours du siècle et remarque de façon décisive :

On a appelé Saussure avec raison le précurseur du structuralisme moderne. Il l'est assurément, au terme près. Il importe de noter, pour une description exacte de ce mouvement d'idées qu'il ne faut pas simplifier, que Saussure n'a jamais employé, en quelque sens que ce soit, le mot « structure ». À ses yeux la notion essentielle est celle de *système*. La nouveauté de sa doctrine est là, dans cette idée, riche d'implications qu'on mit longtemps à discerner et à développer, que la langue forme un système. (*PLG1* : 92)

Le mot *structure*, apporté par les linguistes pragoïs, désigne avant tout la « structure d'un système ». La position semble neutre : il décrit, sans jugement, des emplois du mot *structure* dans les travaux des Pragoïs et des Danoïs, et affirme qu'il existe une filiation entre la pensée de Saussure et le structuralisme. Pourtant, son recours rigoureux à la terminologie saussurienne n'est pas seulement l'indice de préoccupations philologiques ; il doit être compris comme l'affirmation que « la langue forme un système » et non « une structure »².

2 Dans cet article, Benveniste ne détaille pas la distinction sémantique entre le mot *système* et le mot *structure*. Mais pour les lecteurs francophones, la différence est patente : un *système* est plus dynamique qu'une *structure*, laquelle est plus statique.

Cette distinction est chère à Benveniste. Plusieurs fois, il insiste sur le maintien de l'enseignement de Saussure, et tente parfois de corriger la lecture que d'autres font de lui. En employant *système* plutôt que *structure*, il semble vouloir clarifier sa position face aux structuralistes. En effet, si l'on devait désigner Benveniste au moyen d'une suffixation en « -isme », « -iste », on le définirait plus adéquatement comme *saussurianiste*³ que comme structuraliste. Le saussurianiste est un successeur de Saussure qui se démarque du structuralisme.

3.1.1 Benveniste lecteur de Saussure

Benveniste est un fervent lecteur de Saussure. Il lit non seulement le *CLG* édité par Bally et Sechehaye, bible du structuralisme, mais également le *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, le *Recueil des publications scientifiques de Ferdinand de Saussure* et les *Sources manuscrites du Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure*⁴. Il s'intéresse aussi aux souvenirs des proches de Saussure, tels que la *Plaquette d'hommages* de Gauthiot, ou encore *Ferdinand de Saussure (1857-1913)* de Madame de Saussure, notamment. Il n'est pas satisfait de l'état où sont les inédits du maître. Il s'informe régulièrement de la préparation de l'édition critique du *CLG* par Rudolf Engler, il lit les inédits à mesure qu'ils paraissent dans les *Cahiers Ferdinand de Saussure*, il y édite lui-même la correspondance de Saussure avec Meillet⁵. Il publie également un petit ouvrage sur le Saussure de l'époque parisienne, *Ferdinand de Saussure à l'École des Hautes Études*⁶.

Ce dernier document est intéressant non seulement parce qu'il témoigne de l'enthousiasme de Benveniste vis-à-vis de Saussure, mais aussi parce qu'il est la preuve de sa préférence marquée pour l'indo-européaniste. Tout comme dans « Structuralisme et linguistique » (1968), Benveniste y exprime l'idée que la « vraie » pensée de Saussure s'entrevoit à travers ses travaux de grammaire comparée. Il y donne également certains

3 Le terme *saussurianiste* est employé dans le *Dictionnaire encyclopédique* de Ducrot et Schaeffer 1995, ou dans *l'Encyclopaedia universalis* 2001.

4 Respectivement Saussure 1984a, Saussure 1984b et Godel 1957.

5 Il s'agit des « Lettres de Ferdinand de Saussure à Antoine Meillet » (v. Benveniste 1964).

6 *Annuaire 1964-1965* de l'École des hautes études (v. Benveniste 1965).

principes de la linguistique saussurienne élaborée durant les années parisiennes⁷. Il tente de retracer les contours de la linguistique générale telle qu'elle se dégage des travaux comparatistes de Saussure⁸. En exposant aussi bien les témoignages des proches que les publications de l'époque, il fait ressortir une figure du Saussure parisien qui préfigure la linguistique générale. Par exemple, l'idée selon laquelle la langue est un système est déjà présente dans sa grammaire comparée. Par la lecture attentive du *Mémoire* et des articles de Saussure, Benveniste met en relief une linguistique qu'on appelle aujourd'hui « saussurienne ». Des termes clefs – « traits distinctifs », « différences », « valeur », « système »... – constitutifs, plus de vingt ans après, des cours de linguistique générale de Genève, y sont prégnants. Pendant cette époque parisienne, la linguistique saussurienne est déjà dominée par la conception *systémique* et différentielle de la langue :

Il était en avance sur son temps, et c'est à son esprit que ses élèves resteront fidèles quand ils feront prédominer sur le détail des faits la notion de la langue comme système. (Benveniste 1965 : 31)

3.1.2 Credo du saussurianisme

Benveniste retrace également le drame intellectuel vécu par Saussure pendant ses années parisiennes – l'« hésitation », le « découragement », et l'enfermement dans le « silence ». Lorsqu'on lit « Saussure après un demi-siècle » (*CFS* 1963, n° 20 : 7-21, repris dans *CLGI*), on est étonné par la tendresse qu'il y manifeste. Mais cette affection ne se traduit pas par une croyance aveugle dans les doctrines saussuriennes. S'il y avait un credo du saussurianisme, pour Benveniste, il se résumerait en ceci : « montrer au linguiste *ce qu'il fait* ». Cette expression, qu'il a découverte dans une lettre de Saussure à Meillet (*CFS*, repris dans Benveniste 1966), il la cite plusieurs fois comme s'il s'agissait de renforcer sa croyance :

⁷ C'est-à-dire entre 1880 et 1891.

⁸ C'est dans ce dessein que Benveniste cite un témoignage de 1916 de Meillet. Nous le reproduisons ici d'après Benveniste : « Je n'ai jamais entendu le cours de F. de Saussure sur la linguistique générale. Mais la pensée de F. de Saussure s'était fixée très tôt, on le sait. Les doctrines qu'il a enseignées dans ces cours de linguistique générale sont celles dont s'inspirait déjà l'enseignement de grammaire comparée qu'il a donné vingt ans plus tôt à l'École des Hautes Études et que j'ai reçu. Je les retrouve telles qu'il était souvent possible de les deviner » (*BSLP* XX, 1916 : 33).

Tout l'effort de Saussure, [...] c'est l'exigence qu'il a posée d'apprendre au linguiste *ce qu'il fait*. De lui ouvrir les yeux sur la démarche intellectuelle qu'il accomplit et sur les opérations qu'il pratique quand, d'une façon en quelque sorte instinctive, il raisonne sur des langues ou il les compare, ou il les analyse. (PLG2 : 14)

C'est sur ce point qu'il est bien un successeur de Saussure. Il suggère une attitude critique envers ce qu'il fait lui-même, voire envers ce que fait (dit) Saussure même. On se souviendra de la discussion sur l'arbitraire du signe dans laquelle il critique la démonstration saussurienne tout en adoptant sa rigueur (cf. « Nature du signe linguistique », 1939). Reproduisons ici quelques lignes de la fin de l'article :

En restaurant la véritable nature du signe dans le conditionnement interne du système, on affermit, par-delà Saussure, la rigueur de la pensée saussurienne. (PLG1 : 55)

Poursuivre la pensée saussurienne dans son devenir, telle est la préoccupation scientifique de Benveniste.

Pour lui, ce credo va de pair avec la « profession de foi » de Saussure. « Montrer au linguiste ce qu'il fait » peut se traduire par la conviction qu'en linguistique, il n'y a pas d'objet donné, sinon par des points de vue. Comme le dit Saussure, reproduit par Benveniste dans son « Saussure après un demi-siècle » :

Ailleurs il y a des choses, des objets donnés, que l'on est libre de considérer ensuite à différents points de vue. Ici il y a d'abord des points de vue, justes ou faux, mais uniquement des points de vue, à l'aide desquels on *crée* secondairement les choses. [...] Voici notre profession de foi en matière linguistique : en d'autres domaines, on peut parler des choses à tel ou tel point de vue, certain qu'on est de retrouver un terrain ferme dans l'objet même. En linguistique, nous nions en principe qu'il y ait des objets donnés, qu'il y ait des choses qui continuent d'exister quand on passe d'un ordre d'idées à un autre et qu'on puisse par conséquent se permettre de considérer des « choses » dans plusieurs ordres, comme si elles étaient données par elles-mêmes. (Saussure 1954 : 57-58 in PLG1 : 39-40)

Benveniste adhère à cette réflexion. La langue objet-de-la-linguistique n'est qu'un point de vue. C'est pourquoi il faut toujours « montrer au linguiste ce qu'il fait », son propre point de vue, sa démarche inconsciente. Au fond, ce credo n'est qu'une façon de solliciter l'attention des linguistes qui ne sont pas conscients de ce qu'ils font. Benveniste explicite encore cet étonnant postulat de Saussure :

Certes on peut prendre comme objet de l'analyse linguistique un fait matériel, par exemple un segment d'énoncé auquel aucune signification ne serait attachée en le considérant comme simple production de l'appareil vocal, ou même une voyelle isolée. Croire que nous tenons là une substance est illusoire : ce n'est précisément que par une opération d'abstraction et de généralisation que nous pouvons délimiter un pareil objet d'étude. Saussure y insiste, seul le point de vue crée cette substance. Tous les aspects du langage que nous tenons pour donnés sont le résultat d'opérations logiques que nous pratiquons inconsciemment. (PLG1 : 41)

C'est dans cette continuité qu'il peut se considérer comme l'héritier de Saussure.

3.2 La dichotomie *langue / parole*

Avant d'entrer au cœur de la problématique où Benveniste propose de dépasser la linguistique saussurienne, un examen préliminaire sera nécessaire pour voir comment il comprend la dichotomie *langue / parole*. Curieusement, il fait peu de commentaires à son sujet. Certes, il parle souvent de la démarcation des domaines linguistiques et il oppose tantôt la *langue* au *discours*, tantôt le *langage* à la *parole*, tantôt le *langage* à la *langue*, mais rarement la *langue* à la *parole*, sauf à l'occasion des études sur le vocabulaire, comme dans *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*⁹.

3.2.1 La distinction entre *langue* et *parole* dans les études de grammaire comparée

Dans *NOMS*, Benveniste souligne l'importance sémantique de la distinction entre la langue et la parole :

Il importe de veiller aux confusions qui risquent toujours de s'établir entre « langue » et « parole », entre la valeur propre d'une formation – valeur stable et généralement simple – et les acceptations multiples qu'elle reçoit des circonstances de l'emploi. Quand des noms en *-sis* se présentent dans des phrases concernant l'avenir ou annonçant une éventualité, avec des verbes au futur ou

9 Dans les études sur la syntaxe, la distinction entre langue et parole n'est pas soulignée. Par exemple, dans « Actif et moyen dans le verbe », Benveniste dit que la distinction qu'il établit entre la voix active et la voix moyenne se forme « en “langue” et en “parole” » – c'est-à-dire dans les deux catégories à la fois : autrement dit, il n'explique pas la distinction entre actif et moyen par rapport à la distinction entre langue et parole (PLG1 : 175).

au subjonctif, ou quand ils apparaissent au contraire dans des phrases d'où l'idée de temps est absente, s'ensuit-il qu'on doive attribuer à ces noms dans un cas un emploi de « possibilité », dans l'autre un emploi « gnomique » ? Nullement, car l'éventualité ou la non-temporalité affecte exclusivement l'événement décrit, mais n'intéresse en rien la valeur du mot en *-sis*. Celle-ci doit être constante et se définira, d'une part, par rapport à la forme d'où elle dérive, de l'autre, par rapport aux autres suffixes que la même base pourrait admettre. Que l'énoncé soit au futur ou au parfait, qu'il soit positif ou négatif, la valeur du suffixe demeure pareille sur le plan de la « langue ». En particulier si, en vertu d'un énoncé négatif (type *ou toi esti phugè*), le mot en *-sis* paraît concourir à l'expression d'une possibilité (« tu n'as aucune chance de fuir »), il faut se garder d'imputer à *-sis* cette valeur de « possibilité » ; c'est simplement une acception occasionnelle (en « parole ») dont la négation est souvent l'instrument et qui se reproduirait aussi bien avec un substantif de n'importe quelle autre formation. Faute de délimiter clairement la valeur et l'emploi, de distinguer entre le sens inhérent au suffixe et les situations variables auxquelles l'énoncé donne expression, on se voue aux incertitudes ou aux subtilités. (*NOMS* : 84-85)

Dans ce long passage on voit surgir la distinction entre la « langue » et la « parole », que Benveniste fait correspondre, sur le plan sémantique, à la distinction entre la « valeur » et l'« emploi » ou entre le « sens inhérent » et « les situations variables ». On remarquera l'utilisation de *valeur* au sens saussurien. Cette notion linguistique se définit, chez Benveniste comme chez Saussure, par rapport à d'autres notions du même système, à l'intérieur de ce système.

Benveniste voit donc dans l'analyse du vocabulaire deux niveaux de sens, celui du sens inhérent et celui du sens en cotexte et en contexte. Cette opposition semble comprendre d'autres oppositions conceptuelles. Nous en relevons deux parmi les plus apparentes. En premier lieu, il affirme que le sens inhérent possède une valeur « stable et généralement simple » : cela laisse supposer que la langue est considérée comme un système d'oppositions de valeurs tandis que la parole en action engendre des « acceptions multiples » du lexique. En second lieu, il pense que les multiples emplois du lexique en *-sis* (l'emploi de « possibilité », « gnomique », ou bien au futur, au parfait, etc.) ne sont pas identiques à la « valeur » inhérente des mots en *-sis*. Ce sont des emplois « occasionnels » qui décrivent l'« événement ». La « valeur » du mot dans la « langue » est envisagée comme une signification détachée de la situation discursive :

celle-ci influence le sens de l'emploi en rapport avec l'instance de discours.

L'idée d'extraire le sens inhérent de la langue à partir des acceptions de la parole s'observe également dans d'autres études de grammaire comparée. Ainsi ce passage d'« Euphémismes anciens et modernes » (1949) mentionne encore la dichotomie saussurienne et insiste sur la distinction entre les deux sens :

Dans l'exégèse de ces mots il s'est introduit une confusion entre les valeurs de « langue » et celles de « parole » (au sens saussurien). Les acceptions religieuses, avec toutes leurs résonances, leurs associations, leurs interférences, relèvent de la « parole ». Mais ces acceptions ne se déterminent qu'à partir d'une valeur purement linguistique. Dans l'étude du vocabulaire cultuel, comme de tous les vocabulaires spéciaux, il faut bien séparer les deux aspects du problème si l'on veut comprendre la nature des actions qui s'y croisent. (PLGI : 308-309)

Quelle est donc cette « valeur purement linguistique » que la recherche vise à établir à partir de la « parole » ? C'est à proprement parler une « valeur » qui appartient au « système de signes ». Toutefois, il ne faut pas comprendre ce passage comme si étaient présupposées des valeurs linguistiques ontologiquement fondées : Benveniste souligne en plusieurs endroits que la langue (au sens saussurien, comme il le précise au passage), i.e. l'objet de la linguistique, est construit par un certain point de vue, que le linguiste en soit conscient ou non.

On touche ici un problème d'épistémologie de la linguistique. Pour Benveniste comme pour Saussure, la linguistique exige un travail d'abstraction afin d'attendre son objet d'étude, la langue. Benveniste semble toujours conscient de cette opération. Dans les *Origines de la formation des noms en indo-européen* (1935), publié plus de dix ans avant « Euphémismes anciens et modernes », il se place dans la lignée du *Mémoire* de Saussure :

La tâche la plus urgente est donc de restaurer la notion d'indo-européen, en l'arrachant à cette conception empirique et au fond négative : est indo-européen tout et cela seulement qui, postulé par la comparaison, ne résulte pas d'une innovation. Dans l'ouvrage dont voici le premier volume, l'indo-européen sera considéré, non comme un répertoire de symboles immuables, mais comme une langue en devenir, offrant dans ses formes la même diversité d'origine et de date qu'une langue historique, et permettant à son tour, quoique restituée, une analyse génétique. [...] Au chapitre I,

par exemple, on traitera de la flexion en *r/n* comme d'une réalité indo-européenne ; mais à l'avant-dernier chapitre, on essaiera de montrer que cette flexion n'appartenait pas à l'indo-européen proprement dit. Peut-être apparaîtra-t-il ainsi que la fixation d'une chronologie devra être la préoccupation dominante des comparatistes. (Benveniste [1935] 1984 : 2)

Considérer l'indo-européen comme « une langue en devenir » est une abstraction fabulatrice, et Benveniste le reconnaît mieux que personne. Dans le chapitre I de cette étude, en parlant d'« une réalité » indo-européenne, il tente de reconstituer l'indo-européen comme une langue et constate que l'alternance *r/n* n'appartient pas à cette langue. Les points de départ, quoiqu'ils soient nommés la « parole », les « données » ou la réalité observable, ne constituent pas directement des unités du système linguistique¹⁰.

Rappelons que pour Saussure, la séparation de la langue et de la parole se justifie par l'intention de fonder la linguistique, laquelle a un objet, la « langue », et une matière, la « parole ». Pour le Benveniste comparatiste également, la langue, système de signes par excellence, reste l'objet de la linguistique. Choisir la langue comme objet est la prise de position épistémologique nécessaire pour élaborer la « linguistique » comme branche de la sémiologie.

Un passage de *VOC* montre bien ce en quoi consiste le travail du comparatiste :

Nous pouvons les comprendre, leur reconnaître une certaine structure, les ordonner en un schème rationnel, si nous savons les étudier directement en nous dégageant des traductions simplistes, si nous savons aussi établir certaines distinctions essentielles, notamment celle, sur laquelle nous insistons à plusieurs reprises, entre *désignation* et *signification*, à défaut de laquelle tant de discussions sur le « sens » s'effondrent dans la confusion. Il s'agit, par la comparaison et au moyen d'une analyse diachronique, de faire apparaître une signification là où, au départ, nous n'avons qu'une désignation. La dimension temporelle devient ainsi une dimension explicative. (*VOCI* : 12, s.p.n.)

Benveniste utilise *signification* et *désignation* pour discuter la distinction *langue / parole*. Il faut remarquer que la signification est traitée comme quelque chose que le travail du linguiste « fait apparaître », à partir de la désignation, car la signification, se situant au niveau latent, est d'abord invisible. Le sens inhé-

10 C'est ce point-là qui distinguerait l'approche des linguistes pragoïes et celle de Benveniste (Sériot 1999, en particulier chap. 10).

rent, la signification, est ainsi l'objet de recherche pour le Benveniste comparatiste qui, en partant des emplois concrets, i.e. la désignation, tente d'atteindre le niveau abstrait de la langue. Dans ses recherches de grammaire comparée, on trouve presque toujours ce geste, qui consiste à partir des faits de parole pour atteindre le système de la langue. Pourtant, on peut se demander s'il en est de même dans les autres textes, plus théoriques.

3.2.2 Les « deux manières d'être langue »

Une autre configuration apparaît lorsque Benveniste entame la critique de Saussure en linguistique générale. Cette critique est apparente dans les trois articles que nous avons déjà commentés au début du chapitre 2 : « Les niveaux de l'analyse linguistique », « La forme et le sens dans le langage » et « Sémiologie de la langue ». Il s'agit de textes que Benveniste écrit dans le dessein de dépasser la linguistique saussurienne en mettant en place deux nouveaux domaines qu'il nomme tantôt *univers de signes* et *univers de discours*, tantôt *sémiotique* et *sémantique*, mais jamais *langue* et *parole*. Cette critique prend d'ailleurs une forme complexe. D'une part Benveniste dément l'analogie entre *sémiotique* / *sémantique* et *langue* / *parole* ; d'autre part, il les juxtapose. Dans « La forme et le sens dans le langage », il écarte l'analogie...

Nous instaurons dans la langue une division fondamentale, tout différente de celle que Saussure a tentée entre langue et parole. Il nous semble qu'on doit tracer à travers la langue entière une ligne qui départage deux espèces et deux domaines du sens et de la forme, bien que, voilà encore un des paradoxes du langage, ce soient les mêmes éléments qu'on trouve de part et d'autre, dotés cependant d'un statut différent. Il y a pour la langue deux manières d'être langue dans le sens et la forme. (PLG2 : 224)

... mais dans « Sémiologie de la langue » où il introduit la dichotomie *sémiotique* / *sémantique*, il semble critiquer la dichotomie *langue* / *parole* parce que Saussure n'y tient compte que d'une seule signifiante :

Quand Saussure a défini la langue comme système de signes, il a posé le fondement de la sémiologie linguistique. Mais nous voyons maintenant que si le signe correspond bien aux unités signifiantes de la langue, on ne peut l'ériger en principe unique de la langue dans son fonctionnement discursif. Saussure n'a pas ignoré la phrase, mais visiblement elle lui créait une grave difficulté et il l'a renvoyée à la « parole », ce qui ne résout rien. En réalité le monde du signe est clos. (PLG2 : 65)

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction de ce chapitre, on est tenté de comprendre la linguistique générale de Benveniste comme le passage de la linguistique de la « langue » à la linguistique de la « parole » – une interprétation hâtive. On remarquera que la juxtaposition n'implique pas l'identité des dichotomies. Après avoir souligné l'hiatus qui sépare sémiotique et sémantique, Benveniste poursuit :

Il faut dès lors admettre que la langue comporte deux domaines distincts, dont chacun demande son propre appareil conceptuel. Pour celui que nous appelons sémiotique, la théorie saussurienne du signe linguistique servira de base à la recherche. Le domaine sémantique, par contre, doit être reconnu comme séparé. Il aura besoin d'un appareil nouveau de concepts et de définitions. (PLG2 : 65)

On voit que c'est la « langue » (et non la parole ou le discours) qui se divise, ou pour mieux dire, qui est observée de deux points de vue différents. Cette conception bidimensionnelle de la langue est constante tout au long de la formation de cette problématique. En 1962, lorsqu'il aborde pour la première fois le problème des deux significances sans encore formuler l'opposition *sémiotique* / *sémantique*, Benveniste précise déjà que ces deux domaines englobent la même réalité :

Ce sont là vraiment deux univers différents, bien qu'ils embrassent la même réalité, et ils donnent lieu à deux linguistiques différentes, bien que leurs chemins se croisent à tout moment. Il y a d'un côté la langue, ensemble de signes formels, dégagés par des procédures rigoureuses, étagés en classes, combinés en structures et en systèmes, de l'autre, la manifestation de la langue dans la communication vivante. (PLG1 : 130)

Cette distinction des deux domaines n'annule pas le saussurisme en refondant la linguistique à nouveaux frais à partir de données langagières primitives ; elle ne signifie pas non plus la scission de la langue mais l'ouverture de deux perspectives à son sujet. Il en va de même dans « La forme et le sens dans le langage » et dans « Sémiologie de la langue » : d'une manière analogue à celle de « Les niveaux », Benveniste explique que la « langue » ne sera pas dépassée par un nouvel objet linguistique, mais se dédoublera :

Ces deux systèmes se superposent ainsi dans la langue telle que nous l'utilisons. À la base, il y a le système sémiotique, organisation de signes, selon le critère de la signification, chacun de ces signes ayant une dénotation conceptuelle et incluant dans une sous-unité l'ensemble de ses substituts paradigmatiques. Sur ce fonde-

ment sémiotique, la langue-discours construit une sémantique propre, une signification de l'inténué produite par syntagmation de mots où chaque mot ne retient qu'une petite partie de la valeur qu'il a en tant que signe. [...] Tel est le double système constamment à l'œuvre dans la langue et qui ne fonctionne si vite, et d'un jeu si subtil, qu'il demande un long effort d'analyse et un long effort pour s'en détacher si l'on veut dissocier ce qui relève de l'un et de l'autre. (PLG2 : 229)

La langue est le seul système dont la signifiante s'articule ainsi sur deux dimensions. Le privilège de la langue est de comporter à la fois la signifiante des signes et la signifiante de l'énonciation. (PLG2 : 65)

Le plan de dépassement est dressé de manière à changer d'optique. Ce n'est pas le dépassement d'un objet A par un objet B, mais le premier objet A qui se dédouble, devient A' et A'', sous deux perspectives différentes.

Cette interprétation permet d'apprécier correctement le projet de dépassement conçu par Benveniste. Car si l'on focalise son attention sur la ligne de démarcation entre les deux domaines, on remarquera des contradictions dans les arguments développés au cours des années soixante. De fait, la démarcation est problématique en cela qu'elle est dressée tantôt sur le plan formel tantôt sur le plan *virtualité / actualité* de la langue.

Ainsi, le sémiotique et le sémantique s'établissent sur la même réalité, la langue, qui se dédouble en deux points de vue distincts. Ce qui permet de changer d'optique, ce n'est rien d'autre que l'idée de « phrase », comme nous le verrons dans les sections suivantes.

3.3 Structure double et double fermeture

Dans « Sémiologie », la critique de Benveniste porte principalement sur le fait que le système de Saussure est *fermé* :

En réalité, le monde du signe est clos. Du signe à la phrase il n'y a pas transition, ni par syntagmation ni autrement. (PLG2 : 65)

Cette clôture du système appelle une glose ; en effet, elle porte sur deux plans. Premièrement, le système est fermé parce que le nombre de ses éléments est limité. La question principale du sémiotique consiste alors à distinguer des unités, les classer, et les structurer :

Les phonèmes, les morphèmes, les mots (lexèmes) peuvent être comptés ; ils sont en nombre fini. Les phrases, non. (PLG1 : 129)

Il y a ainsi une série de caractéristiques qui peuvent se dégager, dans chaque langue, de l'examen attentif de la structure formelle des signifiants. Nous aboutissons alors à créer dans l'analyse du signifiant un plan distinct de celui des phonèmes, c'est celui des composants formels de signifiants. Cette analyse peut être poussée plus loin ; elle permettra de dresser de grands inventaires statistiques, qui eux-mêmes appelleront un traitement logique et mathématique. Chaque langue dans son organisation entière sera justiciable de pareilles analyses et on dégagera ainsi des schémas qui illustreront la structure propre de chaque idiome. (*PLG2* : 221)

Deuxièmement, le système saussurien est fermé à l'actualisation. Il s'en tient à la dimension virtuelle, de sorte que le « sens » sémiotique demeure « générique », « conceptuel » :

De là résultent trois conséquences de principe. Premièrement, à aucun moment, en sémiotique [saussurienne], on ne s'occupe de la relation du signe avec les choses dénotées, ni des rapports entre la langue et le monde. Deuxièmement, le signe a toujours et seulement la valeur générique et conceptuelle. Il n'admet donc pas de signifié particulier ou occasionnel ; tout ce qui est individuel est exclu ; les situations de circonstance sont à tenir pour non avenues. (*PLG2* : 223)

Le sémiotique s'attachant à la langue non actualisée, il ne connaît ni le concept de locuteur ni celui de temps. Par le sémiotique, Benveniste entend notamment un grand inventaire des signes (lexèmes), où les sens de chaque mot se regroupent en formant une valeur distinctive et générique : distinctive, parce que c'est un système dont la structure est fermée, et le seul moyen pour un signe d'être une unité du système, c'est d'être distinctif ; générique, parce que le système est fermé à la situation d'énonciation qui produit les sens circonstanciels.

Comment mettre fin à cette double fermeture ? Le sémantique que dessine Benveniste semble vouloir répondre à cette question par une seule opération : l'actualisation de la langue par un locuteur. L'idée de l'actualisation de la langue est conçue chez Benveniste comme une articulation particulière qui ouvre le système de la langue à la fois au monde du discours et à la phrase. Cette action de disposer des mots en liaison introduit deux temporalités dans la langue, laquelle est atemporelle en mode sémiotique. Nous y reviendrons.

3.3.1 Double ouverture : l'actualisation de la langue au monde

Benveniste souligne à plusieurs reprises que le sémantique est le domaine de la langue en action et en emploi. Cette actualisation du système introduit nécessairement l'idée du *locuteur qui utilise la langue*. En effet, le locuteur intervient dans la théorisation du sémantique comme concept qui déclenche l'ensemble des opérations. À titre d'exemple, c'est le locuteur qui donne un « intenté »¹¹ à la *phrase*, dans laquelle les signes deviennent les mots parce qu'ils sont désormais orientés et dotés d'un « sens »¹² :

Or l'expression sémantique par excellence est la phrase. Nous disons : la phrase en général, sans même en distinguer la proposition, pour nous en tenir à l'essentiel, la production du discours. Il ne s'agit plus, cette fois, du signifié du signe, mais de ce qu'on peut appeler l'intenté, de ce que le locuteur veut dire, de l'actualisation linguistique de sa pensée. [...] et tandis que le signe a pour partie constituante le signifié qui lui est inhérent, le sens de la phrase implique référence à la situation de discours, et l'attitude du locuteur. (PLG2 : 224-225)

Ainsi, l'actualisation de la langue suppose le locuteur qui réalise la langue en un discours muni de sens et de référence. La phrase, unité sémantique, est saisie comme une expression du locuteur dans laquelle celui-ci se réfère à la situation et intègre son « intenté ». Cependant, dans cette problématique où Benveniste tente d'élaborer une nouvelle perspective sur la langue, la phrase (terme qui sera remplacé par « énonciation ») est d'abord un concept à formaliser : Benveniste saisit la phrase comme une notion théorique à élaborer en tant que fondement du sémantique. En d'autres termes, il ne se préoccupe pas d'étudier le phénomène dans lequel le locuteur se forme comme sujet et s'approprie la langue – question qui donnera lieu à la problématique de la subjectivité –, il applique le terme de *phrase* à ce phénomène avec toute l'ambiguïté qu'implique ce mot.

Il faut encore souligner que cette actualisation du sens ne se réalise pas au plan virtuel du langage. La phrase relève du plan du discours, de sorte qu'elle implique de considérer la situation discursive, comme le précise le passage cité ci-dessus. La ques-

11 Nous reviendrons plus loin sur ce terme.

12 Rappelons que le sens est au mot ce que la valeur est au signe.

tion de la référence prend forme, et elle mérite une attention particulière parce que la réalisation de la phrase sépare la question du « sens » de la phrase de celle de sa « référence » :

La phrase est une unité, en ce qu'elle est un segment de discours, et non en tant qu'elle pourrait être distinctive par rapport à d'autres unités de même niveau, ce qu'elle n'est pas, comme on l'a vu. Mais c'est une unité complète, qui porte à la fois sens et référence : sens parce qu'elle est informée de signification, et référence parce qu'elle se réfère à une situation donnée. Ceux qui communiquent ont justement ceci en commun, une certaine référence de situation, à défaut de quoi la communication comme telle ne s'opère pas, le « sens » étant intelligible mais la « référence » demeurant inconnue. (PLG1 : 130)

Si le « sens » de la phrase est l'idée qu'elle exprime, la « référence » de la phrase est l'état de choses qui la provoque, la situation de discours ou de fait à laquelle elle se rapporte et que nous ne pouvons jamais ni prévoir, ni deviner. (PLG2 : 226)

Pourtant, Benveniste ne place pas les deux questions, celle du sens et celle de la référence, sur deux niveaux distincts : le sens et la référence sont *simultanément* fournis dans le sémantique par actualisation. Les deux questions seront traitées ensemble, car le sémantique signifie le monde de l'énonciation, là où se rencontrent l'« intenté » du locuteur et la situation du discours.

Avec le sémantique, nous entrons dans le mode spécifique de signifiante qui est engendré par le DISCOURS. Les problèmes qui se posent ici sont fonction de la langue comme productrice de messages. Or le message ne se réduit pas à une succession d'unités à identifier séparément ; ce n'est pas une addition de signes qui produit le sens, c'est au contraire le sens (l'« intenté »), conçu globalement, qui se réalise et se divise en « signes » particuliers, qui sont les MOTS. En deuxième lieu, le sémantique prend nécessairement en charge l'ensemble des référents, tandis que le sémiotique est par principe retranché et indépendant de toute référence. L'ordre sémantique s'identifie au monde de l'énonciation et à l'univers du discours. (PLG2 : 64)

Benveniste remplace l'expression « sens de la phrase » par « intenté ». On voit que dans sa pensée, le sens de la phrase, l'intenté du locuteur, est saisi comme un vecteur muni à la fois d'une force et d'une direction : force, parce que la phrase a « quelque chose à dire » ; et direction, parce qu'elle est orientée vers la situation du discours. Comme un vecteur unifie ces deux dimensions en lui-même, la phrase signifie et est orientée. On

ne peut pas considérer le sens de la phrase sans en connaître la référence, et la réciproque est également vraie.

Le problème de la référence se pose ainsi clairement à cette occasion comme ce qui ouvre le système du sémiotique au monde du sémantique. Toutefois, la question de la sui-référence n'est pas évoquée. Car la particularité des indicateurs tels que *je*, *ici*, et *maintenant*, trouble la démarcation entre le sémiotique et le sémantique¹³ de sorte que la figure du locuteur n'est pas complètement dessinée. Ce n'est qu'en 1970, lors de la synthèse des problématiques, que Benveniste aborde les deux problèmes dans le même texte, *séparément* : la question des deux linguistiques, le sémiotique et le sémantique, y est mentionnée comme le problème de la sémantisation de la langue, alors que la question des pronoms sui-référentiels est discutée en détail en tant que dimension individuelle de l'énonciation.

3.3.2 Le temps linéaire de l'énonciation

Nous avons déjà noté chapitre 2 une analogie entre *inténué*, *idée de phrase*, *sens de la phrase* et... *syntagme* :

Une première constatation est que le « sens » (dans l'acception sémantique qui vient d'être caractérisée) s'accomplit dans et par une forme spécifique, celle du syntagme [...]. (PLG2 : 225)

Syntagme et syntagmation constituent le fond de la notion de phrase, et à partir de là de la notion d'énonciation ; leur intérêt est de révéler la dimension temporelle du sémantique.

Les textes de Benveniste ne fournissent pas une définition stable de *syntagme*. Dans « Forme et sens », celui-ci est défini comme « connexion », « liaison » des mots :

Tout est dominé par la condition du syntagme, par la liaison entre les éléments de l'énoncé destiné à transmettre un sens donné, dans une circonstance donnée. (*ibid.*)

Ailleurs, Benveniste superpose l'opposition *sémiotique* / *sémiotique* à l'opposition *paradigmatique* / *syntagmatique* :

D'un côté, la substitution, de l'autre la connexion, telles sont les deux opérations typiques et complémentaires. (*ibid.*)

Ces qualifications ne semblent pas présenter quoi que ce soit d'original pour la plupart des linguistes. Peu savent que la no-

13 Dans la problématique de la subjectivité où il traite les indicateurs sui-référentiels, Benveniste relève la particularité de certains pronoms, « signes vides », qui ne se réfèrent qu'à l'énonciation (PLG1 : 254, PLG1 : 251, 257).

tion a entraîné la création de la *synapsie* que Benveniste lui oppose dans les termes suivants :

Pour désigner ces grandes unités et pour consacrer le phénomène spécifique qu'elles représentent, un terme nouveau devient nécessaire, qui soit distinct de « composition » (il s'agit précisément de quelque chose d'autre que la composition), distinct aussi de « syntagme », pour laisser à « syntagme » sa désignation propre qui s'applique à n'importe quel groupement, même occasionnel, opéré par des moyens syntaxiques, alors que nous avons ici une unité fixe. Nous proposons à cette fin un terme qui semble adéquat et clair : SYNAPSIE. (PLG2 : 172)¹⁴

Alors que la *synapsie* désigne une unité fixe telle que « pomme de terre », « asile de nuit » ou « bois-de-fer », le syntagme s'applique à « n'importe quel groupement », à liaison libre de mots, mais « opéré par des moyens syntaxiques ». Ici, il faut remarquer à la fois la *liberté* et la *contrainte* de la liaison de mots : le syntagme désigne une connexion libre de mots, mais il y a un ordre dans cette connexion. Cette idée de contrainte est aussi présente dans « La forme et le sens », où Benveniste explique l'idée de phrase comme suit :

D'autre part, en passant dans les mots, l'idée doit subir la contrainte des lois de leur assemblage ; il y a, ici, nécessairement, un mélange subtil de liberté dans l'énoncé de l'idée, de contrainte dans la forme de cet énoncé, qui est la condition de toute actualisation du langage. C'est par suite leur coaptation que les mots contractent des valeurs qu'en eux-mêmes ils ne possédaient pas et qui sont même contradictoires avec celles qu'ils possèdent par ailleurs. (PLG2 : 227, déjà cité)

Ainsi, on comprend que le « syntagme » tel qu'il est conçu par Benveniste est sous l'influence de deux principes : le principe de liberté, liberté de combinaison et liberté de l'idée exprimée par cette combinaison de mots ; le principe de contrainte syntaxique, ordonnée par les lois grammaticales de chaque idiome. C'est dans la même lignée qu'on interprétera un passage sur la propriété syntagmatique de la langue, écrit en 1968. Dans « Structure de la langue et structure de la société », Benveniste expose deux propriétés inhérentes de la langue, puis la troisième, la syntagmation, qui sert à unir les deux premières :

¹⁴ Pour plus de détails sur ce néologisme proprement benvenistien, auquel *Le Lexique d'E. Benveniste* de Coquet et Derycke (1971) consacre environ deux pages, voir « Formes nouvelles de la composition nominale » (en particulier la deuxième partie) (PLG2 : 163-176).

Nous avons dit qu'il y a d'une part des unités signifiantes, en second lieu la capacité d'agencer ces signes en manière signifiante et en troisième lieu, dirons-nous, il y a la propriété *syntagmatique*, celle de les combiner dans certaines règles de consécution et seulement de cette manière. (PLG2 : 97)

Pourtant si la deuxième propriété consiste à agencer les unités sémantiquement, quelle est la nature propre de la troisième, la syntagmation ? Réponse : celle-ci n'est pas une simple combinaison. Il y a l'effet d'une règle. Comme nous l'avions remarqué dans le chapitre 2, la syntagmation se présente comme un mouvement régulateur dans les agencements de mots.

Or, il est important de noter que cette harmonisation de mots s'effectue dans un espace temporel spécifique qu'on peut appeler la temporalité de l'énonciation. Dans la pensée de Benveniste, l'« idée de la phrase » se développe sur une ligne syntagmatique, sous l'effet de la liberté et de la contrainte. À l'inverse de la temporalité de l'actualisation de la langue en discours, la temporalité de la syntagmation suppose que l'énonciation a une étendue temporelle, agencée et ordonnée.

Cette pensée de Benveniste se rapproche de Saussure et d'Henri Weil. Ce dernier, dans *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, explique le moment de l'énonciation comme le temps de parole qui engendre l'individualité, sous deux ordres, appelés la « marche des idées » et la « marche syntaxique » :

On pourrait dire que la syntaxe est la chose principale, puisqu'elle réside dans les objets mêmes et qu'elle ne varie pas avec les points de vue du moment. Mais c'est précisément une raison pour attribuer la plus grande importance à la succession des mots. Car dans la parole, ce qu'il y a de plus essentiel, c'est le moment, le moment de la conception et de l'énonciation ; c'est dans ce moment que se trouve toute la vie de la parole, avant ce moment elle n'existait pas ; après, elle est morte. Ce moment fait l'individualité de la pensée et de la parole, et le cachet de cette individualité, c'est l'ordre dans lequel les idées et les signes sont amenés. (Weil 1991 : 21)¹⁵

Weil rend compte de cet instant où la pensée et la parole s'étendent conjointement. Cette idée d'« étendue » est exactement la même que Yong-Ho Choi dégage dans le principe linéaire de Saussure. Choi explique que cette « étendue » est également qualifiée de « suite », « succession », « série », « en-

chaînement », « ordre », etc. Elle suit la loi syntaxique chez Saussure. Celui-ci, contemporain de Weil, avait aussi conscience de la présence du temps et de la grammaticalité dans l'ordre linéaire de la parole (Choi 2002 : 85 et suiv.)¹⁶. Pourtant, alors que Weil relie clairement cette idée de deux marches parallèles de l'énonciation à la notion d'individualité, Benveniste ne fait pas immédiatement le lien entre syntagmation et subjectivité (cf. *infra*, chapitre 4). Cette connexion est d'ailleurs aussi présente dans un autre de ses néologismes, l'*intenté*.

3.3.3 Intenté

Nous avons déjà noté que la syntagmation, cette formation du syntagme, concerne à la fois le plan de la forme et celui du sens. La syntagmation organise ainsi « l'idée de la phrase », autrement dit, « le sens de la phrase » ou « l'intenté », ce que le locuteur veut dire. Benveniste dit explicitement qu'« une signification de l'intenté [est] produite par syntagmation de mots » (PLG2 : 229).

Tout comme *syntagmation*, qui apparaît uniquement dans « La forme et le sens » et dans « Sémiologie », *intenté* ne se trouve que dans les articles relevant de la problématique de la signification. Dans cette problématique, Benveniste n'utilise pas le mot *intention*, ni *intentionnalité* mais *intenté*. Il faut faire remarquer la résolution qu'il prend, car la néologie n'est pas dans ses habitudes ; il ne forge de terme nouveau que dans la mesure où il ne trouve pas le mot juste dans le vocabulaire ordinaire¹⁷.

Sans prétendre en donner une définition, nous pouvons considérer ce mot sous trois angles.

Pour trivial que cela puisse paraître, remarquons en premier lieu qu'*intenté* est un participe passé. Il s'agit d'une similitude avec le concept de *signifié* qui mérite d'être soulignée en raison de certains contextes dans lesquels il apparaît :

Il ne s'agit plus, cette fois, du *signifié* du signe, mais de ce qu'on peut appeler l'*intenté*, de ce que le locuteur veut dire, de l'actualisation linguistique de sa pensée. (PLG2 : 225, s.p.n.)

16 Choi dégage deux modes de temporalité dans le principe de la linéarité : le mode *avant / après* (temporalité que nous avons observée précédemment) ; le mode *virtuel / actuel*, et ne rapproche que le deuxième de Benveniste, de Guillaume et d'André Jacob. Pourtant, comme le mode *virtuel / réel*, le mode *avant / après* est présent chez Benveniste.

17 Voir à ce sujet Moïnfar 1997 : 373.

Or le message ne se réduit pas à une succession d'unités à identifier séparément ; ce n'est pas à une addition de signes qui produit le sens, c'est au contraire le sens (l'« intenté »), conçu globalement, qui se réalise et se divise en « signes » particuliers, qui sont les MOTS. (PLG2 : 64)

Il est manifeste que Benveniste oppose le *signifié* sémiotique du signe à l'*intenté* sémantique de la phrase, bien qu'il ne compose pas un néologisme **intentant* qui s'opposerait au *signifiant*. Il évite d'ailleurs de recourir à une expression comme « signifié de la phrase » parce que *signifié* évoque *signe* qui est lui-même d'ordre sémiotique ; il insiste au contraire à plusieurs reprises sur le fait que le sens de la phrase n'est pas l'addition des signifiés constituants :

Nous posons pour principe que le sens d'une phrase est autre chose que le sens des mots qui la composent. (PLG2 : 226)

Et surtout :

Sur ce fondement sémiotique, la langue-discours construit une sémantique propre, une signification de l'intenté produite par syntagmation de mots où chaque mot ne retient qu'une petite partie de la valeur qu'il a en tant que signe. (PLG2 : 229)

L'intenté ne peut donc se réduire à l'addition des signifiés, au contraire, il doit être compris par une « compréhension globale », impliquant la situation du discours que Benveniste appelle « référence de la phrase » (PLG2 : 226). Sa néologie démontre que l'*intenté* n'est pas réductible à l'ordre du signe.

En deuxième lieu, il faut considérer la signification du verbe *intenter*. Le *Petit Robert* le glose par « entreprendre contre qqn (une action en justice) », « actionner, attaquer, ester ». Venant du latin *intendere*, il évoque une action presque menaçante orientée contre une personne. Comme Benveniste fait correspondre l'*intenté* avec le *sens* de la phrase, la *direction* de la phrase, on peut entendre par là « une intention orientée ». En ce sens, *intenté* est plus fort qu'*intention* : c'est une intention réalisée, et non pas virtuelle.

En troisième lieu, on doit noter la valeur juridique d'*intenter* et de son déverbal *intenté*. Cela nous rappelle un autre terme benvenistien, lui aussi d'origine juridique, *instance*. Apparue pour la première fois dans « Remarques », l'*instance* est comme le recours et l'appel du patient. On peut y reconnaître une analogie : de même qu'*instance* évoque l'idée de sollicitation dans la scène juridique, *intenté* connote une demande intense. Du reste, l'*instance* du discours signifie un espace temporel concret

dans le procès d'énonciation, et l'*intention* est interprétable lui aussi comme une étendue temporelle.

Ces trois remarques font entrevoir que l'*intention* indique le « sens » donné par le locuteur à sa phrase, ce « sens » étant toujours orienté vers l'allocutaire dans la situation de discours. Il est formé par une syntagmation, et en conséquence, il s'installe dans une temporalité linéaire.

Ces observations sur la *syntagmation* et l'*intention* nous permettent de saisir un aspect fondamental de la notion de phrase : dans la syntagmation s'étend une temporalité orientée. Nous ne dirons pas que c'est le temps où vit le locuteur car nous analyserons cette relation entre la temporalité et le sujet parlant dans le chapitre suivant. Néanmoins, insistons sur ce point : *la syntagmation est la formation même du sens*, dont le déroulement prend du temps. Lorsque quelqu'un veut dire quelque chose à son allocutaire, son propos s'organise dans le temps, cette organisation n'étant rien d'autre que la syntagmation. Cette pensée est comparable à la « marche des idées » et à l'« ordre des mots » d'Henri Weil, à la « linéarité de la parole » chez Saussure, qui supposent également une temporalité porteuse du sens.

3.4 L'énonciation comme ouverture

Nous avons vu que la notion de phrase, qui est appelée à être remplacée par celle d'énonciation, a été conçue comme une double ouverture du système de signes vers l'univers du discours. Pour finir, nous reviendrons sur le dernier passage de la « Sémiologie ». Après avoir expliqué les deux domaines de la langue, le sémiotique et le sémantique, Benveniste évoque le « dépassement » de la notion de signe chez Saussure et en indique le moyen :

En conclusion, il faut dépasser la notion saussurienne du signe comme principe unique, dont dépendraient à la fois la structure et le fonctionnement de la langue. Ce dépassement se fera par deux voies :

- dans l'analyse intralinguistique, par l'ouverture d'une nouvelle dimension de signification, celle du discours, que nous appelons sémantique, désormais distincte de celle qui est liée au signe, et qui sera sémiotique ;
- dans l'analyse translinguistique des textes, des œuvres, par l'élaboration d'une métasémantique qui se construira sur la sémantique de l'énonciation. (PLG2 : 66)

Si la première voie s'identifie à ce qu'il appelle le sémantique, la deuxième voie peut sembler obscure, voire insolite, d'autant que le mot *métasémantique* ainsi que la locution *sémantique de l'énonciation* sont des hapax. Comment peut-on comprendre ces expressions, qui ne laissent presque aucune clé d'accès ?

Dans sa lecture, Meschonnic met en valeur ce passage énigmatique. Il assimile d'abord la nouveauté des termes benvenistiens à celle du mot *sémiologie* par Saussure qui n'a pas décrit ce nouveau domaine mais juste indiqué son droit d'existence. Il propose ensuite de lire ces lignes benvenistiennes comme l'annonce d'une poétique nouvelle :

C'est sur cette voie que je situe la poétique du rythme. Elle est seulement annoncée par Benveniste comme un avenir de la théorie. Je n'ai pas vu, du moins dans les textes qu'on connaît de lui, qu'il y soit revenu. En 1969, son œuvre s'arrêtant, « Sémiologie de la langue » reste un programme futur. Mais, comme faisait Saussure, ce qui n'est pas encore prévu, sa place est là. (Meschonnic 1997 : 324)

Est-il possible de cerner, comme le suppose Meschonnic, les contours de cette nouvelle étude dite « métasémantique » ? Ce travail dépasse nos moyens et notre visée. Néanmoins, il convient d'analyser plus en détail quelques points significatifs de la notion d'énonciation observables dans ce passage.

Tandis que le *sémantique* est défini comme « intralinguistique », la *métasémantique* est qualifiée de « translinguistique ». Étant donné que la métasémantique est basée sur la « sémantique de l'énonciation », on peut en inférer que l'énonciation est non seulement un interface entre sémiotique et sémantique, mais qu'elle franchit le seuil de la linguistique proprement dite pour se porter vers le « translinguistique ». La notion n'est plus appréhendée au prisme des paramètres linguistiques standard.

Davantage : nous avons vu que Benveniste élaborait la notion d'énonciation à partir de celle de phrase, notion proprement linguistique. Mais arrivé à la fin de son article, il souligne, semble-t-il, la fertilité potentielle de cette notion du côté du « translinguistique ». La dimension *acte* de l'énonciation étant identifiée, il introduit des concepts étrangers à la linguistique tels que « sujet », « histoire » et « société ». Ne peut-on pas lire dans l'expression *sémantique de l'énonciation* la volonté de l'auteur d'appliquer la notion d'énonciation à des domaines plus vastes, qui tendent vers le domaine du sujet qui agit dans la société ?

Étant la clé de l'ouverture vers l'univers du discours, la notion d'énonciation outrepassa celui-ci pour atteindre d'autres horizons, vers des dimensions qui *organisent* le discours. Cette ouverture n'est pas unidimensionnelle ; elle intéresse aussi l'anthropologie, la mythologie, la narratologie ou la théorie littéraire, la psychologie. Benveniste mentionne des « textes » et plus encore des « œuvres ». Par ces mots, on ne doit pas uniquement entendre les œuvres littéraires : objets de langage, « textes » et « œuvres » peuvent être compris comme les activités signifiantes des hommes dans l'interaction sociale. Comme le texte est déjà une œuvre sémantique, dans laquelle l'homme agence ses actions, la question du texte sera traitée par la « métasémantique », sémantique de sémantique.

Nous ne détaillerons pas davantage. Comme on le verra dans les chapitres suivants, le renouvellement de la linguistique par l'énonciation est tout aussi nettement exposé dans le cadre d'autres problématiques benvenistiennes.

ÉNONCIATION ET SUBJECTIVITÉ

Introduction

La relation entre énonciation et expression de la subjectivité dans le langage est aujourd'hui considérée comme évidente par la plupart des linguistes. L'énonciation, « cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » selon Benveniste, est un marqueur de la subjectivité du locuteur de sorte qu'étudier l'énonciation peut être synonyme d'étudier la subjectivité. Ainsi, lorsque Catherine Kerbrat-Orecchioni s'attache à délimiter l'objet de son étude sur l'énonciation, elle choisit l'énonciation « restreinte », opposée à l'énonciation « étendue » :

Dans cette perspective restreinte, nous considérerons comme faits énonciatifs les traces linguistiques de la présence du locuteur au sein de son énoncé, les lieux d'inscription et les modalités d'existence de ce qu'avec Benveniste nous appellerons « la subjectivité dans le langage » (qui constituent un sous-ensemble des unités « énonciatives »), porteuses d'un « subjectivème » (cas particulier d'énonciatème). (Kerbrat-Orecchioni 1999 : 36)

Cependant la relation qu'on établit entre l'énonciation et la subjectivité englobe encore des points à éclaircir, car comme le prouvent des syntagmes comme *énonciation subjective* et *énonciation non subjective* (PLG1 : 265), elle n'est pas toujours bien nette chez Benveniste.

Les premières questions toutes naïves qui surgissent à l'esprit sont les suivantes : Lorsque Benveniste interroge la « subjectivité dans le langage », la subjectivité dont il s'agit concerne-t-elle uniquement le locuteur ? Cette subjectivité mise en œuvre « dans le langage » existe-elle aussi hors de l'exercice du langage ? Est-il possible de réfléchir à la relation entre

l'énonciation et la subjectivité hors de la dimension que notre auteur l'introduit dans « De la subjectivité dans le langage » ?

Pour répondre à ces questions, il faut abandonner la perspective qui lie de manière exclusive la notion de subjectivité à sa définition de « De la subjectivité ». Les mots comme « subjectif » et « subjectivité » – dont le sens varie selon les disciplines en sciences sociales mais aussi selon les auteurs – sont employés chez Benveniste dans des contextes si divers qu'il faut d'abord s'arrêter sur la définition même du mot. Afin de comprendre plus globalement sa pensée de la subjectivité et sa relation avec l'énonciation, nous proposons donc d'élargir la notion de subjectivité expliquée en 1958 comme « la capacité du locuteur à se poser comme "sujet" » (*PLG1* : 260). Contre cette définition qui implique l'existence du locuteur, nous comprenons la *subjectivité* plus généralement comme « le caractère de ce qui appartient au sujet ». Dans cette perspective élargie, la pensée benvenistienne de la subjectivité apparaît plus variée et plus riche. Afin de saisir cette richesse, nous observerons trois instances dans lesquelles les idées de Benveniste peuvent prendre une forme nette. Plus précisément, ces trois instances nous fourniront des lieux de réflexion sur le rapport entre subjectivité et énonciation.

*

Avant d'être « dans le langage », la première instance de la subjectivité se trouve « dans la langue ». Comme nous l'avons remarqué à plusieurs reprises, la particularité de la réflexion de Benveniste sur la subjectivité réside dans le fait qu'il la place dans le système même de la langue. Si la subjectivité est présente en discours, elle est aussi présente dans le système linguistique de chaque idiome. Mais elle reste doublement implicite dans la pensée benvenistienne, car outre le fait qu'elle est dans le système – donc peu apparente –, elle n'est pas approfondie en tant qu'entité théorique. La subjectivité dans la langue donne lieu à des analyses linguistiques, mais elle ne constitue pas une structure clairement définie, une théorie qui avancerait vers la deuxième instance, la « subjectivité dans le langage ». Néanmoins, les analyses de catégories telles que les temps verbaux, l'agent, la personne, etc., préparent le positionnement du sujet dans le système linguistique et suggèrent la possibilité pour la subjectivité de résider dans la langue. En ce sens, la

subjectivité de la première instance se définit par sa nature virtuelle. Même si cette subjectivité demeure comme notion opératoire opposée à l'objectivité – qui n'appartient pas à la sphère du sujet parlant –, elle forme une base pour la subjectivité de la deuxième instance.

La deuxième instance de la subjectivité, c'est la subjectivité en action, dans l'exercice du langage. Parmi les trois instances que nous présentons ici, c'est elle qui occupe la place centrale :

C'est dans l'instance de discours où *je* désigne le locuteur que celui-ci s'énonce comme « sujet ». (PLG1 : 262)

En d'autres termes, c'est l'instance de discours où la subjectivité se présente comme celle du locuteur, celle du « je ». Le temps y joue un rôle :

L'acte individuel par lequel on utilise la langue introduit d'abord le locuteur comme paramètre dans les conditions nécessaires à l'énonciation. Avant l'énonciation, la langue n'est que la possibilité de la langue. Après l'énonciation, la langue est effectuée en une instance de discours, qui émane d'un locuteur, forme sonore qui atteint un auditeur et qui suscite une autre énonciation en retour. (PLG2 : 81)

Les expressions comme « avant » et « après » montrent que Benveniste voit dans l'énonciation un événement projeté dans le temps, qui tranche le temps historique par sa propre temporalité. L'« avant » et l'« après » de l'énonciation marquent le début et la fin de la formation de la subjectivité. Nous appellerons cette formation la « subjectivation », et considérerons cette action comme allant de pair avec le temps du discours.

Avec la troisième instance, nous tenterons d'aborder un thème que notre auteur n'aborde guère : le sujet hors du langage. On se demandera si son installation est légitime, car chez Benveniste, le sujet n'est connu que comme propriétaire de son énonciation ou comme allocutaire participant au dialogue. Certes, la subjectivité à ce stade n'est qu'un résultat de l'instance précédente et son « ego » vient d'un sentiment qui rassemble des expériences vécues, des énonciations. Cependant, si c'est dans et par le langage que l'homme s'institue comme sujet, cette institution linguistique de l'homme nous montre indirectement une pensée saisissante : le sujet en tant qu'homme parlant. Nous examinerons cette formation du sujet à partir de deux notions benvenistiennes, le « locuteur » et l'« intersubjectivité », la seconde nous conduisant à réfléchir sur la notion de « subjectivité du collectif », discutée dans le *VOC*.

4.1 Première instance : La subjectivité dans la langue

Peu à peu la psychologie prendra pratiquement la charge de notre science, parce qu'elle s'apercevra que la langue est non pas une de ses branches, mais l'ABC de sa propre activité.

Ferdinand de Saussure, *Écrits de linguistique générale*.

Introduction

Le mot *subjectivité* apparaît pour la première fois dans l'œuvre de Benveniste en 1946 dans « Structure des relations de personne dans le verbe ». Au premier abord cela semble naturel parce que la subjectivité qui culmine dans « De la subjectivité dans le langage » (1958) s'articule, on le sait, au problème des déictiques, notamment celui du pronom personnel. Cependant, avant que cette subjectivité se révèle dans l'analyse de la *deixis*, il nous semble pouvoir déceler une prédisposition théorique de Benveniste à s'intéresser à la question en observant la langue. L'enjeu de cette section consiste à éclaircir cette prédisposition au sein des textes, la plupart antérieurs à 1958.

Occultée par l'idée plus manifeste de « la subjectivité dans le langage », « la subjectivité dans la langue » ne se dévoile que par une lecture attentive des textes. Par exemple, lorsque Benveniste énonce ceci en 1958 à propos des déictiques :

En fait le langage [...] est marqué si profondément par l'expression de la subjectivité qu'on se demande si, autrement construit, il pourrait encore fonctionner et s'appeler langage. Nous parlons bien du langage, et non pas seulement de langues particulières. Mais les faits des langues particulières, qui s'accordent, témoignent pour le langage. On se contentera de citer les plus apparents. (*PLG1* : 261)

En d'autres termes, bien que les déictiques soient les marques les plus évidentes de subjectivité, celle-ci s'exprime aussi par d'autres moyens à l'intérieur des langues. De ce point de vue, le titre de la cinquième partie des *PLG* est à la fois « L'homme dans le langage » et « L'homme dans la langue »¹ :

¹ Elle s'intitule « L'homme dans la langue », tandis que dans son « Avant-propos », Benveniste s'y réfère comme à « L'homme dans le langage ». Claude Hagège (1984 : 108) qui relève cette erreur la qualifie d'« étrange ». Mais dans l'optique de Benveniste, l'homme est en même temps dans la *langue* et dans le *langage*.

pour notre linguiste, la notion d'« homme » intervient à la fois dans la langue et dans le langage. Nous verrons dans les pages qui suivent comment il explique cette place de l'homme dans la langue, plus exactement dans le système morpho-syntaxique.

Comme nous l'avons dit en introduction à ce chapitre, cette subjectivité, que nous appelons « subjectivité de première instance » ou « subjectivité dans la langue », n'est pas celle du locuteur qui se fait sujet par l'énonciation. C'est une subjectivité qui imprègne le système linguistique tout entier.

Il convient de mentionner à ce propos l'influence notable de Louis Hjelmslev sur la pensée benvenistienne de la subjectivité de première instance. On s'étonnera de l'affinité entre la perspective de Benveniste et celle de Hjelmslev à ce sujet². Comme Michel Arrivé le remarque avec justesse, chez Hjelmslev, « la langue prend la place du sujet », de sorte que la « glossématique dans son ensemble ne parle que de l'énonciation » (Arrivé 1986a : 187). L'une des premières œuvres du linguiste danois, *La catégorie des cas* (1935-1937) sur lequel s'appuie Benveniste dans « Le système sublogique des propositions en latin » (1949), montre bien cela. Voyant dans la langue un système sublogique qui constitue la base du système logique et du système prélogique³, Hjelmslev pense que la subjectivité est incorporée dans le système sublogique d'une manière qu'il nomme l'« opposition participative » :

Le phénomène désigné par le signe linguistique n'est pas d'ordre objectif mais d'ordre subjectif. Le sujet parlant ne choisit pas les formes grammaticales selon les exigences de l'état de choses objectif ou réel, mais selon un principe imposé par la conception ou l'idée (*Auschauung oder Idee*) par laquelle il regarde le fait objectif. [...] Le phénomène subjectif désigné par cette catégorie est la *conception spatiale* ; cette conception est appliquée par le sujet parlant aux divers ordres du phénomène objectif, qu'il s'agisse de l'espace, du temps, de la causalité logique ou de la rection syntagmatique. (Hjelmslev 1935 : 37)

Pour Kenji Tatsukawa le sujet est omniprésent dans la langue chez le Hjelmslev de *La Catégorie des cas* :

2 Cf. plus loin dans nos observations sur « Le système sublogique des propositions en latin », une réponse à Hjelmslev qui corrobore ce rapprochement. On notera que les articles dans lesquels Benveniste explique les phénomènes linguistiques à l'aide de couples oppositionnels tels que *subjectif / objectif* sont contemporains de la période où Benveniste et Hjelmslev sont en relation.

3 Hjelmslev emprunte ce terme à Lévy-Bruhl (Hjelmslev 1935 : 102).

Si le « sujet parlant » n'était pour Saussure que le critère épistémologique pour construire les objets de la linguistique, Hjelmslev, lui, en transformant la langue saussurienne ou la conception saussurienne du système en quelque chose de plus souple et de plus complexe, arrive en quelque sorte à interioriser ce sujet dans l'objet même de la linguistique qu'est la langue. En d'autres termes, ce que Hjelmslev se propose de saisir, ce n'est pas le sujet séparé du langage ni l'acte de discours jeté en dehors de la langue, mais c'est justement le sujet en tant que langue. Le sujet parlant se métamorphose ainsi en un constituant essentiel de l'objet même de la théorie du langage. (Tatsukawa 1995 : 482-483)

Cette idée qui interiorise le sujet dans la langue ou l'idée de « sujet en tant que langue », pour parler comme Tatsukawa, se trouve également chez Benveniste. Lorsque ce dernier analyse la formation des noms d'agent ou des prépositions latines, il montre une subjectivité de la langue qui détermine le positionnement du sujet par rapport au procès. Pourtant, cette sémantique de la subjectivité dans la langue ne configure pas chez lui la même « opposition participative » dont Hjelmslev développe la théorie. Son approche du schème sous-jacent de la langue tend vers une opposition plus simple et plus intelligible.

Objection : « subjectif » s'oppose à « objectif » et l'élément subjectif que Benveniste découvre dans la langue n'a pas de rapport avec la subjectivité telle qu'on a pu la définir au début du chapitre comme « le caractère de ce qui appartient au sujet » : l'opposition *subjectif / objectif* utilisée par Benveniste pour expliquer la structure de la langue n'a aucun rapport avec la formation du sujet parlant dans le langage. On joue sur le sens du mot *sujet*. Cela dit, cette objection ferme la perspective dans laquelle langue et langage sont liés dans la pensée benvenistienne. Liaison déjà patente dans « Structure des personnes dans le verbe » (1946) où Benveniste explique la relation de personnes en tant que problème du procès et de la personne grammaticale ; cette analyse est, nous le verrons, l'embryon même de l'idée de « subjectivité dans le langage ».

Cette sémantique particulière apparaît dans plusieurs articles dont, entre autres, « Structure des relations de personne dans le verbe » (1946), *Noms d'agent et noms d'actions en indo-européen* (1948), « Le système sublogique des prépositions en latin » (1949), « Actif et moyen dans le verbe » (1950), et « "Être" et "avoir" dans leurs fonctions linguistiques » (1960).

Il est frappant d'observer que ces textes se situent presque tous dans la période où Benveniste élabore sa réflexion sur la

subjectivité dans le langage, entre 1946 et 1958. Analysant la morphologie et la syntaxe des langues indo-européennes (y compris le français), il montre que ces langues possèdent une sémantique particulière qui, sous la forme d'une opposition *subjectif / objectif* ou *interne / externe* concernent le statut du sujet. À la différence de la subjectivité présentée en 1958 comme « capacité du locuteur à se poser comme “sujet” » (PLGI : 259), cette subjectivité n'a aucun rapport avec le concept de locuteur ou de sujet parlant. Elle détermine la position du sujet dans la langue, tantôt *sujet grammatical*, tantôt *agent* ou *personne* par rapport au procès. On verra que cette question se rattache directement à la problématique de la subjectivité dans le langage ⁴.

4.1.1 « Le système sublogique des prépositions en latin » (1949)

Cet article a été écrit en lisant *La Catégorie des cas* (1935) de Hjelmslev, ouvrage qui propose une analyse des cas à trois dimensions : *rapprochement / éloignement*, *cohérence / incohérence* et *subjectivité / objectivité*. Tout en approuvant cette approche, Benveniste signale qu'elle est incomplète du fait qu'elle ne prend pas les prépositions en considération. Ce qu'il propose quant à lui est de rendre compte de « la totalité des prépositions et [de] la totalité des relations casuelles » (PLGI : 132). Il présente ce texte à l'occasion du cinquantième anniversaire de Hjelmslev et il y utilise favorablement les termes propres à son ami danois, tels que *sublogique* ou *schème* – ceci, peut-on penser, pas uniquement pour lui plaire puisqu'il approuve son approche :

une nouvelle technique de la description est nécessaire et devient possible pour restituer la structure de chacune des prépositions et intégrer ces structures dans un système général. (PLGI : 139)

4 Claudine Normand (1997) remarque que la question du sujet est liée à celle de la signification, et que ce lien « n'est pas réservé à ceux qui analysent explicitement les termes de la deixis ». Elle y voit une opposition entre monde du sujet et monde objectif dans la linguistique benvenistienne. La même auteure a précédemment (1989) fait observer que l'idée de subjectivité joue un « rôle central dans la présentation des phénomènes » morpho-syntaxiques. En même temps, elle est sensible aux difficultés que cette idée de subjectivité crée à une sémantique ouverte sur le monde. Nous essayerons pour notre part de relier la « subjectivité de la langue » à la « subjectivité dans le langage » par le biais de la « personne » ; chez Benveniste ce concept est à la fois grammatical et philosophique.

Il cherche à marquer la différence entre les deux prépositions latines, *pro* et *prae*, qui sont souvent classées sous une même catégorie. Cette différenciation s'effectue par l'opposition *subjectif* / *objectif* que nous tentons de mettre en relief. Il commence par la description de la préposition *pro* :

1° *Pro* ne signifie pas tant « devant » que « au-dehors, à l'extérieur » ; c'est un « en avant » réalisé par un mouvement de sortie ou d'expulsion hors d'un lieu supposé intérieur ou couvert (cf. *prodeo*, *progenies*) ; 2° ce mouvement crée séparation entre la position initiale et la position *pro* ; c'est pourquoi *pro*, indiquant ce qui vient se mettre « devant » le point de départ, peut marquer, selon le cas, couverture, protection, défense, ou équivalence, permutation, substitution ; 3° le sens même de ce mouvement crée entre le point de départ et le point *pro* une relation objective, qui n'est pas exposée à s'inverser si la position de l'observateur change. (*PLGI* : 133)

Alors que *pro* relie les deux choses entre lesquelles peut s'observer une relation « objective » et « externe », *prae*, exigeant une analyse plus complexe, se rapporte au sujet grammatical.

Il apparaît aussitôt que cet emploi obéit à des conditions étroites : 1° *prae* causal a toujours pour complément un terme de sentiment (*laetitia*, *formido*, *lassitudo*, *maeror*, *metus*, *terror*, *tremor*, *timor*) ; 2° ce terme de sentiment affecte toujours le sujet du verbe, en sorte que la condition énoncée par *prae* est en relation « interne » et « subjective » avec le procès verbal, le sujet du procès étant toujours le possesseur du sentiment. Quand *prae* marque une cause, cette cause n'est pas objectivement posée hors du sujet et rapportée à un facteur extérieur, mais elle réside dans un certain sentiment propre au sujet et, plus exactement, elle tient à un certain *degré* de ce sentiment. En effet, tous les exemples font ressortir le *degré extrême* du sentiment éprouvé par le sujet. Là est l'explication de *prae*, qui signifie littéralement « à l'avancée, à la pointe » de l'affection envisagée, donc « à l'extrême » (*PLGI* : 137).

La relation causale qu'établit *prae* entre les deux éléments est relative au sujet, et demeure dans le sentiment du sujet. Ce sujet, possesseur du sentiment, n'est que le sujet du procès, bien qu'il soit décrit comme sujet psychologique qui aurait ce sentiment du « degré extrême ». Dans la subtile distinction établie entre *pro* et *prae*, Benveniste relève ainsi le sentiment – détaché ou attaché – du sujet.

Il s'agit ici des deux polarités qui expliquent la différence des relations qu'expriment *pro* et *prae*. *Pro* objective la relation

extérieure du sujet ; *prae*, en revanche, présente la relation interne où se reflète le sentiment du sujet. Il faut noter que les deux polarités indiquent le positionnement du sujet, de telle manière que la bipolarisation ne marque pas l'antinomie de la sphère du « sujet » et de celle du « non-sujet ». La relation objective que manifeste *pro* démontre également le fait que cette relation est hors du sujet et, en ce sens, elle indique bien le statut du sujet d'une manière négative. En d'autres termes, la structure oppositionnelle de *pro* et de *prae* désigne le mode d'existence de la subjectivité par sa propre structuration.

La relation qu'entretient le sujet avec ces deux polarités mérite encore des précisions. Si cette étude est écrite sous l'influence de Hjelmslev, quel rapport peut-on trouver entre la relation décrite par Benveniste et l'opposition « participative » que développe Hjelmslev ? Cette opposition s'explique, selon Hjelmslev, comme ceci :

Le système n'est pas construit comme un système logico-mathématique d'oppositions entre termes positifs et négatifs. Le système linguistique est libre par rapport au système logique qui lui correspond. Il peut être orienté différemment sur l'axe du système logique, et les oppositions qu'il contracte sont soumises à la loi de participation : il n'y a pas d'opposition entre A et $non-A$, il n'y a que des oppositions entre A d'un côté et $A + non-A$ de l'autre. La découverte n'a rien de surprenant puisqu'on sait par les recherches de M. Lévi-Bruhl que le langage porte l'empreinte d'une mentalité prélogique. (Hjelmslev 1935 : 102)

Apparemment, l'opposition participative de Hjelmslev ne correspond pas avec l'opposition qu'introduit Benveniste pour expliquer *pro* et *prae* : la polarité d'opposition benvenistienne élabore d'un côté une relation objective et extérieure, de l'autre côté une relation subjective et intérieure, dans une opposition exclusive. Pourtant, Benveniste n'aboutit pas à un résultat aussi simple que ce que nous venons de dire. Car, comme nous l'avons indiqué plus haut, *pro* suppose une relation objective, d'où la position indépendante du sujet observateur alors qu'en revanche, *prae* atteste une relation subjective, et le sentiment du sujet participe pleinement à la formation de cette morphologie latine. De ce fait, le système entier des prépositions désigne la position du sujet, dans la mesure où le sujet participe ou non aux relations des deux éléments que ces prépositions relie. Certes, Benveniste ne sollicite pas ici la relation participative de Hjelmslev. Malgré son accord avec l'analyse des systèmes « sublogiques », il ne dit rien de la relation participative. Ce-

pendant, son analyse de *pro* et *prae* montre bien que les deux pôles d'opposition ne s'excluent pas l'un l'autre ; au contraire, chacun prend part à sa façon au positionnement du sujet. En ce sens, la polarité *subjectif* / *objectif* concerne entièrement la situation linguistique du sujet.

4.1.2 « Structure des relations de personne dans le verbe » (1946)

La place de cet article mérite attention. Bien qu'il puisse être directement relié à la problématique de la subjectivité, approfondie à la fin des années cinquante, cet aspect ne semble pas encore pris en compte par Benveniste lui-même lors de la publication de 1946. Ce texte ne vise pas la subjectivité dans le *langage* mais la structure de la *langue*⁵. La « personne » dont il traite n'est pas encore « sujet ». Dans les années quarante et au début des années cinquante, la « personne », le « nombre », et la « diathèse » déterminent également le « champ positionnel du sujet » :

On a donc, réunies en un même élément, un ensemble de trois références qui, chacune à sa manière, situent le sujet relativement au procès et dont le groupement définit ce qu'on pourrait appeler le champ positionnel du sujet : la personne, suivant que le sujet entre dans la relation de personne « je-tu » ou qu'il est non-personne (dans la terminologie usuelle « 3^e personne ») ; le nombre, suivant qu'il est individuel ou plural ; la diathèse enfin, selon qu'il est extérieur ou intérieur au procès. (PLG1 : 174)

Le problème de la *personne*, qui sera plus tard mis en épingle comme « la subjectivité dans le langage », n'a pas encore de place dans la linguistique de Benveniste. La *voix* et le *nombre* sont considérés au même titre que la *personne*, car tous trois influencent le sujet par le moyen de la désinence du verbe dans les langues indo-européennes.

Deux observations s'imposent ici. En premier lieu, il faut noter que le problème de la *personne* s'introduit non pas sous les espèces du *pronom personnel* mais de la *désinence personnelle* :

Le verbe est, avec le pronom, la seule espèce de mots qui soit soumise à la catégorie de la personne. Mais le pronom a tant

5 Pour Michèle Perret (2002 : 411) « cet article s'inscrit bien moins dans une théorie de l'énonciation que dans une série d'études sur les "systèmes sublogiques" de phénomènes syntaxiques ou lexicaux, en l'occurrence, comme sept autres articles écrits entre 1950 et 1965, sur le sémantisme du verbe ».

d'autres caractères qui lui appartiennent en propre et porte des relations si différentes qu'il demanderait une étude indépendante. Tout en utilisant à l'occasion les pronoms, c'est la personne verbale seule que nous considérerons. (PLGI : 225)

Ceci est important du point de vue de l'élaboration du concept de subjectivité, qui semble surgir de la relation entre sujet et verbe. D'où notre deuxième remarque : le mot « sujet » est saisi dans le sens logico-syntaxique, comme support d'une action, et non comme sujet parlant ou pensant⁶. En revanche, lorsque Benveniste parle de la « personne » grammaticale, il y attache la notion d'*être humain*. La « personne grammaticale » est une véritable « personne » (et la troisième est non-personne au sens littéral du terme) :

Il ne faut donc pas se représenter la « 3^e personne » comme une personne apte à se dépersonnaliser. Il n'y a pas apérèse de la personne, mais exactement la non-personne, possédant comme marque l'absence de ce qui qualifie spécifiquement le « je » et le « tu ». (PLGI : 230-231)

De fait, [la troisième personne] sert toujours quand la personne n'est pas désignée et notamment dans l'expression dite impersonnelle. Nous retrouvons ici la question des impersonnels, vieux problème et débat stérile tant que l'on persiste à confondre « personne » et « sujet ». Dans *uei, tonat, it rains* c'est bien comme non-personnel qu'est relaté le procès, en tant que pur *phénomène*, dont la production n'est pas rapportée à un agent ; et ces locutions [...] sont, à n'en pas douter, récentes et en quelque sorte rationalisées à rebours. L'authenticité de *uei* tient à ce qu'il énonce positivement le procès comme se déroulant en dehors du « je-tu » qui seuls indiquent des personnes. (PLGI : 230)

En distinguant « sujet » et « personne », Benveniste comprend la première notion comme logico-grammaticale et la seconde comme *être humain*. Dans cet article, il n'emploie pas « sujet personnel » (*je, tu*) ou « non-personnel » (*il*) ; en tant que catégorie logico-syntaxique, le sujet ne reçoit pas la sous-catégorisation de « personne » ou de « non-personne ». À défaut, Benveniste présente l'opposition entre « personne subjective » (*je*) et « personne non-subjective » (*tu*) : dans ces syntagmes, la catégorie de la *personne* se divise en deux : tout homme est un homme parlant à un autre homme. Ainsi, la per-

6 Gilbert Lazard (1999), qui détaille le problème « délicat » de la notion grammaticale de sujet dans « Pour une terminologie rigoureuse », remarque avec justesse que la tradition grammaticale des langues indo-européennes n'en élabore qu'une très vague notion.

sonne grammaticale se réfère-t-elle d'abord à un homme qui parle. Mais rappelons-nous que le point de départ de l'article réside dans la désinence personnelle du verbe et le raisonnement qui identifie la « personne » à un être humain paraît un peut hâtif. La liaison entre « personne » et « homme parlant » est donnée comme évidente et sans explication en attendant la publication de « De la subjectivité » (1958) et sa formule désormais célèbre :

L'installation de la « subjectivité » dans le langage crée, dans le langage et, croyons-nous, hors du langage aussi bien, la catégorie de la personne. (PLG1 : 263)

Ces deux observations nous conduisent directement dans le vif du problème théorique de Benveniste. Du point de vue de la recherche sur la subjectivité, ce qui est crucial dans cet article ne réside pas dans la séparation entre « je » et « tu » d'un côté et « il » de l'autre mais dans la relation entre « je » et « tu ». C'est elle qui permet à Benveniste d'avancer :

Il y a donc lieu de constater une opposition de « personne *je* » à « personne non-*je* ». Sur quelle base s'établit-elle ? Au couple *je / tu* appartient en propre une corrélation spéciale, que nous appellerons, faute de mieux, *corrélation de subjectivité*. Ce qui différencie « je » et « tu », c'est d'abord le fait d'être, dans le cas de « je », *intérieur* à l'énoncé et extérieur à « tu », extérieur d'une manière qui ne supprime pas la réalité humaine du dialogue ; car la 2^e personne des emplois cités en russe, etc., est une forme qui présume ou suscite une « personne » fictive et par là institue un rapport vécu entre « je » et cette quasi-personne ; en outre, « je » est toujours *transcendant* par rapport à « tu ». Quand je sors de « moi » pour établir une relation vivante avec un être, je rencontre ou je pose nécessairement un « tu », qui est, hors de moi, la seule « personne » imaginable. Ces qualités d'intériorité et de transcendance appartiennent en propre au « je » et s'inversent en « tu ». On pourra donc définir le « tu » comme la *personne non-subjective*, en face de la *personne subjective* que « je » représente ; ces deux « personnes » s'opposent ensemble à la forme de « non-personne » (= « il »). (PLG1 : 232)

Certes, la vision de Benveniste ne prend pas sa forme définitive ici, en tout cas au regard des textes postérieurs qui définissent le sujet à l'aide d'un schéma oppositionnel. Néanmoins, nous pouvons, d'ores et déjà, faire remarquer une tendance à expliquer le phénomène à l'aide d'expressions comme *intérieur / extérieur, intériorité, transcendance*. En effet, ces termes sont indispensables à Benveniste lorsqu'il tente de circonscrire la

subjectivité par l'analyse des formes verbales. Rappelons-nous qu'ici, il aborde la question par le verbe : l'intériorité et l'extériorité s'appliquent avant tout aux personnes qui sont en relation avec le procès. Dans cette optique, ce qui est intérieur, « je », est bien dans l'énoncé et dans le procès verbal que cet énoncé exprime, alors que « tu » leur reste extérieur :

Dans les deux premières personnes, il y a à la fois une personne impliquée et un discours sur cette personne. « Je » désigne celui qui parle et implique en même temps un énoncé sur le compte de « je » : disant « je », je ne puis ne pas parler de moi. (PLGI : 228)

Benveniste est sur le point de dépasser la problématique de la « première instance » : il ne peut éviter d'aborder la question du locuteur, de « celui qui parle », désigné par « je » (ou par la désinence personnelle) ; il n'en est pas encore à des expressions comme « double instance » ou « sui-référentiel » mais dès cette description de la première instance, il est amené à réfléchir au locuteur et au sujet parlant. On est très près de la deuxième instance. Les oppositions personnelles de la langue conduisent à définir la « personne » par l'être humain, référent de « je » et de « tu » :

Mais de la troisième personne, un prédicat est bien énoncé, seulement hors du « je-tu » ; cette forme est ainsi exceptée de la relation par laquelle « je » et « tu » se spécifient. Dès lors, la légitimité de cette forme comme « personne » se trouve mise en question. (PLGI : 228)

Benveniste superpose déjà la structure oppositionnelle des personnes verbales et la structure relationnelle des individus⁷.

4.1.3 *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen* (1948)

La publication de ce livre a été d'autant plus chère à Benveniste qu'il en a perdu des manuscrits durant la guerre. Après le sinistre, il a dû les reconstituer. Dans son intention originelle, l'ouvrage venait après *Les Origines de la formation des noms en indo-européen* (1935). Illustré de nombreux exemples, il distingue deux catégories là où l'on voit habituellement un seul groupe : dans la catégorie des noms d'agent, Benveniste discerne la notion d'« auteur » et celle d'« agent », représentées respectivement par « *-tor » et « *-ter » ; dans celle des noms d'action, l'« activité » et l'« opération », exprimées par « *-ti- »

⁷ Pour Hagège (1984) la *personne* chez Benveniste mélange deux acceptions : « sémantico-référentielle » et « morphosyntaxique ».

et « **-tu-* ». C'est en partant de ces différences formelles qu'il établit une structure double déterminant le rapport entre l'agent et l'action.

Or la double structure de l'« action » se révèle symétrique de la double structure de l'« agent », de sorte que de l'« agent » à l'« action » se dessinent deux grandes homologues. Le « nom d'activité » en **-tu-* est corrélatif au nom d'agent en **-ter*. C'est la même fonction sous deux aspects : **-ter* désigne l'agent comme voué à son activité, et **-tu-* l'activité comme manifestation de l'agent.

Le « nom d'opération » en **-ti-* est corrélatif au nom d'« auteur » en **-tor*, acte posé comme accomplissement intrinsèque et objectif, réalisation chaque fois autonome ; auteur défini à partir d'un acte qu'il a projeté hors de lui et qu'il transcende. (*NOMS* : 112)

Ce passage explique la corrélation entre les noms d'agent et les noms d'actions par deux rapports distincts entre l'agent et l'action. D'un côté, il y a un rapport entre l'« auteur » et l'« acte ». La notion d'auteur s'explique comme « personnelle et singulière » (*NOMS* : 62), parce que l'auteur accomplit un acte « réalisé » et « objectif » sur le plan individuel. D'un autre côté, un rapport s'établit entre l'« agent » et la « fonction ». L'« agent » est conçu comme porteur d'une capacité, qui « tend à abolir l'individualité dans la fonction qui l'absorbe et à l'uniformiser dans une classe » (*ibid.*). On s'aperçoit que les notions d'« agent » et d'« auteur » sont toutes deux définies par rapport à leurs activités – acte ou aptitude :

Un **dotor* est défini comme « celui qui a donné ou donne », le sujet possède et domine son acte. Mais un **doter* est « voué à donner », par fonction, aptitude ou prédestination ; il est intérieur à son activité. Le premier se caractérise par son « avoir » ; le second par son « être-à ». (*ibid.*)

On remarque dans toutes ces descriptions une série d'oppositions telles que *intérieur / extérieur*, *subjectif / objectif*, *abstrait / concret*, *virtuel / actuel*, *aptitude / acte*, *personnel / impersonnel*, *avoir / être*⁸. Les premiers appartiennent au monde de l'« agent », les seconds, au monde de l'« auteur ».

8 Les termes utilisés par Benveniste dans *NOMS* sont souvent teintés de phénoménologie. Il emploie par exemple « noétique » (*NOMS* : 94), sans pour autant se servir de « noématique ». Toutefois, pour lui, la question de la subjectivité ressortit d'abord à la langue et par conséquent à la linguistique, bien qu'elle puisse être saisie soit « en phénoménologie ou en psychologie, comme on voudra » (*PLG1* : 260). Il semble que pour Benveniste, l'analyse linguistique soit proche de la phénoménologie et de la psychologie. Ce qui confirme le

L'opposition entre « agent » et « auteur » se retrouve dans la différence entre formes en **-ter* et en **-tor* – à l'intérieur d'une structure formelle. Il faut souligner que ce dont traite ici Benveniste n'est ni le sujet grammatical, ni le sujet parlant, mais l'actant au sens de celui qui engage une action. C'est la langue qui double la relation entre le sujet et l'action par les deux classes de la formation nominale qui déterminent le champ d'activité de l'actant. Cette structure suggère que la subjectivité est partout dans la langue, souvent dotée d'une prédisposition telle que l'opposition *intérieur / extérieur* correspond à *subjectif / objectif*.

4.1.4 « Actif et moyen dans le verbe » (1950)

La question de la voix moyenne discutée dans cet article a souvent été abordé avant lui. Dès 500 avant J.-C., Panini définit l'*actif* comme un « mot pour un autre » et le *moyen* comme un « mot pour soi » (*PLGI* : 170). En 1915-1916, Antoine Meillet les explique comme suit :

L'actif servait à indiquer un procès auquel le « sujet » n'est pas particulièrement intéressé, le moyen un procès auquel il avait un intérêt propre de quelque manière. (Meillet 1982 : 195)

Et Charles Bally écrit en 1933 que :

Dans le premier cas [moyen], c'est le sujet qui a intérêt à l'action et qui s'y efforce ; le moyen est une diathèse absolue, tandis que l'actif désigne l'action pure et simple, la personne qui y a intérêt étant distincte du sujet. (Bally 1969 : 200)

La voix moyenne observée en sanskrit et en grec⁹ manifeste sa spécificité dans la relation qu'elle entretient avec le sujet d'où le recours à la notion d'« intérêt ». À l'encontre de la définition de Meillet ou de Bally, Benveniste l'explique par une opposition *interne / externe* : le sujet de l'actif est extérieur au procès du verbe, tandis que le sujet du moyen est à l'intérieur. Benveniste appelle le premier cas « diathèse externe », le second « diathèse interne ». D'où une distinction proprement linguistique de la relation entre le sujet et le procès. Dans l'actif, les verbes dénotent un procès qui s'accomplit à partir du sujet et

propos de Ricœur (1978 : 1466), cité par Coquet (1992) qui compare Benveniste et Merleau-Ponty : « si l'analyse linguistique n'est pas une phénoménologie qui s'ignore ».

⁹ Ces deux langues possèdent une désinence propre à la voix moyenne mais d'autres voix dans d'autres langues – comme la voix réfléchie du français – pourraient ressembler à la voix moyenne.

hors de lui. Dans le moyen, le verbe indique un procès dont le sujet est le siège ; le sujet est intérieur au procès (*PLGI* : 172). Pour Benveniste, le locuteur n'étant pas en cause, il est possible de s'en tenir au linguistique :

Il semble que [notre] formulation réponde à la fois à la signification des formes et aux exigences d'une définition, en même temps qu'elle nous dispense de recourir à la notion, fuyante et d'ailleurs extra-linguistique, d'« intérêt » du sujet dans le procès. (*PLGI* : 173)

La correspondance qu'opère Benveniste entre *voix moyenne* / *voix active* et *agent* / *auteur* est patente. L'agent se définit par le fait qu'il est *dans* son activité tout comme le sujet du moyen est dans le procès, tandis que l'auteur est extérieur à une action objective tout comme le sujet de l'actif est extérieur au procès. Cette analogie repose sur une commune position du sujet grammatical et s'applique à des catégories non sui-référentielles.

4.1.5 « Être et avoir dans leurs fonctions linguistiques » (1960)

La subjectivité repose pour Benveniste sur un certain nombre de dichotomies. Dans cet article, la différence entre « être » et « avoir » est expliquée par les mêmes oppositions. Dans *NOMS*, elle était saisie comme suit :

Sur deux lignes sémantiques parallèles se développent d'un côté le monde de l'« être », gouverné par une nécessité interne, informé de virtualité, où l'action dessine une aptitude de l'agent et l'agent s'abolit dans ce qu'il a fonction d'accomplir ; de l'autre, le monde de la « réalité », des procès objectifs et des données de fait, où les choses existent comme accomplissements autonomes et l'auteur est lui-même objectivé comme possesseur de son acte. (*NOMS* : 112)

Dans *NOMS*, l'opposition *avoir* / *être* est rapprochée de l'opposition *auteur* / *agent*. Ce rapprochement s'appuie sur la relation du sujet à l'acte. D'un côté, le sujet est en relation de « possession » par rapport à l'acte ; de l'autre, le sujet est en relation d'« aptitude » par rapport à ce même acte. Dans l'article de 1960, la même opposition apparaît à peu de choses près.

Dès lors qu'*avoir* doit être défini comme verbe d'état, dans quelle relation se trouve-t-il avec *être* qui est lui aussi un verbe d'état, qui est même par excellence *le* verbe d'état ? Si dans leur emploi comme auxiliaires verbaux, *être* et *avoir* sont en distribution complémentaire, on peut supposer qu'ils le sont aussi dans leur situa-

tion lexicale. Ils indiquent bien l'un et l'autre l'état, mais non le même état. *Être* est l'état de l'étant, de celui qui est quelque chose ; *avoir* est l'état de l'ayant, de celui à qui quelque chose est. La différence apparaît ainsi. Entre les deux termes qu'il joint, *être* établit un rapport intrinsèque d'identité : c'est l'étant consubstantiel. Au contraire, les deux termes joints par *avoir* demeurent distincts ; entre ceux-ci le rapport est extrinsèque et se définit comme pertinentiel ; c'est le rapport du possédé au possesseur. (PLGI : 198-199)

On re trouve la polarisation *intérieure / extérieure*. Cette opposition dessine à peu près les mêmes contours que l'opposition *agent / auteur*. Le verbe *avoir* exprime un rapport de possession extrinsèque tandis que le verbe *être* est intrinsèque et « consubstantiel »¹⁰.

*

Dans tous les cas examinés plus haut, Benveniste explique les formes linguistiques par une opposition préétablie. On pourrait dire que cette opposition fournit au linguiste une perspective particulière dans laquelle la langue montre dans tous ses aspects la position du sujet. Par quel mécanisme ?

L'observation des rapports sémantiques que le sujet grammatical entretient avec le verbe, le procès ou l'action permet à Benveniste de saisir une subjectivité particulière dans le système de la langue. Cette subjectivité est présente dans des structures linguistiques dont l'organisation varie selon la catégorie grammaticale. Dans cette démonstration, la relation entre l'acte et l'actant se présente sous forme de double. D'un côté, il y a une relation objective et extrinsèque entre le possesseur et le possédé, entre l'auteur et son acte, et entre le sujet et son acte ; d'un autre côté, une relation subjective et intrinsèque entre consubstantiels, entre l'agent et son aptitude, entre le sujet et son acte.

A ce stade de la réflexion, la subjectivité est toujours saisie dans un cadre binaire en relation avec le procès et l'activité de ce procès. Certes, la similarité des relations qui s'élaborent entre *subjectif - interne / objectif - externe* ne signifie pas que la position du sujet soit identique. Au contraire, on surprend à

10 Ce terme d'origine théologique mérite attention. Non seulement la relation « consubstantielle » est « inséparable », « coexistante » entre deux entités, mais elle signifie aussi un lien dans lequel les entités partagent leurs natures, tandis que le verbe *avoir* les sépare plutôt en tant que possesseur et possédé.

cette occasion la diversité des moyens mis en œuvre par la langue. Comme l'écrit Claudine Normand :

La diversité des formes linguistiques signifie (c'est-à-dire à la fois constituée et formulée) la diversité des relations entre le sujet et le monde. (Normand 1997 : 32)

La langue se structure en intégrant la subjectivité par rapport au monde extérieur et à autrui.

Il faut souligner que dans cette structuration, la subjectivité de la langue se manifeste non seulement dans la relation interne et subjective, mais aussi dans la relation externe et objective. Même la relation objective renvoie au sujet : le fait qu'elle se situe hors de la sphère subjective prescrit cette sphère et désigne indirectement la position non concernée du sujet.

Dans la réflexion de Benveniste sur l'« homme dans la langue », l'analyse de la « Personne dans le verbe » occupe une place distinctive. C'est à la base de la réflexion sur la personne dans le verbe que Benveniste passe à un nouveau stade, celui de la subjectivité de la deuxième instance.

Rappelons que « Structure des relations de personne dans le verbe » évoque curieusement une « corrélation de subjectivité » entre le « je » et le « tu ». L'opposition entre « je » et « tu » ne s'exprime pas par une opposition *subjectif / objectif* mais par une opposition *subjectif / non-subjectif*. Ce qui est privilégié ici, c'est la perspective du locuteur, celle du « je », qui se constitue comme sujet parlant, en parlant avec le « tu ». Bien que Benveniste ne remarque pas la nature sui-référentielle des déictiques et qu'il ne discute pas non plus le concept du locuteur ni l'instance double de « je » en 1946, il est remarquable que la première personne « je » occupe déjà une place centrale. La notion de « personne » incite inévitablement à se pencher sur l'identité du locuteur qui utilise ce « je » et qui s'identifie avec ce « je ». Le problème de la subjectivité, considérée comme la prise de position du sujet par rapport au procès, ne peut plus se cantonner à la langue. À partir de la notion de « personne », la subjectivité prend une forme individuelle, la forme du locuteur. Il faut à présent passer au deuxième stade de notre réflexion, à la deuxième instance de la subjectivité.

4.2 Deuxième instance : Subjectivation et historicité

Introduction

Dans cette section, nous examinerons la relation entre énonciation et subjectivité – question fondamentale des études benvenistiennes. Comme nous l'avons noté chapitre 2, c'est au sein de cette relation qu'intervient la temporalité ou, pour mieux dire, que trois facteurs – le sujet parlant, le langage et le temps – participent tous à un acte, l'énonciation, qui va en quelque sorte les réinventer.

La problématique de la signification, chapitre 3, a montré que le temps de l'énonciation est d'ordre linguistique : l'univers du discours présuppose une « actualisation du système linguistique dans la réalité du discours » d'une part, et la syntagmation engendre le temps linéaire du fil de l'énoncé d'autre part.

Cela dit, la place de la temporalité dans l'instance de discours est posée par Benveniste non pas comme ce qui relève de la linguistique mais plutôt de l'anthropologie. Benveniste s'interroge sur la formation du sujet en le considérant comme *homme parlant*. Il mentionne toujours trois facteurs – le sujet, le langage et le temps – qui participent au même mouvement de l'énonciation. Il s'ensuit qu'il est parfois difficile de distinguer *sujet* et *énonciation*. Cette confusion est accentuée par le fait que Benveniste ne s'est jamais montré systématique sur ce point. Néanmoins, on peut partir de l'idée que le sujet, le langage et le temps naissent de l'acte de discours. Dans les paragraphes suivants, nous examinerons successivement chacun de ces trois termes. Benveniste y voit *une aventure du sens* dans laquelle sont entraînés le langage et l'homme parlant.

Dans son livre sur Benveniste, Gérard Dessons évoque avec justesse la relation entre subjectivité et temporalité :

La spécificité et l'efficace de la théorie de l'énonciation, telle que la formule Benveniste, résident dans une pensée du langage qui rend indissociable subjectivité et historicité. L'utilisation des formes personnelles de la langue met en jeu, chaque fois, le processus infini de l'individuation. (Dessons 1993 : 76)

Dimension première de l'énonciation, la temporalité est notée par Dessons comme une *historicité*. Dans la dernière section, nous reviendrons sur la dimension historique de l'énonciation, liée à la subjectivation, à travers la lecture de « Remarques sur la fonction du langage dans la découverte freudienne ».

4.2.1 Temporalité de l'énonciation

La notion de *temporalité* se distingue en général de la notion de *temps*, en ce que la temporalité implique le temps vécu et à vivre, et qu'elle connaît des limites. Dans « Le langage et l'expérience humaine » (1965), Benveniste ne distingue pas ces deux termes, mais explique la différence entre le temps physique, qui est une continuité infinie et monolithique, et le temps linguistique, subjectif et événementiel. Il faut constater d'abord que le temps linguistique est une *temporalité* circonscrite, qui n'est pas le temps *stricto sensu*. L'idée d'*insertion* démontre bien la nature de ce temps linguistique, sa relation avec le temps physique :

Le présent est proprement la source du temps. Il est cette présence au monde que l'acte d'énonciation rend seul possible, car, qu'on veuille bien y réfléchir, l'homme ne dispose d'aucun moyen de vivre le « maintenant » et de le faire actuel que de le réaliser par l'insertion du discours dans le monde. (PLG2 : 83)

L'insertion du discours dans le monde – idée très voisine de ce que Benveniste nomme aussi par ailleurs la « réalité du discours » – explique le mouvement de l'énonciation.

L'énonciation, cet acte de discours, s'insère dans le temps physique et immensurable, et en découpant ce temps, elle crée un espace temporel, l'instance de discours, où apparaît aussi l'instance du *je*. Cette temporalité de l'énonciation, bien que momentanée, n'est ni vide ni futile. Au contraire, c'est ce temps seul qui *existe* pour l'homme. Ce temps est, nous le verrons, corrélatif à l'existence de l'homme.

Cette insertion crée le « présent » dans la continuité insaisissable, présent qui produit à son tour le passé et l'avenir. Le présent ne s'entend pas « le temps où l'on est » mais « le temps où l'on parle » :

Le *Dictionnaire général* définit le « présent » comme « le temps du verbe qui exprime le temps où l'on est ». Mais prenons-y garde, il n'y a pas d'autre critère ni d'autre expression pour indiquer « le temps où l'on est » que de le prendre comme « le temps où l'on parle ». C'est là le moment éternellement « présent », quoique ne se rapportant jamais aux mêmes événements d'une chronologie « objective », parce qu'il est déterminé pour chaque locuteur par chacune des instances de discours qui s'y rapporte. (PLG1 : 262-263)

C'est l'acte de discours qui crée le présent particulier du locuteur. C'est l'énonciation qui crée le temps.

Le présent est réinventé chaque fois qu'un homme parle parce que c'est, à la lettre, un moment neuf, non encore vécu. (PLG2 : 74)

Le présent est donc le moment à vivre engendré par l'action de parler. On comprend que cette temporalité circonscrite, axe central du temps humain, a un rapport avec la vie même de l'homme. Ceci sera mis en relief dans les paragraphes suivants.

4.2.2 Subjectivité de l'énonciation

Le présent de l'énonciation est le temps qui prescrit notre existence. Dans « L'appareil », Benveniste distingue le « présent » linguistique du « présent » inhérent de l'énonciation. Tandis que le présent linguistique se caractérise par la forme linguistique du présent, représentée par le temps du verbe, l'adverbe, etc., le présent de l'énonciation, « le temps où l'on parle », concerne l'existence même du locuteur. Benveniste utilise le terme « coextensif » pour expliquer cette concomitance :

On pourrait montrer par des analyses de systèmes temporels en diverses langues la position centrale du présent. Le présent formel ne fait qu'explicitier le présent inhérent à l'énonciation, qui se renouvelle avec chaque production de discours, et à partir de ce présent continu, coextensif à notre présence propre, s'imprime dans la conscience le sentiment d'une continuité que nous appelons « temps » ; continuité et temporalité s'engendrant dans le présent incessant de l'énonciation qui est le présent de l'être même, et se délimitant, par référence interne, entre ce qui va devenir présent et ce qui vient de ne l'être plus. (PLG2 : 83-84)

Plusieurs observations peuvent être faites ; nous en soulignons deux. Premièrement, notre existence est définie par une relation *coextensive* avec le présent continu¹¹. Si les deux concepts ont une même extension, c'est que tous deux sont prescrits par l'énonciation, étendue temporelle. C'est dans et par l'énonciation que notre présence et le présent implicite sont simultanément produits et prescrits. Prescrit, parce que la temporalité de l'énonciation est le temps découpé, de sorte que ce

11 Dans « Le système sublogique des prépositions en latin » (1949), Benveniste analyse la signification du mot latin *praesens*, et il remarque que le mot porte le caractère de ce qui est « imminent, urgent » : « [C]e qui est *praesens* ne souffre pas de délai (*dieculae*), n'est pas séparé par un intervalle du moment où l'on parle » (PLG1 : 135). Cette description date de 1949, bien avant la définition de 1958.

même découpage décide notre existence. Benveniste dit ailleurs que

la langue doit par nécessité ordonner le temps à partir d'un axe, et celui-ci est toujours et seulement l'instance de discours. (PLG2 : 74)

L'énonciation est ici saisie comme force productrice et régulatrice du temps et de la présence.

Deuxièmement, Benveniste montre que notre sentiment de la continuité du temps a son origine dans le « présent incessant de l'énonciation ». Il en va de même pour le sentiment de la continuité de notre être. Ce « présent incessant de l'énonciation » n'est rien d'autre que « le temps où l'on *parle* » :

Mais prenons-y garde, il n'y a pas d'autre critère ni d'autre expression pour indiquer « le temps où l'on est » que de le prendre comme « le temps où l'on *parle* ». C'est là le moment éternellement « présent ». (PLG1 : 262-263, déjà cité)

Temps « éternel » pour le sujet parlant qui ne vit qu'à l'intérieur. Bien que délimitée, la temporalité de l'énonciation est permanente pour le sujet parlant, parce que celui-ci n'est jamais en dehors ; c'est ce temps qui conditionne la formation même du sujet.

La relation entre le temps énonciatif et le locuteur explique le mouvement du locuteur lui-même. Si la temporalité de l'énonciation est une « insertion » dans le temps du monde et si c'est elle qui prescrit l'existence, l'énonciation peut aussi être qualifiée d'« insertion dans un moment nouveau du temps » :

Or cet acte de discours qui énonce *je* apparaîtra, chaque fois qu'il est reproduit, comme le même acte pour celui qui l'entend, mais pour celui qui l'énonce, c'est chaque fois un acte nouveau, fût-il mille fois répété, car il réalise chaque fois l'insertion du locuteur dans un moment nouveau du temps et dans une texture différente de circonstances et de discours. (PLG2 : 67)

« Insertion du discours » et « insertion du locuteur » décrivent la même trajectoire. C'est un jet, chaque fois nouveau, du langage et du locuteur.

4.2.3 Langage de l'énonciation

Ces observations débouchent sur une conséquence intéressante. Si notre présence est prescrite par le temps de l'énonciation, ce temps devient significatif, produisant une expérience du sens chaque fois nouvelle chez le locuteur. Benveniste insiste à plu-

sieurs reprises sur le fait que *chaque locuteur crée sa langue* à tout instant différemment, et c'est chaque fois une réinvention. La génération de la subjectivité est simultanée à la génération du sens chaque fois nouvelle :

Or comment produit-on la langue ? On ne reproduit rien. On a apparemment un certain nombre de modèles. Or tout homme invente sa langue et l'invente toute sa vie. Et tous les hommes inventent leur propre langue sur l'instant et chacun d'une façon distinctive, et chaque fois d'une façon nouvelle. Dire bonjour tous les jours de sa vie à quelqu'un, c'est chaque fois une réinvention. À plus forte raison quand il s'agit de phrases, ce ne sont plus les éléments constitutifs qui comptent, c'est l'organisation d'ensemble complète, l'arrangement original, dont le modèle ne peut pas avoir été donné directement, donc que l'individu fabrique. Chaque locuteur fabrique sa langue. (PLG2 : 18)

« Tout homme invente sa langue et l'invente toute sa vie » : cet acte d'invention correspond à la vie de l'homme et caractérise même sa « vie », saisie ici au sens temporel mais aussi au sens individuel et intime. Lorsqu'on dit « bonjour » chaque jour, la nouveauté ne vient pas de la formation de cet énoncé, fixée pour tous les locuteurs du français. La nouveauté est produite dans l'insertion même de cet énoncé dans le temps interlocutif, où le sens de « bonjour » est chaque fois renouvelé. Cette insertion est constitutive de la personne qui parle, et qui *parle avec*, du fait que « bonjour » crée une relation humaine. L'idée de naissance du sens, simultanée à la naissance du sujet, se manifeste dans l'explication de l'énonciation en tant qu'événement :

Or le statut de ces « individus linguistiques » tient au fait qu'ils naissent d'une énonciation, qu'ils sont produits par cet événement individuel et, si l'on peut dire, « semel-natif ». Ils sont engendrés à nouveau chaque fois qu'une énonciation est proférée, et chaque fois ils désignent à neuf. (PLG2 : 83)

Si « dire bonjour tous les jours de sa vie à quelqu'un » est une réinvention de la langue, et par conséquent une réinvention du sens (car c'est la langue en action, qui crée le domaine du sens), cette réinvention signifie également celle du sujet qui, désigné chaque fois comme nouveau, surgit dans l'exercice du langage. La subjectivation est ainsi saisie comme un événement du sens.

Une dernière remarque. Dans cette réflexion de Benveniste sur la subjectivité dans le langage, les déictiques sont considérées comme l'appareil spécifique à l'aide desquels le locuteur

annonce sa position en tant que sujet-locuteur. Chaque « je » que le locuteur prononce crée une nouvelle personne. Cependant, les déictiques ne sont pas les seuls termes par lesquels l'homme se fait sujet dans l'exercice du langage. Le langage est « marqué si profondément par l'expression de la subjectivité » (PLGI : 261) que tout exercice du langage fait surgir la subjectivité du locuteur. L'univers de la parole est celui de la subjectivité (PLGI : 77). Le fait que le procès d'énonciation consiste en instances de discours, actes chaque fois uniques d'un locuteur, place la subjectivité dans le procès énonciatif de façon tantôt explicite, tantôt implicite.

4.2.4 S'historiser

« Remarques sur la fonction du langage dans la découverte freudienne » (1956) traite de la relation que le « sujet » entretient avec le langage. Certes, il s'agit du « sujet » de la psychanalyse et Benveniste distingue bien le langage de la psychanalyse du langage ordinaire¹². Pourtant une analogie s'installe : outre la nature dialogique du rapport entre analyste et patient, il est rappelé que l'univers de la parole est celui de la subjectivité. L'article est contemporain de « La nature des pronoms » : c'est la période où Benveniste découvre la problématique de la subjectivité derrière ses analyses du pronom personnel et d'autres indicateurs. Il faut aussi noter une affinité entre la première utilisation du syntagme *instance de discours* dans « La nature des pronoms » et la notion de *parole* exprimée la même année dans les « Remarques ».

Bien que Benveniste refuse l'articulation directe de la psychanalyse à la linguistique, plusieurs de ses propos suggèrent une liaison sous-jacente entre psychanalyse et langage ordinaire :

De ce que la motivation [du patient] porte ici la fonction de « cause », il y a un indice net. On sait que la démarche de l'analyste est entièrement régressive, et qu'elle vise à provoquer l'émergence, dans le souvenir et dans le discours du patient, de la donnée de fait autour de laquelle s'ordonnera désormais l'exégèse analytique du processus morbide. L'analyse est donc en quête d'une donnée « historique » enfouie, ignorée, dans la mémoire du sujet, que celui-ci doive ou non consentir à la « reconnaître » et à s'identifier avec elle. [...] Précisément parce que l'analyste veut dévoiler les

12 « Nous sommes donc en présence d'un "langage" si particulier qu'il y a tout intérêt à le distinguer de ce que nous appelons ainsi » (PLGI : 86).

motivations plutôt que reconnaître les événements. La dimension constitutive de cette biographie est qu'elle est verbalisée et ainsi assumée par celui qui s'y raconte ; son expression est celle du langage ; la relation de l'analyste au sujet, celle du dialogue. (PLGI : 76-77)

Mis entre guillemets, le mot *historique* est doté d'une signification particulière. Comme l'explique Benveniste, cette « histoire » est produite par le patient. Même si elle est infidèle vis-à-vis des « événements » (le fait biographique objectif), elle est là, dans la parole du sujet. Et du fait que le sujet s'identifie avec cette histoire, il se dit lui-même. Le sujet de cette histoire peut être infidèle ou menteur par rapport aux faits. Raconter une histoire, c'est raconter son histoire, sa fable, se raconter soi-même. Le sujet « s'historise » :

En première instance, nous rencontrons l'univers de la parole, qui est celui de la subjectivité. Tout au long des analyses freudiennes, on perçoit que le sujet se sert de la parole et du discours pour se « représenter » lui-même, tel qu'il veut se voir, tel qu'il appelle l'« autre » à le constater. Son discours est appel et recours, sollicitation parfois véhémement de l'autre à travers le discours où il se pose désespérément, recours souvent mensonger à l'autre pour s'individualiser à ses propres yeux. Du seul fait de l'allocation, celui qui parle de lui-même, se confronte, s'instaure tel qu'il aspire à être, et finalement s'historise en cette histoire incomplète ou falsifiée. Le langage est donc ici utilisé comme converti en cette expression de la subjectivité instante et évasive qui forme la condition du dialogue. (PLGI : 77-78)

Le rapport entre l'histoire et le sujet est manifeste ici. Tirant parti du double sens du mot français *histoire* – « *history* » et « *story* » en anglais – l'auteur semble vouloir dire que ces deux sens n'en font qu'un dans l'acte de l'énonciation. L'actualisation de la langue en discours accompagne le mouvement qui consiste à « s'historiser », à prendre pied dans le temps. Il ne s'agit pas de demander si cette historisation est authentique par rapport aux faits biographiques. Le discours du locuteur, si mensonger soit-il, fait que pour s'exprimer, le sujet n'a d'autre moyen que de s'historiser dans le langage.

Nous avons signalé que « Remarques » est paru la même année que « La nature des pronoms ». Ces articles ont en commun l'idée d'*instance*. L'expression figure pour la première fois dans « La nature des pronoms » tandis que dans « Remarques », Benveniste caractérise le discours du patient comme

appel et recours, sollicitation parfois véhémement de l'autre à travers le discours où il se pose désespérément, recours souvent mensonger à l'autre pour s'individualiser à ses propres yeux. (PLG1 : 77)

L'instance de discours est chaque fois la manifestation la plus apparente de la subjectivité, un appel à l'autre qui provoque une *historisation* du locuteur. Ces sollicitations et des appels, manifestations par excellence de la subjectivité, peuvent être superficielles voire fallacieuses. Ce sont les versants apparents d'une structure profonde comparable à un iceberg qui cache sa masse la plus importante sous la mer¹³.

4.3 Troisième instance : La subjectivité hors du langage

Derrière la lutte des hommes pour une mutuelle « reconnaissance » se dessine ainsi le mouvement d'une collectivité qui tente de se comporter comme un « Je » collectif. Mais ce « Nous », loin d'abolir la pluralité des sujets, n'existe qu'autant que chacun affirme sa subjectivité par le don. Le comportement des sujets empiriques ne se déduit pas d'une conscience transcendante ; celle-ci, au contraire, se constitue dans l'expérience.

Claude Lefort, « L'échange et la lutte des hommes », in *Les Formes de l'histoire*.

Introduction

Dans un examen des termes de l'énonciation chez Benveniste, Claudine Normand relève l'absence du syntagme *sujet de l'énonciation* (ou *sujet d'énonciation*). Cette remarque est saisissante car on a tendance à attribuer à Benveniste la distinction entre *sujet d'énoncé* et *sujet d'énonciation*. Normand suppose que c'est le contexte français des années soixante qui lui aurait attribué illicitement ces expressions. Elle replace cette absence dans le cadre de textes, où Benveniste, a d'abord l'intention d'établir une théorie de la *signification* :

La théorie de l'énonciation implique donc un sujet mais elle n'en fait pas la théorie. Liée à la signification, la question du sujet est à la fois ce qui suscite et alimente l'élaboration de cet ensemble de notions et ce qui l'empêche de s'achever dans la pseudo-solution du *sémiotique / sémantique*. Le terme *sujet d'énonciation* serait

13 Nous empruntons cette métaphore à Herman Parret (1983 : 84) et à Claude Calame (1986 : 17) et nous y reviendrons en conclusion.

l'élément central d'une théorie achevée ; son absence est alors significative. (Normand 1986 : 202)

Normand souligne que le *sujet* ne constitue ni la théorie ni le concept chez Benveniste. Il est vrai que dans la problématique de la subjectivité, Benveniste évoque d'autres termes, tels que « locuteur », « énonciateur » ou « sujet parlant ». C'est comme si ces termes, désignant l'homme parlant, camouflent la figure du sujet.

Patrick Dahlet propose à son tour une interprétation selon laquelle le syntagme *sujet de l'énonciation* ne trouve pas place dans la terminologie benvenistienne du fait qu'il rend problématique la définition de la subjectivité elle-même :

Car, pris au mot, l'expression *sujet de l'énonciation* renvoie à de l'énonciation qui *a* un sujet connu avant son acte, ce qui est par définition contradictoire avec la représentation benvenistienne que le « locuteur se pose comme *sujet*, en renvoyant à lui-même comme *je* dans son discours » (1958, I, 260), autrement dit avec l'idée que le sujet ne peut fondamentalement être connu, dans la mesure où il peut l'être, que comme propriété de ce qu'il énonce. (Dahlet 1997 : 201)

Le sujet ne peut pas exister, semble-t-il, hors de l'exercice du langage, l'instance de discours étant « constitutive de toutes les coordonnées qui définissent le sujet » (PLGI : 263). Si l'homme et le langage se définissent l'un l'autre, les deux notions sont indissociables l'une de l'autre, et la subjectivation est, dans le sens propre du terme, la verbalisation. En ce sens, l'installation de la troisième instance de la subjectivité, où nous tentons de réfléchir le concept même du sujet, est impossible *a priori*. Pour Benveniste, il n'y a pas de lieu où le sujet puisse être en dehors de l'énonciation.

Toutefois, cela n'explique pas toute la pensée de Benveniste. Bien qu'il ne développe le concept du sujet ni dans la théorisation du sémantique ni dans la problématique des déictiques, il laisse une place vide, assignée au sujet, dans sa linguistique. Reste à en dessiner les contours. Pour ce faire, nous examinerons deux hypothèses qui s'établissent sans grande difficulté à la lecture des textes. La première oppose le locuteur au sujet. La seconde consiste à dire que c'est l'intersubjectivité qui fonde la subjectivité dans le langage. La « subjectivité du collectif » est abordée dans *VOC*, mais c'est surtout *après* la disparition de Benveniste (cf. Gardin et Marcellesi 1974) qu'elle permettra, en France, de penser la sociolinguistique.

4.3.1 Le locuteur qui s'approprie la langue

Rappelons quelques définitions de l'« énonciation » données en 1970 : « mise en fonctionnement de la langue par *un acte individuel d'utilisation* » (PLG2 : 80, s.p.n.), « conversion *individuelle* de la langue en discours » (PLG2 : 81, s.p.n.). Ces définitions semblent contredire l'idée selon laquelle l'énonciation est subjectivation : si, comme nous l'avons constaté dans la section précédente, l'énonciation est l'événement créateur à la fois du sujet et du temps historique, qui est ce « locuteur » qui individualise la langue ? Qui est cet individu antérieur au sujet ? Est-ce une figure du sujet qui se cache derrière celui qui parle ? Il faut préciser le statut du locuteur.

En 1970, Benveniste explique l'individuation du sujet parlant en termes d'« appropriation ».

En tant que réalisation individuelle, l'énonciation peut se définir, par rapport à la langue, comme un procès d'*appropriation*. Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques, d'une part, et au moyen de procédés accessoires, de l'autre. [...] L'acte individuel d'appropriation de la langue introduit celui qui parle dans sa parole. C'est là une donnée constitutive de l'énonciation. (PLG2 : 82)

Cette idée n'a pas été élaborée au moment où Benveniste tente – en 1970 – d'unifier les problématiques. En 1958, dans « De la subjectivité », il en dit déjà ceci :

Le langage est ainsi organisé qu'il permet à chaque locuteur de s'approprier la langue entière en se désignant comme *je*. (PLG1 : 262)

Le langage est donc la possibilité de la subjectivité, du fait qu'il contient toujours les formes linguistiques appropriées à son expression, et le discours provoque l'émergence de la subjectivité, du fait qu'il consiste en instances discrètes. Le langage propose en quelque sorte des formes « vides » que chaque locuteur en exercice de discours s'approprie et qu'il rapporte à sa « personne », définissant en même temps lui-même comme *je* et un partenaire comme *tu*. (PLG1 : 263)

Bien que les mots « appropriation » et « s'approprier » puissent renvoyer à une initiative individuelle du locuteur, Benveniste semble ici viser autre chose, comme si c'était le langage lui-même qui « proposait » des formes vides au locuteur pour que celui-ci puisse se les approprier, comme si le langage

« permettait » au locuteur de s'approprier la langue. Benveniste souligne indiscutablement *l'initiative du langage* dans ce procès d'appropriation. Le langage conduit chaque locuteur à s'approprier la langue. Autrement dit, le locuteur se laisse entraîner par le langage au sein du procès d'énonciation. Le locuteur est invité à parler, et en conséquence, s'approprie la langue. C'est le langage qui crée les conditions de la subjectivation du locuteur.

Langage et langue sont antinomiques. La langue, le système formel, fournit au locuteur un appareil sui-référentiel, et c'est dans le langage que le locuteur se l'approprie en se constituant comme sujet. Benveniste les distingue soigneusement. Il en va de même du mot *locuteur*. Benveniste n'utilise jamais *sujet parlant* lorsqu'il explique le procès d'appropriation parce que l'expression *sujet parlant* présuppose un sujet préalable :

C'est en s'identifiant comme personne unique prononçant *je* que chacun des *locuteurs* se pose comme « sujet ». (PLG1 : 254, s.p.n.)

Dans cette terminologie, *le locuteur n'est pas le sujet*. Le terme *locuteur*, dont la signification générale est « celui qui parle », définit l'homme, « l'homme parlant » :

Nous n'atteignons jamais l'homme séparé du langage et nous ne le voyons jamais l'inventant. C'est un homme parlant que nous trouvons dans le monde, un homme parlant à un autre homme, et le langage enseigne la définition même de l'homme. (PLG1 : 259)

Le langage est dans la nature de l'homme, qui ne l'a pas fabriqué. (PLG1 : 259)

Le langage et l'homme se définissent réciproquement. Si « le langage sert à vivre », c'est que l'homme ne connaît pas d'autre façon de vivre que le langage : « tout homme invente sa langue et l'invente toute sa vie » (PLG2 : 18).

4.3.2 Temps intersubjectif

Venons-en à l'examen de la deuxième hypothèse : la notion d'« intersubjectivité » peut-elle fournir un troisième lieu de réflexion sur la subjectivité ? Est-il possible de séparer l'intersubjectivité du langage ? Il s'agit de décrire la conception de l'intersubjectivité chez Benveniste, distincte de celle de la subjectivité.

Après l'acte d'énonciation, l'énonciation disparaît, comme tout événement. Mais ce n'est pas la fin des expériences d'énonciation. Benveniste décrit l'énonciation comme un événement qui provoque une suite :

Après l'énonciation, la langue est effectuée en une instance de discours, qui émane d'un locuteur, forme sonore qui atteint un auditeur et qui suscite une autre énonciation en retour. (PLG2 : 81-82)

Le locuteur, prononçant « je », est ensuite appelé « tu » par son allocutaire : il y a là une autre ouverture pour le sujet au monde du sens. Cette *autre subjectivation* subie par le locuteur devient une condition nécessaire de l'énonciation :

La conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste. Je n'emploie *je* qu'en m'adressant à quelqu'un, qui sera dans mon allocution un *tu*. C'est cette condition de dialogue qui est constitutive de la *personne*, car elle implique en réciprocité que *je* devient *tu* dans l'allocution de celui qui à son tour se désigne par *je*. (PLG1 : 260)

L'expérience de la subjectivation dans laquelle le locuteur s'appelle « *je* » ne s'arrête pas à ce stade du procès. Le locuteur est ensuite appelé *tu*, et cette appellation le transforme en sujet-allocutaire, de même façon que son énonciation en *je* le transforme en sujet-locuteur. On voit que la seconde expérience est aussi importante que la première. Benveniste suppose ici non seulement la relation dialogique dans laquelle le « je » du locuteur est entendu par son allocutaire, mais aussi une communauté des hommes qui s'appellent « je » et appellent l'autre « tu ». Cette ouverture de l'énonciation à la relation dialogique introduit la relation sociale. Benveniste rapporte la relation *je / tu* à l'antinomie *individu / société* et à la dialectique de l'œuf et de la poule (Saussure disait déjà que les conditions de l'apparition du langage sont les mêmes que celles de sa pratique et que celles de sa transmission) :

Ainsi tombent les vieilles antinomies du « moi » et de l'« autre », de l'individu et de la société. Dualité qu'il est illégitime et erroné de réduire à un seul terme originel, que ce terme unique soit le « moi », qui devrait être installé dans sa propre conscience pour s'ouvrir alors à celle du « prochain », ou qu'il soit au contraire la société, qui préexisterait comme totalité à l'individu et d'où celui-ci ne se serait dégagé qu'à mesure qu'il acquérait la conscience de soi. C'est dans une réalité dialectique englobant les deux termes et les définissant par relation mutuelle qu'on découvre le fondement linguistique de la subjectivité. (PLG1 : 260)

La relation dialogique débouche sur la relation sociale. La dialectique du langage démolit les antinomies du moi et de l'autre, de l'individu et de la société.

Benveniste s'approche ici de Martin Buber, surtout lorsqu'il dit que le fondement de la subjectivité ne réside pas dans le

terme originel unique, qui serait le « moi », mais dans une dialectique « je – tu » de reconnaissance réciproque des sujets dans le dialogue. Pas de solipsisme pour Benveniste : l'énonciation est toujours dialogique. L'énonciation ne produit pas un seul sujet mais deux. Le *tu* constitue, en ce sens, la condition d'existence du *je*¹⁴.

D'où la notion d'intersubjectivité. Introduite pour la première fois en 1956¹⁵, elle est conçue dès le départ comme la condition nécessaire de la communication linguistique (*PLG1* : 266). Benveniste insiste à plusieurs reprises sur son importance. En effet, l'intersubjectivité est un apriori de l'historisation du sujet par un acte d'énonciation :

Le temps du discours n'est ni ramené aux divisions du temps chronique ni enfermé dans une subjectivité solipsiste. Il fonctionne comme un facteur d'intersubjectivité, ce qui d'unipersonnel qu'il devrait être le rend omnipersonnel. La condition d'intersubjectivité permet seule la communication linguistique. (*PLG2* : 77)

D'où la « co-référentiation » :

Quelque chose de singulier, de très simple et d'infiniment important se produit qui accomplit ce qui semblait logiquement impossible : la temporalité qui est mienne quand elle ordonne mon discours est d'emblée acceptée comme sienne par mon interlocuteur. Mon « aujourd'hui » se convertit en son « aujourd'hui », quoiqu'il ne l'ait pas lui-même instauré dans son propre discours, et mon « hier » en son « hier ». (*PLG2* : 76)

Ainsi l'intersubjectivité s'installe-t-elle dans le temps du discours. La co-référentiation dépasse l'unipersonnel en omnipersonnel, ce que Benveniste appelle « quelque chose de singulier » propre au temps intersubjectif. Dans ce passage, il ne va pas jusqu'à l'expliquer davantage ; il dit seulement qu'elle est basée sur l'idée d'un « ici-maintenant » partagée par les interlocuteurs. Pourtant, l'idée de co-référentiation présuppose déjà que les interlocuteurs partagent un lieu de communication, soit virtuel, soit réel. C'est là que s'établit la première communication. Lorsqu'on veut objectiver ce temps, « une translocation spatiale et temporelle devient nécessaire » vers le « temps chronique ».

14 Ce rapprochement mérite une précision. Buber, édifiant une philosophie du dialogue, pose deux mots-origine, qui sont « je-tu » et « je-il » : le « je » humain est dédoublé face au le monde et à l'allocutaire (Buber 1992).

15 Simultanément dans « Remarques sur la fonction du langage dans la découverte freudienne » et dans « La nature des pronoms ».

Dans « Remarques », Benveniste cite Lacan (l'article, au moins dans sa première partie, semble subir l'influence du « Rapport de Rome ») :

Ses moyens sont ceux de la parole en tant qu'elle confère aux fonctions de l'individu un sens ; son domaine est celui du discours concret en tant que réalité transindividuelle du sujet ; ses opérations sont celles de l'histoire en tant qu'elle constitue l'émergence de la vérité dans le réel. (Lacan 1995 : 258) ¹⁶

Benveniste partage l'idée de Lacan que le discours est une réalité transindividuelle du sujet. Lacan continuait comme suit :

Secondement, c'est sur le fondement de cette interlocution, en tant qu'elle inclut la réponse de l'interlocuteur, que le sens se délivre pour nous de ce que Freud exige comme restitution de la continuité dans la motivation du sujet. L'examen opérationnel de cet objectif nous montre en effet qu'il ne se satisfait que dans la continuité intersubjective du discours où se constitue l'histoire du sujet. (*Ibid.*)

L'interlocution inclut la réponse de l'interlocuteur et l'histoire du sujet se constitue dans la continuité intersubjective du discours. La continuité intersubjective du discours n'est rien d'autre que la continuité du temps et de notre présence, sentiment partagé par les deux interlocuteurs. Benveniste n'ajoute rien d'autre qu'un commentaire approubatif – d'autant plus significatif que c'est le moment où il présente le néologisme *s'historiser* :

Du seul fait de l'allocation, celui qui parle de lui-même installe l'autre en soi et par là se saisit lui-même, se confronte, s'instaure tel qu'il aspire à être, et finalement s'historise en cette histoire incomplète et falsifiée. (*PLGI* : 77, déjà cité)

On voit comment l'allocutaire intervient dans cette histoire. Il est déjà là dans l'énonciation du locuteur lorsque celui-ci commence à parler, car toute énonciation est un dialogue, « appel et recours », qui présuppose l'existence de l'autre. Quand le locuteur *s'historise*, l'allocutaire se voit lui aussi historisé dans cette histoire discursive. L'allocutaire est ainsi essentiel à l'historisation du sujet ; sa présence assure le temps discursif du locuteur, c'est-à-dire l'histoire narrée de ce dernier.

¹⁶ Il s'agit du texte de Jacques Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse » aussi connu sous le nom de « Rapport de Rome » paru en article dans le premier numéro de *Psychanalyse*, en 1956, en même temps que « Remarques ». Que Benveniste ait pu citer son article signifie que Lacan le lui avait communiqué avant publication.

4.3.3 Subjectivité du collectif, la pensée de l'« entre soi »

La question de l'intersubjectivité fait apparaître les deux pôles de la conversation, le « je » et le « tu » du dialogue. Pourtant, on aurait tort de ne retenir que l'aspect dialogique de l'intersubjectivité en oubliant son aspect social.

Il faut ici évoquer la description de la subjectivité toute différente qui se présente comme par hasard dans *VOC* à propos de **swe*, étymon du français « soi ». Il en existe deux acceptions :

D'une part **swe* implique l'appartenance à un groupe de « siens propres », de l'autre il spécialise le « soi » comme individualité. L'intérêt d'une telle notion est évidente, tant pour la linguistique générale que pour la philosophie. Ici se dégage la notion de « soi », du *réfléchi*. C'est l'expression dont use la personne pour se délimiter comme individu et pour renvoyer à « soi-même ». Mais en même temps cette subjectivité s'énonce comme appartenance. La notion de **swe* ne se limite pas à la personne même, elle pose à l'origine un groupe étroit comme fermé autour de soi. (*VOCI* : 331-332)

Benveniste relève l'impact de cette conception tant sur la linguistique générale que sur la philosophie, ce qui incite à discuter la relation entre la subjectivité des *PLG* et celle de **swe*. Les *PLG* n'exposent pas « la subjectivité dans le langage » à partir de « soi » mais de « je », pronom de la première personne. « Non-personne », la troisième « il » renvoie à l'énonciation « non subjective » et au passé simple du plan de l'« histoire », à l'opposé du plan du « discours » où figurent les protagonistes du dialogue, « je » et « tu ». Les *PLG* illustrent également la relation entre interlocuteurs : utilisant alternativement « je » et « tu », ils se situent au sein du dialogue. De là le concept d'« intersubjectivité » (*PLGI* : 266), qui revient à propos de « pronom personnel », de « temps linguistique » et de « personne dans le verbe ». C'est la subjectivité du « je », le sujet parlant face au « tu / vous » et au monde qui se dévoile dans le dialogue et se manifeste dans et par le langage. Or, la subjectivité illustrée par **swe* apparaît comme d'une tout autre nature, formée dans l'agencement des sociétés et des langues, comme on le voit dans *VOCI*, livre III : « Les statuts sociaux », chapitre 3 : « Homme libre ».

Alors que l'opposition *libre / esclave* se trouve dans toutes les langues indo-européennes, les termes désignant la notion de « liberté » ne sont pas communs. Benveniste montre que cette

notion est liée à celle de « soi » par l'indo-européen **swe*. Citons le sommaire du chapitre :

A son appartenance au groupe – de croissance ou d'amis – l'individu doit non seulement d'être libre, mais aussi d'être soi : les dérivés du terme **swe*, gr. *idiotes* « particulier », lat. *suus* « sien », mais aussi gr. *etes*, *hetairos* « allié, compagnon », lat. *sodalis* « compagnon, collègue », font entrevoir dans le **swe* primitif le nom d'une unité sociale dont chaque membre ne découvre son « soi » que dans l'« entre-soi ». (*loc. cit.* : 321)

4.3.4 **Swe*

Benveniste commence sa recherche sur la notion d'« homme libre » par une étude des désignations de la notion de « liberté ». Il remarque des rapports étroits entre les termes désignant l'individu et ceux désignant la société, rapports qui se retrouvent notamment dans un radical indo-européen **swe*. Ce radical a produit des adjectifs possessifs, dont le mot latin *suus*, et également *meus*, *tuus* (*mon*, *ton*, en français). Benveniste insiste cependant sur le fait que « *suus* » n'est pas le possessif de la troisième personne (*son* en français) :

[L]’emploi de **swos* n’est pas susceptible d’une acception de personne ; **swos* est le pronom réfléchi et possessif, applicable à toutes les personnes pareillement. (*VOCI* : 330)

Cet adjectif peut en conséquence s'appliquer à n'importe quelle personne ; il signifie « appartenance propre, personnel » ; il fonctionne grammaticalement comme la troisième personne, mais en réalité il ne désigne pas telle ou telle personne particulière. Le terme de base **swe* a, comme dérivations, **swe-d-*, **swe-t-*, **swe-dh-*, s'identifiant à un groupe de formes qui sont respectivement *idios* « particulier à soi-même », *etes* « allié, concitoyen », *ethos* « habitude ». Ces trois dérivations comportent le sens de la relation sociale, amicale et parentale. D'où sa conclusion :

La situation reconstituée par ce rapprochement reproduit le sens propre à l'indo-européen **swe*, qui implique à la fois distinction d'avec tout le reste, retranchement sur soi-même, effort pour se séparer de tout ce qui n'est pas le **swe-*, et aussi, à l'intérieur du cercle discriminatif ainsi formé, liaison étroite avec tous ceux qui en font partie. De là ce double héritage, à la fois l'*idiotes*, l'être social restreint à lui-même, et aussi le *sodalis*, membre d'une confrérie étroite. (*VOCI* : 332)

Distinction et liaison étroite : la notion de **swe* est ainsi doublement définie.

Revenons au passage où Benveniste fait mention de la subjectivité de **swe*. La nature double de **swe* révèle une subjectivité non pas du *sujet parlant* ni de l'*interlocuteur* non plus que de la *troisième personne*, mais de celui qui se compte parmi les hommes.

À la différence de la subjectivité du sujet parlant,

capacité du locuteur à se poser comme « sujet », [...] unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience. (*PLGI* : 260)

la subjectivité dont il s'agit ici peut être la capacité de quiconque à se poser comme « soi » et « entre soi ». Le « soi » et l'« entre soi » ne sont pas éloignés l'un de l'autre, mais co-existentiels, produits conjointement dans **swe* :

Chaque membre ne découvre son « soi » que dans l'« entre-soi » (*VOCI* : 321, déjà cité)

Soi et entre-soi sont comme deux miroirs qui se reflètent et c'est entre ces reflets qu'est engendrée l'intersubjectivité.

Il est évident que l'intersubjectivité que nous faisons « émerger » de **swe* ne s'établit pas uniquement entre deux individus. Afin d'être « soi », il est indispensable pour chacun d'être face au monde et de se retrouver comme membre d'un collectif, voire d'une communauté :

C'est la société, ce sont les institutions sociales qui fournissent les concepts en apparence les plus personnels. (*VOCI* : 332)

Ce point de vue correspond à une affirmation de Benveniste à propos du « moi » et de l'« autre ». Comme nous l'avons déjà souligné, en superposant la relation dialogique à la relation entre individu et société (*PLGI* : 260), Benveniste définit l'homme comme sujet parlant dans la société. L'étude de la notion de « soi », inséparable de celle d'« entre soi », insiste sur la dimension sociale de la subjectivité : c'est la subjectivité du collectif présente à la fois chez un homme et « parmi » les hommes.

Ce point de vue remet aussi en question la subjectivité du sujet parlant. Celle-ci est considérée, dans « De la subjectivité », comme l'apanage de celui qui dit « je ». Mais ce mythe du « je » est ébranlé lorsque Benveniste analyse la relation entre individu et société dans *VOC*. Comme il le remarque dans

l'article de 1958, la subjectivité ne se définit pas par « le sentiment que chacun éprouve d'être lui-même (ce sentiment, dans la mesure où l'on peut en faire état, n'est qu'un reflet) » (*PLGI* : 259) : un reflet de la société, du collectif auquel chacun appartient. Voilà une « intersubjectivité » qui existe non seulement entre partenaires d'un dialogue mais aussi entre tous les hommes.

Ces deux dimensions de la subjectivité ne sont pas nettement rapprochées par Benveniste. Néanmoins, il indique une possibilité de connexion. En effet, son analyse de **swe* ne se limite pas à l'étude comparative. Il précise que « l'intérêt d'une telle notion est évident, tant pour la linguistique générale que pour la philosophie » (*VOCI* : 332, déjà cité) sans justifier ce jugement. Si l'étude des déictiques le conduit à développer sa pensée sur la subjectivité de « je », l'étude de **swe* problématise cette pensée en soulignant son aspect social. La lecture transversale des sources permet de comprendre que dans son esprit, l'intersubjectivité implique à la fois le dialogue et la société. Il n'y a pas de sujet ni d'autre préalables au langage et cette intersubjectivité qui soutient la communication humaine ne présuppose pas une harmonie préétablie ni une symétrie entre les interlocuteurs. Le propos de Benveniste est net sur ce point :

La polarité des personnes, telle est dans le langage la condition fondamentale, dont le procès de communication, dont nous sommes parti, n'est qu'une conséquence toute pragmatique. Polarité d'ailleurs très singulière en soi, et qui présente un type d'opposition dont on ne rencontre nulle part, hors du langage, l'équivalent. Cette polarité ne signifie pas égalité ni symétrie : « ego » a toujours une position de transcendance à l'égard de *tu* ; néanmoins, aucun des deux termes ne se conçoit sans l'autre ; ils sont complémentaires, mais selon une opposition *intérieur / extérieur*, et en même temps ils sont réversibles. Unique est la condition de l'homme dans le langage. (*PLGI* : 260)

Le « je » et le « tu » ne se dissolvent pas dans l'amalgame des personnes : au contraire, Benveniste y voit deux pôles nettement distincts de relation. Bien que le « je » et le « tu » soient réversibles, pas d'équilibre entre eux : le « je » prend une « position de transcendance » dans le dialogue. En ce sens, l'intersubjectivité ne suppose pas d'*émetteur / récepteur* idéaux tels que la théorie de communication les schématise. L'étude de l'énonciation prise en tant qu'acte relève de la sphère du politique particulier dans lequel il s'agit de gérer le pouvoir discursif.

Dans cette perspective, la transcendance du « je », qui provoque un déséquilibre dynamique entre interlocuteurs, est la condition même du dialogue. Prendre la parole, c'est se mettre dans ce rapport instable de forces dont on ne voit pas la fin équilibrant les deux contrepoids. En ce sens, chaque énonciation, l'acte de parler face à un autre, peut être un péril, car chacun peut y mettre en jeu son existence, sa transcendance. Cette aventure de l'homme face à son prochain, Benveniste ne la détaille pas, bien que ce soit sous cet angle politique que la notion de « sujet d'énonciation » soit aussi conçue.

Au terme de l'analyse, nous dirons que si l'on doit projeter la réflexion benvenistienne sur le sujet – sujet dont la théorisation n'a jamais été faite –, ce serait dans la dimension « politique » du discours où s'exerce le langage. On ne trouve pas chez Benveniste de pensée systématique du *corps* ni du *souvenir* ou de la *mémoire*, comme si cela pouvait constituer un obstacle. Pourtant, lorsqu'il pose l'énonciation comme un acte, il place le sujet dans un réseau de relations interpersonnelles et sociales. Comme l'analyse de **swe* le montre bien, la constitution du sujet est profondément liée à la subjectivité collective, de sorte que chaque homme affirme son individualité par le fait d'être membre du collectif. Ainsi est-ce à la notion d'acte que nous consacrerons notre dernier chapitre.

ÉNONCIATION ET ACTE DE LANGAGE

Introduction

Nous avons comparé chapitre 2 l'*énonciation* définie par Benveniste comme l'acte par lequel la langue est actualisée en discours et le *performatif* à la fois « acte de dire », manifestation langagière, et « acte d'engagement social », promesse, serment, baptême..., simultanément accomplis. On a aussi vu (« il jure » vs « je jure ») que le performatif tel que Benveniste le conçoit ne recouvre qu'une partie de la force illocutoire selon Austin. Cela ne signifie pas que l'idée d'Austin selon laquelle « dire est un acte » soit absente chez Benveniste. Bien au contraire, elle se retrouve assez fréquemment dans les *PLG*¹.

Nous ne tenterons pas ici d'appliquer la catégorisation en *locutoire*, *illocutoire* et *perlocutoire* à l'énonciation selon Benveniste². Il s'agira plutôt pour nous de faire le lien entre les deux auteurs, la notion de « convention sociale » étant présente chez l'un et l'autre. Cette notion joue un grand rôle dans la théorie d'Austin, et, nous le verrons, elle est également importante pour Benveniste, en particulier dans *VOC*.

La première section de ce chapitre compare les deux conceptions de l'acte de parole, base de discussion pour la suite. Dans la deuxième section, on examine plusieurs chapitres de *VOC* où Benveniste explique la relation entre acte et parole, et quel sens il lui donne dans la sphère indo-européenne. L'*Incise 2* fait état des remarques de Jacques Derrida à propos du *speech act* qui mettent en lumière une nette convergence de vues entre Austin

1 Kerbrat-Orecchioni (1984) conclut que les deux pragmatiques – énonciative et illocutoire – trouvent leur place chez Benveniste, mais de façon inégale.

2 Nous verrons plus loin qu'il ne la connaissait pas.

et Benveniste. Enfin, dans la dernière section, on signalera quelques points difficiles et on replacera la notion d'acte de parole dans l'ensemble de la conception benvenistienne de l'énonciation.

5.1 Austin et Benveniste

Les grammairiens, je crois, n'ont pas su percer ce « déguisement » ; quant aux philosophes, ils ne l'ont fait au mieux qu'occasionnellement.

J. L. Austin

Avant de confronter les réflexions d'Austin et Benveniste sur l'acte de parole ³, nous avons besoin de préliminaires. Commençons par constater un fait : ils ne se sont jamais rencontrés. Austin est mort en 1960 sans connaître l'article de Benveniste qui, en 1958, touche au problème de la performativité, ceci sans parler de l'article de 1963, « La philosophie analytique et le langage », qui répond à sa théorie. De son côté, Benveniste a lu une communication présentée par Austin au Colloque de Royaumont, « Performatif, constatif » (publication posthume en 1962), et c'est probablement l'unique texte d'Austin dont il disposait au moment d'écrire son article de 1963.

Il n'a sans doute pas connu *How to do things with words* (publication posthume en 1962 aussi) ni aucun autre texte d'Austin – du moins ne se réfère-t-il dans « La philosophie analytique et le langage » (1963) à aucune autre source que la communication de Royaumont.

Il est permis de penser que Benveniste n'a pas connu les trois catégories austiniennes de *force du langage* : *locutoire*, *illocutoire* et *perlocutoire*. Austin ne les mentionne pas à Royaumont et Benveniste n'y fait pas allusion dans ses articles. Leur rencontre est une « occasion manquée » : leurs réflexions se croisent dans « La philosophie analytique », mais c'est pour une réfutation. De là vient qu'il est aujourd'hui habituel d'op-

³ Le syntagme *acte de parole* recouvre un champ sémantique plus large que le performatif benvenistien. Il existe aussi un syntagme synonymique, acte de langage, mais nous préférons le premier parce que Benveniste lui-même l'utilise souvent dans son *Vocabulaire des institutions indo-européennes* au sens d'une activité de parole qui a un certain pouvoir dans la situation de discours et dans la communauté. L'expression acte de parole est également la traduction de l'anglais *speech act*, dont Austin se sert au sens de « force générale de l'énoncé ».

poser la théorie du *speech act* à celle du *performatif*, sans autre examen de ce *misunderstanding*. Pour Kerbrat-Orecchioni, leur opposition se résume ainsi : il y a désaccord entre une position pour qui « Dire, c'est faire », et une autre selon laquelle « Dire, c'est se dire – et dire l'autre du même coup » ; il y a également opposition entre deux conceptions du langage, l'une qui le considère comme « un instrument d'action *avant* d'être un instrument d'information » et l'autre, comme « *avant tout* un instrument d'information et de représentation constructive du référent » (1984 : 46-47).

Kerbrat-Orecchioni nuance toutefois cette opposition en observant la reprise de catégories austiniennes sous la plume de Benveniste. Nous-même voudrions confronter les deux penseurs plutôt que les opposer. Récapitulant leurs arguments, nous préférons mettre l'accent sur un point : leur prise en considération commune de l'aspect *institutionnel* de l'acte de parole, l'accent mis sur la convention sociale, souvent évoquée (cf. W. D. Whitney) mais rarement illustrée en linguistique générale. Dans ce dessein, nous commencerons par une synthèse de la théorie d'Austin en suivant la chronologie de ses conférences à Harvard intitulées *How to do things with words*⁴.

5.1.1 La théorie d'Austin : du sens à la force

Austin part d'une observation simple : alors que la philosophie traditionnelle pense que les assertions servent à « décrire quelque chose » et qu'elles peuvent être jugées vraies ou fausses, il existe des phrases affirmatives qui ne servent pas à décrire et qui ne peuvent être jugées vraies ou fausses. Ce sont des énoncés comme « Je vous parie six pence qu'il pleuvra demain » ou « Je baptise ce bateau *Queen Elizabeth* ».

Austin considère que ces phrases constituent une catégorie de l'énonciation à part, qu'il nomme « performative ». Une phrase performative ne décrit pas, n'informe pas, elle ne peut donc être ni vraie ni fausse, mais elle *perform*⁵ quelque chose. En disant « je baptise », « je promets », « je jure », « je parie » et autres énoncés analogues, le locuteur ne *décrit* pas son acte,

4 Nous consultons ce texte dans l'édition originale anglaise (*How to do things with words*, Oxford University Press, 1962) et dans la traduction française (*Quand dire c'est faire*, Le Seuil, 1970).

5 *To perform*, en français « exécuter », « accomplir », mais aussi « célébrer », « jouer », etc.

mais il baptise, promet, jure ou parie. En d'autres termes, il *fait* cet acte même que dit le verbe. Étant donné que ces énonciations sont des actes mêmes, elles ne relèvent pas du critère de vérité : elles doivent plutôt être qualifiées de « réussies » ou de « ratées », ou, d'après la terminologie austinienne, d'« heureuses » ou de « malheureuses ».

Dans cette évaluation du performatif, les circonstances énonciatives sont décisives. Austin dirige son attention sur ce point et présente un tableau schématique d'échecs provoqués par telles ou telles circonstances. Cette étude des circonstances d'échec l'amène à une singulière constatation : dans le cas du constatif, pour savoir si la phrase est vraie ou fausse, on doit s'informer des circonstances énonciatives ; or, contre toute attente, ces circonstances ne sont pas différentes des circonstances énonciatives qui décident de la réussite ou de l'échec d'une phrase performative. Ce constat conduit Austin à réexaminer la distinction *constatif / performatif* et à chercher un critère qui la justifierait. La différence est dans la personne et le temps verbal : ainsi « Je jure » se distingue d'« Il jure », parce que la première phrase est un acte tandis que la seconde est une description. Il en va de même pour l'énoncé au passé « J'ai juré », c'est une description.

Arrivé à ce point, Austin remarque que ce critère est insuffisant car il existe des phrases qui ne le satisfont pas mais qui expriment *implicitement* la performativité. C'est le cas de la phrase impérative. « Sortez ! » peut être compris comme équivalent de « Je vous ordonne de sortir ! ». C'est aussi le cas d'un écriteau portant l'inscription « Taureau », qui peut être remplacé par une phrase explicite « Je vous avertis que le taureau qui se trouve de l'autre côté de la barrière est dangereux ». Austin finit par établir deux genres de performatifs : le performatif *explicite* qui satisfait le critère grammatical et le performatif *primaire* qui n'a pas de trait grammatical satisfaisant ce critère mais possède les mêmes effets que le performatif explicite.

Une fois admise l'existence du performatif *primaire*, il est difficile de différencier formellement le performatif du constatif. Car *même le constatif fait implicitement quelque chose*, si on le considère comme dépourvu d'un *modus* tel que « Je t'affirme que... », « Je déclare que... », « J'atteste que... », etc. En dernière analyse,

Dire quelque chose, c'est bien nécessairement faire quelque chose.
(Austin 1970 : 108 [1962 : 92])

La distinction entre performatif et constatif n'est plus pertinente. A la place se pose la question du sens et de la force du discours.

Austin abandonne alors la distinction *performatif / constatif* ; il souligne la force pragmatique du langage ; il élabore une théorie générale de l'acte de parole en trois catégories : (1) l'*acte locutoire* consiste à « dire quelque chose » ; il s'agit d'une production de signification (sens et référence) ; (2) l'*acte illocutoire* est doté d'une force d'énonciation : le locuteur effectue cet acte – avertissement, engagement, ordre, etc. – en disant quelque chose ; (3) l'*acte perlocutoire* consiste dans la conséquence des actes locutoires et illocutoires : le locuteur réalise un acte par le fait de dire quelque chose. Parmi les trois actes esquissés ci-dessus et jusqu'à la fin de son exposé, Austin s'applique à mettre en relief l'acte illocutoire.

Les réflexions développées par Austin dans ses conférences à Harvard marquent bien l'évolution de sa pensée, de l'idée de distinction entre constatif et performatif jusqu'à l'édification de la théorie générale de la force langagière. Or, la réflexion sur les *speech acts* est loin d'être achevée. Les successeurs sont constamment en débat sur la question de l'acte illocutoire, lequel n'a pas reçu une définition précise de la part d'Austin. Nous n'avons certes pas d'intérêt à suivre ces discussions, dont les principaux protagonistes sont Searle, Strawson, Ryle, mais aussi Ducrot et Récanati. Toutefois, il faut signaler que leurs discussions mettent souvent en question le concept de « convention ». Cette notion capitale pour les successeurs d'Austin l'est aussi pour nous du fait que c'est elle qui détermine l'acte de parole lui-même en tant qu'il est réglé par les institutions.

L'acte illocutoire est une convention. Cela, on peut le constater de deux manières. Tout d'abord, on comprendra vite que l'acte de dire « Je te baptise au nom du Père... » ne peut être isolé de l'institution du baptême dans les religions du Livre. Cet acte doit avoir lieu à un moment, être accompagné par des personnes et des gestes conformes à des prescriptions. De fait, certains actes illocutoires sont des *parties de rituels* ; ils relèvent d'institutions sociales (religieuses, juridiques, etc.) qui ordonnent l'ensemble des rituels.

Mais en second lieu, l'acte de parole en tant que convention ne peut pas être envisagé sous le seul angle des institutions humaines. Le point de vue de John Searle est là-dessus révélateur en ce qu'il appréhende les institutions sous deux aspects diffé-

rents. Partant d'Austin, Searle appelle les actes tels que le baptême, le legs, le mariage, etc., des « faits institutionnels ». Ces faits se distinguent *a priori* de la convention linguistique. Par exemple le locuteur dit « Je te promets », et ce disant, il est censé promettre ; de même dit-il « Bonjour », ce qui est censé constituer un acte de salutation. Or, on peut imaginer une société où l'acte de promesse soit remplacé par un geste, ou une société où l'on ne se salue point. En d'autres termes, même si dans les sociétés comme les nôtres, la promesse, la salutation, etc., ont des expressions linguistiques, cela ne suppose pas qu'il y ait entre eux une nécessité ontologique ; il y a simplement convention. On peut en conclure qu'un acte de parole est non seulement réglé par une convention extralinguistique mais également par une convention linguistique (hors la fonction de signification). La notion de convention a été détaillée par Searle en philosophie analytique et par Ducrot en pragmatique. Elle s'imposera aussi à nous lorsque nous examinerons l'aspect social de la réflexion benvenistienne sur les actes de parole.

5.1.2 Benveniste et la censure du critère austinien

C'est dans « De la subjectivité » que Benveniste mentionne pour la première fois un type de phrases qu'il nommera plus tard à l'instar d'Austin « performatif ». Dans cet article de 1958, il souligne le statut particulier du pronom personnel « je » et observe la singularité de certaines phrases à la première personne et à l'indicatif présent qui ne décrivent pas des choses mais s'identifient avec l'acte même. On retrouve là le point de départ d'Austin : lorsqu'un locuteur énonce « Je jure », cet énoncé n'est pas une description comme c'est le cas dans « Il jure » ou « J'ai juré » : c'est un accomplissement de l'acte de jurer :

L'acte est accompli par l'instance d'énonciation de son « nom » (qui est « jurer »), en même temps que le sujet est posé par l'instance d'énonciation de son indicateur (qui est « je »). (*PLGI* : 266)

Ayant ainsi déplacé la performativité vers les indicateurs sui-référentiels, Benveniste met la réflexion d'Austin au service de ses propres recherches sur la subjectivité. En fait, il avait déjà remarqué la particularité de ce type de phrases et il réagit d'autant plus vivement à la lecture des *Cahiers de Royaumont*. D'où cet article, réponse à Austin, « maître incontesté de cette

discipline », où il exprime son mécontentement. Il n'est pas satisfait qu'Austin propose d'abandonner la distinction entre performatif et constatif, ceci sans aller plus loin dans cette communication introductive. Benveniste entreprend de rétablir la distinction en détaillant davantage la notion de performatif. Il prévient qu'il ne répondra qu'en partie à Austin : il n'examinera pas

les considérations sur les « malheurs » logiques qui peuvent attendre et rendre inopérants l'un et l'autre types d'énoncés, non plus que la conclusion où elles mènent M. Austin. (PLG1 : 270)

Cette réticence met en relief la différence de point de vue des deux auteurs. Le performatif de Benveniste n'est pas celui d'Austin en ceci qu'il ne prend pas les échecs en considération. Son article peut être résumé en un mot : *le performatif est sui-référentiel*. Tous les critères établis par Benveniste vont en ce sens. La sui-référentialité du performatif est avant tout la propriété de la phrase à référer à elle-même à l'aide d'indicateurs spécifiques :

Cela conduit à reconnaître au performatif une propriété singulière, celle d'être sui-référentiel, de se référer à une réalité qu'il constitue lui-même, du fait qu'il est effectivement énoncé dans des conditions qui le font acte. De là vient qu'il est à la fois manifestation linguistique, puisqu'il est prononcé, et fait de réalité, en tant qu'accomplissement d'acte. L'acte s'identifie donc avec l'énoncé de l'acte. Le signifié est identique au référent. C'est ce dont témoigne la clause « par la présente ». L'énoncé qui se prend lui-même pour référence est bien sui-référentiel. [...] Ainsi un énoncé performatif doit nommer la performance de parole et son performateur. (PLG1 : 273-274)

La phrase à l'impératif « Venez ! » n'est pas performative parce qu'elle n'est pas sui-référentielle : elle ne marque pas explicitement le locuteur et l'acte du locuteur (avertissement, ordre, etc.). Pour que l'énoncé soit performatif, il doit dire « Je vous ordonne de venir », qui indique formellement la sui-référentialité. On peut voir là une logique contraire à celle d'Austin, pour qui l'énoncé « Venez ! » peut toujours être remplacé par « Je vous ordonne de venir ». Benveniste n'admet pas ce raisonnement. Il en va de même pour l'écriteau « Taureau » ou « Chien méchant ». Bien qu'il soit un avertissement, il ne peut pas être considéré comme performatif faute de marque sui-référentielle.

Pour Benveniste, le performatif doit recourir à des formes linguistiques spécifiques⁶ : un sujet à la première personne du singulier et un verbe déclaratif-jussif à l'indicatif présent, voix active⁷.

Benveniste relève deux groupes d'activités parmi celles que décrivent les verbes concernés. Le premier groupe consiste en « actes d'autorité », produits dans un milieu socialement réglementé (serment, baptême, nomination, etc.) où le locuteur doit être doté de l'autorité nécessaire. Le second regroupe des actes qui posent un « engagement personnel ».

Le premier type de performatif est plus complexe que le second ; il n'a pas à respecter impérativement le critère formel. Benveniste en donne pour exemple l'énoncé suivant :

Le Président de la République décrète la mobilisation.

Bien que cet énoncé ne soit pas à la première personne, il peut être performatif à condition d'être prononcé par le *Président de la République en personne*. Cette transgression du critère formel est tolérée pourvu que le contenu de l'énoncé et la réalité soient identiques : par le sujet grammatical de troisième personne (dit « de solennité ») « le Président de la République », le locuteur se désigne lui-même. Si le locuteur n'est pas Président de la République, non seulement l'énoncé n'est pas performatif, mais « je décrète la mobilisation » ne l'est pas non plus bien qu'il réponde au critère formel. Il est considéré comme *insensé* : n'importe qui ne peut pas décréter la mobilisation. Si dans la réalité discursive du locuteur, ce « je » ne correspond pas à une personne ayant l'autorité adéquate, l'énoncé ne peut avoir de force performative. Il n'est pas sui-référentiel. D'où l'on peut conclure que pour Benveniste, c'est l'autorité du locuteur qui décide de la performativité en première instance.

Autre caractéristique du performatif : le temps. Le temps de l'énoncé doit coïncider avec le temps de l'énonciation. Exprimé par le temps du verbe, le présent de l'énoncé s'identifie au présent où le locuteur parle ; l'acte performatif s'accomplit au moment où le locuteur achève sa phrase. Le performatif est un événement unique :

6 On notera que ce critère formel est requis par Austin au début de ses conférences à Harvard.

7 À cette « première définition du performatif » s'ajoute que l'énoncé doit être un *dictum* et non un *factum* mais nous avons vu (*supra*, section 2.3) que cette distinction n'est pas vraiment ce qui décide de sa performativité.

Étant acte individuel et historique, un énoncé performatif ne peut être répété. Toute reproduction est un nouvel acte qu'accomplit celui qui a qualité. Autrement, la reproduction de l'énoncé performatif par un autre le transforme nécessairement en énoncé constatif. (*PLGI* : 273)

Chaque énoncé performatif est ainsi considéré comme unique de par sa nature d'acte individuel et historique.

Ce raisonnement demande cependant un éclaircissement supplémentaire. Sa sui-référentialité suppose que le performatif s'identifie avec la situation discursive : le sujet grammatical s'identifie avec le locuteur ; l'acte que décrit le verbe avec l'acte de dire cet énoncé ; le temps verbal de l'énoncé avec le moment de l'énonciation.

Bien que l'idée d'énonciation (au sens de production de l'énoncé, d'acte de dire) soit implicite dans l'article de 1963, elle est aussi sous-jacente : si l'énoncé performatif est considéré comme un acte individuel et historique, c'est parce qu'il constitue un événement. L'énoncé performatif renvoie à une énonciation unique. Benveniste ne discute pas le problème de la citation : on peut penser que ce type de discours n'appartient pas à la catégorie : extrait du temps de son origine, le propos rapporté ne peut être sui-référentiel⁸.

L'essence de la sui-référentialité est que l'énoncé se réfère entièrement à sa propre énonciation. Benveniste semble vouloir saisir l'énoncé performatif comme un cas particulier de ces déictiques qui désignent telle ou telle entité par rapport à son instance d'énonciation. Dire « Je vous le promets » signifie que celui qui dit « je » accomplit la promesse en prononçant cet énoncé, et celui-ci est performatif parce que le « je » désigne le sujet de l'énonciation, que « vous » renvoie à l'allocutaire, et que l'activité décrite par le verbe « promettre » s'identifie avec l'acte accompli par l'énonciation de cet énoncé même. Voilà ce que Benveniste nomme « performatif » et qu'il rapporte dans son article en nuancant les arguments d'Austin. Achevant son article, Benveniste déclare :

Si l'on ne se tient pas à des critères précis d'ordre linguistique et formel, et en particulier si l'on ne veille pas à distinguer sens et référence, on met en danger l'objet même de la philosophie analytique, qui est la spécificité du langage dans les circonstances où valent les formes linguistiques qu'on choisit d'étudier. (*PLGI* : 276)

8 Voir *Incise 1*.

Il prétend donc avoir posé des règles plus rigoureuses que celles d'Austin.

Cependant, tout en exigeant une rigueur linguistique et formelle, Benveniste établit des critères qui sont aussi *extralinguistiques*. Ces critères imposent de rapporter l'énoncé à la situation sociale du locuteur. De sorte qu'il n'est pas suffisant de dire que l'énoncé performatif se réfère à son énonciation. Il faut également tenir compte de l'aspect essentiel de cet acte de référence, qui est d'ordre conventionnel. Comme

Le Président de la République décrète la mobilisation

le montre bien, la performativité exige que le locuteur soit Président de la République. De même, dans

Je baptise ce vaisseau Queen Elizabeth

le locuteur est censé avoir l'autorité nécessaire pour émettre cet énoncé et prononcer cette phrase au moment adéquat – par exemple quand les caméras des actualités tournent et non au moment des réglages techniques qui précèdent la prise de vue⁹. Il en va de même pour des énoncés comme « La séance est ouverte » : si le locuteur est le président de la séance, l'énoncé est performatif ; si celui qui parle est une autre personne, il est considéré comme constatif, ou comme une plaisanterie. Le performatif benvenistien nécessite une situation discursive et une autorité du locuteur qui n'ont rien de morphosyntaxique.

Écrit en vue de maintenir la catégorie du performatif, l'article de Benveniste en énumère les particularités face au constatif. Ces particularités mettent toutes l'accent sur la sui-référentialité. De fait, le performatif la met exceptionnellement en valeur. Si Benveniste place « La philosophie analytique » juste après « De la subjectivité » dans les *PLG*, c'est que dans son esprit, le second complète, parachève le premier, centré sur la sui-référentialité¹⁰. Toutefois, « La Philosophie analytique » apporte du grain à moudre : l'autorité et le statut du locuteur, la situation d'énonciation ne sont pas traités dans « De la subjectivité », où Benveniste travaille plutôt le deuxième type de performatif, celui de l'« engagement personnel ». Or dans « La

9 Réplique d'un film de fiction, ou d'une pièce de théâtre, cet énoncé suppose que l'acteur qui la prononce joue le rôle de qui détient l'autorité nécessaire pour ce faire.

10 « Les verbes délocutifs » publié en 1958 (la même année que « De la subjectivité ») suit à son tour « La philosophie analytique » comme pour aborder un aspect encore plus spécifique de la sui-référentialité.

philosophie analytique », introduisant l'argument du premier Austin, Benveniste aborde autant les uns que les autres, ce qui n'est pas sans conséquence : ce faisant, il intègre implicitement la notion extralinguistique d'autorité¹¹, de sorte que cette notion intervient dans la conception non seulement du premier mais, par extension, du second type d'acte performatif :

De toute manière, un énoncé performatif n'a de réalité que s'il est authentifié comme *acte*. [...] Il n'a d'existence que comme acte d'autorité. (PLG1 : 273)

La dimension sociale du performatif concerne aussi l'acte de parole individuel et pour ainsi dire « de la sphère privée ».

5.2 Le *Vocabulaire des institutions indo-européennes* ou L'empire de la parole

Ici est l'empire de la parole, manifesté par des termes dont le sens concorde [...].

E. Benveniste

Le performatif benvenistien touche inévitablement à la sphère publique, le concept d'autorité étant défini dans et par la société. La lecture de « La philosophie analytique » invite à remettre en question les conditions sociales du performatif telles que Benveniste les conçoit. Tout en soulignant l'importance de l'autorité du locuteur qui prononce la phrase performative, il ne détaille pas ce qu'elle est sinon dans *VOC*. Ce livre est une riche réserve de réflexions sur l'acte de parole dans les sociétés anciennes. Il illustre ces relations dans toute leur ampleur en s'appuyant sur les concepts de *convention* et d'*institution* : c'est dans les institutions sociales que l'énoncé performatif se produit, se développe, et tombe en désuétude.

N'est-ce pas finalement dans *VOC* que Benveniste vise l'éclaircissement de la signification de certains mots anciens, et que ses analyses étymologiques donnent lieu à des réflexions théoriques sur l'acte de parole en général ? Certes, ces observations linguistiques sont toutes fondées sur des documents historiques venant de langues mortes. Elles n'ont pas pour but d'élaborer une théorie générale du discours. Néanmoins, les analyses de *VOC* montrent quelles liaisons peuvent s'établir entre la parole et l'autorité dans la structuration d'une institution, et c'est justement au sein de ces analyses qu'on peut com-

¹¹ Nous reviendrons sur la question section 5.3.

prendre comment Benveniste conçoit l'insertion de l'acte de parole dans la société.

La méthode suivie n'est pas anodine. Benveniste prend un concept qui a une valeur « prégnante » et, par l'examen de ses formes et de ses sens dans les langues indo-européennes, restitue la situation sociale où ce concept s'est spécifié (*VOCI* : 9). Au cœur de cette reconstitution des circonstances sociales, nous verrons la formation d'une institution, la langue, qui s'articule aux autres institutions sociales. C'est ainsi que l'acte de parole se présente comme un exemple parfait de liaison entre la langue et les autres institutions humaines. Benveniste lui-même attire l'attention de son lecteur sur la relation qui s'établit là :

Nous avons constaté une relation fréquente entre des termes servant à qualifier des institutions et des verbes marquant d'une manière ou d'une autre la notion de « dire ». De l'acte de parole au droit, à la règle, tels qu'ils organisent certaines fonctions sociales, il y a souvent un rapport étroit. En particulier, des institutions politiques sont parfois dénommées par une spécification de la notion de « parole » dans le sens d'« autorité ». Ainsi la diversité de la notion de « parole » s'éclaire par l'étude des mots qui s'y rattachent. On verra que le lexique de la parole procède de maintes origines, touche des sphères sémantiques très différentes. Le travail de comparaison est instructif pour déterminer le point de départ de termes signifiant « dire » qui sont devenus termes d'institution et noms d'autorité. (*VOCII* : 143)

On voit bien que *VOC* entreprend d'établir de multiples liaisons entre parole et autorité, liaisons développées dans la formation même du vocabulaire institutionnel. Pour faire ressortir la nature de ces liaisons, nous examinerons principalement des chapitres consacrés aux notions de droit, d'autorité et de serment.

5.2.1 *deik-

Dans le volume II, livre 2 de *VOC*, pour aborder le concept de « droit », Benveniste commence par évoquer le terme *thémis*, mot grec signifiant la justice qui s'exerce dans la famille. Cette analyse l'amène au mot *diké*, justice qui règle les rapports entre les familles. La racine de *diké*, *deik-, a plusieurs dérivés dans des langues indo-européennes, mais la signification de chacun est loin de la notion moderne de « justice » : le grec *deiknumi* veut dire « montrer » ; le latin *dico*, « dire ». Partant de cette différence sémantique, Benveniste entreprend aussi bien d'ex-

pliquer la transition de « montrer » à « dire » que de faire apparaître la signification de **dix* (racine de *dico*) en tant que notion juridique. La représentation ancienne de « montrer », reconstituée par des emplois de **deik-*, se résume ainsi en trois points : 1° « montrer » a toujours le sens de « montrer verbalement », c'est-à-dire par la parole, et pas par le geste : « **deik-* représente un acte de parole » dans *iu-dex* ; 2° ce dernier mot, *iu-dex* nous enseigne qu'on « montre » les choses avec autorité : « Toute l'histoire de lat. *dicere* met en lumière un mécanisme d'autorité » (*VOCII* : 108) ; personne ne peut effectuer l'acte de « *dicere* », sinon une personne d'autorité, par exemple un juge ; celui-ci peut *dicere ius* « prononcer la loi » ; 3° **deik-* montre non pas une chose visible ou un objet existant, mais « ce qui doit être, une prescription qui intervient sous la forme, par exemple, d'un arrêt de justice » (*VOCII* : 109), de sorte que **dix* signifie « le fait de montrer avec autorité de parole ce qui doit être » (*ibid.*). La relation établie entre « montrer » et « dire » est une relation créative qui produit un acte performatif dans la société ancienne.

Cette analyse de la représentation ancienne du « montrer » et de sa relation avec l'acte de « dire » montre certaines analogies et différences avec les réflexions faites dans « La philosophie analytique » : d'un côté, l'exposé de Benveniste sur **deik-* appuie sa conception du performatif, développée dans l'article de 1963 : il affirme le rapport étroit entre le « dire » et l'« autorité ». Dire le performatif, cela présuppose l'autorité du locuteur. En montrant par la parole ce qui doit être, la personne d'autorité souligne également son autorité.

Cette relation révèle un autre aspect de la réflexion benvenistienne. C'est l'aspect institutionnel de l'acte de parole. Rappelons-nous en effet que, bien que Benveniste remarque l'importance de la notion d'autorité dans ses articles, il n'évoque pas le rapport de l'autorité avec l'institution sociale. Cette relation est en revanche soulignée dans *VOC* lorsqu'il étudie le mécanisme de l'acte de parole mis en œuvre au sein de sociétés fondées sur le Droit.

L'aspect institutionnel de l'acte de parole se confirme également par l'importance de la formule dans la société ancienne. Par exemple *diké* est la « justice qui règle les rapports entre les familles ». Selon Benveniste, cette signification vient du fait que *diké* désignait d'abord un recueil de dits oraux qui réglaient des relations de familles, de clans ou de tribu.

Ce n'est pas la « manière d'être », mais bien la « règle impérative », la « formule qui règle le sort ». Par là on arrive à l'emploi adverbial *diken* « à la manière de », c'est-à-dire « selon la norme de telle catégorie d'êtres ». La manière « habituelle » est en réalité une obligation de nature ou de convention. (*VOCII* : 110)

Ainsi *diké*, formule qui règle le sort, devient une convention à force d'être répétée. Le passage du grec *diké*, formule conventionnelle, au latin *dico* « dire » s'explique par l'autorité : « montrer ce qui doit être avec autorité ». Benveniste remarque que l'acte de parole est fondamentalement lié à la convention et prend souvent la forme d'une formule. Cette observation étant répétée dans *VOC*, nous la retrouverons dans les sections suivantes.

5.2.2 **yaus*

La notion de « justice » est signifiée également par un autre terme latin, *ius*, dont le verbe dérivé est *iurare* « jurer ». De même qu'il a analysé la relation entre « dire » et « montrer », Benveniste entreprend d'élucider la relation entre « droit » et « jurer ». En indo-iranien, deux termes sont reliés étymologiquement à *ius* : le védique *yoh* et l'aveistique *yaos*, les deux issus de l'indo-européen **yaus*. Alors que *yoh*, expression de souhait, prend effet en tant que parole à prononcer, *yaos* signifie « un état à réaliser, non plus une parole à prononcer » (*VOCII* : 113) :

Ainsi d'un côté la notion de **yaus* est « à faire », de l'autre, « à dire ». Cette différence a une grande portée dans le registre du droit et du rituel où les « actes » consistent souvent en « parole ». (*ibid.*)

Ces deux aspects de la formation de **yaus*, à savoir *yoh* et *yaos*, demeurent dans la conception du mot latin *ius*. Si *ius* est une formule, l'expression *ius dicere* signifie avant tout « dire la formule » et non « faire le droit ». Dès lors, Benveniste constate que « ce n'est pas le faire, mais toujours le prononcer qui est constitutif du "droit" » (*VOCII* : 114). Comme le latin *iudex* « le juge » peut se décomposer en *ius dicere*, ce que fait le juge est de dire la règle, ce qui devient la loi.

Tout au long de sa description de l'évolution des notions de justice, Benveniste explique que « dire le droit, c'est faire le droit » dans la société ancienne. L'analyse de *ius* a des implications qui intéressent aussi bien les historiens que les philoso-

phes, car notre idée de « faire le droit » est mise en cause. D'après Benveniste, *ius* est, comme le montre l'analyse de **yaus*, une formule à la fois « à dire » et « à faire ». Ainsi, la relation entre « faire » et « dire » change de nature.

Rappelons que dans « La philosophie analytique », Benveniste considère que le performatif occupe une petite partie de la sphère des activités humaines et que le « dire » est un acte soumis au « faire » : « dire l'énoncé performatif » signifie « faire un acte particulier » décrit par un verbe performatif contenu dans le même énoncé. La sphère d'activité du performatif, décrite par les verbes performatifs restreints, se limite dans le domaine d'action déclarative et jussive. Benveniste distingue alors l'acte général de « dire » de l'acte performatif comme « promettre », « baptiser », etc. Mais dans les analyses des notions de justice développées dans *VOC*, la parole est l'acte même. « Dire, c'est faire » puisque c'est la parole qui produit le droit et l'acte juridique. L'acte juridique se manifeste essentiellement comme un acte de parole. Cette fusion du *faire* avec le *dire* peut être constatée dans plusieurs analyses de *VOC*.

Benveniste poursuit l'examen de *ius* :

Chez les Latins, la manière de prêter serment se caractérisait de la manière suivante : L'initiateur qui induit l'autre à prêter serment doit *preire verbis*, il énonce le texte que celui qui s'engage devra répéter littéralement en touchant un objet sacré : c'est cette partie de la cérémonie qui était essentielle. (*VOCII* : 117)

Le mot lat. *iurare* n'est donc pas ce qui est entendu par « jurer ». Il signifie plutôt « répéter le *ius*, la formule prononcée ». D'où le véritable sens du terme *iurare* :

Ainsi *iurare* ne désigne pas ce que nous entendons par « jurer », c'est-à-dire le fait de s'engager d'une manière solennelle sous l'invocation d'un dieu. Le serment même, l'engagement, est appelé *sacramentum*, terme conservé dans les langues romanes et qui a abouti en français à *serment*. [...] On distinguera donc ici deux notions, le *sacramentum*, qui est le fait de se consacrer aux dieux, d'appeler sur soi leur vengeance si on transgresse sa parole ; et *iurare*, qui est le fait de répéter la formule prononcée. (*VOCII* : 118)

Dans cette description, l'acte de parole du locuteur semble totalement soumis à la force institutionnelle. Ce n'est pas le locuteur seul qui produit l'acte de parole en assumant toute la responsabilité de cet acte : il n'a pas le droit de choisir les mots ni le moment de les prononcer. C'est en retour l'institution qui prête une force effective à l'énoncé performatif, et qui fournit

au locuteur l'autorité nécessaire pour le prononcer. Le locuteur de cet énoncé calque la formule à l'aide de l'initiateur et de l'objet sacré qu'il touche, qui sont aussi, eux-mêmes, des instruments de l'institution. Cette observation n'est pas sans conséquence : elle illustre le rapport entre le sujet parlant et l'institution, et montre l'attitude passive du premier vis-à-vis de la seconde.

La formule, l'objet sacré, le droit de prononcer cette formule et de toucher l'objet sacré ne sont pas permis à tout le monde. Le fait que la parole soit liée à l'autorité sur la scène sociale implique qu'elle constitue l'apanage de certains corps sociaux. Sur ce point, le propos de Benveniste est limpide :

Ces *iura*, comme les *dikai* ou comme les *thémistes*, sont des formules qui énoncent une décision d'autorité ; et partout où ces termes sont pris dans leurs sens stricts, nous retrouvons, aussi bien pour les *thémistes* et les *dikai* que pour *ius* et *iura*, la notion de textes fixés, de formules établies et dont la possession est le privilège de certains individus, de certaines familles, de certaines corporations. Le type même de ces *iura* est représenté par le code le plus ancien de Rome, la loi des XII Tables, composée à l'origine de sentences formulant l'état de *ius* et prononçant : *ita ius esto*. Ici est l'empire de la parole, manifesté par des termes dont le sens concorde ; en latin *iu-dex*, en osque *med-diss*, en grec *dikas-pólos* (et : *dikas eipeîn*), et en germanique *eo-sago* « celui qui dit la règle », « le juge ». (*VOCII* : 114)

On lit ici, outre que la parole de certaines formules est réservée à des personnes ou à des corps privilégiés, que les agents de l'acte de parole tendent à se dépersonnaliser. Ces agents sont représentés par le titre social, la loi ou l'institution même qui, se servant d'un « porte-parole », réalise l'acte de parole. Ce n'est plus un individu qui parle à titre personnel, mais une fonction, une institution du droit qui *dit* le droit.

5.2.3 *thatiy*

La notion de parole conduit donc à celle d'autorité. Benveniste présente cette relation dans le chapitre 6 de *VOC*, à travers l'étude des mots *ensor* et *auctoritas*. Pour mettre en relief la signification de ces deux mots, il s'appuie sur le verbe iranien *thatiy*. Ce verbe est généralement censé signifier « dire, énoncer, prescrire », et aussi « s'appeler » (*VOCII* : 146). Mais l'examen rigoureux de Benveniste dévoile que le mot marque une autorité qui se définit par un acte de parole :

Ainsi, au terme de cette revue, nous atteignons une définition du verbe qui serait à peu près celle-ci : « affirmer avec autorité comme étant la vérité ; dire ce qui est conforme à la nature des choses ; énoncer la norme de conduite. » Celui qui « parle » ainsi est en position souveraine ; en déclarant ce qui est, il le fixe ; il énonce solennellement ce qui s'impose, la vérité du fait ou du devoir. (*VOCII* : 147)

Le verbe *thatiy* signifie donc non seulement « parler », mais cet acte implique aussi que le locuteur, étant en position souveraine, a le droit de parler. De fait, n'importe qui ne peut pas prendre la parole : l'acte de *thatiy* est réservé aux personnes d'autorité. Ce qui est intéressant à nos yeux est que souvent, le locuteur de cet acte « *thatiy* » ne s'exprime pas à la première personne mais plutôt par la troisième personne ou bien par le titre social qu'il porte. Voici un exemple donné par Benveniste, qui nous montre l'un des emplois de *thatiy* les plus banals :

Dans les inscriptions, le roi emploie le verbe correspondant à skr. *sams-*, lat. *cens-* sous la forme de la troisième personne du présent *thatiy* pour énoncer son propre discours. Il introduit chaque section du texte par la formule : *thatiy darayavahus xsayaqiya* « ainsi parle (proclame, énonce) Darius roi ». (*VOCII* : 146)

Cet exemple évoque « Le Président de la République décrète la mobilisation », exceptionnel dans l'article de 1963 en ceci qu'il n'utilise pas « je » (la plupart des exemples de Benveniste comportent le pronom de la première personne, sui-référentiel par nature, les énoncés à la troisième personne restant marginaux). Or, l'acte de parole que l'on trouve dans *VOC* est à la troisième personne et se fonde sur le titre social du locuteur, ce qui marginalise, affaiblit pour ainsi dire le « je ».

Pour conclure, Benveniste note ceci :

Le sens premier de *augeo* se retrouve par l'intermédiaire de *auctor* dans *auctoritas*. Toute parole prononcée avec l'autorité détermine un changement dans le monde, crée quelque chose ; cette qualité mystérieuse, c'est ce que *augeo* exprime, le pouvoir qui fait surgir les plantes, qui donne existence à une loi. Celui qui est *auctor*, qui promet, celui-là seul est pourvu de cette qualité que l'Indien appelle *ojah*. (*VOCII* : 150-151)

L'acte de parole a à l'origine un caractère divin. Ce sont les dieux et les institutions religieuses qui dotent quelques-uns de ce don réservé. Autour de ce « parler », les institutions organisent des rites, avec formules, gestes, objets, etc. Cette parole n'est pas à la disposition de tout le monde : si l'on veut aller

plus loin, « parler », dans la société indo-européenne, c'est déjà avoir une certaine autorité ¹².

5.2.4 *horkos* et *epiorkos*

Dans le chapitre 8, Benveniste analyse la notion de serment à partir de *horkos* et d'*omnumi* (*horkon omnumai*, littéralement « saisir le *horkos* »). Le *horkos* désigne toute espèce de serment :

celui qui garantit ce qu'on va faire, un pacte – ou bien celui qui soutient une affirmation relative au passé, le serment judiciaire. (*VOCII* : 167)

Benveniste remarque que le substantif *horkos* ne signifie pas une manière de parler, mais un objet concret, « substance chargée de maléfices, puissance divine, autonome, qui châtie le parjure » (*VOCII* : 168). L'analyse du mot dévoile ce que Benveniste appelle « la phénoménologie du serment » dans la société grecque :

Le jurant se voue à la malédiction en cas de parjure, et il solennise son acte en touchant l'objet ou la substance investie de ce pouvoir terrible. (*VOCII* : 169).

La fonction de *horkos* est claire : c'est de châtier le jurant parjure. Ce qui transforme une phrase en serment, c'est que le locuteur saisit le *horkos*, objet puissant ; ce n'est pas l'énonciation du serment. Ainsi,

l'interprétation littérale conduit à identifier le *horkos* à un objet : substance sacrée, bâton d'autorité, l'essentiel est chaque fois l'objet même et non l'acte d'énonciation. (*VOCII* : 168)

Dans les langues grecque et latine, la nécessité d'un objet puissant au bénéfice de l'accomplissement du serment est ainsi gravée dans l'expression même de l'acte. Le locuteur a besoin de cet objet réel pour que son serment paraisse « sérieux ». Ce qui fait de la phrase un serment est autant – sinon plus – social que linguistique : c'est la société qui organise le mode de serment dans son expression et dans son fonctionnement. Mais la

12 Pierre Bourdieu, qui a revu le manuscrit de *VOC*, écrira plus tard sur le poids du statut social du locuteur dans *Ce que parler veut dire* (1982). Il y reprendra l'analyse benvenistienne de *skeptron*, dont la signification originelle est « bâton de messager » et qui devient symbole d'autorité. On donne ce « *skeptron* » à celui qui veut parler publiquement ; les rois sont appelés « porte-sceptres », ceux qui ont le bâton. Ce qui souligne le rôle de l'institution dans l'acte de parole.

formation de l'expression du serment varie selon la société. Au début du chapitre, Benveniste réfléchit à l'absence d'expression commune dans l'ensemble des langues indo-européennes. Cette absence de racine commune s'expliquerait par le fait que le serment n'est pas une institution universelle :

L'intention du serment est toujours la même dans toutes les civilisations. Mais l'institution peut revêtir des caractères différents. (VOCII : 164)

Ainsi les institutions garantissent-elles diversement le serment. Le serment ne dépend pas de celui qui s'y engage mais de la société à laquelle il appartient.

La suite du chapitre met en lumière un autre aspect du serment dans la société grecque à partir d'*epiorkos* « parjure » :

L'idée est donc d'ajouter (*epi*) un serment (*horkos*) à une parole ou à une promesse qu'on sait mensongère. [...] C'est par référence implicite à l'usage du serment fallacieux qui devait être passé en habitude – et en proverbe – que l'expression « ajouter (à son dire) un serment » en est venue à signifier très tôt « prêter un faux serment ; se parjurer ». Le terme *epiorkos* nous livre ainsi un trait de mœurs ; il révèle qu'on appuyait facilement d'un *horkos* une promesse qu'on n'avait pas l'intention de tenir ou une affirmation qu'on savait fausse. (VOCII : 170)

Ici encore, ce qui conditionne l'efficacité du performatif n'est pas la parole du locuteur, ni l'intention de celui-ci : le *horkos* est un objet, il est donc extralinguistique, et son usage est prescrit par la société. Benveniste remarque ainsi la trace ancienne du mot *epiorkos*, et y voit une preuve de la pratique abusive et dolosive du *horkos* dans la vie quotidienne des Grecs.

*

Dans les paragraphes précédents, nous avons examiné, du point de vue de la théorie de l'acte de parole, les analyses benvenistiennes de termes juridiques et religieux qui décrivent la situation du discours performatif dans le monde indo-européen. Il serait temps de discuter de la conception de l'acte de parole qui prend forme dans ces descriptions.

Pour ce faire, nous arrêterons notre attention à deux thèses qui se démarquent de « La philosophie analytique ». En premier lieu, dans l'analyse des termes fondamentaux du droit, Benveniste souligne le fait qu'initialement ces termes marquaient le

caractère religieux et oral du droit (*VOCI* : 119). Mais il ajoute aussitôt que cette oralité n'est pas librement exploitée dans la société indo-européenne. En effet « ce qui doit être dit » est déterminé par l'institution à laquelle se conforme le locuteur. La raison pour laquelle *ius* n'a pas de dérivé véritable, c'est que le dire a constitué au fil du temps des « dits » figés en code :

La raison en est probablement que le droit a été considéré exclusivement comme un corps de formules et l'exercice du droit comme une technique. Il n'a pas constitué une science, il n'a pas admis d'invention. Il s'est fixé en un code, en un ensemble de dits, de recettes à connaître et à appliquer. (*VOCII* : 131)

VOC donne des exemples d'actes de parole qui, à force de répétition, se transforment en formules codifiées du Droit. Faire le Droit revient à répéter la formule. C'est par le performatif figé que se constitue le Droit. Cette liaison entre l'acte de parole et la formule sort du cadre de 1963 : « La philosophie analytique » exclut de la performativité des énoncés tels que « Bonjour », « Je vous souhaite la bienvenue », « Je vous conseille de le faire », etc., parce que ce sont des formules (*PLGI* : 271). Tandis que les formules n'intéressent pas le Benveniste critique d'Austin, *VOC* fait la relation entre acte de parole et formules conventionnelles issues des institutions sociales.

Deuxième contradiction, *VOC* s'intéresse aux échecs du performatif et plus largement aux conditions extralinguistiques de la performativité. Rappelons qu'Austin a tracé dans *Quand dire c'est faire* un tableau de performances malheureuses. Courant sur plusieurs chapitres de *VOC*, l'analyse de Benveniste est comparable en ce qu'elle décrit les conditions nécessaires pour qu'il y ait performatif. Certes, Benveniste ne va pas jusqu'à lister les échecs comme Austin. Mais il donne des précisions sur le rituel auquel l'acte de parole est intégré sans lesquelles il ne peut pas être efficace. « Dire la formule » devient « faire la loi » du fait qu'une force d'autorité est présente derrière cet acte. Dans certains cas, les conditions extralinguistiques sont gravées dans l'expression même du performatif : ainsi, le *horkos*, le « serment », désigne à l'origine un objet sacré qu'on tient au moment de prêter serment. La « phénoménologie du serment » s'articule ici avec les institutions sociales au point qu'on ne peut pas séparer leur analyse de l'analyse proprement linguistique. Cette perspective était absente dans « La philosophie analytique » où Benveniste déclarait ne pas prendre en compte les circonstances extralinguistiques.

Ces deux contradictions heurtent de façon surprenante la réflexion que développe Benveniste sur la performativité dans le cadre de sa linguistique générale où il définit l'énoncé performatif comme émis par le locuteur de volonté *autonome*. Or, dans *VOC*, l'acte de parole est fondamentalement *hétéronome*, le locuteur le mettant en œuvre non pas à sa manière mais d'une manière déterminée par une convention sans laquelle il n'existe plus. Cette nouvelle explication du mécanisme de l'acte de parole illustre, à la lumière de documents anciens, le fait que l'acte de parole qu'on effectue aujourd'hui est également assujéti à des institutions sociales. L'acte de parole dans les scènes juridique et nuptiale, les baptêmes, etc.¹³, est mis en place dans la société moderne, non pas parce que le locuteur, ayant l'intention de témoigner, de se marier ou de baptiser, a une « bonne » intention, ni parce qu'il a l'autorité pour le faire, mais parce qu'il imite, par la parole, ce qu'il doit faire suivant l'initiateur ou suivant la formule. Même les promesses les plus intimes, telles que « Je te promets » ou « Je te donne ma parole », sont des expressions censées suivre la formule conventionnellement admise en tant que promesse. De ce point de vue, il n'y a pas d'acte de parole « chaque fois unique » au sens d'« originel ». Ce que tient le locuteur à sa disposition, c'est la formule maintes fois répétée, l'expression usitée, ou la phrase qu'il répète après son initiateur. Derrière les données indo-européennes, on prend conscience que le performatif est inséparable des institutions la société moderne tout autant que de la société ancienne.

13 F. Récanati voit l'origine de la différence théorique entre Benveniste et Austin dans le fait que le premier favorise les conventions de nature extralinguistique, alors que le second privilégie des énoncés tels que « j'ordonne », « j'avertis », « je promets » (voir le chapitre 6, « Réflexivité et niveau de langage », de Récanati 1979 : 107-127). De son côté, Ducrot pense que le deuxième type de performatif tire lui aussi sa force de la convention sociale (v. Ducrot 1991, notamment le chapitre 3).

INCISE 2

CRITIQUE D'AUSTIN ET DE BENVENISTE PAR DERRIDA

Le point de vue de Jacques Derrida sur les actes de parole demande à être mis en contexte. Il est en effet issu d'un débat connu sous le nom de « Querelle de Derrida et de Searle »¹⁴. Dans ce débat, la critique que Derrida fait d'Austin nous intéresse parce qu'elle inclut une critique de Benveniste¹⁵ et fournit l'occasion de repenser l'opposition Austin / Benveniste.

Austin et Benveniste,
partisans de la même métaphysique traditionnelle ?

Dans les années soixante, Derrida entame une critique de ce qu'il appelle la « philosophie de la présence », une métaphysique qui présuppose « sujet », « conscience » et « sens ». Tous les protagonistes majeurs de la philosophie européenne, Platon, Aristote, Descartes, Kant, mais aussi Hegel et Husserl, sont l'objet de cette critique qui tente, par « déconstruction »¹⁶, de

14 Soient trois textes : « Signature événement contexte » (1971) de Jacques Derrida, « Reiterating the Differences : a Reply to Derrida » (1977) de John R. Searle et « Limited Inc abc... » (1977) de Derrida. Les deux textes de Derrida sont regroupés avec un résumé de Searle dans *Limited Inc.*, Galilée, 1990. Celui qui nous intéresse surtout est « Signature événement contexte ». Notons que Derrida s'inspire d'un article de Ricœur, « La structure, le mot, l'événement » (1967) lorsqu'il titre « Signature événement contexte ».

15 Pour Yamada, Derrida se réfère toujours à Benveniste quand il met en question les arguments austiniens et analyse Austin (cf. Tatsukawa et Yamada 1990). Cette hypothèse nous paraît juste pour deux raisons : 1° Derrida est un lecteur fervent des *PLG* et de *VOC*. Il cite souvent le nom de Benveniste (e.g. « Le supplément de copule », *Langages* n° 24, 1971, repris dans Derrida 1972 : 209-246) ; 2° sa critique du « performatif en tant qu'événement singulier » s'adresse plutôt à Benveniste qu'à Austin : c'est Benveniste qui, en soulignant la singularité de l'acte de parole, ajoute cette particularité au performatif austinien.

16 Derrida explique, dans sa « Lettre à un ami japonais », l'apparition de ce mot ainsi que sa visée : « ... Je souhaitais traduire et adapter à mon propos les mots heideggériens de *Destruktion* et d'*Abbau*. Tous les deux signifiaient dans ce contexte une opération portant sur la structure ou l'architecture traditionnelle des concepts fondateurs de l'ontologie ou de la métaphysique occidentale ». Cf. Derrida 1987 : xx.

remettre en question l'ensemble de la métaphysique fondée sur le « logocentrisme ». En 1971, il lance une attaque contre la théorie du *speech act*. Tout en tenant en grande estime la tentative d'Austin de détruire les fétiches de la philosophie (telle que l'opposition *vrai / faux*), il soutient que les dispositifs dont se sert Austin appartiennent encore à la philosophie classique.

Selon « Signature événement contexte », le premier point discutable chez Austin lorsqu'il établit la théorie du *speech act*, est de présupposer un « contexte » qui pourrait être déterminé « totalement » afin de rendre compréhensible l'énoncé en question. Or ce qui assure ce contexte, selon Derrida, ce n'est rien d'autre que la conscience du sujet, présupposition inadmissible :

Pour le montrer, je dois considérer comme connu et allant de soi que les analyses d'Austin requièrent en permanence une valeur de contexte, et même de contexte exhaustivement déterminable, en droit ou téléologiquement ; et la longue liste des échecs (*infelicities*) de type variable qui peuvent affecter l'événement du performatif revient toujours à un élément de ce qu'Austin appelle le contexte total. Un de ces éléments essentiels – et non pas l'un parmi d'autres – reste classiquement la conscience, la présence consciente de l'intention du sujet parlant à la totalité de son acte locutoire. Par là, la communication performative redevient communication d'un sens intentionnel, même si ce sens n'a pas de référent dans la forme d'une chose ou d'un état de choses antérieur ou extérieur. (Derrida 1990 : 38-39)

En revanche, alors qu'il envisage d'étudier le contexte sous tous ses aspects, il élimine certaines situations discursives – deuxième point discutable pour Derrida. La deuxième conférence de Harvard montre bien cette exclusion : Austin y oppose situation sérieuse et non sérieuse, puis exclut cette dernière. Voici ce que dit *Quand dire c'est faire* :

[...] en tant qu'*énonciations*, nos performatifs sont exposés *également* à certaines espèces de maux qui atteignent *toute* énonciation. Ces maux-là aussi – encore qu'on puisse les situer dans une théorie plus générale –, nous voulons expressément les exclure de notre présent propos. Je pense à celui-ci, par exemple : une énonciation performative sera creuse ou vide *d'une façon particulière* si, par exemple, elle est formulée par un acteur sur la scène, ou introduite dans un poème, ou émise dans un soliloque. Mais cela s'applique de façon analogue à quelque énonciation que ce soit : il s'agit d'un revirement [*sea-change*] dû à des circonstances spéciales. Il est clair qu'en de telles circonstances, le langage n'est pas employé sérieusement, et ce de manière particulière, mais qu'il s'agit d'un usage parasitaire par rapport à l'usage normal / parasitaire dont

l'étude relève du domaine des *étiolements* du langage. Tout cela nous l'*excluons* donc de notre étude. Nos énonciations performatives, heureuses ou non, doivent être entendues comme prononcées dans des circonstances ordinaires. (Austin 1970 : 55 [22])

Selon Derrida, cette exclusion de la situation non sérieuse entraîne des conséquences graves : les énoncés exclus sont les possibilités de citation, de parasitisme, d'imitation et de répétition – actes de parole jugés « mauvais » à l'opposé des « bons » ou « sérieux » : Austin présuppose des oppositions « ethno-ontologiques » (Derrida 1990 : 173), telles que *propre / parasitaire*, *normal / anormal*, *plein / vide*, etc., et entreprend d'éliminer les seconds de son analyse. Derrida :

Il s'agit justement de la possibilité pour toute énonciation performative (et *a priori* pour toute autre) d'être « citée ». Or Austin exclut cette éventualité (et la théorie générale qui en rendrait compte) avec une sorte d'acharnement latéral, latéralisant mais d'autant plus significatif. Il insiste sur le fait que cette possibilité reste anormale, parasitaire, qu'elle constitue une sorte d'exténuation, voire d'agonie du langage qu'il faut fortement tenir à distance ou dont il faut résolument se détourner. (Derrida 1990 : 42)

Pourtant, continue Derrida, s'il n'y a pas d'anormal, il n'y a pas non plus d'ordinaire. Il faudrait donc s'interroger sur le fondement de ces oppositions, base commune à toute la métaphysique occidentale.

Ces critiques de Derrida s'appliquent tout aussi bien à Benveniste, et même de façon encore plus nette. Car celui-ci écarte plus rigoureusement qu'Austin de nombreuses circonstances de la performativité :

Cette condition de validité relative à la personne énonçante et à la circonstance de l'énonciation, doit toujours être supposée remplie quand on traite du performatif. (*PLGI* : 273)

Davantage : sa théorie du performatif succède à celle de la subjectivité ; son intérêt demeure toujours fixé sur le « je », pronom de la première personne, et sur le sujet parlant que ce « je » met en place au cours de l'actualisation de la langue en langage. Comme dit Oswald Ducrot (1991 : 71), c'est la subjectivité qui produit la performativité chez Benveniste. Cette idée de performatif produit par le « je » tombe sous la critique de Derrida parce qu'elle présuppose le sujet. L'argument de Benveniste relève de la vieille philosophie de la *présence* qui privilégie l'intention du locuteur. Il en va de même pour la possibilité de citation et de répétition. En excluant citation et répé-

tion du performatif, Benveniste met l'accent sur l'unicité de l'acte.

L'énoncé performatif, étant un acte, a cette propriété d'être *unique*. Il ne peut être effectué que dans des circonstances particulières, une fois et une seule, à une date et en un lieu définis. Il n'a pas valeur de description ni de prescription, mais, encore une fois, d'accomplissement. C'est pourquoi il est souvent accompagné d'indication de date, de lieu, de noms de personnes, témoins, etc., bref, il est événement parce qu'il crée l'événement. Étant acte individuel et historique, un énoncé performatif ne peut être répété. (PLGI : 273)

La critique d'Austin par Derrida ne saurait être moins vive à l'encontre de Benveniste. Peut-être même que ce dernier est la vraie cible de Derrida qui, un an après, le critiquera fermement dans « Le supplément de copule » (1972).

Cette critique d'Austin – et implicitement de Benveniste – met aussi clairement en avant leur préoccupation commune : l'intention de conférer une *force* essentielle à la langue et à son exercice, raison pour laquelle tous deux supposent un contexte prédéterminé et excluent de leurs analyses les usages non immédiats du langage. Cette intention est renforcée par la prise de conscience du danger par Austin. Lorsque ce dernier exclut les usages « parasitaires » du langage, il les considère comme des virus qui peuvent affecter toute énonciation :

En tant qu'*énonciations*, nos performatifs sont exposés *également* à certaines espèces de maux qui atteignent *toute* énonciation.

Toute l'énonciation est exposée étant donné que ce parasitisme est répandu dans toute la communication.

Du côté de Benveniste, l'exclusion des énoncés non immédiats est renforcée par le souci de ne pas sortir du domaine linguistique. Les mauvaises circonstances sont exclues pour privilégier les critères formels de performativité. Tant Benveniste qu'Austin pensent que le performatif est une figure rare.

Itérabilité

Revenons à la critique de Derrida : il est vrai que Benveniste et Austin ont exclu les cas qui gênent leur conception de la performativité. On peut émettre l'hypothèse qu'ils sont aveuglés par la métaphysique du sujet et idéalisent certaines situations discursives.

Cependant, on ne peut accepter ce jugement sans nuance puisque *VOC* insiste sur le pouvoir de la répétition et de la citation dans le rituel. Benveniste y décrit parasitisme, citation, mensonge, marque d'autorité parmi les actes de parole (cf. *epiorkos* ou *ius*) dont il montre qu'ils peuvent être constitués de formules, dans l'*itérabilité*. Voici comment Derrida définit ce concept :

Ce que j'appelle [...] l'itérabilité est à la fois ce qui tend à atteindre la plénitude et ce qui en interdit l'accès. Par la possibilité de répéter toute marque comme la même, elle donne lieu à l'idéalisation qui semble livrer la présence pleine d'objets idéaux (non présents sur le mode de la perception sensible et au-delà de toute déictique immédiate), mais cette répétabilité même fait que la présence pleine d'une singularité ainsi répétée comporte en elle-même le renvoi à quelque chose d'autre et fissure la présence pleine qu'elle annonce pourtant. C'est pourquoi itération n'est pas simplement répétition. (Derrida 1990 : 234).

En ce qui concerne la subjectivité aussi la critique de Derrida appelle une réserve. Les analyses de *VOC* sont frappantes en ceci que l'on peut qualifier difficilement celui qui produit l'acte de parole de « sujet parlant » ou de « sujet de conscience ». À la place du sujet parlant qui prend l'initiative de l'acte de dire, on trouve un sujet *poussé à parler* par la formule, un sujet assujéti aux institutions sociales qui déterminent les conditions de l'acte de parole. Certes, dans ces analyses, Benveniste ne théorise pas l'« itérabilité » ou la possibilité de citation, mais il indique que cette possibilité est un trait fondamental de l'acte de parole et cette indication nous semble prévenir la critique de Derrida.

Rappelons les deux attitudes contradictoires de Benveniste en cette affaire : « La philosophie analytique » insiste sur la définition sui-référentielle de l'acte de parole performatif, qui ne permet ni répétition ni citation ; mais *VOC* souligne qu'il est impossible de penser l'acte de parole sans répétition, citation : l'acte de parole se réalise du fait même qu'il est possible de le répéter, de le citer. Sa vision de la performativité est fondamentalement ambivalente.

5.3 Réexamen de la théorie benvenistienne du performatif

5.3.1 Glissement sémantique

À l'origine, quel type de phrases est-il appelé « performatif » par Benveniste ? Si l'on reprend chronologiquement ses écrits, on remarque un glissement sémantique du mot. Cette évolution s'affirme non pas entre « De la subjectivité » (1958) et « La philosophie analytique » (1963) mais à l'intérieur même du second. Dans le premier, « De la subjectivité », ce type de phrases est illustré sans recevoir le nom de « performatif » :

C'est une conséquence de ce que l'instance de discours qui contient le verbe pose l'acte en même temps qu'elle fonde le sujet. Ainsi l'acte est accompli par l'instance d'énonciation de son « nom » (qui est « jurer »), en même temps que le sujet est posé par l'instance d'énonciation de son indicateur (qui est « je »). (PLGI : 266)

On a ici l'embryon du critère grammatical que Benveniste développera dans l'article suivant. Certaines formes linguistiques, comme « je » ou « jurer » au présent, sont considérées comme des formes qui *dénotent* : ainsi, « je » est le nom du sujet parlant, et « jurer » le nom de l'acte accompli. L'énoncé se référant entièrement à son énonciation, Benveniste voit, dans ce type de phrases, un cas de *sui-référentialité* : il cite des phrases comme « je jure », « je promets » ou « je garantis », et fait de leur énonciation « un accomplissement » :

« jurer » consiste précisément en l'énonciation *je jure*, par quoi Ego est lié. (PLGI : 265)

L'énonciation comporte deux aspects polarisants : énonciation subjective, où fonctionne la *sui-référentialité*, et énonciation non subjective, qui se réfère à un objet hors de l'allocution.

« La philosophie analytique » poursuit, au moins au début, cette recherche de la *sui-référentialité*. Après avoir synthétisé l'argument d'Austin, Benveniste rétablit le critère grammatical, analogue en même temps à celui du premier Austin et à son propre critère établi dans « De la subjectivité ».

Les énoncés performatifs sont des énoncés où un verbe déclaratif-jussif à la première personne du présent est construit avec un *dic-tum*. (PLGI : 271)

C'est le critère qui distingue le performatif du constatif. Il en souligne la nature *sui-référentielle* par la fonction dénominative des indicateurs comme le pronom personnel, le temps, etc. :

Un énoncé est performatif en ce qu'il dénomme l'acte performé, du fait qu'Ego prononce une formule contenant le verbe à la première personne du présent [...] (PLGI : 274)

Or, tout en conservant dans « La philosophie analytique » le critère grammatical défini à partir de phrases comme « Je promets », Benveniste évoque un domaine inconnu de « De la subjectivité », l'« acte d'autorité », avec ces phrases telles que « Je vous charge de cette mission », « La séance est ouverte », « Le président de la République décrète la mobilisation générale », etc. et franchit sans en être bien conscient peut-être un pas vers Austin, à qui il emprunte ces exemples. On est tenté de penser que c'est après avoir lu Austin que Benveniste introduit ce type de phrases dans sa conception du performatif¹⁷.

Cette introduction permet à Benveniste de converger localement avec Austin mais désorganise sa pensée : d'un côté, il définit la performativité dans un cadre formel et sui-référentiel (PLGI : 274), de l'autre, il y voit un événement du monde, sous l'influence d'Austin pour qui même dire « oui », dans la circonstance particulière du mariage, crée un événement. À partir de là, tous les énoncés qui remplissent cette condition d'autorité et de circonstance spéciale sont admis par Benveniste comme relevant du performatif :

Un énoncé performatif qui n'est pas acte n'existe pas. Il n'a d'existence que comme acte d'autorité. Or, les actes d'autorité sont d'abord et toujours des énonciations proférées par ceux à qui appartient le droit de les énoncer. Cette condition de validité, relative à la personne énonçante et à la circonstance de l'énonciation, doit toujours être supposée remplie quand on traite du performatif. Là est le critère est non dans le choix des verbes. Un verbe quelconque de parole, même le plus commun de tous, le verbe *dire*, est apte à former un énoncé performatif si la formule : *je dis que...*, émise dans les conditions appropriées, crée une situation nouvelle. (PLGI : 273)

Par là, Benveniste et Austin s'accordent sur le fait que certains performatifs peuvent relever de la paraphrase :

Il est décidé que.. — Le président de la République décrète que...
Le changement consiste en une simple transposition. L'énoncé à la

17 Certains lecteurs d'Austin pensent que chez Austin lui-même le mot « performatif » change de sens (en sens inverse de Benveniste !) entre le premier stade de son analyse, avec baptême, legs, mariage, etc, c'est-à-dire acte conventionnel (dans la terminologie benvenistienne, acte d'autorité) et la seconde avec promesse et serment, qui n'ont pas besoin d'une autorité particulière (Warnock 1973).

troisième personne peut toujours être reconverti en une personne et reprendre sa forme typique. (PLGI : 272)

Une réunion de caractère officiel ne peut commencer que quand le président a déclaré « La séance est ouverte ». L'assistance sait qu'il est président. Cela le dispense de dire : « *Je déclare que la séance est ouverte* », ce qui serait de règle. (PLGI : 273)

Ces exemples témoignent de l'abandon du critère formel tant sur le choix des verbes que sur la paraphrase, d'où un glissement important de la catégorie. Au départ, le performatif se définissait comme constituant un événement. Dans un second stade, le performatif est considéré comme un énoncé qui crée une situation (de par l'autorité du locuteur). Ce glissement rapproche Benveniste du second Austin, du fait qu'il admet le rôle décisif des circonstances et du statut du locuteur dans la constitution du performatif. Dès lors, le critère linguistique n'est plus opérant : il en résulte que la distinction faite par Benveniste entre le performatif et le constatif s'écroule aussi. On peut le constater par les deux arguments suivants.

En premier lieu, si l'on poursuit l'argument de Benveniste jusqu'au bout, les énoncés émis par un locuteur muni d'une autorité spécifique dans des circonstances particulières sont tous performatifs. Un énoncé comme « La séance est ouverte » en est un bon exemple : il est performatif lorsqu'il est prononcé par le président de la séance dans une situation conforme ; il est constatif lorsqu'il est prononcé par une autre personne que le président, et qu'il est émis dans une situation inadéquate : la forme de phrase n'a plus de rapport avec la performativité. Inversement, dans une situation particulière, même un énoncé comme « La fenêtre est ouverte » peut être performatif s'il est émis par une personnalité. Dans le prononcé d'un jugement, tous les énoncés du juge sont performatifs, etc.

Le second argument s'appuie sur un exemple donné par Benveniste lui-même. La formule « je dis que... » sera performative si elle est émise dans des conditions appropriées. Or, cet exemple est problématique car il peut recouvrir la plupart des phrases affirmatives. Sur ce point-là, le raisonnement d'Austin et de ses successeurs reste valable : si la phrase affirmative commençant par « Je dis que... » crée une nouvelle situation, pourquoi ne pas admettre dans toutes les phrases, ce « préfixe performatif », du fait que toute affirmation de ce type crée, d'une façon ou d'une autre, une nouvelle situation discursive ? Les constatifs n'ont-ils pas eux aussi la force d'affirmer quelque

chose, bien que le signe d'affirmation soit manquant ? Au lieu de *promettre, jurer, nommer, baptiser*, etc., certaines phrases *affirment*. C'est par cet argument qu'Austin passe à une théorie générale, alors que Benveniste reste dans la distinction *performatif / constatif*.

On voit bien que Benveniste ne va pas aussi loin qu'Austin. Il attribue à ces deux types de phrases la même sui-référentialité et exclut « Venez ! » ou « Taureau » parce que non formellement sui-référentiels. Cependant, lorsqu'il admet la nécessité de considérer les circonstances de l'énonciation et qu'il accepte la paraphrase, il se rapproche d'Austin. Alors qu'est-ce qui empêche Benveniste de passer à une théorie générale, au concept de force illocutoire ?

Comme nous l'avons vu chapitre 2, l'idée selon laquelle « dire c'est faire » n'est pas, au moins dans « La philosophie analytique », une idée de Benveniste. Quelque chose lui dissimule le concept d'« acte de langage ». L'« acte performatif » admis par convention (soit linguistique, soit institutionnelle), se superpose à l'« acte de dire », de sorte que celui-ci reste invisible. Lorsque Benveniste déclare que « l'énonciation est un acte » dans « La philosophie analytique », la mention de cet acte renvoie à l'acte de *promettre, jurer, baptiser*, etc., et non pas à l'acte de *dire* qui se trouve pourtant derrière ou sous ces actes.

Mais on peut poser la question différemment. Si finalement, Benveniste aboutit aux mêmes conclusions qu'Austin, c'est-à-dire à l'abandon de la distinction *constatif / performatif*, pourquoi ne peut-il observer un « acte de dire » dans *le constatif* ? L'énoncé constatif a-t-il une autre utilité, plus apparente que celle de « dire » ? La réponse est oui : c'est que l'activité du langage, primordiale pour Benveniste, est de « dire *quelque chose* », une représentation du monde et de soi, une *signification*. Rappelons ce passage de 1954 :

Au sentiment naïf du parlant comme pour le linguiste, le langage a pour fonction de « dire quelque chose ». Qu'est exactement ce « quelque chose » en vue de quoi le langage est articulé, et comment le délimiter par rapport au langage lui-même ? Le problème de la signification est posé. (*PLG1* : 7)

Dans cette fonction de « dire quelque chose », Benveniste met l'accent sur « quelque chose », c'est-à-dire qu'il s'agit de savoir comment se forme le sens. Cette fonction représentative, phénoménologique du langage dissimule la fonction communi-

cationnelle et social. Dans « La philosophie analytique », la signification s'oppose à l'action. Pour que Benveniste saisisse l'énonciation comme un « acte individuel » projeté dans le temps, comme une « aventure du sens » que vit l'homme, il lui faudrait avancer une autre idée particulière, l'idée d'« unicité », qu'il attribue, dans « La philosophie analytique », au seul performatif.

5.3.2 L'actuel et le possible de l'énonciation

Comment le performatif se lie-t-il à l'unicité ? On trouve la réponse dans « La philosophie analytique ». C'est en considérant le domaine de l'« acte d'autorité », et en conséquence ses circonstances particulières, que Benveniste introduit une propriété essentielle du performatif, celle d'*être unique* :

De cette condition en résulte une autre. L'énoncé performatif, étant un acte, a cette propriété d'être *unique*. Il ne peut être effectué que dans des circonstances particulières, une fois et une seule, à une date et en un lieu définis. (PLGI : 273)

On voit que Benveniste attache l'« unicité » au performatif (d'autorité), du fait que celui-ci est effectué par une personne d'autorité dans des circonstances particulières, historiques. Certes, le performatif dans ce domaine – par exemple le baptême, le mariage, le legs – ne peut pas être répété : il nécessite une circonstance particulière et unique de réalisation. Cependant, Benveniste applique cette unicité également à l'autre domaine du performatif, celui de l'« engagement personnel », donc à toutes les catégories du performatif : cette extension suscite un soupçon, car on ne sait pas comment définir les circonstances qui font que la promesse ou le serment sont réussis. Il faut repenser ce concept benvenistien d'« unicité » et son application au performatif.

Souvenons-nous que ce caractère d'unicité a été introduit en compagnie de la notion d'énonciation en 1956, dans « La nature des pronoms », à propos des particularités de « je » :

C'est pourtant un fait à la fois original et fondamental que ces formes « pronominales » ne renvoient pas à la « réalité » ni à des positions « objectives » dans l'espace ou dans le temps, mais à l'énonciation, chaque fois unique, qui les contient, et réfléchissent ainsi leur propre emploi. (PLGI : 254)

Dans ce passage, l'énonciation est conçue comme chaque fois unique du fait qu'elle est projetée dans le temps historique

par une circonstance chaque fois particulière. En d'autres termes, chaque énonciation est un événement. Il s'agit d'une unicité temporelle et non pas d'une unicité institutionnelle. Pourtant, ceci, Benveniste semble le négliger dans « La philosophie analytique ».

Nous avons déjà longuement analysé, dans les chapitres 2 et 4, l'unicité de l'énonciation, idée développée par Benveniste avec le concept d'« instance de discours ». Cette unicité, Benveniste l'attribue tantôt à l'« instance de discours », tantôt à l'« énonciation », en passant par la « phrase » ou par des indicateurs comme « je » et « tu ». Mais elle vient du seul fait que chaque énonciation est projetée dans un temps historique et dans une situation de discours chaque fois singulière. Les indicateurs comme « je », « ici », « maintenant », ou bien le temps verbal au présent, se réfèrent à cette actualisation de la langue dans le temps historique, d'où leurs unicités historiques. Lorsque Benveniste fait remarquer l'unicité du performatif, on y trouve, en effet, la même discussion : l'énoncé performatif est situé dans le temps historique qui coule sans cesse, et il marque parfois cette unicité par plusieurs moyens, en notant la date, l'endroit, etc. Cependant, il est évident que le problème de l'unicité ne concerne pas uniquement le performatif. Au contraire, toute énonciation est chaque fois unique, parce qu'elle est insérée dans le temps historique et qu'elle crée sa propre temporalité. Pour cette raison, le performatif est unique au même titre que toutes les autres énonciations.

En réalité, il n'y a pas deux types d'énonciation – une énonciation « unique » d'un côté et une énonciation « répétitive » de l'autre. Comme Benveniste le dit clairement, « toute reproduction est un nouvel acte » (*PLG1* : 273), non pas parce que l'énoncé est prononcé par celui qui a une autorité dans une situation unique, mais parce que toute reproduction de l'énoncé est actualisée dans un temps unique. Ceci est évident du fait du rôle de la temporalité dans le procès d'énonciation. D'ailleurs, on ne peut concevoir un énoncé entièrement unique, personnel et original, ni sur le plan formel ni sur le plan sémantique, car on ne pourrait tout simplement pas le comprendre. S'il paraît nouveau et original, c'est parce qu'il entre dans un nouveau contexte défini temporellement. En ce sens, l'unicité de l'énonciation présuppose une itérativité de l'énonciation, appartenant à une communauté linguistique. L'itérativité de l'énonciation reste comme une possibilité de l'énonciation, voire du langage.

L'énonciation est unique, parce que réitérative¹⁸.

Dans « La philosophie analytique », cette double face de l'énonciation est masquée, seul l'unicité étant soulignée par Benveniste. Pour lui, le performatif est un événement « unique » car il marque formellement la sui-référentialité dans l'énoncé. Il se réfère à une énonciation actualisée dans le temps. Benveniste accentue cette sui-référentialité, de sorte qu'il fait comme si le performatif seul avait ce caractère d'unicité. Pourtant ailleurs, il présente un argument tout à fait contraire : lorsqu'il écrit « Dire bonjour tous les jours de sa vie à quelqu'un, c'est chaque fois une réinvention » (*PLG2* : 18), la phrase « Bonjour », étant une formule banale, répétée maintes fois par d'innombrables personnes, est considéré comme un événement unique, ayant une nouvelle signification. Ici, Benveniste sait bien que l'unicité de cette salutation vient du fait que celle-ci est émise à nouveau dans le temps.

Pour finir, essayons de situer la question du performatif dans la conception générale de l'énonciation chez Benveniste. Dans *l'Incise 1*, nous avons fait remarquer que ses analyses sur le proverbe, la formule et la citation, étaient marginales dans la théorisation de l'énonciation. Nous avons mis en relief l'énonciation personnelle et significative d'un côté, l'énonciation non-personnelle et non-significative de l'autre, comme deux pôles de la conceptualisation de l'énonciation chez Benveniste. Si l'on continue d'adopter cette perspective, sa théorie du performatif se dirige vers l'un des pôles, celui de l'énonciation personnelle. Il le conçoit avant tout comme « sui-référentiel », et comme concernant l'Ego-locuteur. En effet, l'ensemble de la théorisation de l'énonciation tend vers ce même pôle. La notion d'énonciation chez Benveniste, développée dans la problématique de la subjectivité, se présente comme une manifestation individuelle et subjective, particulièrement en 1970.

Pourtant, on ne peut pas unifier toutes les propositions de Benveniste. Revenons encore sur les analyses des actes de pa-

18 Cette conception de l'énonciation est présente chez Bakhtine, lorsqu'il distingue la « signification » et le « thème » d'une énonciation. La signification de l'énonciation est réitérable, identique chaque fois réitéré, tandis que le thème de l'énonciation est chaque fois unique et non réitérable. Le premier peut être un objet d'analyse, mais le second, faisant entrer des éléments non verbaux de la situation, est de nature non analysable et non segmentable. La distinction ressemble à celle qu'établit Benveniste entre le sémiotique et le sémantique : toutefois, pour lui, il n'existe pas de niveau sémiotique de la phrase. Voir Bakhtine 1977.

role dans la société ancienne. Ces analyses doivent rendre compte inévitablement de la formule, de la citation, du proverbe, bref, de la phrase dont la forme est conventionnellement fixée. Dans « La philosophie analytique », Benveniste tente d'exclure ce type de formule comme s'il avait perdu sa force performative. Il voit dans ces phrases – telles que « Je vous souhaite la bienvenue », « Bonjour », etc. – des « résidus d'énoncés performatifs », « tombés en désuétude ». Mais dans *VOC*, ces phrases sont performatives, profondément liées aux institutions humaines. Les analyses montrent la force institutionnelle du performatif demeurant dans la formule, et elles prennent une direction théorique nettement différente des *PLG*. Elles s'approchent d'un autre pôle mentionné plus haut, celui de l'énonciation non-personnelle.

Cette bipolarisation de l'idée d'énonciation, qu'on peut concevoir et même schématiser dans le texte de Benveniste, ne sépare pourtant pas deux types de phrases, ni deux types de pensées. Comme nous l'avons vu dans ce chapitre, l'opposition *performatif / constatif*, ou l'opposition entre Benveniste et le second Austin ne tient pas si l'on prend en considération l'ensemble des textes benvenistiens, et surtout si l'on pousse ses arguments à leurs limites. Cette bipolarisation de l'énonciation signifie plutôt qu'il existe deux forces énonciatives dans l'activité du langage : l'énonciation est animée à la fois par la subjectivation et par l'institutionnalisation, si l'on peut la nommer ainsi, et elle n'est saisie que dans ce jeu de forces et de significations. Ainsi, dans « Je te promets », deux forces sont en jeu sur le plan de l'acte de parole : une actualisation de la subjectivité dans laquelle un locuteur assume sa responsabilité en tant qu'individu ; une actualisation de l'institution, qui permet à l'homme de promettre avec cette parole, et qui se renouvelle et se renforce par cet acte même d'actualisation effectué par l'individu.

Comment intervient la question fondamentale de l'unicité dans cette bipolarisation ? Attribuée à tort au performatif seul dans un texte de Benveniste, l'unicité de l'énonciation ne s'attache ni à l'individualisation ni à l'institutionnalisation. Il intervient autrement dans ce jeu de forces qui structure l'énonciation. En effet, cette question appartient à la dimension temporelle de l'énonciation, qui englobe les deux mouvements de bipolarisation. Si l'acte de parole « Bonjour » produit un sujet chaque fois nouveau, c'est parce que l'énonciation est

conçue, chez Benveniste, comme ce qui est chaque fois nouveau et capable d'impliquer l'hétérogénéité des situations discursives et sociales. Cette unicité est le moteur même des deux mouvements de l'énonciation.

CONCLUSION

Les textes de Benveniste, aussi nombreux que divers dans leur nature, constituent-ils un ensemble ? Exprimée dans des disciplines distinctes, la pensée de Benveniste permet-elle de dessiner une unique figure de l'énonciation ?

On se souvient de la boutade de Watkins citée dans notre introduction selon laquelle Benveniste faisait « de la linguistique générale en guise d'indo-européen et de l'indo-européen en guise de linguistique générale ». Notre travail confirme ce jugement – du moins pour ce qui touche à l'énonciation. L'analyse des textes montre que la pensée de Benveniste à ce sujet est plus complexe qu'on ne le dit habituellement.

Définir l'énonciation au sens où Benveniste l'a mise en place par une de ses formules célèbres – « c'est la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » – nous paraît réducteur, sinon erroné. Extraite de « L'appareil formel de l'énonciation » (1970), cette définition ne décrit qu'un des aspects de la notion et ne rend compte que d'une partie du développement de la pensée de Benveniste au long de ses trente dernières années d'activité scientifique. Privilégier cette formule aux dépens d'une explication ordonnée et homogène en limite considérablement la valeur, l'intérêt, et finalement la portée heuristique.

Revenons à notre question : Les textes de Benveniste, aussi nombreux que divers dans leur nature, constituent-ils un ensemble ?

On peut répondre de deux manières. D'abord par la négative : l'idée d'énonciation est omniprésente, elle n'a pas subi d'élaboration systématique ni de définition méthodique sinon dans « L'appareil ». Bien que ce texte ultime rende compte de l'intention de réunir les problématiques de la subjectivité dans

le langage et de la signification, Benveniste a cessé de produire avant d'avoir réalisé le projet d'établir une linguistique de l'énonciation. Dans ces conditions, il est impossible de donner une définition exclusive et opérationnelle (opérationnelle parce qu'exclusive) de l'énonciation qui rende compte de tous les aspects évoqués dans l'œuvre de Benveniste.

Mais la réponse peut aussi être affirmative. À défaut de définition unique issue de sa propre plume, on peut envisager de décrire l'énonciation telle qu'il est possible d'imaginer que Benveniste l'a pensée. Nos lectures de *PLG1* et 2, *NOMS* et *VOC* incitent à penser que la conception benvenistienne de l'énonciation a tendu vers l'unification des problématiques.

Nous nous proposons donc de synthétiser cette conception en reliant problématiques et arguments. Revenant sur nos observations, nous focaliserons notre attention sur la formation de la notion. Nous critiquerons certaines des métaphores que nous avons employées. Nous suivrons le fil conducteur du « je parle », idée que Benveniste n'accepte pas comme un fait acquis et qu'il remet en question dans ses études linguistiques avant de la reconsidérer dans une perspective anthropologique et philosophique.

Récapitulation

Nos deux premiers chapitres ont eu pour objet d'observer la formation chronologique du terme *énonciation* et ses collocations de 1945 à 1970. Deux types d'usages nous sont apparus :

- un usage descriptif du mot *énonciation* qui désigne l'acte de proférer des prières ou des formules d'une manière solennelle au cours d'un rituel ;
- un usage théorique impliquant diverses significations.

Seule la deuxième acception présente une évolution marquée. Cependant, nous avons constaté que les deux sens sont liés : le premier est à la base du second, à la fois sur le plan chronologique et sur le plan théorique. Et nous avons vu que Benveniste développe cette notion non seulement en utilisant le mot *énonciation* mais aussi les termes *phrase*, *instance de discours* et *énoncé performatif*.

Nous nous sommes attachée à l'analyse de ces derniers objets en examinant leurs relations avec l'énonciation. Dans le cas de *phrase*, nous avons constaté que bien que conçue comme une notion logico-grammaticale, elle va au-delà du champ qu'on

attribue habituellement à ce terme. Elle est utilisée comme un moyen de s'affranchir de la linguistique saussurienne. Au fur et à mesure que la théorisation progresse, le mot *phrase* est remplacé par le mot *énonciation*.

L'expression *instance de discours* est presque toujours conjointe au mot *énonciation* dans les textes traitant de la deixis et de la sui-référentialité. Les deux notions, instance de discours et énonciation, conçues comme des actes de parole, croisent leurs champs conceptuels. Mais lorsqu'en 1970 Benveniste entreprend de les réunir, la notion d'énonciation devient beaucoup plus abstraite et se met à signifier l'« ensemble des processus énonciatifs ».

L'*acte performatif* mérite une attention particulière car bien que souvent considéré comme un des parangons de l'énonciation, il ne coïncide pas avec elle. Pour Benveniste en effet, le performatif renvoie à un acte sui-référentiel alors que l'énonciation est liée à toute espèce d'illocution, acte « chaque fois unique et nouveau ».

Ces réflexions nous ont conduite à nous demander si une énonciation impersonnelle ou non subjective (de l'ordre du « il » ou du « tu ») ne serait pas possible. L'Incise 1 a comparé sur ce point Benveniste à Malinowski et Gardiner. Citation, formule et énonciation non-subjective sont marginalisées dans « De la subjectivité dans le langage » [1958a]. En revanche, dans son *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Benveniste discute longuement des actes de parole sociaux réalisés par des formules non subjectives et des citations. Ses réflexions sur la formule rituelle et la phrase nominale débouchent sur l'idée de « parole comme action ».

Analysant chronologiquement les textes, nous avons cherché à mieux comprendre quel usage Benveniste fait du mot *énonciation*. Nous avons montré que l'idée d'énonciation ne se développait pas uniquement dans les emplois du mot *énonciation* mais émergeait au sein de configurations et de problématiques parfois éloignées. D'où l'idée – qui constitue notre deuxième partie – d'analyser ces problématiques.

Dans le chapitre 3, nous avons abordé la problématique de la *signification*. Principalement présente dans trois textes visant à s'affranchir de la linguistique saussurienne, cette problématique permet à Benveniste d'élaborer la notion de phrase au sens d'unité discursive, et à partir de là, d'élargir le système du signe conçu par Saussure. Pour mettre en relief ce « dépassement du

saussurisme », nous avons d'abord examiné le positionnement de Benveniste vis-à-vis de Saussure et du structuralisme issu de *CLG*. Il apparaît qu'ayant le souci de distinguer *système* et *structure*, Benveniste se situe du côté du Saussure comparatiste et non du côté du Saussure structuraliste. De fait, c'est en accord avec la profession de foi de Saussure – « il faut montrer au linguiste ce qu'il fait » – que Benveniste entame la critique de la valeur du *signe* afin d'élaborer la notion de signification. Ce dépassement, nous l'avons vu, n'équivaut pas à un remplacement de la linguistique de la « langue » par une linguistique de la « parole ». Il s'agit plutôt de considérer deux systèmes de signification. L'énonciation conduit la langue à son actualisation dans le monde (dans la réalité du discours) en premier lieu et à la syntagmation des mots en second lieu. Nous avons souligné l'importance des deux temporalités introduites à cette occasion : tandis que l'actualisation de la langue en discours suppose une insertion de l'énoncé dans le temps historique, l'opération de syntagmation implique un temps linéaire.

Le chapitre 4 a abordé la problématique de la subjectivité dans le langage, thème central de la réflexion benvenistienne sur l'énonciation, articulé en trois instances – le mot *instance* étant pris au sens de « lieu de réflexion » :

- La première instance développe la notion de subjectivité à l'intérieur du système morpho-syntaxique de la langue par l'intermédiaire de la structure de la personne grammaticale : l'analyse des pronoms personnels constitue l'embryon de la réflexion sur ce point.
- La deuxième instance rend compte de la relation entre la subjectivité et l'exercice du langage. La temporalité de l'énonciation est une *subjectivation*, mouvement auquel participent le sujet parlant, le temps et le langage. La subjectivation est envisagée comme le temps spécifique dans lequel se forme un nouveau sens sur le plan du langage comme sur le plan du sujet. En d'autres termes, l'énonciation est une aventure temporelle, historique, du sens où se projettent la langue et le sujet parlant.
- La troisième instance aborde un thème que Benveniste n'a jamais approfondi, celui du sujet non linguistique, et débouche sur le thème de l'intersubjectivité.

L'intersubjectivité établit non seulement une relation dialogique mais aussi sociale entre les hommes. Là apparaît la sub-

jectivité du collectif, idée qui permet de dire que la subjectivité selon Benveniste n'est pas solipsiste. Dans la pensée de notre auteur, la formation de l'individu locuteur est prescrite par la société.

Dans le chapitre 5, nous avons approfondi la problématique de l'acte de parole chez Benveniste. À la différence du chapitre 2 où nous avons relevé un écart entre *acte de parole* et *énonciation*, ce chapitre expose un point de vue benvenisien dans lequel l'acte de parole est lié à l'énonciation. Comparant Austin à Benveniste, nous montrons que les deux auteurs partagent la notion de convention. Le *Vocabulaire des institutions indo-européennes* montre, comme chez Austin, l'existence d'une force conventionnelle dans l'acte de parole. Et si l'on poussait jusqu'au bout les arguments développés dans « La philosophie analytique » [1963c], on arriverait à une idée semblable à celle d'Austin pour qui la force locutoire est présente non seulement dans le performatif mais aussi dans le constatif.

À partir de là, nous avons montré que Benveniste n'emploie pas toujours le mot *performatif* dans le même sens. L'« unicité » historique et par conséquent sémantique qu'il attribue au performatif devait aller de pair avec l'idée de « réitération », dans la mesure où celle-ci est la possibilité même de celle-là. Autre polarisation de la conception benvenisienne de l'énonciation, l'énonciation peut être *assumée par l'individu* ou *par l'institution* : cette polarisation ne forme pourtant pas deux pensées distinctes et exclusives dans l'esprit de Benveniste. Au contraire, nous avons observé qu'il oscille continuellement entre *subjectivation* et *institutionnalisation*.

En synthèse :

- Dans la problématique de la signification, Benveniste élabore la notion d'énonciation à travers celle de phrase en vue de proposer une linguistique à base de syntagmatique et de sémantique. L'énonciation-phrase est considérée comme ce qui rend possible la syntagmation et la référence.
- Dans la problématique de la subjectivité, Benveniste met l'accent sur l'énonciation subjective, dont le marqueur est « je », et considère celle-ci comme un instant dans lequel le locuteur se constitue comme sujet.
- Dans la problématique de l'acte de parole, Benveniste conçoit l'énonciation comme un acte assujetti à la fois au sujet parlant et à l'institution sociale.

Dans ces problématiques variées, pour ne pas dire disparates, peut-on observer une configuration qui réunirait les différentes énonciations ? Nous esquisserons une réponse en revenant sur une métaphore dont nous nous sommes servie dans le chapitre 4.

Limites des métaphores

On sait que Saussure utilisait de temps à autre des comparaisons pour illustrer les phénomènes linguistiques. La plus connue est celle du jeu d'échecs. Elle a suscité de nombreuses interprétations. Le linguiste genevois la mentionne à maintes reprises lorsqu'il discute du « changement » et des « états » de la langue. Il parle des joueurs, de l'échiquier ou du jeu. Le jeu d'échecs se présente à ses yeux comme un exemple adéquat pour illustrer un système particulièrement complexe :

[La linguistique] s'occupe d'un objet double d'une façon qui semblerait inextricable si nous ne recourions à une comparaison [... avec le jeu d'échecs...]. Mais nous allons maintenir la comparaison, bien persuadé qu'il n'y en aurait pas beaucoup qui nous permettent d'entrevoir aussi bien la si complexe nature de la sémiologie particulière dite langage pour définir une bonne fois cette sémiologie particulière qui est le langage non dans un de ses côtés, mais dans cette irritante duplicité qui fait qu'on ne le saisira jamais. (*Écrits de linguistique générale*)

Nous avons également usé de quelques métaphores pour illustrer la notion d'énonciation, bien que Benveniste n'en ait jamais employé aucune. Parmi celles-ci, le « vecteur » et l'« iceberg ». La première, issue de la terminologie des mathématiques, nous a servi à expliquer que l'énonciation a deux éléments – le sens et la référence, ou le sens et la force – de la même façon qu'un vecteur possède une force et une direction. Cette image illustre le fait que l'énonciation est à la fois porteuse d'un sens et d'un mouvement orienté. Ici, nous avons voulu expliquer l'existence de deux éléments dans une même matière, la phrase, *i.e.* l'énonciation.

La seconde métaphore est empruntée à Herman Parret et à Claude Calame. Elle nous a servi à affirmer que l'énonciation avait un côté visible et un côté non visible. La partie immergée consiste en une « communauté énonciative » ou une « subjectivité communautaire » qui soutient la partie visible.

Cette seconde métaphore a deux mérites à nos yeux. En premier lieu, elle symbolise l'ensemble du « procès » de l'énoncia-

tion que Benveniste mentionne dans « L'appareil ». L'instance de discours sera la partie visible. Et de même que le sommet de l'iceberg ne constitue qu'une partie de la masse de glace, la manifestation du locuteur n'est qu'une partie du procès énonciatif. Sont également en jeu l'individuel, le social, le dialogique, le linguistique, etc. La métaphore enseigne qu'il est indispensable de penser la partie invisible si l'on veut étudier la partie émergée.

En deuxième lieu, cette métaphore soutient l'affirmation de Benveniste selon laquelle l'énonciation *existe* en tant qu'objet de recherche. Bien que fugitive et momentanée, l'énonciation est présentée comme un acte humain structuré. C'est un « événement », mais aussi un espace temporel constitué de plusieurs instances. Cet événement crée la référence interne des indicateurs, axe de la temporalité. Benveniste ne saisit jamais l'énonciation d'une manière négative, il voit en elle un nouveau domaine de recherche.

Toutefois, le problème de la « présence » de l'énonciation ne peut être pensé sans parler de celui du temps. On se heurte là à un grand défaut de la métaphore de l'iceberg. L'énonciation a une réalité temporelle, c'est un acte pris dans le temps et qui crée sa propre temporalité : l'énonciation est « insérée » dans le temps historique et social, elle est un temps vécu chaque fois nouveau, différent. Composée de plusieurs instances, elle contient aussi plusieurs temporalités en elle-même. Lorsqu'on aborde le problème du temps énonciatif, la métaphore de l'iceberg est insuffisante. C'est pourquoi nous délaisserons ces métaphores afin de saisir plus globalement et concrètement le procès énonciatif que Benveniste envisageait de concevoir.

Deux temporalités à la fois uniques et itératives

Dans les chapitres 3 et 4, nous avons montré que la notion d'énonciation ouvre – bien que différemment – deux dimensions de temporalité. Les deux problématiques se superposent du fait qu'elles proposent deux points de vue sur la temporalité.

Premièrement, l'énonciation est une actualisation du système linguistique abstrait dans le temps historique et social. Par « actualisation », on doit entendre l'acte de dire, d'écrire, de monologuer (Benveniste considère le monologue comme relevant de l'énonciation), tous ces actes projetés dans la « réalité du discours ». Pour Benveniste, c'est un « événement » histori-

que « inséré » dans le temps physique. Cette insertion provoque également celle du locuteur dans le temps. L'énonciation change ainsi la nature du temps : elle le circonscrit, elle le transforme en temps subjectif et social, elle lui donne un sens. Au niveau du sens, l'énonciation renouvelle donc chaque fois *et* le système linguistique *et* les interlocuteurs, car cette expérience est littéralement « fondamentale » pour l'homme parlant. Au cours de cette expérience, l'homme doit se constituer en tant que détenteur du verbe, muni de signification.

Deuxièmement, l'énonciation a son propre temps linéaire. Par *syntagmation*, Benveniste entend la formation de la forme et du sens de la phrase qui, en suivant les règles syntaxiques, s'étend dans le temps. Une autre expression benvenistienne, *instance de discours*, définit également l'énonciation comme un temps dans lequel la phrase se réalise. C'est dans cette durée que prend place l'*intention* du locuteur. C'est elle aussi qui en est le présent : c'est, pour le locuteur, le temps à vivre et à s'exprimer. L'énonciation est une historisation du sujet.

L'énonciation, dans ces deux temporalités, est unique et chaque fois nouvelle. Toutefois, cette unicité suppose l'itérabilité de l'énonciation. Si le bonjour adressé tous les jours à la même personne se présente comme une expérience chaque fois nouvelle (Benveniste 1965 : 76), ce n'est pas parce que cet acte est unique et originel dans le monde et dans le temps, mais parce qu'il n'est possible que par l'itérabilité, qui donne à cette expérience une nouvelle signification. Si l'on suit la définition de Derrida, l'itérabilité n'est pas la reproduction ni la répétition, elle implique une altérité, une différence. Comme nous l'avons vu chapitre 5, le performatif, défini comme unique par Benveniste, n'est possible que dans certaines conditions conventionnelles qui sont par nature itératives. Cet acte d'énonciation qui s'appuie sur l'itérabilité est une manifestation temporelle.

Pour Benveniste, l'idée d'« événement » va de pair avec celle de « procès » de l'énonciation ; ce procès implique plusieurs actions et opérations. Ainsi l'énonciation est-elle conçue comme un jeu de forces, souvent gouverné par deux axes opposés. Nous avons vu dans les Incises 1 et 2 que d'une part, l'énonciation est définie par Benveniste comme manifestation subjective et individuelle, visant à « dire quelque chose », et que d'autre part elle est « réglée par des institutions sociales » dont le locuteur n'est pas le maître. L'énonciation n'est ni purement individuelle ni purement institutionnelle. Il en va de

même pour la relation « je » - « tu ». Les « Remarques » (1956b) indiquent que dans toute énonciation en « je », le « tu » est impliqué : toute énonciation est un appel à un allocataire. Ainsi l'énonciation est-elle dialectique et dialogique. Contrairement à ce que suppose Derrida, l'énonciation telle que la conçoit Benveniste, n'implique pas de choisir entre A et B : la force de A et celle de B entrent dans la même énonciation.

Lorsque « je » parle

Longtemps on a considéré la notion benvenistienne d'énonciation comme centrée sur le « je » locuteur et quasi synonyme de la « subjectivité dans le langage ». Cette lecture s'explique par la sélection de certains traits des *PLG*. De fait, dans « De la subjectivité dans le langage » (1958a), le thème central est cette entité qui dit « je parle », de sorte que les autres personnes – « tu », « il » – sont littéralement des deutéragonistes. Pourtant, Benveniste, loin de théoriser sur le *sujet-locuteur*, l'a remis en question : Qu'est-ce que le pronom « je » ? Qu'est-ce que le verbe « parler » ? Comment s'articulent ces deux termes ? Il conclut que « je » n'est que dans le langage, dans l'acte de « parler ». Le « je » n'est sujet que par son verbe. Cette remise en question dépasse le domaine de la linguistique et ressortit à l'anthropologie. Lorsque Benveniste appelle de ses vœux l'émergence d'une *anthropologie linguistique*, ne voit-il pas dans l'énonciation le lieu où s'articulent ces problématiques ? Elle permettra de considérer la politique du sujet dans la société, la sémantique de l'acte, du corps, du discours. On comprend que de nombreux auteurs puisent leur inspiration dans cette conception qui, nous l'avons vu, dépasse les barrières disciplinaires¹.

Il faut rappeler la part de « la société qui parle » dans la notion benvenistienne d'énonciation. Cet aspect, bien qu'il ne l'ait jamais théorisé, Benveniste l'observe et le décrit tout au long de son œuvre : il constitue le soubassement de sa conceptualisation. Citons Barthes à ce sujet :

Qu'est-ce donc qu'il dit ? D'abord ceci : que le langage ne se distingue jamais d'une socialité. Ce pur linguiste, dont les objets

1 L'influence de Benveniste ne se limite pas à la linguistique. On peut évoquer, entre autres, la sémiotique de J.-Cl. Coquet, la poétique de H. Meschonnic, l'herméneutique de P. Ricœur, l'anthropologie linguistique d'A. Jacob, ou le dialogisme de F. Jacques.

d'étude appartiennent apparemment à l'appareil de la linguistique générale, transcendante, ne cesse en réalité de prendre le langage dans ce qu'on pourrait appeler ses *concomitances* : le travail, l'histoire, la culture, les institutions, bref, tout ce qui fait le réel de l'homme. Le *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, les études sur les noms d'agents, sur les préverbes *prae-* ou *pro-*, sont des textes qui dénaturent la discipline linguistique, accomplissant ce mouvement subversif par quoi le découpage disciplinaire s'effondre et une nouvelle science, sans nom, apparaît ; c'est le moment où la linguistique cesse de détenir un *leadership* théâtral et devient vraiment la « sociologie » universelle : la science de la société qui parle, qui est société *précisément parce qu'elle parle*. (Barthes 1995a : 30)

Le travail de Benveniste dévoile le pouvoir de la société ; ce pouvoir se concrétise dans la langue que chaque homme s'approprie. Le pouvoir social est au départ même de la notion : une des premières utilisations d'*énonciation* date de 1945, dans une acception sensiblement analogue à ce qu'on trouve dans *VOC* en 1969, « acte du langage qui constitue le rite ». C'est un acte public porteur d'une valeur transcendante, religieuse ou juridique.

La perspective « je parle » est ainsi corroborée par « la société parle » : cette seconde perspective est manifeste dans les études comparatistes de Benveniste. Analysant **swe* (cf. chapitre 4), Benveniste attire l'attention sur le diptyque *soi / entre-soi* :

L'intérêt d'une telle notion est évident, tant pour la linguistique générale que pour la philosophie. C'est l'expression dont use la personne pour se délimiter comme individu pour renvoyer à « soi-même ». Mais en même temps cette subjectivité s'énonce comme appartenance. [...] On voit donc qu'ici encore (comme pour la liberté) c'est la société, ce sont des institutions sociales qui fournissent les concepts en apparence les plus personnels. (*VOCI* : 332)

L'intérêt de ce passage est double. D'abord, Benveniste insiste sur le fait que la personne est imprégnée de social. En second lieu, il élargit ses conclusions de la grammaire comparée à la linguistique générale, à la philosophie. Ce lien parfois caché est partout présent dans son œuvre. Benveniste inscrit la question du langage dans un cadre anthropologique plus vaste. Ainsi le véritable sujet du verbe *parler* se dévoile-t-il dans la confrontation entre « je » et « tu », entre « je » et « il », entre l'individu et la société, et il n'est jamais une « personne » solipside enfermée dans son poêle.

Si on comprend l'énonciation comme la manifestation du sujet parlant, cette manifestation ne doit pas être lue uniquement sur le plan formel. Certes, le « je » de l'énoncé désigne, dans la plupart des cas, l'énonciateur. Mais la pensée de Benveniste met en lumière le système des relations de personne existant derrière la forme « je » : par des expressions telles que « corrélation de personnalité » et « corrélation de subjectivité », il dévoile un réseau significatif de personnes, dans lequel le choix de la forme « je » n'est pas indifférent. Il en va de même pour le verbe. Rappelons que la problématique de la « personne » est apparue, chez Benveniste, au sein du procès. Les deux problématiques s'inscrivent dans l'étude du système linguistique où naît la question de la subjectivité. Chaque énonciation assume le système entier de la langue, dans la mesure où elle révèle ces réseaux, ces relations, ces oppositions.

Quant au verbe « parler », c'est un constituant du sujet même. C'est par cette activité, « parler », que l'homme devient sujet. Ce pouvoir du « parler » est aussi évident dans la problématique du performatif que dans celle de la subjectivité. « Parler », « avoir le pouvoir de parler », signifie avoir une certaine force locutoire.

On ne peut séparer la notion benvenistienne de l'énonciation de sa formation chronologique et intellectuelle. Complexe, elle s'est construite au sein de problématiques croisées. Inaboutie, elle est encore en devenir. Elle demeure ouverte à l'interprétation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. TRAVAUX DE BENVENISTE

Abréviations utilisées :

PLG1 Benveniste 1966

PLG2 Benveniste 1974

BSLP *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*

- [1935] *Origine de la formation des noms en indo-européen*, 1984, Paris, Maisonneuve.
- 1938 « Traditions indo-iraniennes sur les classes sociales », *Journal Asiatique*, n° 230, p. 529-549.
- [1939] « Nature du signe linguistique », *Acta linguistica*, n°1, repris dans *PLG 1*, p. 49-55.
- 1945 « Symbolisme social dans les cultes gréco-italiques », *Revue de l'histoire des religions*, n° 129, p. 5-16.
- [1946] « Structure des relations de personne dans le verbe », *BSLP*, XLIII, fasc. 1, n° 126, repris dans *PLG 1*, p. 225-236.
- [1948] *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, 1993, Paris, Maisonneuve.
- [1949a] « Euphémismes anciens et modernes », *Die Sprache*, n° 1, p. 116-122, repris dans *PLG 1*, p. 308-314.
- [1949b] « Le système sublogique des prépositions en latin », *Travaux du Cercle linguistique de Copenhague*, vol. V (Recherches structurales), p. 177-184, repris dans *PLG 1*, p. 132-139.
- 1950a « Séance du 4 mars 1950 », *BSLP*, n° 46, fasc. 1, p. xx-xxii.
- 1950b « Séance du 20 mai 1950 », *BSLP*, n° 46, fasc. 1, p. xxviii-xxxi.
- [1950a] « La phrase nominale », *BSLP*, XLVI, fasc. 1, n° 132, repris dans *PLG 1*, p. 151-167.
- [1950b] « Actif et moyen dans le verbe », *Journal de psychologie*, janv.-fév., repris dans *PLG 1*, p. 168-175.

- [1951] « Don et échange dans le vocabulaire indo-européen », *L'Année sociologique*, 3^e série, t. II, p. 7-20, repris dans *PLG I*, p. 315-326.
- [1954] « Tendances récentes en linguistique générale », *Journal de psychologie*, janv.-juin, p. 47-51 et p. 130-145, repris dans *PLG I*, p. 3-17.
- [1956a] « La nature des pronoms », in *For Roman Jakobson*, La Haye, Mouton & Co, p. 34-37, repris dans *PLG I*, p. 251-257.
- [1956b] « Remarques sur la fonction du langage dans la découverte freudienne », *La Psychanalyse*, n°1, p. 3-16, repris dans *PLG I*, p. 75-87.
- [1958a] « De la subjectivité dans le langage », *Journal de psychologie*, juil.-sept., p. 257-265, repris dans *PLG I*, p. 258-266.
- [1958b] « Les verbes délocutifs », in *Mélanges Spitzer*, p. 57-63, repris dans *PLG I*, p. 277-285.
- [1959] « Les relations de temps dans le verbe français », *BSLP*, 54, fasc. 1, n° 126, p. 69-82, repris dans *PLG I*, p. 225-236.
- 1960 « Compte rendu de Lucien Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale* », *BSLP*, 55, fasc. 2, p. 20-23.
- [1960] « "Être" et "avoir" dans leurs fonctions linguistiques », *BSLP*, 54, fasc. 1, p. 113-134, repris dans *PLG I*, p. 187-207.
- [1962a] « Les niveaux de l'analyse linguistique » [communication du colloque en 1962], *Proceeding of the 9th International Congress of Linguistics*, Cambridge (Mass.), Mouton & Co., 1964, p. 266-275, repris dans *PLG I*, p. 119-131.
- [1962b] « "Structure" en linguistique », in *Sens et usages du terme « structure » dans les sciences humaines et sociales*, La Haye, Mouton & Co., p. 31-39, repris dans *PLG I*, p. 91-98.
- [1963a] « Coup d'œil sur le développement de la linguistique », in *Académie des Inscriptions et belles-lettres*, Paris, Klincksieck, p. 369-380, repris dans *PLG I*, p. 18-31.
- [1963b] « Saussure après un demi-siècle », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, n° 20, p. 7-21, repris dans *PLG I*, p. 32-45.
- [1963c] « La philosophie analytique et le langage », *Les Études philosophiques*, n° 1, janv.-mars, p. 3-11, repris dans *PLG I*, p. 267-276.
- 1964 « Lettres de Ferdinand de Saussure à Antoine Meillet » [publiées avec un avant-propos et des notes par Benveniste], *Cahiers Ferdinand de Saussure*, n° 21, p. 131-135.
- 1965 « Ferdinand de Saussure à l'École des Hautes Études », in *l'Annuaire 1964-1965 de l'École pratique des Hautes Études*, IV^e section, sciences historiques et philologiques, Paris, Gallimard, p. 21-34.
- [1965] « Le langage et l'expérience humaine », *Diogène*, n° 51, juil.-sept., p. 3-13, repris dans *PLG 2*, p. 67-78.
- 1966 *Problèmes de linguistique générale 1*, Paris, Gallimard.

- [1966] « Formes nouvelles de la composition nominale », *BSLP*, 61, fasc. 1, p. 82-95, repris dans *PLG 2*, p. 163-176.
- [1967] « La forme et le sens dans le langage », in *Le langage II* [actes du XIII^e congrès de la Société de Philosophie de langue française (1966)], Neuchâtel, La Baconnière, p. 29-40, repris dans *PLG 2*, p. 215-238.
- 1968 « Phraséologie poétique de l'indo-iranien » in *Mélanges d'indianisme*, Paris, Éditions de Boccard, p. 73-79.
- [1968a] « Structuralisme et linguistique » [entretien de Pierre Daix avec Benveniste], *Les Lettres françaises*, n° 1242, p. 10-13, repris dans *PLG 2*, p. 11-28.
- [1968b] « Ce langage qui fait l'histoire » [propos recueillis par Guy Dumur], *Le Nouvel Observateur*, n° 210 bis, p. 28-34, repris dans *PLG 2*, p. 29-40.
- [1968c] « Structure de la langue et structure de la société » [exposé du colloque de Milan, publié in *Linguaggi nella società e nella tecnica*, Milan, Edizioni di Comunità], repris dans *PLG 2*, p. 91-102.
- 1969 *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, vol. I et II, Paris, Minuit.
- [1969] « Sémiologie de la langue », *Semiotica*, n° 1, p. 1-12 et p. 127-135, repris dans *PLG 2*, p. 43-66.
- [1970] « L'appareil formel de l'énonciation », *Langages*, n° 17, p. 12-18, repris dans *PLG 2*, p. 79-88.
- 1974 *Problèmes de linguistique générale 2*, Paris, Gallimard.

2. AUTRES AUTEURS

- ANSCOMBRE Jean-Claude, 1979, « Délocutivité benvenistienne, délocutivité généralisée et performativité », *Langue française*, n° 42, p. 69-84.
- ANSCOMBRE Jean-Claude et DUCROT Oswald, 1976, « L'argumentation dans la langue », *Langages*, n° 42, p. 5-27.
- ARRIVÉ Michel, 1986, « Y a-t-il en glossématique une théorie de l'énonciation ? », *Histoire Épistémologie Langage*, VIII-2, p. 177-189.
- 1996, « Énonciation et symbolisation », *Sémiotiques*, n° 10, p. 27-39.
- 1999, « Parole saussurienne, énonciation benvenistienne », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, nouvelle série, tome VI, p. 99-109.
- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise et GALMICHE Michel, 1986, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.
- AUSTIN John Langshaw, 1962, « Performatif – constatif », *La Philosophie analytique*, [4^e colloque philosophique de Royaumont, 1958], Paris, Minuit, p. 271-281.

- 1970, *Quand dire c'est faire*, traduit par Gille Lane, Paris, Le Seuil [1^{re} publication anglaise : *How to do things with words*, 1962].
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi : boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, vol. I et II, Paris, Larousse.
- BALLY Charles, 1969, « Les notions grammaticales d'absolu et de relatif », in *Essais sur le langage* (édités par Jean-Claude Pariente), Paris, Minuit, p. 189-204 [1^{re} publication : *Journal de psychologie*, numéro spécial, 1933].
- BAKHTINE Mikhaïl, 1977, *Le Marxisme et la philosophie du langage*, traduit par Marina Yaguello, Paris, Minuit [1^{re} publication russe : V. N. VOLOSHINOV, *Marksizm i filosofia iazyka*, Moscou, 1929-1930].
- BARTHES Roland, 1994, « Situation du linguiste », *Œuvres complètes II (1966-1973)*, Paris, Le Seuil, p. 63-64 [1^{re} publication : *La Quinzaine littéraire*, 15 mai 1966].
- 1995a, « Pourquoi j'aime Benveniste », *Œuvres complètes III (1974-1980)*, Paris, Le Seuil, p. 30-31 [1^{re} publication : *La Quinzaine littéraire*, 16 avril 1974].
- 1995b, « Benveniste », *Œuvres complètes III (1974-1980)*, Paris, Le Seuil, p. 393 [1^{re} publication : *Libération* du 11 octobre 1976].
- BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- BUBER Martin, 1992, *Je et tu*, traduit par G. Bianquis, Paris, Aubier. [Première publication allemande : *Ich und Du*, 1932].
- CALAME Claude, 1986, *Le Récit en Grèce ancienne : énonciations et représentations de poètes*, Paris, Méridiens-Klincksieck.
- CHISS Jean-Louis et PUECH Christian, 1999, *Le Langage et ses disciplines*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- CHOI Yong-Ho, *Le Problème du temps chez Ferdinand de Saussure*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- COQUET Jean-Claude, 1992, « Note sur Benveniste et la phénoménologie », *LINX*, n° 26, p. 41-48.
- 1995, « La syntagmation d'Aristote à Benveniste », *LINX*, numéro spécial, p. 29-38.
- 1996, « Avant-propos », *Sémiotiques*, n° 10, p. 5-14.
- 1997, *La Quête du sens*, Paris, PUF.
- COQUET Jean-Claude et DERYCKE Marc, 1971, « Le lexique d'É. Benveniste 1 », *Documents de travail et pré-publications*, n° 8, serie A, Centro Internazionale di Semiotica e di Linguistica, Università di Urbino, p. 1-40.
- 1972, « Le lexique d'É. Benveniste 2 », *Documents de travail et pré-publications*, n° 16, serie A, Centro Internazionale di Semiotica e di Linguistica, Università di Urbino, p. 41-78.

- CULIOLI Antoine, 1984, « Théorie du langage et théorie des langues », in G. Serbat *et alii* (éds), *Émile Benveniste aujourd'hui I*, Louvain, Peeters, p. 77-85.
- DAHLE Lars, 1877, *Madagaskar og dets Beboere*, tome II, Oslo.
- DAHLET Patrick, 1997, « Une théorie, un songe : les énonciations de Benveniste », *LINX*, numéro spécial, p. 195-209.
- DELESALLE Simone, 1986, « Introduction : Histoire du mot *énonciation* », *Histoire Épistémologie Langage*, VIII-2, p. 7-22.
- DERRIDA Jacques, 1972, « Le supplément de copule », *Marges de la philosophie*, Paris, Minuit, p. 209-246 [1^{re} publication : *Langages*, n° 24, 1971].
- 1987, « Lettre à un ami japonais », *Psyché, inventions de l'autre*, Paris, Galilée.
- 1990, *Limited Inc.*, Paris, Galilée.
- DESSONS Gérard, 1993, *Émile Benveniste*, Paris, Bertrand-Lacoste.
- DOSSE François, 1992, *Histoire du structuralisme*, tome II, Paris, La Découverte.
- DUBOIS Jean *et alii*, 1999, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.
- DUCROT Oswald, 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- 1991, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- DUCROT Oswald et SCHAEFFER Jean-Marie, 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Le Seuil.
- DUMÉZIL Georges, 1941, *Jupiter, Mars, Quirinus*, Paris, Gallimard.
- GARDIN Bernard et MARCELLESI Jean-Baptiste, *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale*, Paris, Larousse, 1974.
- GARDINER Alan Henderson, 1989, *Langage et acte de langage*, traduit par Catherine Douay, Lille, Presses Universitaires de Lille [1^{re} publication : *The Theory of Speech and Language*, 1932].
- GODEL Robert, 1957, *Les Sources manuscrites du Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure*, Genève, Droz.
- HAGÈGE Claude, 1984, « Benveniste et la linguistique de la parole », in G. Serbat *et alii* (éd.), *Émile Benveniste aujourd'hui I*, Louvain, Peeters, p. 105-118.
- HJELMSLEV Louis, 1935, « La catégorie des cas. Étude de grammaire générale », première partie, *Acta Jutlandica*, VII-I, p. xii-184.
- [1959] 1971, *Essais linguistiques*, Paris, Minuit.
- JAKOBSON Roman, 1963, « Les embrayeurs, les catégories verbales et le verbe russe », *Essais de linguistique générale*, traduit par Nicolas Ruwet, Paris, Minuit, p. 176-196 [1^{re} publication : « Shifters, Verbal Categories, and the Russian Verb », *Russian Language Project*, 1957].

- JOLY André, 1983, « Bronislaw Malinowski : de l'anthropologie linguistique à la linguistique-anthropologie », *L'Ethnographie*, n° 90/91, p. 47-60.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1984, « É. Benveniste et la théorisation : 2. La pragmatique du langage (Benveniste et Austin) », in G. Serbat *et alii* (éds), *Émile Benveniste aujourd'hui I*, Louvain, Peeters, p. 45-55.
- 1999, *L'Énonciation : De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin [1^{re} publication : 1980].
- KIM Sungdo, 1997, « Benveniste et le paradigme de l'énonciation », *LINX*, numéro spécial, p. 211-218.
- LACAN Jacques, 1995, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », *Écrits*, Paris, Le Seuil, p. 237-322 [1^{re} publication : *La Psychanalyse*, n° 1, 1956].
- LAGUNA Grace Andrus de, 1963, *Speech, its Function and Development*, Bloomington, Indiana University Press.
- LAZARD Gilbert, 1999, « Pour une terminologie rigoureuse : quelques principes et propositions », *Mémoire de la Société de Linguistique de Paris*, nouvelle série, tome VI, p. 111-133.
- LEFORT Claude, 1978, « L'échange et la lutte des hommes », *Les Formes de l'histoire*, Paris, Gallimard, p. 21-45 [1^{re} publication : *Les Temps modernes*, n° 64, 1951].
- MALINOWSKI Bronislaw, 1923, "The problem of meaning in primitive languages", in K. Ogden and I. A. Richards, *The Meaning of Meaning*, London, Kegan Paul, Trench, Trubner and Co., p. 451-510.
- 1963, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, traduit par André et Simone Devyver, Paris, Gallimard [1^{re} publication : *Argonauts of the Western Pacific*, 1922].
- MARKIEL Yakov, 1980, « Lexis and Grammar – Necrological Essay on Émile Benveniste (1902-1976) », *Romance Philology*, vol. XXXIV, n° 2, p. 160-194.
- MEILLET Antoine, [1921] 1982, *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.
- MESCHONNIC Henri, 1995, « Seul comme Benveniste ou comment la critique manque de style », *Langages*, n° 114, p. 31-55.
- 1997, « Benveniste : sémantique sans sémiotique », *LINX*, numéro spécial, p. 307-325.
- MOINFAR Mohammad Djafar, 1975, *Bibliographie des travaux d'Émile Benveniste*, extrait des *Mélanges Linguistiques offerts à Émile Benveniste*, Louvain, Peeters.
- 1997, « Sur la terminologie de Benveniste », *LINX*, numéro spécial, p. 365-373.

- NERLICH Brigitte, 1986, *La Pragmatique. Tradition ou révolution dans l'histoire de la linguistique française ?* Frankfurt / Main, Peter Lang.
- NORMAND Claudine, 1985a, « Le sujet dans la langue », *Langages*, n° 77, p. 7-19.
- 1985b, « Linguistique et philosophie : un instantané dans l'histoire de leurs relations », *Langages*, n° 77, p. 33-43.
- 1986, « Les termes de l'énonciation de Benveniste », *Histoire Épistémologie Langage*, VIII-2, p. 191-206.
- 1989, « Constitution de la sémiologie chez Benveniste », *Histoire Épistémologie Langage*, XI-2, p. 141-169.
- 1996, « Émile Benveniste : quelle sémantique ? », *LINX*, numéro spécial, p. 221-240.
- 1997, « Lecture de Benveniste : quelques variantes sur un itinéraire balisé », *LINX*, numéro spécial, p. 25-37.
- OGDEN Charles Kay and RICHARDS Ivor Armstrong, 1923, *The Meaning of Meaning*, London, Kegan Paul, Trench, Trubner and Co.
- PAULHAN Jean, 1966, *Les hain-tenys, Œuvres complètes II*, Paris, Cercle du Livre Précieux, p. 67-96 [1^{re} publication : 1939].
- PARRET Herman, 1983, « L'énonciation en tant que déictisation et modalisation », *Langages*, n° 70, p. 83-97.
- PEIRCE Charles Sanders, 1978, *Écrits sur le signe*, textes rassemblés, traduits et commentés par Gérard Deledalle, Paris, Le Seuil.
- PERRET Michèle, 2002, « Benveniste et la 'token-rélexivité' », in Jacques Anis et alii (éds), *Le Signe et la lettre, en hommage à Michel Arrivé*, Paris, L'Harmattan, p. 411-418.
- RÉCANATI François, 1979, *La Transparence et l'énonciation*, Paris, Le Seuil.
- 1981, *Les Énoncés performatifs*, Paris, Minuit.
- REY-DEBOVE Josette, 1975, « Benveniste et l'autonymie : les verbes délocutifs », *Travaux de linguistique et de littérature*, XIII, 1, p. 245-251.
- 1997, *Le Métalangage*, Paris, Armand Colin.
- RICEUR Paul, 1978, *Tendances principales de la recherche dans les sciences sociales et humaines*, II, 2, Paris, La Haye et New York, Monton-Unesco.
- SAUSSURE Ferdinand de, 1968, *Cours de linguistique générale*, publié par Charles Bally et Albert Sechehaye, avec la collaboration de Albert Riedlinger, Nouvelle édition, Paris, Payot [1^{re} publication : 1916 et 1922]
- [1878] 1984a, *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, in *Recueil des publications scientifiques de Ferdinand de Saussure*, Genève, Slatkine Reprints, p. 1-278.

- [1922] 1984b, *Recueil des publications scientifiques de Ferdinand de Saussure*, Genève, Slatkine Reprints.
- 2002, *Écrits de linguistique générale*, édités par Simon Bouquet et Rudolf Engler, Paris, Gallimard.
- SEARLE Jean R., 1969, *Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SERBAT Guy *et alii* (éds), 1984, *Émile Benveniste aujourd'hui I*, Louvain, Peeters.
- SÉRIOT Patrick, 1999, *Structure et totalité*, Paris, Puf.
- SZEMERÉNYI Oswald, 1984, « Benveniste's œuvre : the psychodram of a linguist », in J. Taillardat *et alii* (éds), *Émile Benveniste aujourd'hui II*, Louvain, Peeters, p. 161-174.
- TAILLARDAT Jean *et alii* (éds), 1984, *Émile Benveniste aujourd'hui II*, Louvain, Peeters.
- TAMBA-MECZ Irène, 1984, « À propos de la distinction entre "sémiotique" et "sémantique" chez É. Benveniste », in G. Serbat *et alii* (éds), *Émile Benveniste aujourd'hui I*, Louvain, Peeters, p. 187-197.
- TATSUKAWA Kenji, 1995, « Louis Hjelmslev : le véritable continuateur de Saussure », *LINX*, numéro spécial, p. 479-487.
- 1997, « Sous le signe de Saussure : La correspondance L. Hjelmslev – É. Benveniste (1941-1949) », *LINX*, numéro spécial, p. 129-141.
- TATSUKAWA Kenji et YAMADA Hiroyuki, 1990, *Gendai-gengo-ron* [Théories linguistiques d'aujourd'hui], Tokyo, Sin'yo-cha.
- TESNIÈRE Lucien, 1959, *Élément de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- TODOROV Tzvetan, 1970, « Problèmes de l'énonciation », *Langages*, n° 17, p. 3-11.
- VOGÜÉ Sarah de, 1997, « La croisée des chemins. Remarques sur la topologie des relations langue / discours chez Benveniste », *LINX*, numéro spécial, p. 145-158.
- WARNOCK Geoffrey James, 1973, « Some types of performative utterances », in S. I. Berlin *et alii*, *Essays on J.L. Austin*, London, Oxford University Press, p. 69-89.
- WATKINS Calvert, 1984, « L'apport d'Émile Benveniste à la grammaire comparée », in G. Serbat *et alii* (éds), *Émile Benveniste aujourd'hui I*, Louvain, Peeters, p. 3-11.
- WEIL Henri, [1844] 1991, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes : questions de grammaire générale*, Paris, Didier Érudition.

POSTFACE

de Claudine Normand

L'étude d'Aya Ono ne peut que susciter admiration et respect par l'ampleur des recherches qu'elle suppose, l'obstination à déchiffrer ces textes plus obscurs qu'on ne le croit d'habitude et l'intérêt constamment renouvelé d'une lecture où chaque question en soulève de nouvelles jusqu'à une synthèse rassurante, sans dogmatisme. Certes, comme elle le rappelle, les linguistes aujourd'hui connaissent (ou du moins croient connaître) l'essentiel de la pensée de Benveniste ; en France du moins et on devrait s'interroger sur cette restriction étrange dans le monde scientifique : c'est précisément ce qu'Aya Ono a choisi d'analyser longuement, de débusquer de la place qui lui semble acquise auprès des lecteurs français, cette « théorie de l'énonciation », que les étrangers, généralement, ignorent, ne retenant dans le meilleur des cas de Benveniste que ses études comparatistes. C'est du moins l'idée qu'on peut retirer de la bibliographie que l'auteur nous fournit et on ne saurait mettre en doute le sérieux de ses recherches sur ce point. Pourquoi cette ignorance ? Négligence, incompréhension ? Quelque spécificité française dans l'écriture trop séduisante et dans la subtilité du réseau thématique organisant cette pensée qui ne se livre pas d'emblée ? Mais on pourrait sans doute faire presque les mêmes remarques à propos des linguistes français qui, jusqu'à ce jour, ne se sont pas précipités pour lire tout Benveniste ; lire, du moins ce qui s'appelle lire, comme le fait A. Ono.

De l'énonciation pourtant – notion, concept, théorie, paradigme ? – on n'a cessé de parler et d'écrire depuis l'article de 1970 sur « L'appareil formel de l'énonciation », article que la

maladie et la mort de Benveniste ont nécessairement consacré comme son « dernier mot » sur la question. Le succès du terme, utilisé à des fins diverses, souvent bien éloignées de ce que visait Benveniste, a caché le reste de l'œuvre et fait croire à la simplicité d'une théorie nouvelle qui permettait – enfin ! – de sortir sans douleur du structuralisme. A. Ono, qui se garantit des affirmations de Benveniste quand il affirmait vouloir « aller plus loin que Saussure dans l'étude de la signification », n'échappe pas tout à fait à cette vision trop simple, à la fois de Benveniste qu'elle connaît mieux que personne et de Saussure qu'elle réduit à son image structuraliste aujourd'hui largement mise en question. Elle parle de « s'affranchir de la linguistique saussurienne » (p. 213), ou d'une « ouverture considérable [dès 1962] qui a permis à tous les chercheurs qui ont suivi de “sortir” du *Cours de linguistique générale* » (p. 62, n. 3), sans remarquer – mais ce n'était pas son objet – que Benveniste lui-même a largement contribué à diffuser cette image du *Cours* comme « système clos ».

Laissons les saussuriens d'aujourd'hui protester et revenons à ce qui était l'objectif, minutieusement suivi et complètement abouti de l'auteur : une lecture historique de la notion d'énonciation ; la notion car, de même que Benveniste, elle évite l'expression, devenue presque passe-partout, de « théorie de l'énonciation ». Sa lecture récurrente de la formation (« l'émergence ») de la notion dans sa nouveauté et sa complétude est un modèle de lecture historico-critique qui, se donnant un point d'arrivée (le dernier article de Benveniste sur la question) reconstitue pas à pas les étapes de ce chemin, dans leurs avancées comme dans leurs insuffisances. On pourrait craindre qu'elle ne tombe dans le piège d'une lecture téléologique un peu naïve ; elle n'y échappe pas toujours quand elle commente ses analyses par des « pas encore », « déjà », « enfin... », mais elle enrichit heureusement cette démarche systématique par une constante interprétation ; elle amène ainsi le lecteur, curieux de la suivre jusqu'au bout de sa démonstration, à cette conclusion très personnelle sur une « construction inaboutie, encore en devenir » et qui « demeure ouverte à l'interprétation » (p. 221) ; si bien que, joignant à la minutie philologique le souci explicatif de l'histoire elle aboutit à cette « empathie » dans laquelle Dilthey (et après lui Ricœur) voyaient le propre de la compréhension herméneutique.

Je ne sais pas si beaucoup oseront reprendre et achever (?) cette enquête qui se dit « toujours ouverte » ; je crois plutôt que le livre d'Aya Ono deviendra rapidement la référence qui manquait sur l'ensemble de l'œuvre de Benveniste et qu'il suscitera, autour de ce thème essentiel mais non exclusif, d'autres analyses sur des questions restées en suspens : par exemple sur le rapport de cette (ou plutôt « ce ») sémantique avec les sémantiques référentielles, mais aussi sur l'ouverture à des descriptions en langue de phénomènes syntactico-sémantiques, et peut-être sur ce mystère d'une linguistique de la phrase posée comme un événement intrinsèquement unique et répétitif.

Comme l'écrivait Benveniste dans la dernière phrase de son dernier article : « De longues perspectives s'ouvrent à l'analyse des formes complexes du discours, à partir du cadre formel esquissé ici » (*PLG II*, p. 88). Ce n'est pas le moindre mérite de ce livre que de donner ainsi le désir de poursuivre les analyses et de les mettre en œuvre dans la description, vouée à l'inachèvement, des faits de langue.

Paris, septembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

Préface de Michel Arrivé	9
Introduction	15
Abréviations et références	23

PREMIÈRE PARTIE LES EMPLOIS DU MOT *ÉNONCIATION*

1. *ÉNONCIATION* : LE MOT ET LA NOTION

Introduction	27
1.1 Deux genres d'utilisation	29
1.2 Le mot <i>énonciation</i> dans les textes de Benveniste	31
1.3 Synthèse	54

2. TROIS NOTIONS ASSOCIÉES : PHRASE, INSTANCE DE DISCOURS ET ÉNONCÉ PERFORMATIF

2.1 La phrase	59
2.2 L'instance de discours	77
2.3 L'énoncé performatif	86
Incise I: Formule, citation et énonciation impersonnelle	94

DEUXIÈME PARTIE
LES PROBLÉMATIQUES ÉNONCIATIVES

3. ÉNONCIATION ET SIGNIFICATION

Introduction	110
3.1 <i>Structure</i> ou <i>système</i> ?	113
3.2 La dichotomie <i>langue</i> / <i>parole</i>	118
3.3 Structure double et double fermeture	124
3.4 L'énonciation comme ouverture	133

4. ÉNONCIATION ET SUBJECTIVITÉ

Introduction	137
4.1 Première instance : La subjectivité dans la langue	140
4.2 Deuxième instance : Subjectivation et historicité	155
4.3 Troisième instance : La subjectivité hors du langage	162

5. ÉNONCIATION ET ACTE DE LANGAGE

Introduction	175
5.1 Austin et Benveniste	178
5.2 <i>Le Vocabulaire des institutions indo-européennes</i> ou L'empire de la parole	187
Incise 2 : Critique d'Austin et de Benveniste par Derrida	196
5.3 Réexamen de la théorie benvenistienne du performatif	201
Conclusion	211
Références bibliographiques	223
Postface de Claudine Normand	231

